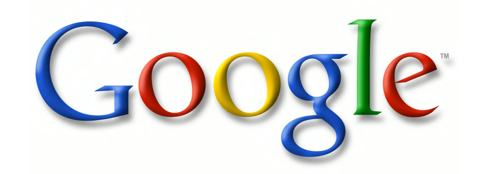



Stanford University Libraries
3 6105 117 443 957

…née N° 1. Mars-Avril 1894.

BULLETIN

DE LA

Société d'Études coloniales

Secrétaires de la Rédaction :

L. Wodon et R. Vauthier.

SOMMAIRE :

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

Hôtel Ravenstein, 11, Rue Ravenstein,

BRUXELLES.



BRUXELLES,
IMPRIMERIE A. LESIGNE,
Rue de la Charité, 23.
1894

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES

Bruxelles, HOTEL RAVENSTEIN, Rue Ravenstein, 11.



Secrétaires de la Rédaction :

L. WODON & R. VAUTHIER

PREMIÈRE ANNÉE. — 1894

BRUXELLES

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A. LESIGNE

23, Rue de la Charité, 23

—

1894

APPEL AU PUBLIC

Le Roi, après avoir fondé l'État Indépendant du Congo, a mis ces riches territoires à la disposition de la Belgique. Mais il a voulu que sa patrie ne se prononçât sur l'acceptation du don qu'après avoir pu en apprécier la valeur.

L'heure de la résolution est prochaine : elle sera décisive dans notre histoire.

A ce moment, il faudra que la nation connaisse les avantages et les charges d'une colonie; qu'elle mesure les efforts à faire pour assurer le développement des peuples qu'elle veut conduire à la civilisation; enfin qu'elle détermine les liens de droit à établir pour servir les intérêts de la mère-patrie et de la colonie en même temps que ceux de l'humanité.

Étudier le Congo sous tous ses aspects est devenu ainsi un devoir patriotique pour tous les Belges. Mais il est aussi indispensable qu'ils apprennent comment, avant eux, d'autres nations ont colonisé, avec quelles difficultés elles ont lutté, comment elles ont vaincu tous les obstacles. L'observation et l'histoire doivent éclairer l'œuvre que le Roi a commencée et qu'il nous convie à poursuivre.

C'est pour atteindre ce double but que nous avons fondé la Société d'Études coloniales.

L'idée n'est pas nouvelle. Dans la plupart des pays qui possèdent des colonies, il existe des sociétés similaires. Partout leur succès affirme leur utilité.

Accumuler les informations, les grouper, les contrôler, en déduire les conséquences, vulgariser les résultats de ces recherches et des discussions qu'elles provoqueront, scruter toutes les questions se rattachant à l'organisation et à l'utilisation de colonies et plus spécialement de l'État du Congo, en s'appuyant non sur des théories, mais sur des documents recueillis, sur des faits observés, tel sera le domaine de la nouvelle Société. Il est très vaste. C'est pour mieux le parcourir que, le divisant en quatre

sections : études scientifiques, études morales et politiques, études économiques, études juridiques, nous l'avons ouvert à toutes les spécialisations intellectuelles.

Un bulletin périodique et d'autres publications répandront les travaux de la Société; des conférences tendront au même but. Elle pourra aussi organiser des expositions temporaires ou permanentes, encourager des expéditions scientifiques, enfin aider de ses avis les Belges qui veulent se rendre dans les possessions du Roi ou y nouer des relations.

L'État Indépendant du Congo, les sociétés commerciales, la Société antiesclavagiste et les missions nous ont promis leur bienveillant concours; un grand nombre d'explorateurs, des savants distingués, des hommes d'étude et d'initiative nous ont déjà donné leur adhésion. Parmi eux il est des champions ardents de notre expansion outre-mer. Ils ne croient plus possible que le lien qui nous unit au Congo puisse se rompre. Ils veulent le rendre plus étroit. Ils trouveront chez nous tous les éléments nécessaires pour défendre leurs convictions. Mais notre appel ne s'adresse pas seulement aux partisans de l'idée coloniale : nous invitons aussi les adversaires de cette idée à participer à nos travaux, car c'est avec la plus stricte impartialité que nous essaierons de constituer un ensemble de données utiles à la grande enquête que fera le pays. La vérité jaillira de l'observation, de l'étude, des discussions contradictoires.

Déjà nos nationaux se sont créé au Congo des intérêts d'une extrême importance.

Ils y ont fondé de grandes entreprises. Ils y possèdent de vastes concessions. Quel que soit l'avenir, la source abondante de richesses ouverte sur le continent africain par l'initiative et le labeur fécond du Roi et des hommes d'action qu'il a groupés autour de lui ne sera jamais entièrement perdue pour les Belges. Tous ont donc le devoir de s'efforcer de découvrir le rôle qui peut leur appartenir dans l'œuvre de leur Souverain et de seconder, chacun dans sa sphère, ses efforts patriotiques.

C'est à l'accomplissement de ce devoir que nous les convions.

DISCOURS

prononcé par M. A. COUVREUR, Président,

A LA SÉANCE D'INAUGURATION (20 février 1894).

MESSIEURS,

Le projet poursuivi par le Roi de créer une colonie belge, ne date pas de l'époque où le continent noir a commencé à s'ouvrir à la civilisation. C'est une conception dynastique qui remonte aux origines de la fondation du royaume, un legs recueilli dans l'héritage paternel et dont notre Souverain, en fils pieux, s'est fait l'exécuteur au prix d'énormes sacrifices d'argent, à travers des difficultés sans nombre, avec une sûreté de vue sans égale, une prudence et une ténacité dignes de la cause qu'il sert.

Lorsque le choix, si bien inspiré, du Congrès national appela Léopold de Saxe-Cobourg à régner sur les Belges, ce prince, dans toute la force de l'âge, avait pu étudier, avec les grands hommes d'État de l'Angleterre, ses maîtres et ses émules, les causes de la grandeur alors naissante de ce pays et du rôle qu'il allait jouer. Dès son avénement, il rêva de rendre à ses nouveaux compatriotes en des pays d'outre-mer, les ressources coloniales qu'ils avaient perdues par leur séparation d'avec la Hollande. Les encouragements qu'il prodigua à la fondation de la colonie du Guatemala, l'assistance qu'il donna à la création de l'empire Mexicain, les sacrifices qu'il s'imposa pour faire parcourir les mers de l'Océan Pacifique par des explorateurs chargés d'y découvrir quelque terre colonisable ou des consommateurs pour nos produits, les voyages mêmes qu'il fit entreprendre par l'héritier de sa couronne, témoignent de sa constante préoccupation d'ouvrir des voies nouvelles à l'activité de nos pères.

A cette époque, ces tentatives ne pouvaient pas réussir. Ne colonise pas qui veut. Qui dit coloniser, dit essaimer, répandre au loin sa population surabondante, l'excédant de sa production ; l'excédant

aussi de toutes ses forces viriles, de toutes les audaces de l'esprit d'aventure. Il fallait d'abord vivre. Le besoin de se constituer absorbait la Belgique. Repliée sur elle-même, ne voulant pas voir au delà de ses frontières, aveuglée sur ses véritables intérêts, elle cherchait ses moyens d'existence dans les fallacieuses combinaisons du système protecteur. Ses industries, son commerce, qui sous le régime hollandais s'étaient largement développés, avaient bien de la peine à reprendre leur essor. Toutes les mesures imaginées par les législateurs de l'époque pour les relever, se tournaient contre le but qu'ils poursuivaient. C'est qu'ils cherchaient le remède dans les restrictions de la libre activité économique de la nation. Aussi chaque année voyait-elle s'aggraver la situation, malgré toutes les combinaisons que les empiriques recommandaient ou essayaient de réaliser pour vaincre le mal.

De grands pays, qui possèdent en eux-mêmes d'abondantes ressources, peuvent, pendant un temps plus ou moins long, supporter les conséquences du régime qui était alors dominant chez nous. Les petits pays y succombent. Il fallut toutes les horreurs d'une famine pour nous avertir que nous faisions fausse route.

En 1847, une ère nouvelle s'ouvre. Nous entrons dans les voies de la liberté commerciale, lentement, pas à pas, en ménageant les transitions, avec des reculs parfois. Les résultats ne se font pas attendre. Les salaires se relèvent, le prix de la vie s'abaisse; il y a encore des misérables, il n'y a plus de paupérisme, ce paupérisme endémique, incurable, qui naît de lois économiques injustes, privilégiant le travail de quelques-uns au détriment du travail de tous. Les grèves mêmes dont nous souffrons sont un témoignage de l'amélioration des conditions du travail. Plus instruit, mieux payé, habitué à plus d'aisance, à plus de besoins aussi, l'ouvrier lorsque son salaire s'abaisse sent plus vivement sa détresse et réagit plus vivement contre elle. D'ailleurs nous avons ici des chiffres qui ne peuvent pas nous tromper sur la prospérité du pays sous ses deux régimes économiques. En 1840, une population de 4 millions ne parvenait pas à pourvoir à ses besoins avec un mouvement commercial qui, bon an mal an, flottait depuis une dizaine d'années autour de 400 millions, exportations et importations réunies. En 1890, ce commerce général avait dépassé 6 milliards, et nourrissait une population de 6 millions. Trop à l'étroit dans ses foyers, elle déborde aujourd'hui sur les pays voisins, notamment sur la France, envahissant les départements limitrophes jusqu'à constituer dans

certaines villes plus de 50 p. c. de la population. Elle a même commencé à se transporter dans les pays d'Outre-Mer, elle si attachée au sol de la patrie, au Canada et dans la République Argentine. En même temps nous exportons l'excédant de nos produits, cherchant toujours pour eux de nouveaux débouchés.

Malheureusement pour nous, la guerre de 1870, en nous épargnant et en créant chez nos voisins immédiats d'immenses besoins concordant avec la destruction d'une partie de leur outillage industriel, nous détourna des marchés d'Outre-Mer. Nous y aurions été plus à l'abri des vicissitudes de la politique européenne. Tandis que de 1840 à 1890 nos exportations vers ces marchés ne s'élevaient que de 2 à 10 p. c., celles vers la France gagnaient près de 100 p. c.

Telle était notre situation, lorsque éclata autour de nous, dans la plupart des pays consommateurs de nos produits, et surtout chez nos voisins du Midi, une formidable réaction protectionniste. A la guerre par les canons d'abord succéda la guerre par les compétitions coloniales et la guerre par les tarifs. Pour soutenir leurs armements, l'Allemagne, la France, l'Italie ne peuvent plus compter sur leur travail national. Elles se lancent à l'envi dans l'acquisition de territoires exotiques. Là, leurs nationaux, chassés de leurs foyers par les trop lourdes charges des impôts, pourront s'enrichir sous la protection de la mère patrie; là, des populations indigènes d'ordre inférieur, appelées aux besoins de la civilisation, pourront travailler pour leurs civilisateurs. Mais bientôt on reconnaît que les colonies ne rapportent pas en un jour, que les territoires les plus riches sont déjà occupés et qu'il se passera des années avant que l'on ne puisse former dans les déserts de l'Afrique, les forêts de l'Asie, des communautés riches et prospères. Alors se développe une autre œuvre qui, par les représailles qu'elle entraîne, trouve bientôt dans le monde entier des imitateurs. Ce sont les tentatives qui se font pour s'approprier, par des droits protecteurs, la plus large part du commerce étranger et le monopole du marché intérieur. C'est à qui s'infligera le plus de maux pour nuire le plus à ses voisins.

Nous avons su jusqu'ici échapper à la contagion de ces folies, mais nous n'en sommes pas moins les victimes. Nous payons les fautes d'autrui, leurs armements formidables, leurs entreprises coloniales qui leur coûtent des millions sans rien rapporter, leurs tarifs qui appauvrissent leurs populations au lieu de les enrichir. La crise économique que nous traversons, le réveil des idées socialistes, l'intensité de ce mouvement, ses dangers, n'ont pas d'autre cause.

Comment parer au mal? Par des palliatifs, des demi-mesures, recul dans les voies de la liberté commerciale? Le Roi ne l'a pensé. Avec une géniale sagacité, il a compris que dans cette lutte pour la vie qui s'est emparée des nations européennes et qui pousse à la conquête du monde, il importait de ne pas arriver dernier au partage et, qu'après l'Angleterre, nous étions mieux outillés qu'aucun de nos compétiteurs pour l'emporter dans ce concours. Seul en Belgique, à une époque où personne ne prévoyait encore les événements qui allaient se dérouler en Afrique, il s'est fait le pionnier de la colonisation. Accueillis d'abord avec une railleuse indifférence, ses projets, à mesure qu'ils ont pris corps et que les intérêts du pays se sont groupés autour d'eux, ont rencontré des critiques, une opposition de principe de plus en plus accentuée. Les Chambres ont retenti de ces débats. Ils se renouvelleront plus d'une fois encore jusqu'au jour où le pays aura à les juger.

Plus on est partisan de l'œuvre congolaise et plus on doit se féliciter de l'existence de cette opposition. Elle est de bonne foi, nous n'avons pas le droit d'en douter; elle s'inspire, comme notre adhésion, d'une pensée patriotique : le bien du pays. Pourquoi alors la redouter, ne pas discuter avec elle, essayer de la ramener. Elle vaut mieux que l'indifférence. Elle nous obligera à examiner l'œuvre royale sous toutes ses faces, à en bien peser les avantages, à lui éviter peut-être des erreurs, à l'exposer enfin devant le pays, afin qu'à l'heure de la décision finale, il puisse se prononcer en pleine connaissance de cause.

Je suis d'autant plus disposé à tenir ce langage que dans un grand pays voisin qui en matière de colonisation peut nous servir de modèle, cette même opposition a existé, qu'elle y a entraîné beaucoup de bons esprits parmi lesquels les chefs d'une école économique à laquelle je m'honore d'appartenir et que c'est à son action, aux études qu'elle a provoquées, à la politique qu'elle a fait prévaloir qu'est dû le revirement qui s'est produit dans les dispositions de l'opinion publique. Je veux parler de l'Angleterre. Pour que vous puissiez en juger, permettez-moi de citer l'introduction d'un discours que prononçait il y a quelques mois, en présence du prince de Galles, à l'inauguration de *l'Imperial Institute*, une œuvre analogue à la nôtre, mais autrement puissante et riche, M. Lecky, un des historiens les plus distingués de l'Angleterre.

Voici comment il s'exprimait :

« Il m'a été demandé de vous présenter une adresse qui puisse

« servir d'introduction aux lectures et conférences sur l'histoire et « les ressources des différentes parties de l'Empire qui sont représentées dans notre Institut. En essayant de m'acquitter de cette « tâche, la première réflexion qui ne peut manquer de se présenter « à l'esprit de quiconque connaît notre histoire, naît de l'existence « même de notre œuvre. Je veux parler de la grande révolution qui « s'est faite dans l'opinion publique en Angleterre en ces dernières « années quant à la valeur réelle de nos colonies et de notre « Empire indien. Il y a peu d'années encore une classe nombreuse « et puissante de politiciens professait cette doctrine très populaire « que nos vastes domaines ne nous étaient pas seulement inutiles, « mais qu'ils nuisaient à la mère patrie et que le but d'une sage et « prévoyante politique devait être de préparer et de faciliter leur « sécession.

« James Mill, qui tint une grande place parmi ces politiciens, « écrivit un article sur les colonies qui expose clairement ces vues. « Les colonies, dit-il, sont peu propres à assurer un avantage quelconque à ceux qui les détiennent et leur principal effet est d'engendrer et de maintenir les mauvais gouvernements. Pourquoi « alors, se demande-t-il, les nations d'Europe les maintiennent-elles? « La réponse qu'il se donne caractérise l'homme et son école. « Charitablement il admet que les peuples ignorent leurs véritables « intérêts ou qu'ils les méconnaissent, mais la raison vraie n'est « pas là. Il cite les dires de Sancho Pança, qui désirait être « propriétaire d'une île pour en vendre les habitants comme « esclaves et mettre l'argent dans sa poche. Pour James Mill, la « véritable raison d'être de notre empire colonial est l'intérêt « égoïste de quelques gouvernants, qui apprécient les colonies parce « qu'elles leur donnent des fonctions et leur permettent de multiplier « les guerres.

« Dans un langage plus modéré, un auteur éminent qui vit encore, « a écrit un livre pour démontrer combien il était désirable que « notre Empire fut graduellement mais constamment réduit à la « simple possession de deux îles.

« L'école de Manchester professait des opinions analogues; « Cobden les a souvent exposées. « La question des colonies, « disait-il, est une question de shillings et de pence. » Il essayait de « prouver qu'en acquérir constituait un mauvais marché, et il « exprimait souvent l'espoir qu'un des résultats du libre-échange « serait de relâcher graduellement et imperceptiblement, les liens « qui nous unissent à nos colonies.

« Ses opinions à l'égard de notre Empire Indien étaient e
« beaucoup plus accentuées. Il en parlait comme d'une cala
« d'une malédiction pour notre peuple. Pour me servir d
« propres termes, il le regardait avec un œil désespéré parce c
« voyait un agent de destruction et de démoralisation de
« caractère national. Avec lui beaucoup de ses disciples cro
« que toutes les autres nations ne tarderaient pas à suivre l'ex
« de l'Angleterre et adopteraient sa politique commerciale. Ils
« taient que lorsque tous les hommes pourraient vendre ave
« égale facilité dans tous les marchés les produits de leurs i
« tries, il leur importerait peu de vivre sous tel ou tel dr
« et que cette assimilation commerciale universelle
« promptement suivie par un désarmement général, metta
« terme à toutes les guerres futures.

« Même des politiciens n'appartenant pas à l'école de Manc
« exprimaient des vues analogues. Ainsi Sir Ch. Lewis, dar
« traité sur le gouvernement des dépendances, *Governme*
« *dependencies*, qui parut en 1841, résume les avantages
« désavantages d'un grand empire d'une façon qui laisse l'in
« sion que dans son esprit les désavantages l'emportent. E
« dans l'autobiographie de ce grand écrivain et excellent fon
« naire Sir Henry Taylor qui pendant de longues années exer
« grande influence sur l'office colonial, nous trouvons un t
« curieux des opinions que professaient il y a une trentaine d'a
« Henry Taylor lui-même et avec lui Sir Frédéric Rogers, à
« époque sous-secrétaire d'État permanent pour les colonies.
« les deux étaient d'accord pour proclamer que nos colon
« l'Amérique septentrionale étaient une sorte de *damnosa*
« *ditas* et qu'il était hautement désirable qu'elles fussent sé
« de la Grande-Bretagne. A une époque où Votre Altesse
« s'efforçait si heureusement de nous réconcilier avec nos col
« Sir Henry Taylor écrivait avec une grande franchise, q
« liens que l'héritier de la couronne essayait de resserrer, il
« mieux de les relâcher s'il y avait quelque chance de les v
« dénouer entièrement. »

Le même mouvement d'opposition s'est produit dans tous le
colonisateurs, en Hollande, en Allemagne, où il recrute enc
nombreux adhérents, en France, où il a plus d'une fois mis e
les cabinets républicains qui le méconnaissaient. Mais il faut
cette distinction qu'en Angleterre et en Hollande, il est a

s'affaiblissant depuis ces vingt dernières années, tandis qu'en Allemagne et en France, il n'a rien perdu de sa puissance.

D'où vient cette différence? Comment l'Angleterre notamment, où les plus grandes influences contre la colonisation dominaient même dans les régions gouvernementales, ainsi que vous venez de l'entendre, en est-elle arrivée à vouloir non plus se séparer de ses colonies, mais les grouper en un vaste empire de 300 millions d'habitants, *Greater Britain* comme l'appelle sir Ch. Dilke. Écoutez encore M. Lecky, il va nous le dire :

« Quiconque a suivi le courant de l'opinion publique en Angle- « terre, ne peut douter que les vues de l'école de Manchester n'aient « perdu beaucoup de terrain, qu'un sentiment plus ardent, plus « noble et plus sain d'attachement pour nos colonies et notre « Empire indien ne se soit emparé de la nation. Beaucoup de causes « peuvent expliquer ce changement. Il y a d'abord cette circon- « stance que ce que Carlyle appelait le *millenium du calicot* se fait « encore attendre. Les nations ne se sont pas toutes converties au « *free trade;* bien au contraire, la plupart d'entre elles, y compris « malheureusement quelques-unes de nos propres colonies, élèvent « sans cesse de nouvelles barrières contre notre commerce.

« Le règne de la paix n'est pas venu. Les jalousies et les antipa- « thies nationales sont plus fortes que jamais, près de 4 millions « d'hommes sont sous les armes dans ce qu'on appelle le système « de la paix armée. Nous commençons à constater qu'avec notre « population, qui va toujours en s'accroissant, l'insuffisance de nos « moyens de l'alimenter par nos ressources propres, le développe- « ment de nos énormes manufactures, la nécessité d'assurer à nos « produits industriels des marchés stables et étendus, est devenue « pour la nation et surtout pour les classes laborieuses une question « de vie ou de mort. Or, dans l'état actuel du monde, nous devons « surtout chercher ces marchés dans les limites de notre propre « Empire. Les dimensions gigantesques prises en ces dernières années « par notre commerce avec l'Inde, les développements non moins « extraordinaires d'autres parties de notre Empire nous ont montré « la route à suivre. A une époque où tous les domaines de la vie « professionnelle et industrielle de notre pays sont encombrés à « l'excès, le système de la libre compétition combiné avec l'acqui- « sition de nouvelles colonies, a ouvert de nobles champs d'activité « à l'esprit d'entreprise, à l'ambition, à l'occupation d'hommes « jeunes, pauvres et pleins de talent. Les Indes surtout sont deve-

« nues une école d'une valeur inestimable pour le maintien de
« quelques-unes des meilleures et des plus mâles qualités de notre
« race. Elles sont le vaste champ de culture de notre force militaire,
« tandis que les problèmes de leur administration sont particuliè-
« rement propres à former des hommes d'État tels qu'il nous en faut,
« des hommes de forte volonté, disposant d'une grande puissance
« d'organisation et de grandes qualités gouvernementales, des
« hommes habitués à compter avec les faits plutôt qu'avec les mots,
« à juger les actes du Gouvernement par leur valeur intrinsèque
« et non par les avantages que les parties peuvent en retirer, des
« hommes habiles à juger le caractère humain sous ses types et ses
« aspects les plus divers. »

A ces raisons, si bien déduites par M. Lecky, je voudrais en ajouter une autre, résultant de l'action même de l'opposition dirigée contre le développement de l'empire colonial de l'Angleterre. Sous l'influence des enseignements de Cobden et de l'accroissement constant des forces démocratiques du pays, son régime colonial a subi une profonde évolution. Ce qui avait discrédité ce régime, ce n'était pas le principe même de la colonisation, qui n'était qu'une conséquence de la surabondance de vie du peuple anglais. C'était la façon brutale et égoïste dont les gouvernements aristocratiques de l'époque l'appliquaient au profit de leurs intérêts, au mépris souvent de tous les droits de l'humanité. Lorsque Cobden signalait la démoralisation que l'Inde exerçait sur l'Angleterre et les dangers qui pouvaient résulter de sa possession, il était impressionné autant par les formidables soulèvements qui y avaient éclaté contre la domination anglaise que par les dénonciations éloquentes dont Macaulay avait flétri les procédés à l'aide desquels cette domination s'était établie et maintenue. Lorsque sir Henry Taylor recommandait l'abandon du Canada, il se rappelait les causes de l'insurrection américaine et de la constitution des États Unis; lorsque sir Charles Lewis pesait les avantages et les désavantages des colonies, il songait surtout aux difficultés que pouvaient susciter à la mère patrie et à des institutions vieillies, les besoins des démocraties issues de son sein et qui peuplaient les territoires soumis à son autorité.

Aujourd'hui les choses sont bien changées. L'aristocratie n'est plus seule à régner en Angleterre, elle a dû partager son pouvoir avec les masses appelées à la puissance électorale, et ce pouvoir, il faut bien le dire, est devenu moins égoïste et plus humain, plus

soucieux de tous les intérêts confiés à ses soins. Les colonies australiennes, si impatientes jadis de la tutelle qu'exerçait sur elles les classes aristocratiques de la mère patrie, émancipées aujourd'hui, sont devenues de véritables républiques, où l'autorité de la Reine n'est plus qu'une autorité de pure forme et auxquelles le *Colonial office* permet les expérimentations politiques les plus extravagantes, sans songer à y opposer le moindre *veto*. Le Canada, jadis si désaffectionné, a résisté victorieusement à toutes les tentatives des États-Unis de le détacher de l'Angleterre et c'est lui aujourd'hui dont le loyalisme presse le plus vivement l'opinion publique de la mère patrie à rechercher quelque formule de représentation politique commune pour la gestion de leurs intérêts communs Enfin, le gouvernement de l'Inde, quelque puissent être les tares de son origine, semble ne plus avoir d'autre but que d'assurer à 250 millions d'êtres humains, depuis les Himalayas jusqu'au cap Comarin, une paix parfaite substituée aux guerres de races et de croyances, aux violences sauvages, aux anarchies irréductibles, aux usages barbares qui jadis les décimaient. Un pouvoir central armé de toutes les ressources de la civilisation occidentale s'y applique à garantir à tous la vie, la liberté, la propriété, le travail, à empêcher les conflits religieux, l'oppression des races, à prévenir les famines, à alléger les souffrances, à multiplier, par l'instruction, l'émancipation future des peuples qu'il couvre de sa protection.

Voilà le grand, le noble spectacle que nous offre aujourd'hui l'Angleterre, voilà pourquoi toutes ses dépendances veulent resserrer leurs liens avec elle, voilà pourquoi on peut entrevoir la réalisation du rêve de Cobden, sinon par tous les peuples du monde, du moins par ceux de race anglo-saxonne et l'établissement d'un empire autrement vaste que l'empire romain, assurant, comme lui, à de longues séries de générations, une paix perpétuelle.

Je pourrais, Messieurs, prolonger cette étude, l'appliquer à d'autres pays, vous montrer comment ils ont colonisé depuis les temps les plus reculés, quels résultats ont donné leurs tentatives, mais j'anticiperais sur les travaux de vos sections. Je me borne à dire que poursuivie avec une stricte impartialité, sans parti pris, cette étude démontre que lorsque le peuple colonisateur a procédé à son profit exclusif, par voie de conquête, d'absorption, de centralisation, de réglementation à outrance, il n'a produit qu'une œuvre mauvaise, condamnable, nuisible à lui-même et à ceux qu'il soumettait à son autorité. Inoculant ses vices aux populations

indigènes, exploitant leur travail et leurs besoins à l'avantage de fonctionnaires ou de certaines catégories de ses nationaux, il les a gangrenées, appauvries, exterminées, poussées à la révolte. Leur misère gagnant ceux de ses nationaux, auxquels il les avait livrés, comme des serfs ou des esclaves, il a vu ses colonies se détacher de lui et se constituer en états indépendants. Les richesses qu'il récoltait devenaient des fléaux. Endormi sous les privilèges qu'il s'octroyait, il s'appauvrissait et perdait le rang qu'il occupait dans le monde. Ce n'est pas ainsi qu'on doit coloniser. Lorsqu'un peuple de race supérieure s'établit au milieu de populations qui n'ont pas atteint son degré de civilisation ou dont la civilisation est différente de la sienne, il assume envers elle des devoirs d'émancipation et de tutelle. Il peut, il doit éveiller leurs besoins pour en faire des consommateurs libres; il lui est défendu de les traiter en corvéables condamnés à ne vivre que pour lui et par lui. Il doit agir en père et non en maître, consulter leurs intérêts autant que les siens, fonder leur prospérité sur celle qu'il poursuit pour lui-même.

C'est ainsi que le Roi procède au Congo; c'est ainsi que nous devons procéder si nous nous décidons à continuer son œuvre. Lorsqu'il attaque la traite et lutte contre les Arabes qui déciment le pays, lorsqu'il combat chez les nègres l'anthropophagie et les coutumes barbares des uns, l'esprit de domination des autres, lorsqu'il brise la tyrannie sanglante des chefs et assure aux plus humbles la justice, l'ordre, le travail et la paix, il élève le niveau de leur civilisation; il en fait des êtres humains.

Qui oserait protester contre une entreprise aussi noble, qui oserait reprocher à son auteur d'avoir voulu y associer son peuple, de ne pas s'être contenté du rôle d'une espèce de roi d'Yvetot « dormant fort bien sans gloire », d'avoir ambitionné pour nous la mission de devenir à l'égal des plus grands peuples de la terre, un peuple colonisateur, les maîtres d'un vaste Empire africain?

Nous ne sommes, Messieurs, qu'un petit pays; nous pouvons, si nous le voulons, devenir une grande nation. Nous ne sommes que six millions; l'Angleterre en comptait à peine autant lorsque, sous Élisabeth, elle a jeté les bases de sa puissance; la Hollande en avait bien moins encore lorsque, par une poignée de marins et quelques marchands audacieux, elle conquérait sur l'Espagne la domination des mers. Si nous voyons ce que nous avons accompli depuis un demi-siècle, nous pouvons nourrir l'espoir, toutes proportions gardées, de regagner le terrain occupé par nos ancêtres, lorsque Londres

naissait à peine et que Bruges en tenait la place. Pour cela il suffit de rester fidèle à la liberté, à la liberté politique que nous possédons depuis 1830, à la liberté commerciale qui règne chez nous depuis 1847. Toutes les qualités par lesquelles nos deux races se complètent si bien, feront le reste. Nous ne sommes que six millions et notre commerce général dépasse celui de la moitié de la France, il atteint les quatre cinquièmes de celui de l'Allemagne! Ces chiffres ne disent-ils rien?

Nous sommes, Messieurs, avec le monde civilisé tout entier en face de redoutables problèmes sociaux. Le peuple des travailleurs s'agite. Il veut vivre, et il en a bien le droit; il veut jouir des richesses qu'il aide à créer, du bien-être qu'il voit répandu autour de lui. Comment l'apaiserons-nous, comment lui donnerons-nous la légitime satisfaction de ses besoins moraux et matériels? Comment utiliserons-nous toutes les forces latentes qui dorment en lui et qui peuvent nous élever à la plus haute puissance économique comme peuple producteur et consommateur? Sera-ce en nous recroquevillant sur nous-mêmes, en nous isolant dans le monde, en restreignant nos horizons, en revenant aux erreurs du protectionnisme, en nous confiant aux conceptions fallacieuses de ceux qui rêvent de transformer la nature humaine pour mieux réorganiser les sociétés? Même les plus audacieux de ces novateurs reconnaissent qu'une lente évolution sera nécessaire.

Pourquoi alors ne pas aller au plus pressé et nous en rapporter aux leçons de l'histoire? Elle nous montre l'immense accroissement de richesses qui résulte de la liberté commerciale, leur meilleure distribution aussi. Nous en avons fait l'expérience. Elle nous a enseigné que lorsque, par des lois artificielles, une classe de la société élève le prix des choses à son profit, elle n'enrichit que les riches, elle appauvrit les pauvres. Elle crée le mammonisme à côté du paupérisme. Elle stérilise, elle déclasse les uns; elle permet aux autres de vivre, sans travail, du travail accumulé de la communauté. Ce qu'il faut, c'est ouvrir à celle-ci toutes les sources de l'activité humaine, surexciter pour la conquête du bien-être toute l'énergie dont elle est capable. Le Roi nous a montré le chemin. Nous n'avons qu'à le suivre. On lui a reproché de s'intéresser plus aux nègres qu'à ses compatriotes. Ceux qui parlent ainsi ne savent ce qu'ils disent. Nous étouffons chez nous, nous n'avons pas assez d'emplois à donner à nos capitaux, pas assez de travail à donner à nos ouvriers et un monde nous est ouvert, un monde où pour tous,

directement ou indirectement, s'ouvriront de nouvelles sourc travail et de fortune. Quel exutoire pour la pléthore dont souffrons, pour les compétitions qu'elle crée, pour les forces q laisse en friche, pour les divisions qu'elle engendre. Et quelle aussi pour tous ceux qui se transporteront là-bas, école de pa tisme, école de gloire nationale où se déploieront les meill qualités de notre peuple!

Le peu qui a été fait jusqu'ici à raison de ce qui reste à faire, a donné la preuve des merveilles que peuvent réaliser là-bas, des directions habiles et énergiques, nos savants, nos explorat nos missionnaires, nos officiers, nos ingénieurs, nos administra et jusqu'aux nègres eux-mêmes qu'on disait incapables de travail et de toute application.

Et c'est ce monde qui nous est offert, que nous refuserions enquête préalable, *a priori*, en aveugles, parce que la puis royale l'a ouvert, parce qu'il y a des risques à courir, des char assumer, parce que nous deviendrions trop riches et un obj convoitise pour les peuples voisins, parce que nous pourrions coloniser, commettre des abus, peut-être parce que nous pour oublier là bas nos querelles de partis, de sectes, de langues qui ici la grandeur de nos hommes politiques; que sais-je, Messi pour mille mauvaises raisons qu'on peut imaginer pour vin nos énergies et nous empêcher de saisir la fortune à l'heure oì s'offre à nous.

Nous deviendrions la risée de l'Europe prête à se jeter sur l' tage qui nous est dévolu et dont nous n'avons plus à faire l'inventaire. La postérité ne nous le pardonnerait pas, ni tou vaillants qui ont donné et qui donnent encore tous les jours vies à l'appel du Roi et de la patrie, pour apprendre à l'étrang que valent les Belges et de quelles œuvres ils sont capables.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE D'INAUGURATION

20 FÉVRIER 1894

Présidence de M. A. Couvreur, président.

Bureau : MM. Colonel A. Donny, A. Rivier, E. van Over G. Jottrand, capitaine L. Roget, V. Pourbaix et P. Blai manche.

La séance est ouverte à 8 1/4 heures.

ORDRE DU JOUR :

1° Discours du président;

2° Examen et approbation des statuts;

3° Constitution définitive du comité et des bureaux des sections d'études;

4° Communication du secrétaire. (Situation de la Société. — Programme des études.)

*
* *

M. le Président prononce le discours publié plus haut. (*Vifs applaudissements.*)

*
* *

L'assemblée passe au deuxième point de l'ordre du jour : *Examen et approbation des statuts.*

Le secrétaire lit les statuts élaborés par le bureau.

Après un échange de vues, la décision suivante est votée à la majorité des voix :

Bien que l'article 38 soit formulé en ces termes : « Les statuts « peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire, « spécialement réunie à cet effet, sur la proposition du comité ou à « la demande d'un tiers des membres effectifs », les statuts n'auront, jusqu'à l'assemblée générale de la première semaine de novembre 1894, qu'un caractère provisoire; cette assemblée les arrêtera définitivement.

*
* *

L'assemblée passe au 3° de l'ordre du jour : *Constitution définitive du comité et des bureaux des sections d'études.*

Un membre de l'assemblée propose de confirmer par acclamation le mandat des membres du comité provisoire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée.

En ce qui concerne la constitution des bureaux d'études, l'assemblée adopte à la majorité des voix la proposition suivante :

MM. A. Couvreur, E. Descamps, A. Rivier et E. van Overloop sont nommés présidents des sections à titre provisoire; les sections seront convoquées prochainement pour procéder à la constitution de leurs bureaux selon les termes des articles 17, 18 et 19 des statuts.

Le président déclare constituée la Société d'études coloniales.

L'assemblée passe au 4e de l'ordre du jour.

Le secrétaire fait connaître dans les termes suivants la situation de la Société et le projet de programme de ses études.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ.

Trois cent cinquante huit adhérents ont répondu à notre appel. Parmi eux nous avons la satisfaction de vous signaler treize membres protecteurs, ce sont :

MM. Debboudt, industriel, à Courtrai;
J. de Borchgrave, avocat, à Bruxelles;
de Haas, artiste peintre, à Bruxelles;
L. Delbouille, banquier, à Ostende;
Mgr Jacobs, doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles;
Lt Ch. Lemaire, à Bruxelles;
A.-Michel Jackson, industriel;
Montefiore Levy, ingénieur, à Bruxelles;
A. Mund, courtier d'assurances, à Anvers;
E. Solvay, industriel, à Bruxelles;
Mgr Stillemans, évêque de Gand;
J. C. Urban, à Bruxelles;
Visart de Bocarmé, représentant, à Bruxelles.

Les ressources sur lesquelles nous pouvons déjà compter cette année s'élèvent donc à	fr.		4,660
Les frais de propagande, circulaires, timbres, impression des statuts, absorberont environ . .	fr.	1,100	
Les frais de loyer, éclairage, chauffage, environ.	fr.	1,100	
Total . .	fr.	2,200	
Il nous restera ainsi.	fr.		2,460

que nous pouvons consacrer à notre installation, à notre bibliothèque et à la publication du bulletin.

Local. — Aux termes du contrat passé entre la Société et M. Luytten, administrateur de l'immeuble :

A. Notre bail est d'un an et prend cours au 1er mars 1894;

B. Le prix de la location s'élève à 840 francs;

C. La Société s'est réservé le droit de renouveler le bail moyennant un loyer de 960 francs pour les huit années suivantes.

D. D'autres sociétés ont déjà ou auront sous peu leurs installations dans l'hôtel, ce sont : la Société d'archéologie, le Cercle

Kumris, la Société d'études sociales et politiques et la Société des ingénieurs et des industriels. Les membres de la Société d'études coloniales ont en commun avec ceux des autres sociétés, la jouissance de la buvette, de la salle de lecture, du téléphone et du vestiaire;

E. La grande salle est mise à notre disposition douze fois par an. (Tous les locaux énumérés ci-dessus sous les litt. *D* et *E* sont éclairés et chauffés par les soins du propriétaire.)

F. La Société a l'usage exclusif d'une salle située à l'étage et pouvant servir de lieu de réunion pour le Comité ou les sections, de secrétariat, etc.

L'installation, l'éclairage, le chauffage et l'entretien de cette salle sont à la charge de la Société.

M. le Secrétaire donne lecture du *Projet de programme des études* arrêté par le Comité. (Voir ci-dessous, page 24.)

Bien des matériaux manqueront au début pour accomplir méthodiquement ce vaste programme; mais un grand nombre de questions importantes pourront faire l'objet d'une discussion immédiate.

L'histoire et les travaux de nos devanciers doivent éclairer nos recherches. Des publications très nombreuses ont été faites sur les questions coloniales; il importe d'en dresser une bibliographie : ce sera l'un des premiers soins du Comité. Il poursuivra en même temps la création d'un musée congolais qui est d'une évidente nécessité pour nos études.

Les mesures relatives à l'organisation de conférences et à la publication du bulletin seront prises à bref délai.

Le Comité ne négligera rien pour répandre le fruit des travaux des membres des sections; mais c'est de la valeur et de la sincérité de ces travaux que dépendront l'avenir de la Société et les services qu'elle rendra au pays.

M. le Président remercie l'assemblée. Il propose de voter des remerciements : aux adhérents qui, dès notre premier appel, ont fait à la Société l'honneur de s'inscrire au nombre des membres protecteurs; à tous ceux qui ont promis leur bienveillant concours à la jeune association, notamment l'État indépendant du Congo, les sociétés commerciales, le Cercle africain, la Société antiesclavagiste et les missions; enfin, à la presse.

Ces propositions sont votées par acclamation.

M. Falk dépose sur le bureau, à titre d'hommage de l'éditeur, l'ouvrage nouvellement publié par ses soins : Le développement de

l'Afrique, par Arthur Silva White, traduit de l'anglais par le docteur Verrier et Mlle Lindsay.

La séance est levée à 10 heures.

STATUTS

I. — But de la Société.

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé en Belgique une Société d'Études coloniales. Elle a son siège principal à Bruxelles; elle peut fonder des centres d'activité en province.

ART. 2. — La Société a pour but d'étudier toutes les questions qui se rattachent à l'organisation, au développement et à l'utilisation de colonies ou de possessions d'outre mer et plus spécialement de l'État fondé en Afrique par le Roi Léopold II.

ART. 3. — La Société poursuit son but :

1° Par la constitution d'une bibliothèque et d'une bibliographie de tous les ouvrages, livres, brochures et documents relatifs aux questions coloniales;

2° Par l'organisation de conférences et de discussions sur ces questions et plus spécialement sur celles relatives à l'État du Congo;

3° Par la publication d'un recueil périodique résumant ces conférences et ces discussions ainsi que toutes les informations recueillies sur la géographie et l'ethnographie du bassin du Congo, les mœurs de ses habitants, ses produits agricoles, industriels et commerciaux, bref sur tout ce qui peut faire connaître le centre de l'Afrique et les ressources que ses territoires peuvent offrir à l'activité de la Belgique;

4° Par la création d'un Musée congolais;

5° Par la participation à l'organisation d'expositions coloniales ou d'expéditions scientifiques;

6° Par l'organisation de cours pratiques pour l'instruction des personnes se rendant au Congo ou désirant nouer des relations avec ce pays.

II. — Membres.

Art. 4. — La Société se compose de membres d'honneur, de membres protecteurs, de membres effectifs et de membres correspondants.

Art. 5. — Le titre de membre d'honneur pourra être conféré aux personnes qui auront rendu à la Société des services éminents. La proposition devra émaner du Comité et être ratifiée par un vote de l'Assemblée générale réunissant au moins les trois quarts des membres effectifs et protecteurs présents.

Le titre de membre protecteur sera décerné aux Membres qui s'engageront à payer soit une cotisation annuelle de 100 francs, soit une somme de 500 francs versée à leur entrée.

Art. 6. — Le demandes d'admission en qualité de membre effectif ou protecteur sont adressées par écrit au Comité, qui statue à la majorité des voix et sans appel.

Art. 7. — Les membres correspondants sont nommés par l'Assemblée générale sur la présentation du Comité. Ils sont choisis parmi les personnes ne résidant pas en Belgique et pouvant fournir un concours utile à la Société.

III. — Avantages réservés aux Membres.

Art. 8. — Tous les membres ont le droit :

1° D'assister aux assemblées, réunions et conférences;

2° De faire usage de la bibliothèque et des collections de la Société suivant les conditions prévues par un règlement spécial;

3° De recevoir le Bulletin à titre gratuit et, à prix réduits, les autres publications de la Société.

IV. — Cotisation.

Art. 9. — Les membres effectifs paient une cotisation annuelle de 10 francs.

Les membres d'honneur et les membres correspondants sont dispensés de la cotisation.

Art. 10. — L'année sociale commence le 1er janvier.

Art. 11. — Les membres désireux de donner leur démission doivent l'envoyer par écrit au Secrétaire général un mois au moins avant l'expiration de l'année sociale. Faute d'avoir satisfait à cette formalité, ils restent redevables de la cotisation de l'année suivante.

Art. 12. — Tout membre qui, après y avoir été invité par le Trésorier par lettre recommandée, n'acquitte pas sa cotisation, est considéré comme démissionnaire, sans préjudice des droits de la Société.

Art. 13. — Les membres démissionnaires ne conservent aucun droit sur les biens de la Société.

V. — Organisation scientifique et administrative de la Société.

A. — Études.

Art. 14. — La Société est divisée en sections d'études; les membres s'y inscrivent à leur choix; ils peuvent faire partie de plusieurs sections.

Provisoirement il est formé quatre sections :

1° La Section d'études scientifiques;
2° » » morales et politiques;
3° » » économiques;
4° » » juridiques.

Cette division pourra toujours être modifiée par le Comité.

Art. 15. — La solution des questions mises à l'étude ne peut être l'objet d'un vote.

Art. 16. — L'insertion d'un travail dans le recueil périodique doit être proposée au Comité par le Président de la Section d'étude dans laquelle le travail a été lu.

La proposition doit être sanctionnée par un vote du Comité au scrutin secret. Les travaux publiés dans le recueil doivent être signés par l'auteur; leur publication n'engage pas l'opinion de la Société.

Art. 17. — Chaque section élit son Président, son Vice-Président ainsi qu'un ou plusieurs Secrétaires. Ils sont nommés pour un terme d'un an et sont rééligibles.

Toutefois, les Présidents de section nommés pour la première fois conserveront leurs fonctions jusqu'à la première semaine du mois de novembre 1895.

ART. 18. — Les élections énoncées à l'article 17 ont lieu dans la première réunion de la Section, au mois de novembre.

ART. 19. — Les membres des Sections doivent en faire partie depuis trois mois au moins pour y avoir le droit de vote.

B. — Administration de la Société.

ART. 20. — L'administration de la Société est exercée par un Comité composé :

1° du Président général;
2° des Présidents de Section;
3° du Vice-Président général;
4° des Vice-Présidents de Section;
5° des deux Secrétaires généraux;
6° d'un Trésorier;
7° de plusieurs membres sans attributions spéciales.

ART. 21. — Le Président général, le Vice-Président général, les deux Secrétaires généraux, le Trésorier ainsi que les Membres du Comité sans attributions spéciales sont nommés pour un terme d'une année par l'Assemblée générale annuelle. Ils sont toujours rééligibles.

Toutefois, le Président général nommé pour la première fois conservera ses fonctions jusqu'à la première semaine du mois de novembre 1895.

C. — Présidence générale.

ART. 22. — Le Président général a la police de l'Assemblée générale et du Comité qui prennent leur décision à la majorité absolue. Il a voix prépondérante en cas de partage de voix.

ART. 23. — Le Vice-Président général remplace le Président général en cas d'absence ou d'empêchement.

D. — Secrétaires généraux.

ART. 24. — Les Secrétaires généraux sont chargés, sous la

direction du Président général, de toutes les écritures autres que celles de la comptabilité. Ils s'occupent spécialement des notes à prendre pendant les séances pour la rédaction du procès-verbal.

E. — Trésorier.

Art. 25. — Le Trésorier a dans ses attributions les recettes et les dépenses. Il ne peut effectuer aucun paiement que sur un mandat revêtu de la signature du Président général.

Art. 26. — Le Trésorier doit, à la fin de l'année sociale, rendre un compte général de sa gestion.

Le compte, appuyé des pièces justificatives, après avoir été approuvé par le Comité, est déposé au moins huit jours avant l'Assemblée générale au local de la Société où chacun des membres peut en prendre connaissance.

F. — Bibliothécaire.

Art. 27. — Le Bibliothécaire est choisi par le Comité; il prend soin des archives, livres, brochures, journaux, revues appartenant à la Société. Il est chargé de la correspondance concernant son service; il dresse un inventaire de la bibliothèque et des archives et le tient constamment au courant.

Le Bibliothécaire s'attache à échanger les publications de la Société avec des ouvrages similaires; il est chargé de la vente des publications de la Société d'après un tarif approuvé par le Comité.

Art. 28. — Le Bibliothécaire fait chaque année un rapport sur l'état de la bibliothèque; il en tient le catalogue à jour.

G. — Comité.

Art. 29. — Le Comité s'assemble sur la convocation du Président général.

Art. 30. — Le Comité doit réunir au moins cinq membres présents pour que ses décisions soient valables.

Art. 31. — Le Comité représente la Société; il est spécialement chargé : 1° de la publication du recueil périodique ou d'autres travaux de la Société;

2° Des relations avec les Sociétés savantes du pays et de l'étranger;

3° De statuer sur l'admission des membres effectifs et des membres protecteurs et de proposer à l'Assemblée générale la nomination des membres d'honneur et des membres correspondants;

4° De la vérification de la comptabilité de la Société;

5° De la convocation de l'Assemblée générale et de la fixation de son ordre du jour;

6° De la surveillance des intérêts généraux de la Société, du maintien de son programme, de ses statuts et de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale;

7° D'agir au mieux des intérêts de la Société dans tous les cas non prévus par le présent règlement.

Art. 32. — En cas de démission ou de décès d'un membre du Comité, celui-ci peut pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale.

II. — Assemblée générale.

Art. 33. — La Société se réunit en Assemblée générale, une fois par an, dans la première semaine du mois de novembre. D'autres réunions peuvent être convoquées par le Comité, ou lorsqu'un tiers des membres en fera la demande.

Aucune décision ne peut être prise par l'Assemblée générale sur une question qui ne figure pas à l'ordre du jour.

Art. 34. — Toute demande de mise à l'ordre du jour doit être présentée revêtue de la signature de dix membres au moins et transmise au Secrétariat général au plus tard huit jours pleins avant la date fixée pour l'Assemblée.

Art. 35. — Outre les élections qui ont lieu lors de l'Assemblée générale annuelle, la séance comporte toujours dans son ordre du jour la lecture du rapport du Comité sur la situation de la Société, les progrès de ses travaux et l'emploi de ses fonds.

VI. — Dispositions finales.

Art. 36. — Si la Société vient à se dissoudre, tous ses biens et collections seront offerts à l'État belge, à moins que leur vente ne soit nécessaire à l'apurement du passif.

Art. 37. — La durée de la Société est illimitée. Elle ne peut être dissoute que sur la proposition du Comité par l'Assemblée générale de la Société spécialement convoquée à cet effet et à la majorité des trois quarts des membres présents.

Art. 38. — Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire, spécialement réunie à cet effet sur la proposition du Comité ou à la demande d'un tiers des membres effectifs.

Adopté en Assemblée générale du 20 février 1894.

PROGRAMME DES ÉTUDES

Section d'études scientifiques.

1. Questions météorologiques et climatologiques.
2. Questions géographiques.
3. Questions géologiques.
4. Minéralogie du Congo.
5. Flore du Congo.
6. Faune du Congo.
7. Questions anthropologiques.
8. Questions ethnographiques (1).
9. Questions d'hygiène coloniale.

(1) Dans leurs rapports avec les travaux de la section.

Section d'études économiques.

1. Systèmes de colonisation. Conséquences économiques de la possession de colonies.
2. Régime terrien. Mise en valeur du sol. Culture. Animaux domestiques.
3. Régime industriel. Industries à établir.
4. Régime commercial. Produits importables et exportables.
5. Voies de communications. Chemins de fer. Navigation.
6. Régime financier. Douanes, etc.

Section d'études morales et politiques.

1. Questions ethnographiques (1). Mœurs et coutumes des populations indigènes.
2. Langues et dialectes.
3. Moyens moraux d'éducation et de civilisation. Institutions religieuses et de bienfaisance.
4. Moyens d'organisation politique. Organisation militaire, organisation administrative, organisation judiciaire, etc.

(1) Dans leurs rapports avec les travaux de la section.

Section d'études juridiques.

1. Législation coloniale comparée.
2. Droit civil.
3. Droit commercial.
4. Droit criminel.
5. Droit international privé.
6. Droit public. Rapports entre métropoles et colonies.
7. Législation et administration de la justice applicable aux indigènes.

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ (1)

Président :

A. COUVREUR, ancien vice-président de la Chambre des représentants, 254, chaussée de Vleurgat, Ixelles.

Vice-Président :

Colonel A. DONNY, 61, rue Ducale, Bruxelles.

Présidents de Section :

Chevalier E. DESCAMPS, professeur à l'Université de Louvain, 99, rue de Namur, Louvain.

A. RIVIER, professeur à l'Université de Bruxelles, 58, avenue de la Toison d'Or, Bruxelles.

E. VAN OVERLOOP, 58, rue Royale, Bruxelles.

Secrétaires généraux :

V. POURBAIX, avocat près la Cour d'appel, 21, avenue du Midi, Bruxelles.

Capitaine L. ROGET, professeur à l'école de guerre, 10, rue de la Pacification, Saint-Josse-ten-Noode.

Trésorier :

P. BLANCHEMANCHE, avocat près la Cour d'appel, 27, rue d'Ecosse, Saint-Gilles.

Membres :

A. BIDART, avocat près la Cour d'appel, 14, rue de Suisse, Saint-Gilles.

Major E. CAMBIER, 286, rue Rogier, Schaerbeek.

F. CATTIER, avocat près la Cour d'appel, 56, rue Keyenveld, Ixelles.

Baron P. de HAULLEVILLE, professeur à l'école de guerre, 238, rue de la Loi, Bruxelles.

(1) Afin de faciliter les recherches, nous reproduisons les noms des membres du Comité, d'après l'ordre alphabétique, dans la liste des membres de la Société.

Commandant Fivé, 146, chaussée de Tervueren, Etterbeek.
R.-P. Geluy, des missions de Scheut
A. Halot, avocat près la Cour d'appel, 32, boulevard du Rége Bruxelles.
Docteur V. Jacques, 36, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.
G. Jottrand, avocat près la Cour d'appel, ancien membre de Chambre, 39, rue de la Régence, Bruxelles.
Lieutenant Ch. Lemaire, 2, rue du Gentilhomme, Bruxelles.
Valère Mabille, industriel, Mariemont.
L. Meganck, avocat près la Cour d'appel, 116, avenue de Toison d'Or, Saint-Gilles.
Alb. Rolin, professeur à l'Université de Gand, 11, rue Savaé Gand.

BUREAUX DES SECTIONS

Section d'études scientifiques.

Président :

E. van Overloop.

Vice-Président :

V. Jacques.

Secrétaires :

P. Otlet, avocat près la Cour d'appel.
Lieutenant Cumont.

Sections d'études économiques.

Président :

A. Couvreur.

Vice-Président :

G. Jottrand.

Secrétaires :

H. Becquet, avocat près la Cour d'appel.
E. Dubois, avocat, chargé de cours à l'Université de Gand.
E. Mahaim, avocat, chargé de cours à l'Université de Liège.
E. Vandersmissen, avocat, chargé de cours à l'Université Liége.

Section d'études morales et politiques.

Président :

Chevalier Descamps.

Vice-Président :

Baron de Haulleville.

Secrétaires :

H. Baerts, docteur en droit, chef du cabinet du secrétaire d'Etat pour l'Intérieur à l'administration du Congo.

Section d'études juridiques.

Président :

A. Rivier.

Vice-Président :

Alb. Rolin.

Secrétaires :

Ed. Rolin, avocat près la Cour d'appel.
R. Vauthier, avocat près la Cour d'appel.

LISTE DES MEMBRES

A

Allard, Alphonse, Directeur honoraire de la Monnaie, Consul général de Turquie, 52, avenue Louise, Bruxelles.
Allo, N., Directeur général de la Marine, 210, rue Rogier, Schaerbeek.
Arnould, Henri, Lieutenant d'artillerie, 19, rue de la Constitution, Malines.
Auerbach, B., Avocat, 15, rue Van Bemmel, Bruxelles.
Avaert, Henri, Capitaine-commandant au 8e régiment de ligne, 17, rue Verdussen, Anvers.

B

Baernstein, 49, avenue des Arts, Bruxelles.
Baerts, Hubert, Docteur en droit, 15, rue Saint-Quentin, Bruxelles.
Balat, Alphonse, Architecte, 17, rue de Londres, Ixelles.
Bansaert, Omer, Capitaine d'état-major, 29, rue de la Limite, St-Josse-ten-Noode.

Bastin, René, rue de Stassart, 78, Ixelles.
Baussart, Edmond, Capitaine d'artillerie, professeur à l'école militaire, 291, chaussée d'Ixelles, Ixelles.
Becquet, Henri, Avocat près la Cour d'appel, 27, rue de Naples, Ixelles.
Bede, Emile, Ingénieur, Conseiller communal, 57, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles.
Beernaert, A., Ministre d'État, Bruxelles.
Belinne, P., Major-adjoint d'état-major au 1er d'artillerie, 77, boulevard Lousberg, Gand.
Belleroche, E., Ingénieur, 76, avenue d'Auderghem, Bruxelles.
Belot, Ch., Ingénieur, 26, rue du Poinçon, Bruxelles.
Bergé, Gaston, Avocat, 122, rue de la Poste, Bruxelles.
Berger, Henri, Avocat, 311, rue Rogier, Bruxelles.
Bertrand, Alexandre, Agent de change, vice-président de la commission de la Bourse de Bruxelles, 4, rue Traversière, Bruxelles.
Besme, V., Inspecteur-voyer des faubourgs, 52, rue Jourdan, Bruxelles.
Beuckers, Gustave, Avocat près la Cour d'appel, 27, rue du Parnasse, Bruxelles.
Beuckers, Jean-Gustave-Edouard, Avocat à la Cour d'appel, 27, rue du Parnasse, Bruxelles.
Bia, H., Avocat près la Cour d'appel, 27, rue d'Archis, Liége.
Bidart, Alexandre, Avocat à la Cour d'appel, 14, rue de Suisse, St-Gilles.
Biermans, Léonard, Industriel, chaussée d'Anvers, Turnhout.
Billen, Alphonse, Ingénieur, Directeur d'usine, 79, quai des Usines, Laeken.
Blanchemanche, Pierre, Avocat, 27, rue d'Ecosse, Bruxelles.
Bolle, Arthur, Chef de division au département des finances de l'État indépendant Congo, 18, rue Herry, Laeken.
Bollinckx, Arthur, Industriel, 97, chaussée de Mons, Anderlecht.
Bormans, Théo, Avocat, 1, rue de la Bigorne, St-Josse-ten-Noode.
Bougard, Charles, Négociant en caoutchouc brut, 221, rue Rogier, Bruxelles.
Bourgeois, Léon, Ingénieur, 53, boulevard d'Anderlecht, Bruxelles.
Bouteille, L.-D., Distillateur, 41, rue de Russie, Bruxelles.
Bouvet, Lieutenant-général commandant la 2e circonscription militaire, 1, rue Grétry Bruxelles.
Bovy, Gaston, Capitaine en second, Adjudant-major au 1er d'artillerie, 56, boulevard Frère-Orban, Gand.
Brialmont, Lieutenant-général, 7, rue de l'Équateur, St-Josse-ten-Noode.
Brifaut, L., Avocat près la Cour d'appel, 14, rue Crespel, Ixelles.
Brugmann, Georges, Consul-général de Suède et Norwège, 143, avenue Louise, Bruxelles
Brusseel, Alphonse, Capitaine en 1er, quartier-maître au 6e de ligne, Hemixem-Saint Bernard.
Buffin (baron), Léopold, Colonel d'état-major, 52, rue d'Arlon, Bruxelles.
Bunge, Ed., Négociant, 5, rue St-Martin, Anvers.
Buyl, Adolphe, Publiciste, 62, chaussée de Vleurgat, Bruxelles.

C

Cambier, Major, 286, rue Rogier, Schaerbeek.
Campo, Ingénieur, 258, rue Rogier, Bruxelles.
Carels, Alphonse, Constructeur, 12, Marché-aux-Lins, Gand.

Carton, Jules, Lieutenant du Génie, 52, Marché-aux-Cuirs, Malines.
Cassiers, Jos., Rédacteur au *Sommaire périodique des Revues de Droit*, 322, avenue Louise, Bruxelles.
Castaigne, Alfred, Libraire, 28, rue Berlaimont, Bruxelles.
Cattier, Félicien, Avocat près la Cour d'appel, 56, rue Keyenveld, Ixelles.
Cavens, Louis, Propriétaire, Secrétaire du Cercle des Installations maritimes, 63, rue de la Régence, Bruxelles.
Centner, Robert, Négociant, Verviers.
Chaltin, Louis, Capitaine, 67, rue du Président, Ixelles.
Chapeaux, Albert, Officier de réserve (cavalerie), 10, avenue de la Liberté, Koekelberg.
Chausette-Delgouffre, Léon, 21, rue de la Concorde, Ixelles.
Claisse, Eugène, Inspecteur au ministère des Chemins de fer, 40, rue Faider, Ixelles.
Claisse, Valentin, Lieutenant-colonel au 9e de ligne, 10, rue du Bailli, Bruxelles.
Coquilhat, Edmond, Capitaine d'artillerie, Polygone de Brasschaet, Brasschaet.
Corty, Ch., Négociant, 9, Kipdorp, Anvers.
Cossoux, N.-V.-Léon, Ingénieur, 28, rue de Bériot, St-Josse-ten-Noode.
Crick, Charles, candidat Notaire, 6, rue de la Chapelle, Bruxelles.
Crick, Daniel, Avocat près la Cour d'appel, 23, Mont.-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.
Cruls, Avocat près la Cour d'appel, 176, rue Marie-Christine, Laeken.
Cuamont, Lieutenant au 3e d'artillerie, 79, rue Montoyer, Bruxelles.

D

Daenen, Adhémar-Guillaume-Marcel, Capitaine en second au 4e d'infanterie, Vilvorde.
Daimerie, Ant., Ingénieur, chargé de cours à l'Université de Bruxelles, place Royale, Bruxelles.
Danco, Émile, Sous-lieutenant au 2e d'artillerie, Malines.
Darte, Paul, Avocat, 20, rue Watteeu, Bruxelles.
d'Aubreby, Fernand, Négociant, 21, rue du Pépin, Bruxelles.
Davervelt, Corneille, Agent en douanes, 11, place Sainte-Catherine, Bruxelles.
David-Fischbach-Malacord, M., 104, rue de la Station, Louvain.
Davignon, Julien, Propriétaire, membre du Conseil directeur de la société antiesclavagiste de Belgique, 41, avenue de la Toison d'Or, Bruxelles.
De Bary, A., Négociant, 23, place de Meir, Anvers.
Debbaudt, Gustave, Industriel, 7, rue Basse-Ville, Courtrai.
De Becker, Auguste, Avocat, 1, place du Luxembourg, Ixelles.
de Beughem de Houtem, Ed., Lieutenant d'artillerie, 39, rue Gérard, Etterbeek.
de Biberstein, Frédéric (baron), Docteur en droit, 92, rue de Stassart, Ixelles.
de Borchgrave, Jules, Avocat près la Cour d'appel, 24, rue d'Idalie, Bruxelles.
de Bruyn, L., Ministre des travaux publics, rue de la Loi, Bruxelles.
de Burlet, Karl, Avocat, 1, rue Faider, Bruxelles.
de Cannart d'Hamale, Léon, Major au 2e chasseurs à pied, 21, boulevard Dolez, Mons.
de Craene, G., Avocat, 22, rue du Trône, Bruxelles.
de Crombrugghe (baron), Major au 4e d'artillerie, Louvain.
De Deyn, Edmond, Herbager, Ninove.
Defontaine, Jules, Ingénieur, Directeur de l'école industrielle, 110a, boulevard du Hainaut, Bruxelles.
Degrelle-Rogier, Charles, Négociant exportateur, 37, rue de l'Association, Bruxelles.

de Grunne, E. (comte), 36, rue de la Loi, Bruxelles.
de Haas, J.-H.-L., Artiste peintre, 9, place du Luxembourg, Bruxelles.
De Haes, Philippe, Général commandant le château de Bouchout par Laeken, Meysse.
de Haulleville, P. (baron), Professeur à l'école de guerre, 238, rue de la Loi, Bruxelles.
de Haulleville, Homme de lettres, 13, rue Bréderode, Bruxelles.
de Hemptinne, Jean, 53, rue Basse-des-Champs, 55, Gand.
de Jonghe, Baudouin (vicomte), Propriétaire, 60, rue du Trône, Ixelles.
Delacre, Ambroise, Pharmacien, Montagne de la Cour, Bruxelles.
de Laveleye, Georges, Directeur du *Moniteur des Intérêts matériels*, 157, rue de la Loi, Bruxelles.
de Laveleye-Lynen, 33, rue Montoyer, Bruxelles.
Delbouille, Louis, Banquier, 10, avenue Léopold, Ostende.
Delcoigne, Adhémar, Avocat, 267, avenue Louise, Bruxelles.
Delecourt-Wincqz, Jules, Ingénieur, Conseiller provincial du Brabant, 16, rue de la Pépinière, Bruxelles.
de Liedekerke, Édouard (comte), Trésorier général de la Société antiesclavagiste de Belgique, 47, avenue des Arts, Bruxelles.
Delvigne, Jules, Notaire, Namur.
De Meuse, Fernand, Explorateur, 37, boulevard Anspach, Bruxelles.
de Moor, Capitaine, 93, rue de la Loi, Bruxelles.
De Mot, Émile, Avocat à la cour de Cassation, Membre de la Chambre des représentants, 7, rue des Sablons, Bruxelles.
Demoustier, Désiré, lieutenant, Boma-Congo.
de Nimal, H., Avocat, publiciste, secrétaire de l'Association des maîtres de forges, Marchienne-au-Pont.
De Quéker, Ch., Employé à l'administration communale de Bruxelles, 358, chaussée d'Alsemberg, Uccle.
De Ridder, Corneille-Louis, Capitaine commandant adjudant-major au 2e régiment de chasseurs à cheval, 32, rue du Gouvernement, Mons.
de Ro, Georges, Avocat, 23, rue de l'Équateur, St-Josse-ten-Noode.
Descamps, E., (Chevalier), Avocat, professeur à l'Université de Louvain, 99, rue de Namur, Louvain.
Deschepper, Louis-François, Lieutenant-colonel du génie, 20, avenue de Salzinnes, Namur.
de Schodt, G., Avocat, 15, rue de Londres, Ixelles.
de Sébille, Albert, Ingénieur et Directeur de l'Équitable des États-Unis, 71, rue Souveraine, Ixelles.
de Selliers de Moranville, A., (Chevalier), Capitaine-commandant d'État-major, 46, chaussée de Charleroi, St-Gilles.
De Seure, F., Avocat, 32, chaussée d'Ixelles, Ixelles.
Despret, M., Avocat, 15, rue Bosquet, Bruxelles.
de Thozée, Charles, Ancien Secrétaire de Légation de S. M. le Roi des Belges, Ancien Commissaire d'arrondissement à Charleroi, Ancien Conseiller provincial, Vice-consul du Brésil et Avocat, Charleroi.
de Thozée, R., Capitaine aux grenadiers, 125, rue Joseph II, Bruxelles.
Devers, Albert, Capitaine d'artillerie, Boma-Congo.
De Ville-Chatel, H., Ingénieur, 15, rue Birmingham, Bruxelles.
de Vinck de Winnezeele (Baron), Propriétaire, 139, avenue des Arts, Anvers.

Devis, Alexandre, Négociant en fers et métaux, 25, rue du Rouleau, Bruxelles.
Devolder, Louis, Photographe, 149, rue de Brabant, Schaerbeek.
De Wael, Edmond, Courtier d'assurances, 22, chaussée de Malines, Anvers.
de Waepenaert, Charles (Chevalier), Avocat licencié en sciences commerciales, 46, rue Louise, Anvers.
De Wèvre, Alfred, Docteur en sciences naturelles, 134, chaussée de Wavre, Ixelles.
De Wit, Charles, Attaché à la Compagnie du chemin de fer du Congo, Secrétaire de la Fraternelle congolaise, 65, rue du Miroir, Bruxelles.
de Wouters d'Oplinter, Camille (Chevalier, Capelle St-Ulrich par Bodeghem St-Martin.
de Wyckersloot de Rooyenstein (Baron), Colonel, rue de la Science, Bruxelles.
de Zieninicki, Capitaine-commandant au 1er chasseurs à cheval, Tournai.
Diederrich, Norbert, Ingénieur, 4, place du Trône, Bruxelles.
Didier, Ch., Avocat, 118, boulevard Anspach, Bruxelles.
Donny, Albert, Colonel d'artillerie, 61, rue Ducale, Bruxelles.
Donny, Léopold, Fonctionnaire, 42, rue d'Arlon, Bruxelles.
Dourlet, Edg., 232, chaussée d'Ixelles, Ixelles.
Dresse, Arm., Président de la Chambre de commerce de Liége, Huy et Namur, Liége.
Drion, Victor, Propriétaire, 19, rue Ducale, Bruxelles.
Droogmans, Hubert, Directeur du Département des finances du Congo, 57, rue du Bailli, Ixelles.
Dubois, Charles-Melchior, Vétérinaire principal au 3e d'artillerie, 14, rue Wiertz, Ixelles.
Dubois, Ernest, Avocat et chargé de cours à l'Université de Gand, 6, place Van Artevelde, Gand.
Dubois, Eugène, Capitaine-commandant retraité, 111, rue Royale Sainte-Marie, Schaerbeek.
Dubois, Georges, Avocat, 69, rue du Conseil, Ixelles.
du Bosch, Georges, Directeur de la *Chronique des travaux publics*, 12a, rue des Trois-Têtes, Bruxelles.
Dufourny, Alexis, Ingénieur principal des Ponts et Chaussée, 104, rue de la Limite, St-Josse-ten-Noode.
Dumonceau, L., Avocat, 266, chaussée de Vleurgat, Bruxelles.
Dupont, Aristide, Avocat, 45, rue Albert de la Tour, Bruxelles.
Dupont, Auguste, Avocat, 27, rue du Péage, Anvers.
Dupont, Émile, 45, rue Albert de la Tour, Bruxelles.
Dupont, Jules, Bourgmestre, Cuesmes-lez-Mons.
Dupriez, L., Avocat, 54, rue Dupont, Bruxelles.
Durant, Albert-Victor, Avocat, 62, boulevard de Waterloo, Bruxelles.
d'Ursel, Charles (Comte), Hôtel d'Ursel, Marché-aux-Bois, Bruxelles.
d'Ursel, Hyppolyte (Comte), Docteur en droit, Boitsfort.

E

Ectors, Camille, Ancien commandant en second de la première expédition antiesclavagiste au Congo, apprenti planteur à Ceylan c/o V. der Poorten; Esq. Kandy près Columbo, Ceylan.
Errera, Paul, Avocat, agrégé à l'Université, 14, rue Royale, Bruxelles.

F

Falk, Th., Éditeur, 18-20, rue des Paroissiens, Bruxelles.
Fester, Henri, Courtier d'assurances, 15, rue de la Pépinière, Anvers.
Fichelet, Eugène, 12, boulevard du Hainaut, Bruxelles.
Firket, Charles, Docteur en médecine, professeur à l'Université de Liége, 125, r Louvrex, Liége.
Fisch, Alphonse, 70, rue de la Madeleine, Bruxelles.
Fivé, Édouard, Capitaine commandant au 2e guides, 146, chaussée de Tervuere, Etterbeek.
Fortamps, Ancien Sénateur, 96, chaussée de Charleroi, Bruxelles.
Foulon, Maurice, Avocat, 192, rue du Trône, Bruxelles.
Fréderix, A., Avocat, 36, rue de Florence, Bruxelles.
Frère, Léon, Lieutenant-colonel d'artillerie, 51, rue St-Vincent, Anvers.
Frison, Marc, Avocat, 69, rue Van Artevelde, Bruxelles.
Fuchs, Alexandre-Félix, Inspecteur d'État de l'État du Congo, 94, rue du Prince-Royal, Ixelles.

G

Gérard, François, Notaire, 60, rue de Fiennes, Cureghem.
Gilbert, 36, rue de la Pépinière, Bruxelles.
Gilet, Charles-Henri, Major d'artillerie, adjoint d'état-major, 79, chaussée d'Haecht, St-Josse-ten-Noode.
Gillis, Lucien, Capitaine d'infanterie, adjoint d'état-major, 184, rue d'Espagne, St-Gilles.
Gits, Échevin à Anvers, rue Gérard, Anvers.
Glaesener, Michel, Lieutenant-général retraité, Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.
Goffard, Louis, Avocat, 15, rue Wynants, Bruxelles.
Graff, Major-commandant le dépôt du 1er régiment de chasseurs à cheval, Beveren-Waes.
Grandgaignage, Edm., Directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers.
Greindl, Léon, Lieutenant du génie à la compagnie des télégraphistes de campagne, 11, rue Breydel, Bruxelles.
Grisar, Émile, Courtier, 81, avenue Isabelle, Anvers.
Grisar, Ernest, Administrateur de la Société anversoise de commerce au Congo, 15, rue de Jésus, Anvers.
Geluy (R. P.), des Missions de Scheut, rue des Flamands, Louvain.
Guillemin, P., Avocat, 11, rue de Livourne, Bruxelles.
Guillery, Étudiant, place de l'Industrie, Bruxelles.
Guinotte, Léon, Avocat, 35, place de l'Industrie, Bruxelles.

H

Hage, Albert, 9, rue Courte des Pierres, Gand.
Halot, Alexandre, Avocat, 32, boulevard du Régent, Bruxelles.
Halot, Jules, 32, boulevard du Régent, Bruxelles.

Harzé, Maurice, Officier de cavalerie, 8, rue Pascale, Bruxelles.
Hazée, Jean, Avocat, 22, place Rouppe, Bruxelles.
Hecq, Arthur, Pharmacien-chimiste, 139, rue de Mérode, St-Gilles.
Hees de Geest, Pierre, Ingénieur, 238, rue St-Laurent, Liége.
Héger, P., Docteur en médecine, 34, rue des Drapiers, Bruxelles.
Heitz, Louis-Camille, Journaliste, 291, rue Rogier, Schaerbeek.
Hennequin, Émile, Colonel d'état-major, directeur de l'Institut cartographique militaire, La Cambre-Bruxelles.
Hennequin, H.-L.-E., Capitaine commandant, adjudant-major de régiment, 1er régiment de ligne, Gand.
Henquin, Jean-François, Entrepreneur, Doische.
Herlant, Achille, Professeur à l'Université, 11, rue du Luxembourg, Bruxelles.
Hillebrand, Lieutenant au 1er chasseurs à cheval, Tournai.
Houzeau de Lehaie, Représentant, Hyon, près Mons.
Hymans, Paul, Avocat, 161, rue du Trône, Bruxelles.

I

Institut cartographique militaire, La Cambre-Bruxelles.

J

Jacobs, F., Curé-doyen des SS. Michel et Gudule, 15, rue du Bois-Sauvage, Bruxelles.
Jacques, Frédéric, Notaire, Vielsalm.
Jacques, Docteur en médecine, 36, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.
Jacquet de Perrigny, Charles, Lieutenant-colonel, sous-directeur au Ministère de la guerre, 8, rue du Marquis, Bruxelles.
Jansen, Ad.-Émile, Fabricant d'armes, 27, rue de la Madeleine, Bruxelles.
Janson, P.-E., Avocat, 122, rue du Midi, Bruxelles.
Janssen, Camille, Ancien Gouverneur de l'État indépendant du Congo, 28, rue Veydt, Bruxelles.
Jottrand, G., Avocat, 39, rue de la Régence, Bruxelles.
Julien, Léon, Lieutenant d'infanterie, 19, rue de Constantinople, St-Gilles.

K

Kahn, L., Chef d'institution (Institut international, langues et commerce), 174-176, chaussée d'Etterbeek, Etterbeek.
Kestelort, Ch., Commissionnaire expéditeur, 1, place Teniers, Anvers.
Ketels, Maurice, Attaché à l'intendance de la liste civile, 31, rue Archimède, Bruxelles.
Kumps, Gustave, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, 88, rue du Prince Royal, Bruxelles.

L

La Fontaine, Henri, Avocat, 39, rue Joseph II, Bruxelles.
Lahaye, Charles, Ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, 34, rue Pascale, Bruxelles.
Lairein, Jules, Négociant-fabricant, 40, rue de la Montagne, Bruxelles.

Lambert, François, Industriel, 28, rue Heyvaert, Molenbeek-St-Jean.
Landrien, Oscar, Avocat, 14, rue Bosquet, Ixelles.
Lardinois, Juste, Marchand-brasseur, Cuesmes-lez-Mons.
Lavisé, Remy, Docteur en médecine, 7, rue des Deux-Églises, Bruxelles.
Lazarus, Charles, Employé, 66, rue du Méridien, Bruxelles.
Le Bizay, Albert, Ingénieur, 24, rue Van de Weyer, Schaerbeek.
Le Clément de St-Marcq, Georges (Chevalier), Lieutenant du génie, 16, rue du Peti-Chien, Anvers.
Le Clément de St-Marcq, Philippe (Chevalier), Lieutenant au 1er chasseurs à cheval, Congo.
Leclercq, Jules, Juge au tribunal de 1re instance, 25, avenue de l'Astronomie, Bruxelles.
Ledeganck, Consul général chargé d'affaires de S. M. le Roi des Belges, auprès des républiques du Vénézuela et Colombie et de l'Équateur, 12, Karolingerring, Cologne.
Lefever, Camille-François, Capitaine commandant au 7e d'artillerie, au fort St-Marie, Melsele.
Legrand, Charles, Ingénieur conseil, secrétaire de la Société belge des ingénieurs et des industriels, consul de Guatemala et vice-consul du Chili, 47, rue des Palais, Bruxelles.
Le Grelle, Émile (Comte), 134, boulevard Léopold, Anvers.
Le Jeune, Charles, Courtier d'assurances, 53, rempart Kipdorp, Anvers.
Lelong, Auguste, Avocat, 53, rue du Nord, Bruxelles.
Le Maire, Albert, Capitaine au 1er régiment d'artillerie, 47, rue du Compromis, Anvers.
Lemaire, Charles-François, Lieutenant d'artillerie, commissaire du district de l'Equateur, de l'État indépendant du Congo, 2, rue du Gentilhomme, Bruxelles.
Lepersonne, Henri, Directeur général des cristalleries du Val-St-Lambert.
Lepreux, Omer, Ex-capitaine du génie, directeur à la Caisse générale d'épargne et de retraite, 139, avenue d'Auderghem, Bruxelles.
Lequarré, Nicolas, Professeur à l'Université, 37, rue André Dumont, Liége.
Leroi, Capitaine d'état-major, secrétaire général du gouverneur de l'État indépendant du Congo, Boma.
Leurs, Jean, Major d'artillerie pensionné, industriel, 19, rue du Marteau, Bruxelles.
Liebrechts, Charles-Adolphe, Lieutenant d'artillerie, 210, chaussée d'Haecht, Bruxelles.
Liekens, Henri, Ingénieur civil, 79, rue Dupont, Schaerbeek.
Limauge, Henri, 161, avenue Louise, Bruxelles.
Linssen, Jean, Colonel d'artillerie, directeur de l'École pyrotechnique, 25, rue Verdussen, Anvers.
Lippens, H., Avocat, 13, quai au Blé, Gand.
Lombaerts, Thomas, Imprimeur, 7, montagne des Aveugles, Bruxelles.
Losseau, Léon, Docteur en sciences, 2, rue Appelmans, Anvers.
Luyten, Frantz, Administrateur de l'Hôtel Ravenstein, 45, rue Dupont, Bruxelles.

M

Magnay, Jules, Officier, 159, chaussée de Wavre, Ixelles.
Mahaim, Ernest, Chargé de cours à l'Université, 15, rue de l'État Tiers, Liége.
Mahillon et Cie, Fabricants d'instruments de musique, 23, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Mahillon, Henri, Fabricant d'armes, 7, rue de Loxum, Bruxelles.
Mallinckrodt, W., Négociant, 2, rue Gounod, Anvers.
Maroy, Richard-Louis, Docteur en médecine, 18, rue de la Chancellerie, Bruxelles.
Mathieux, Théophile, Contrôleur au Ministère des chemins de fer, 10, rue d'Angleterre, Bruxelles.
Max, Adolphe, Avocat, 57, rue Joseph II, Bruxelles.
Max, Émile, Chef de division au Département des chemins de fer, 260, rue de Brabant, Bruxelles.
Meganck, Louis, Avocat, 116, avenue de la Toison d'Or, St-Gilles.
Meiser, Jean-Baptiste, Capitaine au régiment des carabiniers, 6, place Fontainas, Bruxelles.
Mélot, Albert, Avocat, 88, rue Jourdan, Bruxelles.
Meurice, Charles, Ingénieur, Marcinelle-Charleroi.
Michel-Jackson, Adrien, Fabricant de caoutchouc, Menin.
Misonne, Alphonse, Propriétaire, 10, rue de la Pacification, Bruxelles.
Misson, Charles, Sous-lieutenant de la force publique, 61, rue Gallait, Bruxelles.
Mols, Alexis, Industriel, 124, chaussée de Malines, Anvers.
Monnoyer, Léon, Entrepreneur de travaux publics, 252, avenue Louise, Bruxelles.
Ville de Mons (Bibliothèque), Secrétaire Jules Crèvecœur.
Montefiore-Levy, Sénateur, 35, rue de la Science, Bruxelles.
Montégnie, Charles, Colonel commandant le 5me régiment de lanciers, 10, rue St-Georges, Bruges.
Morelle, H., Directeur général honoraire des ponts et chaussées, 345, avenue Louise, Bruxelles.
Moselli, Colonnel commandant le 1er régiment de chasseurs à pied, 339, rue des Hauchies, Charleroi.
Moyaux, Léon, Ingénieur honoraire au corps des mines de Belgique, Morlanwelz.
Mund, A., Courtier d'assurances, 27, Longue rue Neuve, Anvers.
Muser, F.-W., Ancien consul d'Allemagne, 116, chaussée de Charleroi, Bruxelles.

N

Nerinckx, E., Agent de change, 98, rue du Prince Royal, Bruxelles.
Nihoul, M., 32, rue de la Fraternité, Bruxelles.
Nolermans, Joseph, Distillateur, Hasselt.
Noulet, Édouard, Ingénieur constructeur, rue de l'Industrie, Strepy-Braquegnies.
Nyssens, Albert, Professeur à l'Université, 113, rue de la Station, Louvain.

O

Olivier, P.-M., Avocat, 51, rue Crespel, Bruxelles.
Orth, Adolphe, Lieutenant d'artillerie à l'inspection générale, 294, chaussée d'Ixelles, Ixelles.
Orts, Pierre, Étudiant en droit, 35, boulevard du Régent, Bruxelles.
Otlet, Maurice, Propriétaire, 60, chaussée de Charleroi, Bruxelles.
Otlet, Paul, Avocat, 37, rue de Livourne, Bruxelles.

P

Pécher, Charles, Consul général honoraire de Belgique, 16, avenue d'Auderghem Bruxelles.
Peltzer, Oscar, 125, avenue Louise, Bruxelles.
Peny, Camille, Colonel d'état-major, commandant l'École de guerre, La Cambre, Ixelles.
Philippe, Ferdinand, Bourgmestre, Trazegnies.
Plas, Joseph, Avocat, 20, Vieux Marché aux Grains, Bruxelles.
Pourbaix, Victor, Avocat, 21, avenue du Midi, Bruxelles.
Prins, Adolphe, Inspecteur général des prisons, 69, rue Souveraine, Ixelles.
Protin, Albert, Avocat, 193, chaussée d'Ixelles, Bruxelles.

R

Rahlenbeck, G., Avocat, 81, rue Berckmans, Bruxelles.
Ramlot, Robert, Industriel (Société Unia), Termonde.
Reuther-Petitjean, Négociant en métaux, 41, rue des Palais, Schaerbeek.
Richir, Octave, 122, chaussée de Louvain, St-Josse-ten-Noode.
Rittweger, Ingénieur, 59, rue d'Arlon, Bruxelles.
Rivier, Alphonse, Consul général de Suisse, professeur à l'Université de Bruxelles, 58, avenue de la Toison d'Or, Bruxelles.
Roberti-Lintermans, Ingénieur principal du corps des mines, 92, chaussée de Vleurgat, Bruxelles.
Robyns de Schneidauer, 56, rue du Marteau, Bruxelles.
Roget, Léon, Capitaine commandant au corps d'état-major, 10, rue de la Pacification, Bruxelles.
Rolin, Alberic, Professeur à l'Université, 11, rue Savaan, Gand.
Rolin, Édouard, Avocat, 109, avenue Louise, Bruxelles.
Ropsy-Chaudron, Industriel, 59, rue de la Science, Bruxelles.
Rousseaux, Émile, Lieutenant au 8me régiment d'infanterie, 4, place du Trône, Bruxelles.
Rousseaux, L., Capitaine commandant retraité, 58, rue du Métal, Bruxelles.

S

S. Ex. le général Sad ed Dowlé Mirza Djewate Rahn, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 141, chaussée de Charleroi, Bruxelles.
Samyn, Alexandre, Agent de l'État indépendant du Congo, 70, rue du Marais, Bruxelles.
Sarton, Arthur, Receveur des contributions, Iseghem (Flandre occidentale).
Scarsez de Locqueneuille, Propriétaire, 84, rue de Stassart, Bruxelles.
Scheyven, Auguste, Avocat, 8, rue du Moniteur, Bruxelles.
Simon, Victor, Lieutenant d'infanterie, Carlsbourg (Paliseul).
Smets, Robert, Avocat, 15, rue de Bavière, Bruxelles.
Snoy (Baron), Capitaine, 25, rue des Petits-Carmes, Bruxelles.
Société malacologique, 108, boulevard du Nord.
Solvay, Ernest, Industriel, sénateur, rue des Champs Élysées, Ixelles.
Spée, Germain, Avocat, ancien greffier du tribunal de commerce, conseiller communal, 36, rue des Escrimeurs, Anvers.

Speyer, Herbert, Avocat, 32, rue Joseph II, Bruxelles.
Stern, Herman, 36, rue du Congrès, Bruxelles.
Sterpin, Abel-Arthur, Lieutenant d'infanterie à l'école de guerre, 41, rue Goffart, Ixelles.
Stillemans (Mgr), Évêque de Gand, Gand.
Storms, Émile, Capitaine commandant adjudant d'état-major, 146, chaussée d'Ixelles, Ixelles.
Stouffs, Augustin-J., Major d'infanterie, 75, rue des Deux-Tours, Bruxelles.
Stroobant, Paul, Industriel, 27, avenue du Midi, Bruxelles.
Syoen, Charles, Candidat notaire, Loo (Furnes).

T

Temmerman, F.-X., Abbé, directeur de l'Institut du Sacré-Cœur, 46, rue de Namur, Louvain.
Termonia-Dhont, Édouard, Avocat, 93, rue Gallait, Schaerbeek.
Teyszerski, Capitaine au 1er chasseurs à cheval, Tournai.
Thélie, Maximilien, Major au 2me régiment de ligne, 37, rue Plateau, Gand.
Thiemann, Gustave, Capitaine commandant d'artillerie, 50, chaussée de Vleurgat, Ixelles.
Thiry, Charles, Capitaine d'état-major, 25, rue Van Dyck, Anvers.
Thiry, Oscar, Négociant, 15, rue Souverain Pont, Liége.
Thys, Albert, Major de réserve, officier d'ordonnance du Roi, 45, rue de la Concorde, Ixelles.
Tibbaut, Victor, Avoué et juge de paix suppléant, 5, quai des Récollets, Gand.
Tielemans, Louis, Avocat, 91, rue Dupont, Schaerbeek.
Torsin, Armand, Avocat, 29 ,chaussée d'Ixelles, Ixelles.
Tuyteleer, Louis, Rentier, 50, rue des Palais, Anvers.

U

Ulens, Léon, Ingénieur, 121, rue du Trône, Ixelles.
Urban, Jules, Président de la Société du Congo pour le commerce et l'industrie, 13, avenue des Arts, Bruxelles.

V

Valère Mabille, Industriel, Mariemont.
Van Bellingben, Edmond, Notaire, Campenhout.
Van Bellinghen, Agent de l'État du Congo, 25, rue Fonsny, St-Gilles.
Van Beneden, Charles, Avocat, Quinta dos Cedros, San Antonio, Funchal, Ile Madère.
Van Boom, 12, rue Van der Meulen, Bruxelles.
Vanden Bogaerde, G., Avocat, 21, rue des Drapiers, Ixelles.
Vanden Corput, Docteur en médecine, président de la Commission médicale du Brabant, 21, avenue de la Toison d'Or, Bruxelles.
Van de Nest, 3, avenue Quentin, Anvers.
Van den Perre, Émile, Brasseur, 18, rue d'Idalie, Ixelles.

van den Steen de Jehay, Frédéric (Comte), Secrétaire de légation, 13, rue de la Loi, Bruxelles.

Vanderborght, A., Industriel, 150, rue Verte, Schaerbeek.

Vanderlinden, Julien, Avocat, 4, rue de la Tribune, Bruxelles.

Van der Rest, Eugène, Professeur à l'Université de Bruxelles, 80, rue des Rentiers, Etterbeek.

Vander Smissen, Édouard, Avocat, chargé de cours à l'Université de Liége, 16, rue du Gouvernement provisoire, Bruxelles.

Van der Stappen, François, Courtier en huile de palme, 28, rue du Prince, Anvers.

Vanderstraeten, François-Clément, Menuisier-entrepreneur, président de la Fraternelle congolaise, 19, rue des Commerçants, Bruxelles.

Van de Ryst, Hyac., Inspecteur adjoint de l'agriculture, Liége.

Van Eeckhout, Pierre, Lieutenant d'artillerie à l'école de guerre, 28, rue Tasson Snel, Bruxelles.

van Eersel (Chevalier Léopold), Major d'état-major, 9, quai des Moines, Gand.

van Eetvelde, Edm., Secrétaire d'État, 51, rue des Drapiers, Bruxelles.

Van Gameren, Gustave, Avocat, 54, rue du Marteau, Bruxelles.

Van Gêle, Alphonse, Officier, 22, rue du Pépin, Bruxelles.

Van Halteren, Charles, notaire, 9, rue du Parchemin, Bruxelles.

Van Houten, André, Négociant, 46, boulevard Anspach, Bruxelles.

Van Mons, Michel, Avocat, 37, rue des Drapiers, Ixelles.

Vannerus, Henri, Négociant, 32, rue St-Jean, Bruxelles.

van Ockerhout, Léon, Bruges.

van Oldeneel (Baron), Propriétaire, 114, rue de la Station, Louvain.

van Overloop, 58, rue Royale, Bruxelles.

Van Ryswyck, Jan, Bourgmestre, 30, avenue de Keyser, Anvers.

Van Schelle, Léon, Chef de division au Département de la justice, 2, rue Ducale, Bruxelles.

Van Sprang, Henri, Lieutenant général, 115, rue Potagère, St-Josse-ten-Noode.

Van Tichelen, Joseph, Avocat, 31, avenue de la Reine, Bruxelles.

Van Vinckeroy, Adolphe, Lieutenant colonel commandant le 1er régiment de chasseurs à cheval, 1, rue Roc St-Nicaise, Tournai.

Vauthier, Alfred, Avocat à la Cour de cassation, 47, rue Bréderode, Bruxelles.

Vauthier, René, Avocat, 47, rue Bréderode, Bruxelles.

Vent, Gustave, Lieutenant colonel d'état-major, Chaudfontaine.

Verbrugghe, Gustave, Lieutenant au régiment des grenadiers, Bruxelles.

Verburgh, Eugène, Industriel, 190, rue Jolly, Bruxelles

Verburgh, Gustave, Industriel, 186, rue Masui, Bruxelles.

Vereecke, Arthur-Jules, Major retraité, directeur de l'École de bienfaisance de l'État, Reckheim.

Vermeersch, Oscar, Conseiller provincial, Termonde.

Vin, Léon, 22, avenue du Midi, Bruxelles.

Vin, Jean, Propriétaire, 22, avenue du Midi, Bruxelles.

Vinck, Émile, Avocat, 106, rue Keyenveld, Bruxelles.

Visart de Bocarmé, Léon, Député, 1, rue Philippe le Bon, Bruxelles.

W

Walford, Georges-Paget, Courtier de navires, Anvers.

Wafelaer, Félix, 66, avenue Louise, Bruxelles.
Wauters, Joseph, Professeur à l'Athénée, 220, chaussée d'Ixelles, Ixelles.
Wauwermans, Henri, Lieutenant général en retraite, 36, rue St-Thomas, Anvers.
Wauwermans, P., Avocat, 8, rue de la Sablonnière, Bruxelles.
Weber de Treuenfels, Louis (Baron), Consul d'Autriche-Hongrie, négociant, 9, rue Rubens, Anvers.
Wendelen, Alfred, Avocat, 57, rue St-Lazare, Bruxelles.
Weyland, Michel, Major au 3me chasseurs à pied, 27, rue St-Éleuthère, Tournai.
Wiener, Sam, Avocat, conseiller provincial, 9, avenue de l'Astronomie, Bruxelles.
Willaert, frères, Négociants, 28, rue du Prince, Anvers.
Willaert, H. et G., Courtiers en ivoire, 62, rue de l'Empereur, Anvers.
Wodon, Louis, Avocat à la Cour d'appel, agrégé à l'Université, 27, rue de Milan, Ixelles.
Wolters, Gustave, Inspecteur général des ponts et chaussées, 6, rue de l'Avenir, Gand (Mont-St-Amand).

X

Xhardez, Lieutenant au 1er chasseurs à cheval, Tournai.

Z

Zone, Jules, Ingénieur honoraire des Ponts et chaussées, 144, rue Joseph II, Bruxelles.

TRAVAUX DES SECTIONS

La section d'études scientifiques, dans sa séance du 20 mars dernier, a adopté une proposition de M. le colonel Donny, vice-président général, relative à la rédaction d'un *Guide pratique du royageur au Congo*. M. le colonel Donny voudrait voir condenser en un petit volume tous les renseignements de nature à faciliter aux Belges le voyage et le séjour au Congo. Aujourd'hui, nos compatriotes partent pour l'Afrique privés de conseils. Chacun doit recommencer pour son propre compte une école souvent dure et périlleuse. Il serait cependant aisé de recueillir auprès des personnes ayant séjourné au Congo de précieuses données tirées de leur expérience. Nos spécialistes belges complèteraient ces données, qui seraient toutes du domaine pratique : habillement, nourriture, marche, coucher, hygiène en général, traitement des maladies les plus fréquentes, manipulation de la pharmacie, moyen de se garder de dangers qui attendent généralement les voyageurs, etc.

Les Sociétés de géographie de Paris et de Londres ont rédigé des guides de l'explorateur qui ont rendu les plus grands services.

La proposition de M. Donny a été appuyée par MM. le docteur Firket et le lieutenant Lemaire.

La section a chargé une commission composée de MM. Firket, Diederrich, Lemaire, Wendelen, Daenen et De Meuse, de recueillir tous les matériaux utiles à la rédaction d'un guide pratique.

M. le lieutenant Lemaire est nommé secrétaire de cette commission.

Une seconde commission a été investie du soin de préparer des questionnaires à remettre aux explorateurs, se rendant au Congo et portant sur les diverses matières qui font l'objet des études de la section. Ont été désigné pour faire partie de cette commission : MM. Herlant, De Meuse, Diederrich, Gillis, Briart, Daenen, Firket, Jacques, Heger et Lemaire.

Enfin la section a chargé MM Diederrich et De Meuse de faire rapport sur l'organisation éventuelle d'un Musée congolais, à Bruxelles.

La section d'études morales et politiques a chargé de la préparation d'un vocabulaire congolais, une commission composée de MM. Cambier, Van Gèle, Roget, Liebrechts, Lemaire, Verbrugghen, Baerts et De Meuse.

La section économique a mis à l'étude un certain nombre de questions sur lesquelles des membres de la section auront à faire rapport. Nous énumérons ci-après les sujets choisis avec les noms des rapporteurs : M. Jottrand : la colonisation dans l'histoire de la civilisation; M. Mahaim : évolution des types coloniaux de l'ère moderne; M. Dubois : les divers systèmes de colonisation; M. Meganck : le régime colonial allemand; M. Becquet : la colonie de Ceylan; M. Pourbaix : le régime économique du Brésil; M. Crick : les colonies hollandaises; MM. Halot et Scheyven : les colonies françaises; M. Lelong : les arguments d'ordre économique pour et contre la possession des colonies; M. Blanchemanche : établissement d'une industrie de transports maritimes en Belgique.

La Société d'études coloniales organisera à Anvers, à l'occasion de l'Exposition universelle, une série de conférences publiques. Les sections désigneront ultérieurement les conférenciers.

...année N° 2. Mai-Juin 1894.

BULLETIN

DE LA

Société d'Études coloniales

Secrétaires de la Rédaction :

L. Wodon et R. Vauthier.

SOMMAIRE :

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

Hôtel Ravenstein, 11, Rue Ravenstein,

BRUXELLES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE A. LESIGNE,

Rue de la Charité, 23.

1894

OUVRAGES REÇUS

Publications de l'État Indépendant du Congo

1. Dr MENSE. Rapport sur l'état sanitaire de Léopoldville, de novembre 1885 à mars 1887.
2. CH. LIEBRECHTS. Léopoldville.
3. Lt DHANIS. Le district d'Upoto et la fondation du camp d'Aruwimi.
4. — Organisation politique civile et pénale de la tribu des Nousseronghes.
5. L. ROGET. Le district de l'Aruwimi et Ouellé.
6. — Le district de Stéphanieville et le district minier de M'Boku Songho.
7. Dr E. ETIENNE. Le climat de Banana en 1890.
8. Lt CH. LEMAIRE. Station d'Équateurville. Observations météoroolgiques (1891-1892).

DUPONT. Situation sanitaire du camp de l'Aruwimi (octobre 1889 à octobre 1891).

A. DEWÈVRE. Les plantes utiles du Congo. Bruxelles, 1894.

Dr JACQUES et Capitaine STORMS. Notes sur l'ethnographie de la partie orientale de l'Afrique équatoriale. Bruxelles, 1886.

Cap. F. VANDEVELDE. Conférence sur les collections ethnographiques rapportées de son dernier voyage au Congo. (Notes recueillies par M. V. JACQUES.)

DELPORTE et GILLIS. Observations astronomiques et magnétiques exécutées sur le territoire de l'État indépendant du Congo.

NARCISSE FAUCON. La Tunisie avant et depuis la colonisation française. 2 vol. in-8°.

— Histoire et colonisation. Paris, 1893, Aug. Challamel, éditeur.

ARTHUR SILVA WHITE. Le développement de l'Afrique. Traduit de l'anglais. Bruxelles, Falk, 1894. 1 vol. in-8°.

CARLOS FELIX FYNJE. El Saharasauro, datos para el mayor conocimento de la Fauna Africana Antediluviana recogidos en una exploracion de las cavernas del Ruwenzori en el centro del todavia tenebroso Continente. Malaga, 1892. Arturo Gilabert, Editor.

AUGUSTE COUVREUR

La Société d'études coloniales a, dès ses débuts, été frappée d'une grande et cruelle épreuve.

Deux mois après la séance d'inauguration qu'il avait présidée avec son autorité habituelle, M. Auguste Couvreur a rendu le dernier soupir, et nous a été ainsi enlevé au moment même où nous comptions sur son expérience reconnue, sur son zèle et son dévouement, pour guider nos premiers pas et assurer notre avenir.

Nous n'avons pas l'intention de donner, dans ce bulletin, une histoire de sa carrière, remarquable par une activité intense et multiple, et consacrée entièrement au travail (1). Nous nous bornerons à dire qu'il est né à Gand, le 24 octobre 1827, et qu'il est mort à Bruxelles, le 23 avril 1894. Par ses origines, par son éducation, par ses liens de famille, il a participé de la culture intellectuelle et de la vie sociale de divers pays; ses études se firent en Allemagne et en France; l'Angleterre exerça sur lui de bonne heure et jusqu'à la fin une influence considérable ; et durant toute sa vie, comme publiciste, comme économiste, comme homme politique, il a fait preuve d'un esprit hautement cosmopolite dans le bon sens du mot, de cet esprit qui, bien loin d'exclure le patriotisme, l'éclaire et l'élève au-dessus des préjugés nationaux et locaux. L'activité de M. Couvreur a eu de bonne heure une portée internationale. Il fut, il y a quarante ans, l'un des fondateurs de l'Association pour la réforme douanière ; peu d'années après, il était secrétaire-général de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, qu'il a reconstituée en 1889 Il a fait partie pendant vingt ans de la Chambre des représentants de Belgique, dont il a été le vice-président.

(1) Une notice très complète, due à M. Paul Errera, a paru dans la *Revue sociale et politique*.

Lors de ses funérailles, M. Rivier a prononcé, au nom de la Société d'études coloniales, les paroles suivantes :

« Je viens, au nom de la Société d'études coloniales, adresser un suprême adieu à celui qui fut l'un de ses principaux fondateurs et son premier président.

« On n'a jamais fait appel en vain au dévouement d'Auguste Couvreur. Quand, il y a peu de mois, nous lui demandâmes de se charger du fardeau de la présidence, tout, dans notre jeune société, était encore à créer, et lui avait déjà senti les atteintes du mal auquel il devait succomber. Pourtant il n'hésita pas. Il se mit sur le champ à notre tête et à la besogne. Avec l'autorité de sa longue expérience, il dirigea la rédaction de nos statuts. Il ouvrit notre première séance par un discours très étudié, qui est probablement sa dernière œuvre et qui est aussi, à certains égards, comme sa dernière volonté, sa profession de foi définitive. Il y exprimait sa confiance dans l'avenir des entreprises civilisatrices auxquelles le nom du Roi des Belges, de la Belgique, demeurera glorieusement attaché ; il y exprimait aussi, une fois de plus, les convictions libérales en matière économique auxquelles d'un bout à l'autre de sa carrière il est resté fidèle. Ce discours riche de faits, plein d'idées élevées et généreuses, il le prononça avec une verve qui frappa vivement ses auditeurs; bien peu d'entre eux ont pu se douter que la santé de cet orateur chaleureux, brillant, était déjà minée, et que ce travailleur allait nous être enlevé en pleine activité, dans toute sa force morale et intellectuelle.

« Sa sollicitude pour la Société d'études coloniales s'est manifestée jusqu'à la fin. La Société gardera pieusement sa mémoire. Elle s'efforcera de s'inspirer de son esprit, et si elle prospère, si elle arrive à rendre au pays les services que l'on est en droit d'attendre d'elle, elle le devra certainement, en très grande partie, à l'impulsion qu'a su lui donner Auguste Couvreur.

« Nous te disons adieu, cher et vénéré Président et Ami, dans un sentiment d'affectueux respect, de reconnaissance et de profond regret. »

LA RÉGION DES CATARACTES

APERÇUS ÉCONOMIQUES

Conférence donnée à la section d'études économiques, le 23 avril 1894

PAR

LE LIEUTENANT CHARLES LEMAIRE.

On a donné le nom de région des Cataractes à tout le pays que doit traverser le chemin de fer destiné à relier Matadi à Léopoldville.

L'impression ordinaire du voyageur cheminant le long du sentier des caravanes, est toute de désolation et de tristesse, surtout si son voyage s'effectue à la fin de la saison sèche. Peu de végétation arborescente, de grandes herbes brûlées et affaissées, des roches tourmentées, des ruisseaux à sec, des terrains noircis par l'incendie des herbes et les rayons accablants d'un soleil implacable... Aussi quel sentiment de soulagement à l'arrivée à Léopoldville, point terminus de cette rude étape, la première et la plus facile pourtant au cœur du noir territoire.

Chacun, de prime abord, déclare qu'il vient de parcourir un pays abominable, sans ressources, inculte, aride, rocailleux, sans populations, sans avenir...

De fait le pays est fort spécial : on dirait que ces terrains ont jadis bouillonné tumultueusement comme une immense marmitée d'amidon, et qu'une brusque solidification s'est produite, ne laissant que des bosses et des fosses, dont aucune description ne saurait dire l'aspect.

Grâce aux travaux du personnel du chemin de fer, on trouvera à l'exposition d'Anvers un relief en plâtre, donnant la région des Cataractes de Matadi à Kenghé da Lemba, soit sur un développement de 40 kilomètres.

Dans cette partie du pays, il n'y a pas de montagnes au sens propre du mot, mais une succession ininterrompue de mamelons et de pics dont l'altitude extrême est, à Palaballa, de 525 mètres au-dessus du

niveau de la mer, Matadi étant à 28 mètres. Au col de Palaballa, la voie ferrée atteint l'altitude 282.

Au delà, le pays garde, au contact du grand fleuve, la même nature mamelonnée et tourmentée, tandis qu'il se désaccidente vers le Sud.

Il est intéressant de remarquer l'allure de la plupart des affluents de la rive gauche du Congo : si on les prend à leur embouchure et qu'on les remonte, on constate qu'après avoir piqué sensiblement vers le Sud, ils tournent brusquement vers l'Est : c'est le cas de la Loufou, de l'Ounionzo, du Kwilou, de la Loukounga, de l'Inkissi. Cette remarque permet de se faire une idée des grands plissements de terrain.

Toutes ces rivières seraient d'admirables voies d'exploitation si elles étaient des chemins qui marchent. Mais par la nature même du pays, elles sont la plupart du temps innavigables : des roches des barrages, des chutes limitent les quelques biefs utilisables. Cependant telles quelles, il est certain qu'elles serviront beaucoup en amont et en aval des points où le chemin de fer doit les traverser. Elles présenteront aussi une utilisation primordiale dans les cultures de l'avenir, pour l'établissement des irrigations indispensables pendant la saison sèche, ainsi que pour des prises de force motrice.

Le relief torturé du pays fait encore que les inondations désastreuses sont impossibles; on ne saurait actuellement établir la fraction-rapport entre la surface de terrain inondable aux hautes eaux, et la surface soustraite aux plus fortes crues. Mais il est certain que le dénominateur de cette fraction l'emporte de beaucoup sur son numérateur. Les portions soumises aux inondations périodiques sont surtout la vallée de l'Unionzo et l'étroite vallée de la Loukounga. Elles sont largement compensées par d'admirables plateaux de bonne altitude tels que le Bangou, cerclé des rivières Loukounga et M' pioka, les terrasses de M' bouba, les pentes du Kitobola...

En septembre 1890, une brigade d'études du chemin de fer, sous la direction de M. Charmanne, explora la région qui s'étend entre le repère appelé sur les cartes le Monolithe (rive droite de la Bembisi) et le centre populeux de Kinsouka. Le rapport de M. Charmanne, s'exprime ainsi : « Toute cette région est belle. C'est un pays « de savanes entrecoupées de bouquets d'arbres. De temps en temps « un bois. Au delà du Monolithe, la route traverse une forêt de haute « futaie. Sur la ligne de faîte entre l'Unionzo et le Kwilou, près de

« l'agglomération des villages du Kenghé M' Vété, émerge de la
« plaine une petite chaîne de collines rocheuses, de forme conique,
« et dans les flancs de laquelle se trouvent des affleurements de cal-
« caire. Par ci, par là, quelques étangs. »

Pendant la saison sèche de 1890 (août, septembre, octobre), je fus chargé de reconnaître le Sud de la région des cataractes, afin d'y ouvrir une nouvelle route de portage; j'eus ainsi l'occasion de signaler les particularités géographiques suivantes : De la Loufou à Mouniongo (Unionzo) le terrain est bas, marécageux et difficile à la saison des pluies. C'est la continuation vers le Sud des marais de N' tombo-Loukouti.

A l'Est de Mouniongo, une ligne de mamelons court Nord-Sud, avec des affleurements de marbre veiné; les portions marécageuses diminuent et la route circule à travers une série d'étangs poissonneux et giboyeux où l'on trouve l'hippopotame. A certains moments, le voyageur éprouve la sensation de se trouver dans un immense verger. Au passage du Kwilou, cette rivière a 6 à 10 mètres de large. Elle vient, en deux bras ayant plus de 80 mètres, s'engouffrer dans une crevasse rocheuse, tellement profonde, que le courant en ce point est à peine marqué. Des mots ne sauraient donner une idée des formes tourmentées de la roche, affectant par places l'allure d'un immense escalier de cathédrale; à la saison des pluies, le Kwilou déborde et couvre sa rive gauche jusqu'à plus de soixante mètres de distance.

Du Kwilou à Kimpessé, le sentier court à flanc de coteaux sur un sol argileux avec à peine deux ou trois ruisseaux; de nombreux entonnoirs attendent la visite d'un géologue.

Kimpessé, au pied de la brisure du Bangou, est un point des plus pittoresques, riche de plusieurs sources cristallines...

A partir de Kimpessé, la route, de concert avec la Loukounga, suit le pied du Bangou. On appelle ainsi une véritable presqu'île montagneuse, émergeant à pic entre la Loukounga à l'Ouest et au Sud et la M'pioka à l'Est. Au Nord le Bangou se termine au mont Bidi. De Loukoungou à Kimpessé cette presqu'île est limitée, suivant une ligne N.-S., par une paroi rocheuse presque constamment à pic. De Kimpessé cette paroi file vers l'Est, puis vers le Nord-Est, pour aller se fondre peu à peu dans le relèvement du terrain vers Léopoldville. L'intérieur du Bangou est l'une des régions les plus tourmentées du moyen Congo. Quand on escalade son escarpe, ce qui demande une demi-heure d'essoufflement, on n'a

devant soi que mamelons et précipices; la paroi limitant le Bangc forme un véritable chaudron d'où la terre meuble n'a pu s'écoul sous l'action des eaux, de sorte qu'une fois dans cette marmite, depuis sa limite Sud, on ne retrouve plus la roche avant le mo Bidi; partout une terre grasse extrêmement fertile; aussi le Bang est-il très populeux. Dans cette région tourmentée se détache mont Ouïa, plus élevé que le Bidi et presque cylindrique. Sa fertil remarquable le fait exploiter par les indigènes; chaque villa voisin y a sa bande de plantations.

Reprenons notre sentier au pied du Bangou; il y est constamme horizontal jusqu'à une journée au delà de Louvitoukou, et traver le grand marché de Kikandikila, où l'on trouve un peu d'ivoire du caoutchouc à côté des produits multiples venant de la côte; marché se tient tous les huit jours et il y vient plus de quinze cen indigènes.

A la rivière Sengési, la route parcourt un pays charmant, atteint la zone où les hautes herbes diminuent pour faire place à brousse, puis aux bouquets d'arbres de plus en plus nombreu Traversant l'Inkissi, le sentier, peu accidenté, suit les terrasses c M'bouba, pittoresque village campé au flanc d'une montagr boisée, gravit l'interminable mont Kitobola, à pente douce heureu ment, et rejoint enfin à M'foumou Koko la route de portage venan de Loukoungou.

Ces deux routes de Loukoungou et de Louvitoukou sont reliée par de nombreuses traverses dont les principales vont : de Mou niongo au Kenghé Mowembé par le Kwilou; de Kimpessé à Lou koungou par la vallée de la Loukounga; de Louvitoukou à Manyang par le Bidi; de Louvitoukou à Loutété; de Lofo à Loutété, etc.

Il y a à signaler vers le Sud la route de Kimpessé à Kinsouka e celle de Louvitoukou à Kinsouka, qui se joignent en ce dernie point pour continuer jusqu'à San-Salvador.

Une excellente carte routière de la région des chutes du Congo été dressée par le lieutenant Louis, chef de bureau à l'État d Congo, à l'aide des nombreux itinéraires relevés tant par les agen de l'État que par ceux du chemin de fer et par les missionnaire Elle doit nous frapper par l'important réseau de grands sentiers d commerce sillonnant toute cette région; sentiers nègres aujourd'hu chaussées empierrées demain, voies où dans l'avenir l'électrici puisée aux chutes mugissantes du Zaïre et de ses affluents transpo

tera les trains lourdement chargés d'habitants et de produits de ces terres vierges.

Nous emprunterons au remarquable travail du géologue Dupont, sa description de la région au point de vue de la végétation.

« Les rives du Congo, écrit cet éminent observateur, et une large « zone à leurs abords, ont pour caractère, jusqu'au voisinage du « Stanley-Pool, la rareté et souvent l'absence complète de forêts. « Les grandes agglomérations d'arbres y sont inconnues; les plus « remarquables sont la forêt de Massamba, le « Finda » de la rive « gauche de la Loukounga, puis la région s'étendant entre l'Inkissi « et le Stanley Pool. Il ne reste partout ailleurs que des tronçons « de forêts réduits d'ordinaire à un étroit cordon le long des berges « du fleuve, à de longues traînées dans les vallées et dans les ravins, « enfin aux massifs d'arbres qui bordent les villages d'une manière « pittoresque, sur les plateaux eux-mêmes.

« Ces restes de forêts, localisés dans les échancrures des plateaux « ou autour des lieux habités, sont loin d'avoir une extension uni- « forme. Parfois bien développés, ils n'existent ailleurs que rudi- « mentaires. Ailleurs encore, le pays est complètement privé « d'arbres; des bouquets de palmiers élaïs, témoins d'anciens vil- « lages encore occupés, sont presque les seuls éléments arbores- « cents que l'on y observe sur beaucoup de points.

« Au nombre des restes de forêts, les plus constants sont ceux qui « bordent les villages. Trois villages au moins sur quatre possèdent « cette enceinte de haute végétation. Croissant sur le limon argilo- « sableux des plaines élevées, ces massifs boisés sont d'une opulence « admirable; ces amas d'arbres, reliés par des lianes, offrent une « densité de végétation surprenante.

« A côté des débris de l'ancienne forêt, se développent dans « d'énormes proportions les savanes, les plaines de graminées, qui « se présentent elles-mêmes sous plusieurs aspects. Dans les unes « et c'est souvent le plus grand nombre, s'associent aux herbes d'in- « nombrables arbustes chétifs, contournés, mal venus, où l'on « reconnaît beaucoup des types rabougris des arbres de la forêt. Ils « sont parfois très-nombreux et constituent la brousse. On distingue « aussi, parmi les terres à hautes herbes, celles des dépressions à « terre noire, où les graminées atteignent au delà de quatre mètres, « et celles qui, s'étendant sur le limon rougeâtre des plateaux, « donnent naissance à des herbes de deux mètres et demi à trois « mètres de hauteur; ce sont les plus fréquentes.

« Ces graminées des plaines élevées sont avant tout le Panic
« maximum, la célèbre herbe de Guinée, le meilleur fourrage
« régions intertropicales. Combien ces herbes sont nutritives,
« développement du bétail de Matébe, de Loukoungou, de Louté
« de Léopoldville suffit à le prouver sans réplique.

« D'autres parties des steppes sont plus arides. Les herbes y s
« petites et clairsemées. Le sol en plaine est alors caractérisé p
« du sable grossier, mouvant, qui fait partie de la nappe argi
« sableuse. Ces sortes de plaines sont relativement rares et d'éte
« due restreinte; leur apparente stérilité n'est que le résult
« accidentel de la composition complexe de la nappe argil
« sableuse.

« Enfin, on trouve d'autres aspects encore sur les escarpemen
« du Congo et leurs abords immédiats, dans la zone montagneu
« de Matadi à Manyanga. Le sol y est généralement formé de ter
« rains détritiques et leurs graminées sont chétives. Mais ce
« surfaces ingrates, qui désenchantent le voyageur avant qu'il a
« abordé les plateaux, tiennent si peu de place dans ces riche
« contrées, qu'il y a lieu de les mentionner seulement comme de
« cas particuliers.

« Ainsi, des restes localisés de forêts, d'énormes étendues de
« steppes complètement herbeuses ou semées d'arbustes rabougris,
« voilà sous quels aspects généraux se présentent, au point de vu
« de leur végétation, ces régions du Congo. »

D'après Dupont, ce déboisement, ce développement des jungles seraient le fait des nègres; le pays ne serait plus dans son état naturel. Les conditions de végétation qu'il offre à nos yeux, seraient artificielles; elles seraient le résultat des défrichements exigés par les cultures indigènes.

« Le grand développement des herbes contribue, sous un autre
« rapport, à donner à la région des chutes un aspect particulier
« très saillant, qui saisit péniblement le voyageur arrivant au
« Congo pendant la saison sèche. Les graminées sont à l'état
« de chaume à cette époque de l'année. La teinte jaune qu'elles
« mettent sur la contrée se joint à la coloration rougeâtre
« du sol. A peine çà et là quelques bouquets et traînées de
« forêts, apportant, sous un ciel nébuleux, du contraste dans
« cette monotonie ; et souvent les arbres subissent aussi les
« effets d'une sécheresse de cinq mois. Partout on ne voit que
« des teintes allant du jaune au brun, une uniformité étrange et

« bizarre de colorations rentrant dans les mêmes tons, donnant « l'impression d'un assèchement, d'actions extrêmes, d'un pays « brûlé par des effluves torrides et à peine habitable.

« C'est seulement quand les herbes ont été incendiées et quand « la saison des pluies survient, que ces aspects désolés disparaissent. « La végétation reprend vigueur ; les herbes en repoussant forment « d'opulentes prairies. Le sol des plateaux conserve seul ses teintes « fauves, se fondant dans l'immense nappe verte qui couvre le « pays. »

On a prétendu que la plupart des terres de ces régions herbeuses sont trop sèches pour la croissance des arbres, et on a tenté de distinguer de ce chef les terres à bois et les terres à herbes. Dupont considère cette classification comme absolument arbitraire. Pour lui tout ce pays est également apte à produire des forêts, surtout dans le bassin du Congo, où les plateaux sont uniformément recouverts d'un dépôt argilo-sableux, dont la fertilité, appréciée par la hauteur des herbes, a constamment excité l'admiration des voyageurs qui visitaient ces régions sans parti pris.

Dupont constate que le commencement des régions boisées du Mayombe présente une terre sableuse et argileuse ni plus sèche ni plus humide que dans les régions déboisées.

« Seules les pentes et les abords immédiats de quelques parties de « la grande vallée, sont généralement privés de cette terre rou- « geâtre dans la région montagneuse ; il semble que ces points soient « le domaine du terrain détritique superficiel. Aussi ont-ils un « aspect aride qui n'a pas moins frappé les voyageurs que la fertilité « des plateaux.

« Cette base d'appréciation pourrait au moins servir au classe- « ment des terres d'après leur fertilité, en y adjoignant toutefois « d'autres catégories secondaires, les terres noires des vallées laté- « rales qui produisent des herbes d'une si prodigieuse hauteur, et « les plaines prenant le caractère de landes, parce que des couches « de sables intercalées dans le dépôt rougeâtre y affleurent, ce qui « ne leur donne que des herbes basses et clairsemées. »

Dupont fournit enfin les arguments suivants, pour justifier son assertion de l'existence d'une vaste forêt primitive : les pentes du Haut-Congo couvertes d'arbres à partir du Stanley-Pool, les portions considérables de forêts entre Léopoldville et l'Inkissi, la vallée boisée de la Loukounga, les sommets que couvre la forêt de Massamba près de la Loufou.

« D'un autre côté, d'innombrables arbrisseaux rabougris se trc
« vent sur les plateaux herbeux. Qu'on examine ces arbres mal
« gres; on s'assure sans peine qu'ils sont des mêmes essences que
« arbres des forêts; l'incendie annuel des herbes les arrête seul da
« leur croissance et les maintient dans l'état misérable où nc
« les voyons. Ce sont à l'évidence des restes de forêts déf
« chées. »

« Cette assertion est confirmée par les remarques faites p
« Livingstone à la Rovouma, dans l'Afrique orientale; p
« De Brazza dans l'Ogowé; par le docteur Güssfeldt au Loang

« Conclusions : le défrichement, sans les conflagrations annuell
« serait inévitablement suivi d'une reconstitution de la for
« l'incendie des herbes transforme en buissons les taillis en voie
« croissance, fait disparaître à la longue ceux-ci sous son acti
« répétée et ne laisse plus que des espaces exclusiveme
« herbeux.

« La reconstitution de la forêt s'observe, du reste, en plusieı
« points de la région des chutes. Le plus remarquable s'étend en
« l'Inkissi et Léopoldville : des forêts importantes s'y développe
« sans pourtant atteindre la puissance des forêts vierges. Un secc
« cas s'observe entre Vivi et le Palaballa, où une épaisse fut
« commence à prendre assez de développement pour ne plus ê
« arrêtée dans sa croissance par la conflagration des herbes.

« Si l'on parvenait à arrêter ces stupides dévastations, on ne p
« douter que ces régions ne se reboisassent rapidement d'ell
« mêmes, là où la brousse existe encore, et la forêt primitive re
« placerait alors une large partie de ces savanes inutilisées
« caractérisent aujourd'hui la région des Cataractes. »

Nous voici amenés à envisager deux questions importantes :
suppression ou tout au moins la réduction de l'incendie annuel
herbes, et la reconstitution de la forêt.

Van Dackelman, qui établit l'observatoire de Vivi, évalu
560 tonnes le poids de paille brûlée par kilomètre carré dans ce
région lors de l'incendie annuel.

Le territoire de la région des Cataractes étant à peu près ins
dans un rectangle limité au nord par 4 30' de latitude sud ; au
par 6°; à l'ouest par 13°30', longitude *E* de Greenwich; à l
par 15°30', couvre approximativement : 36,963 kilomètres carı

En réduisant de moitié le poids de Von Dackelman pour te
compte de la différence de hauteur et de densité des herbes, et

admettant que l'incendie ne se propage que sur la moitié du territoire, on trouve que dans la région des Cataractes le poids d'herbes consumées annuellement s'élève à

$$\frac{560}{2} \times \frac{36,963}{2} = 5,174,820 \text{ tonnes.}$$

Mettons cinq millions de tonnes. C'est la soixante-dixième partie de la consommation annuelle de la houille sur le globe.

Il semble que si ces cinq milliards de kilogrammes de produits végétaux, au lieu de s'en aller en fumée étaient sous forme de bois, le pays n'aurait qu'à s'en louer. En effet, des forêts donneraient : 1° du combustible, qui est des plus rares dans la région; 2° des bois de construction et de charpente, qui manquent actuellement presque partout; 3° de l'humus, absent aujourd'hui sur ces grandes surfaces herbeuses, car les herbes au lieu de se décomposer sur place et d'enrichir le sol de leurs détritus, s'en vont en fumée.

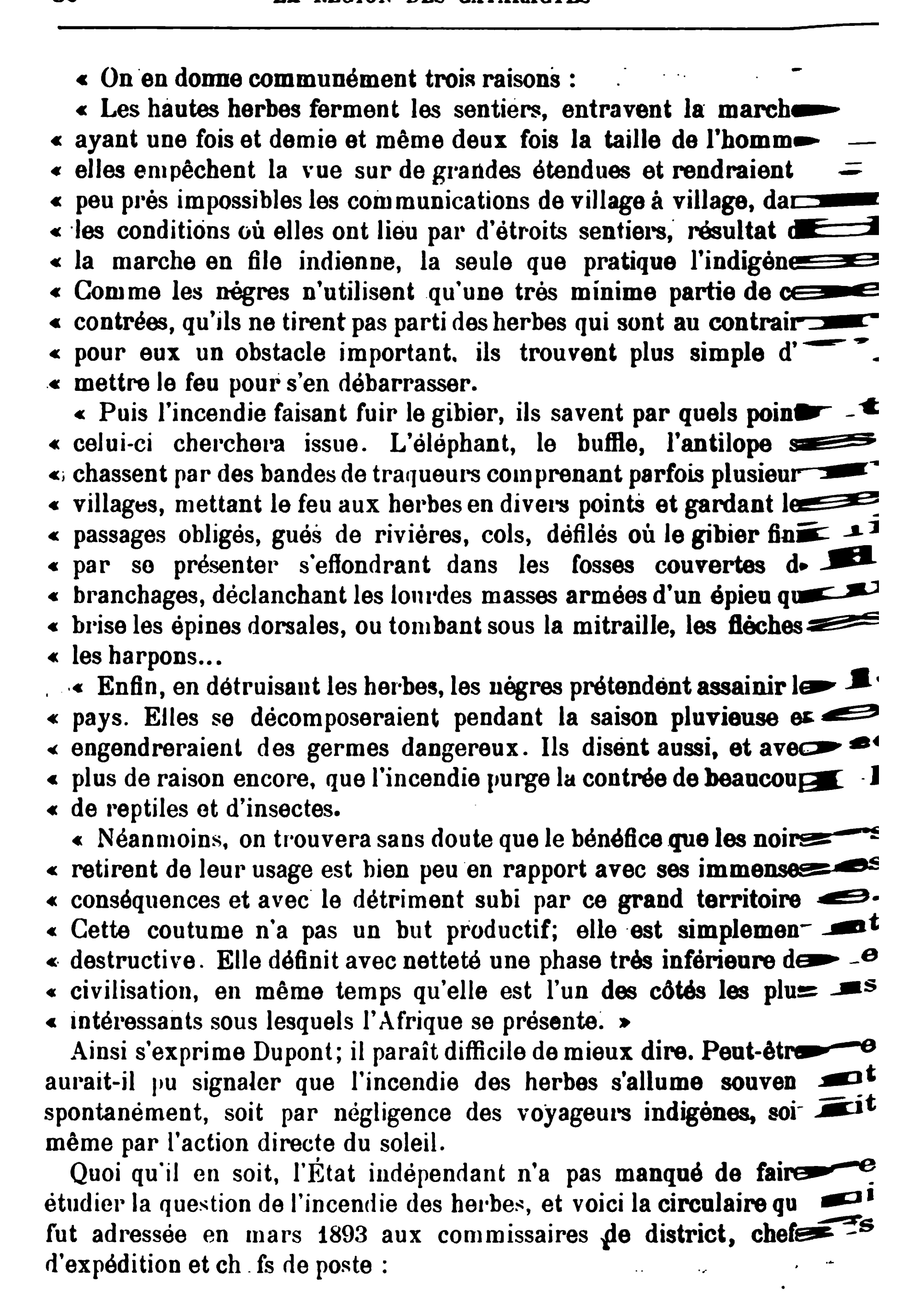
« Enfin la reconstitution de la forêt ramènerait dans ces régions « la grande faune des tropiques. La grande faune terrestre est « réduite dans la région des Cataractes à l'éléphant pour les pachy- « dermes, au buffle et à quelques antilopes pour les ruminants, au « léopard et au chacal pour les carnassiers. Les autres espèces, « girafes, zèbres, nombreuses grandes antilopes, lions, sangliers, etc., « se trouvent cependant dans une zone enveloppant au nord, à « l'est et au sud, ces régions qui en sont privées par l'incendie des « herbes, et qu'aucun obstacle naturel ni climatérique, ni orogra- « phique, ne sépare de cette zone appauvrie. » (Dupont.)

J'ai dit tantôt la rareté du combustible et des bois de construction dans la région des Cataractes. A Loukoungou, chef-lieu de ce district, la plus grande difficulté dans l'édification des maisons provient de ces deux facteurs : on y fait d'excellentes briques et le bois manque ou à peu près pour les cuire; il y existe un châlet en bois logeant cinq blancs, mais il est venu tout fait d'Europe en 1885.

Tous les bois de charpente doivent venir parfois de plusieurs heures de distance et je ne crois pas qu'on y ait jamais vu un montant de maison plus droit qu'une intégrale dressée en liberté.

Au surplus qui donc déniera, dans les régions intertropicales, l'avantage absolu de la sylve profonde sur la savane désolée?

« — Quels avantages retirent donc les noirs de cette immense « destruction annuelle qui maintient le déboisement de leurs « territoires, en chasse le gros gibier, prive le sol de l'humus de « sa végétation?



« On en domne communément trois raisons :

« Les hautes herbes ferment les sentiers, entravent la marche
« ayant une fois et demie et même deux fois la taille de l'homme
« elles empêchent la vue sur de grandes étendues et rendraient
« peu prés impossibles les communications de village à village, dans
« les conditions où elles ont lieu par d'étroits sentiers, résultat de
« la marche en file indienne, la seule que pratique l'indigène.
« Comme les nègres n'utilisent qu'une très minime partie de ces
« contrées, qu'ils ne tirent pas parti des herbes qui sont au contraire
« pour eux un obstacle important, ils trouvent plus simple d'y
« mettre le feu pour s'en débarrasser.

« Puis l'incendie faisant fuir le gibier, ils savent par quels points
« celui-ci cherchera issue. L'éléphant, le buffle, l'antilope se
« chassent par des bandes de traqueurs comprenant parfois plusieurs
« villages, mettant le feu aux herbes en divers points et gardant les
« passages obligés, gués de rivières, cols, défilés où le gibier finit
« par se présenter s'effondrant dans les fosses couvertes de
« branchages, déclanchant les lourdes masses armées d'un épieu qui
« brise les épines dorsales, ou tombant sous la mitraille, les flèches,
« les harpons...

« Enfin, en détruisant les herbes, les nègres prétendent assainir le
« pays. Elles se décomposeraient pendant la saison pluvieuse et
« engendreraient des germes dangereux. Ils disent aussi, et avec
« plus de raison encore, que l'incendie purge la contrée de beaucoup
« de reptiles et d'insectes.

« Néanmoins, on trouvera sans doute que le bénéfice que les noirs
« retirent de leur usage est bien peu en rapport avec ses immenses
« conséquences et avec le détriment subi par ce grand territoire.
« Cette coutume n'a pas un but productif; elle est simplement
« destructive. Elle définit avec netteté une phase très inférieure de
« civilisation, en même temps qu'elle est l'un des côtés les plus
« intéressants sous lesquels l'Afrique se présente. »

Ainsi s'exprime Dupont; il paraît difficile de mieux dire. Peut-être aurait-il pu signaler que l'incendie des herbes s'allume souvent spontanément, soit par négligence des voyageurs indigènes, soit même par l'action directe du soleil.

Quoi qu'il en soit, l'État indépendant n'a pas manqué de faire étudier la question de l'incendie des herbes, et voici la circulaire qui fut adressée en mars 1893 aux commissaires de district, chefs d'expédition et ch fs de poste :

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dommages que produisent les incendies périodiques des hautes herbes.

Monsieur Dupont, en 1889, signalait dans son ouvrage « Lettres sur le Congo », les inconvénients de ces incendies qui s'opposent à la formation de l'humus, détruisent les jeunes pousses d'arbres et empêchent ainsi tout reboisement.

Dans de nombreux pays, et notamment en Algérie, des dispositions légales interdisent, sous peine d'emprisonnement, de mettre le feu aux bois, taillis, herbes et végétaux sur pied.

D'autre part, l'incendie des hautes herbes est souvent motivé par des considérations d'hygiène et de facilités de communications.

Je vous prie, en conséquence, d'étudier attentivement cette question et de me faire parvenir un rapport dans lequel vous examinerez les avantages et les inconvénients qui, à votre avis, résultent de l'usage indigène d'incendier les herbes et s'il n'y a pas lieu d'édicter des mesures prohibitives de cette coutume.

Veuillez me faire connaître, le cas échéant, les mesures à adopter d'après vous.

. . . .

A la suite des rapports fournis par les fonctionnaires ainsi interrogés, le Gouverneur-Général prit le 30 septembre 1893, l'arrêté suivant :

Le Gouverneur-Général,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures en vue de favoriser le développement de la végétation forestière;

Vu l'article 7 du décret du 16 avril 1887;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les commissaires de district pourront, dans l'étendue de leur district, interdire de brûler les herbes, bois taillis, broussailles et végétaux sur pied, dans les endroits propres au développement spontané de la végétation forestière.

ARTICLE 2.

A cet effet, ils publieront par voie d'affichage dans leur station et autrement, s'il y a lieu, avis de l'interdiction.

ARTICLE 3.

Il restera loisible aux particuliers d'incendier les herbes et végétaux sur pied dans les terrains sur lesquels ils ont des droits légalement reconnus.

ARTICLE 4.

Les contraventions au présent arrêté seront punies d'une servitude pénale de deux à sept jours et d'une amende ne pouvant excéder deux cents francs ou d'une de ces peines seulement, sans préjudice aux réparations civiles.

ARTICLE 5.

Les mêmes peines seront applicables aux personnes qui, par défaut de précaution ou de surveillance, auraient laissé se propager aux endroits où il est défendu de brûler les herbes ou aux propriétés privées, les incendies licitement allumés.

ARTICLE 6.

Le directeur de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté est tout récent; il date, avons-nous dit, du 30 septembre 1893.

Mais depuis le commencement de 1889 déjà, l'attention du Gouvernement de l'État Indépendant s'était portée sur la question du reboisement.

Le 15 avril 1889, le Roi-Souverain promulguait le décret suivant :

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

Souverain de l'Etat Indépendant du Congo,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures en vue du reboisement graduel de certaines parties du territoire de l'État et de l'extension de la culture du palmier élaïs.

Sur la proposition de notre Administrateur-Général du département de l'Intérieur,

Nous avons décrété et décrétons :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouverneur-Général édictera les mesures propres à étendre, autant que possible, les plantations et les cultures de palmiers élaïs sur tout le territoire de l'État, et principalement aux environs des établissements de l'État. Il imposera aux chefs des villages, à désigner par lui, l'obligation de planter annuellement sur les terres appartenant au domaine public, un nombre de palmiers proportionné au chiffre de la population et à la quantité de terres disponibles. L'entretien de ces palmiers, qui sont la propriété de l'État, sera à la charge des indigènes.

ARTICLE 2.

Notre Administrateur-Général du département de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

. . . .

Comme suite exécutive de ce décret, le Gouverneur-Général en Afrique adressa aux commissaires de district du Bas-Congo, les instructions suivantes :

Boma, le 21 octobre 1889.

Messieurs,

L'attention de Sa Majesté le Roi-Souverain a été attirée sur le grand avantage qu'il y aurait à améliorer le Bas et le Moyen Congo, c'est-à-dire la partie du pays située entre l'Océan et le Stanley-Pool, en donnant une grande extension à la culture du palmier élaïs dans cette vaste étendue de territoire.

Le décret du Roi, en date du 15 avril 1889, prescrit au Gouverneur-Général de prendre des mesures pour assurer le reboisement au moyen des plantations de palmiers.

L'objectif à atteindre serait de planter dans le Bas-Congo une cinquantaine de millions de nouveaux palmiers.

En calculant l'espacement de manière à donner à chaque palmier 10 mètres carrés, on en planterait 1,000 à l'hectare et les 50,000,000 de plants occuperaient 50,000 hectares, soit environ un centième du territoire entre le Pool et la côte.

Les plantations devant surtout avoir lieu par voie de corvées imposées aux indigènes, il importe avant tout de fixer l'unité de répartition.

Cette unité serait la case à laquelle nous attribuons une moyenne de quatre habitants.

Les chefs de village seront obligés de planter annuellement cent palmiers par case; mais il est probable que dans la pratique ce chiffre ne pourra pas être atteint.

Vous ne serez d'abord en mesure d'agir que sur les villages placés sous votre action immédiate, c'est-à-dire ayant fait acte de soumission complète à l'État.

C'est à ces villages que vous vous adresserez immédiatement. Les chefs seront convoqués dans les stations et vous les amènerez à faire auprès de leurs villages respectifs des plantations de palmiers dans les conditions ci-après:

Les plantations seront effectuées autant que possible pendant les mois de septembre ou d'octobre, mais elles pourront encore être continuées pendant les mois de novembre et de décembre.

On plantera de préférence les palmiers dans les terres rouges à hautes herbes.

On se basera sur l'expérience des indigènes pour le nombre de pas qui doit séparer chaque plant.

Le chiffre à planter annuellement serait de cent palmiers par case.

Les chefs de village seront obligés de couper chaque année les herbes autour des plantations, suivant une bande de 20 à 30 pas de largeur.

Lorsque les villages situés dans le voisinage immédiat de la station auront appliqué cette mesure, on l'étendra successivement et aussi rapidement que possible aux autres villages de chaque district.

La direction et le contrôle de ces plantations appartiendront au commissaire de district, qui veillera pendant ses tournées à l'exécution des mesures prescrites.

Il fera de même exécuter des plantations semblables sur les terres dépendantes de sa station, par le personnel sous ses ordres.

Je saisis cette occasion pour recommander aux commissaires de district de faire, pendant leurs tournées dans les districts, des itinéraires au 1/100,000, sur lesquels ils indiqueront les noms et emplacements des plantations de l'État, et autres renseignements jugés utiles; ils me transmettront ces documents graphiques en ce qui concerne la partie du district dans laquelle on aura commencé le reboisement.

Ils s'attacheront à obtenir l'exécution de ces mesures par la persuasion.

Les chefs qui se seront principalement distingués, pourront être proposés pour l'obtention de la distinction honorifique prévue par le décret du 30 avril 1889.

Le Gouvernement vous prie de bien vouloir lui transmettre les observations que pourrait vous suggérer l'application de ces instructions.

. . . .

L'année suivante, le 7 août, le regretté gouverneur Coquilhat faisait parvenir aux commissaires de district des instructions disant:

La Chambre de commerce d'Anvers a publié un rapport établissant que le café de Léopoldville est des meilleurs et recommandant sa culture.

Le Gouvernement désire que cette culture soit introduite et développée dans tous nos établissements.

En conséquence, Léopoldville enverra, avec tous les soins voulus, les premiers plants disponibles à Loukoungou et à Nouvelle-Anvers, puis à Lusambo, à Luluabourg l'Aruwimi.

. . . .

Je ne continuerai pas à citer textuellement toutes les circulaires qui ont paru de plus en plus nombreuses au sujet du développement des essences utiles. Qu'il me suffise de dire que rien à ce point de vue n'est négligé et que l'on est en droit d'escompter beaucoup de l'avenir. Les indigènes se montrent très intelligemment dociles aux vues des autorités; tous les postes, si peu importants qu'ils soient, ne fussent-ils composés que d'un soldat noir gardien de case pour voyageurs, ont des pépinières dont le palmier, le café, le cacao, noix de kola sont les principaux éléments.

Nous avons jusqu'ici parlé du pays, particulièrement au point de vue du sol, des routes et de la végétation ; considérons les habitants qui doivent être le principal facteur du développement du Congo.

Le voyageur qui a couru de Matadi à Léopoldville en regardant la pointe de ses pieds, est parfaitement en droit de déclarer qu'il n'a pas vu de populations dans la région des Cataractes, bien qu'il ait traversé des marchés où grouillaient des centaines d'indigènes et qu'il ait croisé constamment des caravanes allant et venant, et faisant défiler à certains jours plus d'un millier de porteurs en un même point.

Les agents établis à demeure dans cette région, et qui la parcourent en tous sens aujourd'hui, sont seuls à même d'évaluer valablement la population. Nous n'avons pas essayé de l'estimer avec nos seules données pour ne pas fournir des chiffres peu sûrs.

Mais nous fixerons les idées sur la capacité de travail des Bas-Congo à l'aide de précieux renseignements.

En 1893, donc l'année dernière, l'État a transporté à tête d'homme :

1° De Matadi vers Loukoungou, Louvitoukou, N'toumba-Mani et Boulou : 31,217 charges ;

2° De ces stations intermédiaires vers Léopoldville et Popocabaca : 25,193 charges.

Au total 56,410 voyages, en appelant voyage un transport de charge par un seul homme.

La moyenne des voyages d'un porteur par an étant de six, les 56,410 voyages signalés ont été effectués par $\frac{56410}{6} = 9,401$ porteurs. Mettons 9,400.

Or, les caravanes sont accompagnées d'un gamin porte nourriture par 10 hommes environ, d'un capita par 20 hommes, et de plus le portage met en jeu un chef par 20 hommes.

Ces chiffres moyens montrent que le chiffre global de la population s'occupant du portage pour l'État s'élève à 11,280 hommes.

La Société belge en a employé environ . . .	9,000	»
Les missions et autres particuliers environ .	5,000	»
Total général :	25,280	hommes.

Le commerce indigène, surtout vers le Sud de la région, paraît mettre en mouvement au moins autant d'hommes ; on le croira aisément, si l'on considère que certains marchés réunissent jusqu'à 2,000 indigènes.

Un chiffre non moins intéressant que celui des porteurs, c'est le chiffre des soldats et travailleurs Bas-Congo recrutés en 1893.

Matadi a fourni 79 volontaires, Loukoungou 84, dont 47 engagés pour Boma et 21 pour le Haut-Ouéllé, ces derniers comprenant plusieurs anciens soldats de Van Kerckhoven rengagés spontanément.

Quant aux travailleurs indigènes assurant tous les services des stations, cuisiniers, domestiques, lavandiers, bergers, jardiniers, aide-charpentiers, aide-maçons, piroguiers, etc..., des chiffres extraits des situations de personnel noir du district des Cataractes, fin 1893, montrent qu'à ce moment 245 Bas-Congos remplissaient les services confiés jadis aux auxiliaires étrangers : Houssas, Zanzibarites, Loangos, etc...

Soldats et travailleurs se sont donc engagés au nombre de plus de 400 l'année dernière dans la région des Chutes.

Le personnel noir des particuliers (commerçants et missionnaires) dépasse ce chiffre.

L'énorme population qui seconde ainsi dans la région des Chutes les efforts de l'Européen, a souvent été représentée comme inapte à toute autre besogne que le portage. Quel bizarre procédé que celui d'émettre ainsi, sans preuve aucune, des considérations si importantes, et qui malheureusement font trop souvent foi chez les esprits superficiels ! Il est vrai que rien n'est plus facile, puisque ce procédé ne demande ni recherches, ni études, ni statistiques, ni méditations, ni réflexion, ni bon sens.....

Le nègre Bas-Congo que sa tâche de porteur peut faire envisag comme une bête de somme par les observateurs trop légers e recherché dans toutes les stations de l'État. Gai, allant, courageu relativement honnête, il constitue pour les expéditions un éléme de solidité, prenant le premier rang après le Zanzibarite. Ce cour geux porte, pendant de longues et dures heures, les charges de l'exp dition, et lorsqu'il faut les jeter bas pour faire face à l'ennemi, Bas-Congo a oublié toute fatigue ; il est des premiers sur la ligne feu et marche à l'assaut avec plus d'entrain souvent que le n Elmina ou le Houssa hébété qui n'ont porté que leur fusil. Aussi d gens d'une compétence incontestable : Van Kerckhoven, Coquilh Van Gele, Ponthier, Dhanis, Gorin, etc..., ont-ils toujours cho de tels auxiliaires.

Non moins précieux en station, c'est le Bas-Congo que l'on char surtout des constructions, de l'exploitation des palmiers.

Il ne convient guère, il est vrai, pour les services maritin (exception faite pour les riverains). Mais il va bientôt prendre revanche sur les travaux du chemin de fer. Longtemps le recru ment du personnel noir a été pour la Compagnie du chemin de un continuel sujet de crainte et d'angoisse pour ainsi dire, jusqu' jour où le Bas-Congo a commencé à voir que lui aussi pouvait tr vailler comme ces étrangers, Sénégalais, Accras, Dahoméer Cafres, Barbades, Chinois qu'à grands frais, avec d'insurmontabl difficultés, il fallait amener sur la ligne.

Il s'essaya par des engagements de quinze jours, puis d'un mc aux travaux de terrassements, et en peu de temps, nos ingénieu firent de lui un poseur de voie. Les premiers Bas-Congo comme çaient à s'enrôler ainsi vers le mois de mai 1893.

Ils s'engagent aujourd'hui pour un terme indéterminé, au salai journalier de 1 fr. 50 en espèces, et la Compagnie en emplo environ 300.

Ce résultat a été obtenu à l'arrivée de la tête de ligne ve Kenghé da Lemba, c'est-à-dire au point où la voie ferrée rencont les premières populations. Il est hors de doute qu'avec l'avanceme des travaux, la Compagnie arrivera à recruter presque tout son pe sonnel noir sur place.

Que si l'on s'adresse à l'intellect du Bas-Congo, on reste frap des résultats obtenus par les missionnaires. Je citerai quelqu exemples :

Le 23 juillet 1890, partis le matin de la station de Loukoungou

remontant la vallée de la Loukounga, nous atteignons à 2 heures de l'après-midi le village de Sama.

Le chef Mayala met sa hutte à ma disposition. A l'une des parois un tableau noir avec les ba, be, bi, bo, bu pour les petits sauvages, à qui, chaque samedi, une dame missionnaire de Loukoungou vient donner la leçon.

Le chef est sous sa vérandah, dans une chaise longue, présent de la mission: autour de lui son m' léké (héritier présomptif), des femmes, des enfants, ayant en mains de petits livres qu'ils lisent attentivement.

Au coucher du soleil, le tambour appelle les fidèles à la prière du soir. Les femmes, les enfants, quelques hommes se réunissent dans la hutte du chef, dont le m' léké entonne des chants pieux que tout le monde accompagne à pleine voix. Entre chaque chant, un sermon pendant lequel tous ont la tête dans les mains. Mes gens se sont joints aux noirs de Sama, et j'entre aussi dans la case-église, le chapeau à la main, très ému devant le résultat obtenu par un missionnaire que j'aime de tout mon cœur, le brave et digne M. Hoste de Loukoungou. Car, certes, il n'y a dans ce que je vois, aucune affectation; ces cœurs primitifs ne posent pas pour la galerie, j'assiste à une manifestation naïve de la confiance qu'a su leur inspirer un blanc qui est bon pour eux, et j'ai un certain crève-cœur en me disant que ce blanc est un missionnaire américain...

. . . .

A la mission suédoise de Moukiboungou et à la mission anglaise de Loutété, s'imprime un journal écrit en fiote, composé par le personnel noir de ces missions et lu dans tous les environs. On y imprime aussi, toujours avec des ouvriers indigènes, des livres de cantiques, des abécédaires, un almanach donnant notre calendrier avec une adaptation fiote...

Parmi les curiosités du compartiment Congolais à l'exposition d'Anvers, il nous sera donné de voir un modèle de l'imprimerie de Boma; elle fonctionnera et les principaux protes seront des élèves de la mission de Loutété.

Des diverses et nombreuses missions (quinze environ) qui se sont développées dans la région des Chutes, des groupes d'indigènes évangélisés parcourent le pays, disant partout la parole de paix.

Et comme on sent bien là-bas la grandeur de cette parole : Gloire à Dieu, au plus haut des cieux et paix sur terre aux hommes de bonne volonté.

. . . .

En décembre 1890, je me trouvais chez Makitou, l'un des gran commerçants noirs de la région des Cataractes. J'y vis arriver noir des environs de Kinguschi sur le Kwango; il apportait à Makit une lettre d'un de ses fils qui accompagnait Dhanis, à la tête 50 auxiliaires Bas-Congos. Cette lettre, écrite en fiote, fut lue Makitou par un autre de ses enfants.

En août 1893, je reçus à N' Soungui, une lettre fiote, envoyée p le même Makitou, pour annoncer qu'un convoi de porteurs av quitté le matin son village vers Loukoungou. La formule qui term nait cette lettre équivalait à « votre dévoué camarade ».

Ceux qui écrivaient ces missives étaient des élèves de la missi de Loutété, qui, sous la direction de M. et Mme Bentley est deven le point le plus avancé peut-être de toute la région.

On ne saurait plus douter des résultats que donnera l'utilisati des indigènes dans la région des Chutes. Le développement du tr vail dans cette région, depuis la fin de 1883, est fait pour désarm l'esprit le plus prévenu. Jusqu'à cette époque, le transport annu vers Léopoldville avait atteint 1,200 charges environ, et se fais par un personnel étranger de Zanzibarites et de Loangos.

En 1885, 12,000 charges furent transportées par les Bas-Congo

En 1887, 50,000 charges.

En 1893, 80,000 charges ont atteint le Pool, sur des têtes de Ba Congos.

En tenant compte : 1° des charges apportées par le commer indigène et provenant non-seulement des factoreries de Matad Nokki, Ango-Ango, etc., mais de la frontière portugaise par la rou de San-Salvador; 2° des charges partant de Loango par la route d Mayombe en destination de Brazzaville pour le Congo français, le missions françaises et les commerçants, il est certain qu'il arriv actuellement au Pool environ 110,000 charges par an; or, la charg est aujourd'hui de 35 kilos, ce qui représente un tonnage total d 3,580 tonnes.

C'est, dans l'histoire générale du travail humain, un exempl remarquable et fortifiant de la prompte assimilation au travail d peuples barbares.

J'extrais du *Congo illustré*, quelques lignes fort bien pensées e fort bien écrites :

« L'homme qui s'astreint, pour un salaire minime, à une besogn « aussi pénible que celles des transports, ne peut-il être amené

« participer à d'autres travaux? Cela paraît d'autant moins douteux « que les salaires gagnés lui auront permis la satisfaction d'une « partie de ses besoins. Pour dire toute notre pensée, nous estimons « cependant qu'on réussira moins facilement à entraîner les nègres « à travailler sous le contrôle direct du blanc, qu'à transporter des « charges en caravanes libres, et cela se comprend aisément. Mais « ce n'est là qu'une question de temps. Avec l'avancement du « chemin de fer, il arrivera un moment où les porteurs ne seront « plus autant sollicités; puis, ils se présenteront plus nombreux que « les charges à transporter, pour voir finalement leur industrie « ancienne détruite, le jour où le chemin de fer sera terminé.

« A ce moment décisif de leur évolution, ils devront bien chercher un autre champ d'activité. Mais on peut, dès maintenant, « affirmer que ces populations de la région des Cataractes, qui « gagnent annuellement près de deux millions à transporter des « charges entre le bas-fleuve et le Stanley-Pool, sont aujourd'hui « converties au travail. Elles fourniront des bras à l'agriculture « quand les transports viendront à leur manquer. »

Voici encore l'opinion d'un voyageur belge qui eut la dure mission de diriger le transport de lourdes charges de steamer, dont le poids avec chariot a parfois atteint quatre tonnes :

« Une fois attelés à ces lourds véhicules, les nègres n'épargnent ni « peines ni fatigues pour réussir dans leur difficile entreprise. Ce « sont des gens courageux, ardents à l'ouvrage, un peu craintifs « peut-être, mais qui gagnent vite confiance dans le blanc. Ils « demandent à être conduits à la fois avec fermeté et avec bonté. « Ce sont des hommes qu'il faut conduire comme partout il faut « conduire des hommes. Il y a, je crois, peu de races dont on peut « attendre autant de services, au point de vue du travail manuel, « que de la race noire. Le nègre, comme tous les peuples enfants, « est certes imprévoyant, mais il est éminemment perfectible. « Mais nous-mêmes, n'avons-nous pas été comme eux? Du temps « de César, nos belles Flandres n'étaient-elles pas en friche?

« Les noirs transporteurs traînant les chariots, sans un instant de « répit, avec des rires et des chants, confirment l'opinion du bel « avenir qui leur est réservé. C'est un spectacle émouvant que la « traction de ces énormes véhicules au travers d'une des régions les « plus tourmentées qui soient au monde. Les chars escaladent les « flancs abrupts des montagnes, descendent dans les fondrières, « traversent des cours d'eau et les noirs qui les halent ne cessent « de se montrer gais et soumis.

« Le but une fois atteint, ce sont des hourras, des cris d'enthou-
« siasme. »

J'ai entendu souvent ces hourras, ces cris d'enthousiasme, et particulièrement dans deux occasions dont le rapprochement me frappa vivement.

La première fois, à Léopoldville, un dimanche de soleil radieux. Il était onze heures; sous les vérandahs, les Européens, un peu engourdis, prenaient l'apéritif. De l'avenue qui termine la route des caravanes, une rumeur vint lointaine, rumeur de foule excitée, grandissant et se résolvant en clameurs, puis en un chant qu'à pleins poumons lançaient cent vigoureux moricauds apportant aux chantiers de Léo une chaîne lourde et longue de plus de cent mètres.

Nous nous étions tous levés pour nous ranger sur le passage de ce serpent de fer qui venait d'onduler, fantastique, sur une route de 400 kilomètres, meurtrissant de ses trois mille kilos tant de robustes épaules.

D'un geste bien rythmé la chaîne fut jetée bas, et comment dire les gambades, la fantasia, les rugissements de ces travailleurs noirs manifestant en sauvages consciencieux la satisfaction des difficultés si courageusement surmontées? Pas un Européen qui ne se sentit ému et électrisé...

En août 1893, j'entendis de nouveau ces clameurs et ces hourras dans des circonstances inoubliables. Je descendais du Haut-Fleuve, pressé de revoir Matadi que j'avais quitté quatre ans auparavant, au moment où les ingénieurs chargés des premiers travaux de la voie, achevaient leurs tentes. La jambe traversée d'un coup de feu, j'avais dû parcourir en hamac la route des caravanes, passant les rivières à califourchon sur des arbres renversés, lorsque nous atteignîmes Kenghé da Lemba, le point extrême où arrivaient à ce moment les locomotives de service. Je ne dirai pas l'impression qui me secoua à la vue du chemin de fer. Je ne saurais l'exprimer. Assis sur le talus que rectifiait une équipe de Chinois, je ne sus que pleurer à grosses larmes, évoquant les âmes de tous ceux qui n'étaient plus et dont les efforts passés eussent été payés au centuple par la vue du double ruban d'acier qui va permettre au cœur de l'Afrique de battre à coups réguliers et puissants.

La ligne n'était pas en exploitation encore, mais grâce à l'obligeance de M. l'ingénieur Eymard, nous pûmes profiter d'une machine de service regagnant Matadi : bagages, porteurs et nous-mêmes installés pêle-mêle sur trois ou quatre wagons plats. La

jour tombait. Nous approchions de Matadi, ayant franchi à pleine vapeur tant d'obstacles jetés bas par l'énergie des ingénieurs, et dans nos cœurs il ne s'était trouvé place pour d'autres sentiments que l'étonnement et l'admiration.

Nos noirs chantaient et trépignaient.

La nuit s'était faite profonde; les feux de savanes l'illuminaient au loin lorsque le train atteignit la M' pozo. Sous un hangar de chaume, près du pont qui franchit le confluent de cette rivière, trois à quatre cents porteurs étaient installés pour la nuit. A l'approche du train tous s'étaient dressés : une immense clameur, clameur de joie sauvage, brusquement répondit au sifflet strident de la locomotive. Dans ces hourras, qui couvraient le fracas des roues, montait le cri de délivrance de ces bêtes de somme intelligentes acclamant le monstre de fer et de feu, le fétiche béni qui allait bientôt enlever de leurs têtes crêpues les milliers et milliers de fardeaux dont elles étaient meurtries depuis si longtemps.

A cent pieds en contrebas, sur ses derniers rapides aujourd'hui dominés, le Congo tordait ses flots écumants; dans les gorges sauvages, qu'incendiaient les herbes embrasées, se répercutaient les assourdissantes clameurs; éblouis, le cœur chaviré, il nous semblait voir flotter des bannières d'allégresse, entendre tonner des salves triomphantes, et nous ne savions que répéter et répéter encore : hourra! hourra!

L'un de nous manifesta son émotion en lançant aux eaux du grand fleuve dompté tout ce qui lui tombait sous la main; c'est ainsi que nous arrivâmes à Matadi sans chapeaux, sans cannes et sans pipes : nous avions fait au Congo l'holocauste de ces singuliers *ex-voto*.

Je me rappelai le lendemain la chaîne de Léopoldville, et je sentis nettement que l'enthousiasme des noirs porteurs devant le chemin de fer était vrai, leur reconnaissance légitime, sincère et infinie.

Le chemin de fer achevé élèvera d'un échelon dans leur évolution économique ces peuplades intéressantes : le noir deviendra agriculteur.

Ainsi, progressivement mais rapidement développé par le travail et l'exemple, il se rendra digne de l'avenir qui lui est réservé.

Nous en arrivons à envisager la région des Chutes au point de vue des productions du sol.

Ici encore je n'aurai qu'à reproduire en les complétant des notes déjà parues (*Mouvement géographique* du 26 juillet 1891.)

Les cultures des natifs sont extrêmement nombreuses et comprennent : le palmier élaïs, le manioc, le maïs, le sapho, la banane, la noix de kola, l'arachide, la canne à sucre, la patate douce, l'igname, le pois cajan, les haricots (quatre ou cinq espéces), la grosse et la petite citrouille, les mbika, le bété, la calebasse, le boangila, l'aubergine amère (trois espèces), la petite tomate amère, les choux, la feuille de moutarde, les oignons, le yembé, les piments, la papaye, le citron, l'orange, la goyave, l'ananas, le pommier d'acajou, le coton, etc.

Les fruits et légumes sauvages ne sont pas moins nombreux : le palmier, le citron, l'orange, l'ananas, la goyave, le raisin blanc, le malolo, le m' filou, le m' fingwa, le nkwizou, le kimbombo, le ntoundoulou, le kandisanséké, le mfoumbou, le kéfo, le champignon, l'asperge, le pourpier, le mangwengué, le mankwentanou, le mansoulou, le moussa, le poulouka. A tous ces produits comestibles il faut ajouter le bambou, le caoutchouc, les joncs à vannerie, le m' poussou, etc.

Enfin on trouve dans les établissements européens une grande variété de fruits, de fleurs et de légumes.

La description complète de ces produits est à donner par un botaniste et dans une autre section d'études. Je dirai quelques mots seulement des moins connus :

Les mbika, bété et calebasse sont trois fruits analogues à nos potirons. On en séche la graine au soleil, on l'écrase et l'on en fait une pâtée comestible.

On utilise de même le boangila, petite graine de la grosseur du millet.

Le yembé est une variété d'amarante, dont la feuille s'emploie en épinards.

Le raisin blanc sauvage, appelé manchéché, se trouve en quantité vers l'Inkissi. C'est une sorte de grosse grappe de groseilles blanches à garniture brune. D'un goût sûret, trés rafraîchissant. On pourrait essayer de greffer cette vigne.

Le malolo est le fruit d'un arbre rabougri par l'incendie annuel des herbes, jaune, de la grosseur, de l'aspect et du goût de l'abricot. L'intérieur du malolo est formé d'une quantité de petites graines noires entourées d'une pulpe jaunâtre, sucrée et trés agréable. Toute la région des Chutes en est couverte.

Le m' filou est le fruit d'un arbre que les incendies annuels maintiennent chétif et rabougri, mais qui peut atteindre des dimensions

énormes; c'est une sorte de prune noire, à noyau filandreux, rappelant celui de la mangue. La chair noire et compacte a un vague goût de chocolat. On en fait une décoction aqueuse rafraîchissante; avec un peu de sucre on en confectionne un gâteau présentable.

Le m' fingwa est une prune rouge noirâtre à gros noyau, poussant sur un arbuste de 15 centimètres de haut répandu à profusion dans l'herbe. Le fruit, un peu acide, est des plus agréable; sa chair est consistante comme cellé de la mangue.

Le nkwizou pousse en grappes noires énormes sur des arbres que les feux de savanes maintiennent rabougris et petits; c'est un fruit violet noir, à chair blanche veinée de violet, ayant un aspect de praline; le noyau est gros comme une noisette, le fruit comme une petite prune, le goût caractéristique est légèrement musqué.

Le kimbombo ou moumboumba est le fruit d'un arbre immense trouvé sur les bords de la Loukounga. La frondaison va d'une rive à l'autre; le tronc est énorme. L'arbre, qui se prête tout naturellement à la confection de ponts de singes, se couvre d'une quantité de petites amandes à pulpe extérieure molle se desséchant à maturité; lorsque le fruit tombe on le casse en le frappant adroitement sur sa tranche et l'on en retire une féve ayant tout à fait le goût de la noisette.

Le ntoundoulou pousse au pied d'un jonc croissant abondamment dans toute la région. Le fruit succéde à une fleur splendide, juste au pied de la tige; à maturité il a la grosseur et la forme d'une trés grosse noix palmiste, couleur rouge vif. On en mange l'intérieur formé d'une pâte mucilagineuse acide, parsemée de petits grains noirs.

Le kandizanséké est un fruit jaune de la grosseur d'une orange, à écorce grenue, et dont on suce les grains intérieurs entourés d'une pulpe blanchâtre. C'est un fruit analogue à celui du caoutchouc.

Le mfoumbou : arbrisseau à feuilles comestibles se préparant avec l'arachide. Coupées minces et passées à la friture, les feuilles de mfoumbou rappellent le persil frit.

Le kéfo est une grappe de fruits rouges, semblables de forme à nos groseilles; c'est un condiment pimenté employé par l'indigène. On le trouve à la Bembisi.

Le mangwengué, petite prune ovale, jaunâtre et transparente, paraissant être une mangue sauvage à goût acide trés agréable. L'arbre à mangwengués est un des plus vivaces de la région ; on le

coupe, on l'écorce pour l'utiliser dans les constructions, et l'« constate un beau jour que l'arbre a repris vie et que des montan ou des faîtes de toits se couvrent de bouquets verts.

Les plantes mankwentanou et mansoulou sont deux plantes ar matiques analogues à notre menthe poivrée. S'emploient en cuisi et peuvent donner une excellente macération alcoolique dont « parfume le genièvre.

Le moussa est également une plante aromatique, d'un goût sûr« s'étuvant en guise d'oseille.

Le poulouka n'est autre chose que le pignon d'Inde, fruit du mé cinier cathartique (*Jatropa curcas* ou noix des Barbades). Les in « gènes de la région des Chutes en font des bougies à leur façon; enfilent les fèves poulouka sur de minces éclats de bambou, aya jusqu'à un mètre de longueur. On allume et les fèves brûlent l'u après l'autre donnant une assez forte flamme fuligineuse S'empl à la côte dans la fabrication de savon indigène. Donne à la pharm copée européenne une huile analogue à l'huile de croton.

Le bambou-mpoussou est un palmier dont la feuille séchée soleil fournit les fibres dont l'indigène se fait des étoffes; on n'enlè que les fibres superficielles sur l'une des faces, au moyen d'un co teau; l'autre face porte la nervure armée de petites épines.

Cette énumération incomplète montre surtout la fertilité de pays des Chutes, considéré si faussement comme inculte impropre à la culture. Car tous ces produits dont nous avons « deux mots seulement, ne sont pas cultivés par l'indigène, ce sont que des productions de la brousse. Le sol de la région d Chutes est donc riche; malheureusement l'emploi de la plupart d végétaux, arbres ou plantes, n'est pas encore bien défini, et p suite l'industrie européenne ignore comment elle pourra l utiliser. Ce n'est ni en quelques mois, ni en quelques années, qu'« atteindra ce résultat, et la patience, qui est la première règle d entreprises coloniales, est ici de toute nécessité. Le pays est rich il produit de plus en plus et, avec un peu de persévérance, nous « pourrons tirer, avant qu'il soit longtemps, un parti considérab dont profiteront notre commerce et notre industrie. Oui, la brous renferme des trésors auprès desquels on est passé jusqu'ici sans s'« douter. J'en citerai deux exemples frappants :

Depuis bientôt douze ans, la forêt de Massamba, à l'ouest de Loufou, est traversée par tous les Européens dépassant Matac De plus en plus nombreux ont été les blancs de tout métier qui o

foulé son sol; botanistes, planteurs, agronomes ont, pendant dix ans, dégringolé les pentes de cette forêt bien connue : aucun n'avait constaté que le café y poussait naturellement. Ce n'est qu'au mois de septembre 1893, donc l'an dernier seulement, qu'un jardinier, M. Martin, rentrant de Loukoungou, et ayant quitté le sentier des caravanes pour pénétrer à quelques cents mètres dans la forêt de Massamba, y trouva, à sa grande surprise, des caféiers sauvages couverts de baies presque mûres. Des mesures ont été prises pour dégager ces caféiers, dont la fève toute petite, parait être la même que celle du café sauvage trouvé dans l'Oubanghi, et tout récemment aussi dans les sultanats du Nord, et qui s'appelle le petit moka du Soudan.

Cet exemple n'est-il pas typique?

En voici une autre :

Parmi les essences dont la vigueur a su vaincre les incendies annuels de la savane, tous les voyageurs avaient remarqué un arbre atteignant une dizaine de mètres de hauteur, très-rameux et feuillé. Les rameaux, ouverts et étalés, sont chargés de grandes feuilles, à folioles opposées. L'arbre ressemble à l'acacia. Les feuilles sont persistantes. Le fruit qui succède aux fleurs, attire l'attention par ses grandes dimensions. C'est une gousse légumineuse, à parois ligneuses, mesurant jusqu'à 55 à 60 centimètres de long sur 9 à 10 de large et 3 à 4 d'épaisseur. En général cette gousse a 35 à 40 centimètres de long; sa surface est brun marron, velouté avant l'entière maturité, puis le duvet tombe.

Un sillon la partage en deux lèvres; à maturité elle s'ouvre avec élasticité et ses deux valves tendent à s'écarter l'une de l'autre vigoureusement et en dehors, projetant les sept ou huit graines contenues dans chaque gousse. Pas un voyageur dont l'attention n'ait été attiré par ce phénomène, qui n'ait considéré ces grosses fèves recroquevillées, et ramassé les graines qui jonchent le sol à profusion. Il y a pourtant quelques mois à peine que l'on a songé à constater que cet arbre était l'Owala du Gabon, Mullapanza (Bas-Congo), connu des botanistes sous le nom scientifique de Pentaclethra macrophylla Boutham. Ici encore nous laisserons à une autre section le soin de décrire l'owala d'une manière complète. Nous n'envisagerons que l'utilisation de la graine. Les graines de l'owala sont très grosses (sept centimètres de long sur quatre à cinq de large), elliptiques, aplaties, minces sur les bords, à épisperme luisant, brun foncé.

L'épisperme coriace et formé de deux enveloppes de couleu brunâtre, entoure des cotylédons très résistants, de couleur bru clair, de saveur sucrée d'abord, puis un peu amère et gorgés d matière grasse.

Au Gabon les indigènes emploient cette graisse pour la mêler à celle de l'oba (Irvingia Gabonensis), pour la fabrication du fameux pain O' Dika, qui est une des matières les plus en honneur parm ces populations nègres. A partir de Wéhia sur le Haut Lopori, j'eus l'occasion de trouver cette graine utilisée par les Mongos, qui en faisaient des pains appelés « agakao ».

Le commandant Roget, dans l'Aruwimi-Ouéllé, vit souvent des soldats utiliser ces grosses fèves brunes; ils recherchaient celles que contient souvent la bouse d'éléphant, ces graines ayant travers tout le tube digestif, l'estomac et l'intestin du pachyderme sans subir d'autre altération qu'une sorte de macération analogue à cell que doivent leur faire subir ceux qui les utilisent pour leur alimentation.

Au camp de l'Équateur, nous recevions des contingents descendant du Haut-Oubanghi et de l'Ouéllé, dont beaucoup employaie les fèves owala.

Les indigènes de Manoh et de Sulimah (rivière Gallinas) mange la graine fraîche, dont ils sont très-friands, après l'avoir torréfi en la faisant cuire à l'état naturel dans une marmite avec feu dess et dessous. Nulle part, dit le docteur Heckel (directeur de l'Instit colonial de Marseille) les nègres n'en extraient le corps gras qui e cependant solide comme le beurre de karité dont ils se servent pou tous leurs apprêts culinaires. Mais ils emploient le bois d l'arbre producteur de la graisse : ils en construisent des pirogue

Au Congo, comme au Gabon, comme dans les rivières du Su (Sénégambie), l'arbre ne vient pas en forêt; les pieds sont isolés c'est à peine si l'on en trouve quelques-uns groupés, mais toujou en petit nombre. Ils recherchent les terrains secs.

Le docteur Heckel donne la composition chimique de la partie d la graine qui est gorgée de graisse.

Corps gras, jaune pâle, fusible à 24°8	25,180
Sucre et tanin	4,862
Corps gras et gliadine	2,005
Matières albuminoïdes	30,500
Cellulose	15,043
Sels	2,410

Cette analyse nous révèle la présence d'une quantité considérable de matières azotées, telle qu'on n'en retrouve l'équivalent dans aucune des grandes alimentations usuelles (pois, lentilles, haricots, fèves), sauf le soja hispida et les féverolles.

C'est dire que le tourteau résultant de la pression de cette graine, après extraction du corps gras, constituera un engrais de haute valeur et, même mieux, un excellent aliment pour les bestiaux. Le corps gras mérite une attention spéciale; il est demi-solide jusqu'à la température de 24° et ses acides gras solides ne fondent qu'à 58°. On sait que l'industrie des bougies stéariques recherche activement de nouveaux acides gras, d'origine végétale, dont le point de fusion serait le plus élevé possible, et les graisses végétales qui donnent la plus grande quantité d'acides gras. Ces deux qualités se trouvent réunies dans la graine d'owala.

Il convient donc de propager le plus possible ce végétal dans la région dont nous nous occupons et d'exporter la plus grande quantité de ses graines, pour les besoins industriels de l'Europe. Déjà l'Angleterre en reçoit de San Thomé, qui en produit abondamment.

La propagation de l'owala dans la région des Chutes sera aisée puisque cet arbre se trouve là dans sa patrie, qu'il sait vaincre les incendies annuels et qu'il peut servir à l'indigène comme article à la fois de consommation et de commerce.

A côté de l'owala il faut aussi propager l'oba (nom sous lequel on confond au Gabon l'*Irvingia Gabonensis* et l'*Irvingia Smithii Hook*, qui sont très voisins et dont le produit est identique en tant que substance grasse et alimentaire).

D'après Heckel, sur les renseignements du voyageur Fondère, l'oba se trouve dans les forêts du Gabon, où, de ses 25 à 30 mètres de haut il domine la brousse; dans les bassins de l'Ogooué, dans la vallée du Niari-Kwilou disséminé dans la forêt du Mayombe, dans la vallée du Djoué, affluent de droite du Congo, qui coule non loin de Brazzaville. Dans l'Oubanghi on le trouve depuis le confluent de cette rivière jusqu'à 4° 30′ de latitude nord, au pied des rapides de Zongo.

La graine de l'oba est l'une des matières premières les plus importantes et les plus méconnues de l'Afrique tropicale. Elle se perd actuellement à peu près sans profit, dans l'immensité des épaisses forêts silencieuses du Gabon et du Congo, alors qu'une des premières places dans l'alimentation et dans l'industrie européennes devrait depuis longtemps lui être réservée.

Je n'ai pas connaissance que l'oba ait été signalé dans la région

des Cataractes de l'État indépendant. Je pense qu'il y existe et en tout cas il me semble bon d'en parler avec quelques détails afin d'attirer sur lui l'attention des voyageurs.

L'oba, dit le docteur Heckel, est un bel arbre ayant l'aspect de notre chêne; le fruit est une drupe verte, de la grosseur d'un œuf de cygne, recouverte d'une pulpe à saveur de térébinthacée très accusée, qui a valu à l'arbre le nom de mango sauvage.

Dans l'intérieur du fruit se trouve, au-dessous d'une enveloppe dure, une grosse graine ayant la forme de notre amande et de goût agréable. C'est cette graine qui sert à préparer le pain O' Dika des indigènes du Gabon et qui contient une graisse solide appelée beurre de Dika.

Voici comment on prépare le pain O' Dika. On brise les noyaux, les graines sont broyées dans un mortier, puis jetées dans une marmite préalablement garnie à l'intérieur de feuilles de bananier. Sous l'influence d'un feu lent et doux, la fusion du corps gras se produit, puis la substance refroidie se prend en une masse assez analogue au nougat rouge, tachetée de brun et de blanc. Elle est d'un gris brun, onctueuse au toucher, d'odeur intermédiaire entre le cacao torréfié et l'amande grillée; sa saveur est agréable, légèrement amère, comme la graine fraîche, d'une astringence analogue à celle du cacao. Ce rapprochement est frappant, toutefois ce produit ne possède pas l'arôme agréable du cacao; il n'en a pas non plus la composition chimique. O' Rorke, premier auteur d'une étude sur ce produit, avait été conduit à en façonner une espèce de chocolat (qu'il nommait chocolat des pauvres) en y joignant du sucre et des aromates.

Au Gabon les indigènes mêlent les graines d'owala et d'oba dans la fabrication du pain O' Dika, dont les propriétés nutritives se trouvent ainsi augmentées de toute la richesse de l'owala en matières albuminoïdes (30 1/2 p. c.).

Les pains O' Dika pèsent 15 à 16 kilos et valent 16 francs environ. L'O' Dika s'associe à différents mets, notamment aux bananes cuites. Il était d'un réel intérêt de connaître à quel point ce produit est nutritif.

Voici les résultats de l'analyse faite par le professeur Schlagdenhaufen de Nancy :

Corps gras (acides laurique et myristique)	72,150
Glucose, tanin et matières amères	2,400
Résine	0,550
Matières gommeuses	0,623
Cendres.	0,257
Matières albuminoïdes.	10,857
Cendres.	3,737
Ligneux et cellulose (différence).	9,425
Total. . .	100,000

En résumé le pain O' Dika est un aliment complet dont les quatre cinquièmes sont constitués par des corps gras ; le cinquième restant donne 10 p. c. de matières albuminoïdes, une petite quantité de sucre et autres éléments qu'on retrouve, en général, dans les graines alimentaires. C'est une matière nutritive éminemment appréciable.

Le corps gras de l'O' Dika est fusible à 40°. Quels usages peut-il recevoir ?

D'après les expériences faites sur les indications de M. Heckel, dans la grande stéarinerie de MM. Fournier frères, à Marseille, il ne rendrait aucun service à la fabrication des bougies, mais ce serait une huile concrète de première valeur pour la savonnerie. Les expériences du professeur Leconte l'établissent sans conteste.

D'autre part, ce corps gras peut remplacer avantageusement, en raison de son prix de revient plus bas et de son degré de fusion un peu plus élevé, le beurre de cacao dans la préparation des pommades, cérats, cold creams, et surtout des suppositoires et glycérocones, aujourd'hui si employés en pharmacie.

A côté de l'owala et de l'oba viendront se placer d'autres essences à corps gras, dont le seul développement saura assurer une exploitation rémunératrice de la région des Chutes.

J'espère avoir montré une fois de plus la nécessité, la possibilité et les avantages du reboisement graduel de cette région. Une belle étude, mais qui doit être un travail tout spécial, serait de fixer les idées sur une méthode de reboisement, en envisageant les points où les conditions de mise en œuvre s'offrent avec le plus d'avantages : nature du pays, communications, eaux, possibilité d'extension considérable, main-d'œuvre, plantations modèles.

Au développement agricole sur lequel nous voudrions insister plus longuement se rattache un desideratum dont je veux dire un mot.

J'ai déjà signalé autre part et d'une façon générale, l'avantage qu'il

y aurait à charger une mission spéciale se rendant au Congo, faire escale en chaque point important de la côte occidentale, d'aller, si possible, au moins jusqu'à Saint Paul de Loanda. Mise relations avec les autorités africaines, grâce à des lettres de cré reçues en Belgique, cette mission étudierait entre autres choses flore, visiterait les jardins botaniques tels que celui de Lagos, aurait soin d'emporter de partout des graines et des noyaux remettre à Boma au gouverneur général.

Mais l'œuvre la plus immédiatement utile que pourrait parfaire cet mission serait de composer un album de photographies et de dessi coloriés dont chaque station du Congo et chaque voyageur compéte recevrait un exemplaire, et qui donnerait les arbres et les plan utilisables, actuellement connus en Afrique. Des vues d'ensemb de feuilles, de fleurs, de fruits, de graines, etc., permettraient a Européens parcourant l'État libre de reconnaître et de signaler c produits signalés au Soudan, au Gabon, dans les iles du golfe Guinée, etc.

Il ne me gêne pas du tout de confesser que je ne connais pas vanillier; le poivrier; le muscadier; l'indigotier; le gingembre; l'a arouo (Nymphœa abbreviata), dont les rhizomes et les graines s comestibles; le djoriga (Houmiri ou Aubrya Gabonensis), avec fruits duquel les noirs font une boisson fermentée appelée itout l'ezigo ou santal rouge d'Afrique (Pterocarpus angolensis), dont bois rouge et l'écorce sont employés pour la teinture, le tannage la tabletterie; le m' pano (Baphia laurifolia), teinture et tannag l'acoumé (Bursera species), qui laisse exsuder une résine dont fait des torches; le Bassia noungou, dont la graine donne jusqu 56 p. c. d'une matière grasse analogue au beurre de Karité; zégué (Ximenia Gabonensis), dont le fruit, l'amande et l'hu (6 à 7 p. c. de l'amande) sont très laxatifs; le strophantus hispid qui arrête les battements du cœur; le tchiogo ou tulipier du Gab (Spathodea campanulata), dont les fleurs contuses cicatrisent ulcères; le m' boundou (Strychnos icaja), qui donne la strychni l'ogina ou guttier du Gabon (Arungana paniculata), dont l'écorce les feuilles pilées sont employées dans les maladies des vo urinaires; le Cannocarpus erecta, que l'on a proposé com succédané du quinquina, et dont on fait usage dans le traitement diabète; le Tephrosia Vogelii, des feuilles duquel les nègres servent pour stupéfier les poissons; l'adépou ou liane réglisse (Ab precatorius), dont les feuilles mâchées facilitent l'émission des so

le griffonia, dont le bois est utilisé pour traverses de chemin de fer et constructions; le camwood (Baphia laurifolia), ébénisterie; le lonco-charpus sericeus, ressemblant au citronnier, ébénisterie; le moerua angolensis, menuiserie; l'ébène (Diospyrum ebenum), ébénisterie, marqueterie, tabletterie; etc.

Or, tous ces produits sont signalés existant au Gabon, et nombre d'entre eux existent certainement sur le territoire du Congo, qu'aiderait à signaler rapidement un album tel que celui que nous préconisons, grâce auquel la flore congolaise se fixerait enfin. Et ainsi ne verrait-on plus des explorateurs novices, quoique remarquablement doués, continuer à découvrir le manioc et la banane, et l'on n'adresserait plus dans toutes les stations des graines destinées à introduire au Congo des essences qui y pullulent à l'état sauvage. N'a-t-il pas été envoyé un jour, partout, des pignons d'Inde, graines du médicinier cathartique, avec force détails et recommandations, alors que cet arbuste sauvage existe à profusion dans l'État tout entier?

Je viens de citer toute une série d'arbres et de plantes signalés dans les colonies françaises; je m'empresse de dire que beaucoup viennent d'être signalés par M. De Wèvre comme existant au Congo; ce qui nous manque c'est un moyen pratique de les reconnaître sur tout le territoire. Ce moyen pratique serait fourni par un album tel que celui que nous préconisons. En 1883, le jardinier allemand Teus, qui séjourna à Léopoldville, réunit à ce sujet des documents dont il serait précieux d'avoir communication.

C'est ainsi qu'une imagination bien documentée pourra établir dans la vallée de la Loukounga, et particulièrement sur la rive gauche, un projet de plantations forestières d'une réalisation fort possible, sans plus grave aléa que les ravages des éléphants. Rien n'empêchera d'envisager en même temps les plantations de café, cacao, ananas, se développant à côté des palmiers, des kolas, des owala, des oba...

Je répète que ces questions vitales ont toujours attiré la plus sérieuse attention de la part des autorités de l'État du Congo. Les graines d'owala ont fait l'objet d'analyses très encourageantes en Belgique et le vapeur *Akassa*, attendu dans quelques jours, aura à bord plusieurs tonnes de ces graines pour des essais en grand.

Mais il va de soi que ces mêmes questions sont aussi éminemment du ressort des grandes compagnies exploitant actuellement ces pays si favorisés. Les grandes cultures feront plus pour ces régions pri-

mitives que la découverte de mines d'or ou d'argent; les premières assureront leur développement humanitaire; les secondes les feraient exploiter sans merci ni vergogne.

Je n'ai pas jusqu'ici envisagé l'introduction d'espèces animales dans la région des Cataractes. On sait qu'on y trouve la poule, le canard, le pigeon, la chèvre, le mouton, le cochon, le chat et le chien.

Certains chefs : N'dougala de Kimpéssé, Makitou de N'gombé ont des vaches venant du Sud.

Presque tous les établissements européens ont leurs troupeaux.

A Loukoungou, chef-lieu de cette région, existe un troupeau d'une quarantaine de têtes, se comportant parfaitement.

Malheureusement, l'indigène s'initie difficilement à l'élève du gros bétail; il faut savoir combien peu déjà il s'inquiète de ses chèvres et de ses moutons qui vivent à la diable, débandés, n'ayant à attendre des noirs que l'abri qui les soustrait au léopard et au chacal.

L'âne vit et se reproduit très-bien ; de même nos chiens d'Europe.

Je ne sache pas que des essais aient été tentés pour l'introduction d'autres animaux.

Il ne me paraît pas que la mise en exploitation de la région des Chutes comportera le développement de troupeaux pour l'exportation. Le commerce s'alimentera surtout des productions du sol, et nous terminerons ce que nous en avons dit, par l'énumération des produits que le chemin de fer pourra évacuer de la région des Cataractes :

Ananas,
Amandes de palme : de 30 à 38 francs les 100 kil. sur les marchés indigènes,
Arachides : 30 francs les 100 kil, idem,
Caoutchouc : environ 1 franc par kilogramme,
Fèves d'oba et d'owala : 20 à 25 francs les 100 kil.,
Huile de palme : 40 à 45 francs les 100 kil.,
Kola,
Café,
Cacao,
Cuirs bruts,
Gomme copale : 18 à 20 francs les 100 kil ,
Cire d'abeilles,
Tabac,
Cordes, lianes, fibres textiles,
Coton,
Rocou,
Ricin.

Ces chiffres ne sont qu'une grossière moyenne approximative.

Il me reste enfin à dire un mot des marchandises importées d'Europe dans la région des Chutes, et qui se trouvent sur tous les marchés importants. Ce sont principalement :

les fusils à pierre,
la poudre de fabrication très grossière,
le sel,
les étoffes,
les vêtements confectionnés (même, surtout les plus baroques),
l'alcool de traite,
les sonnettes,
les grelots,
les miroirs,
les aiguilles,
le fil,
les hameçons,
les couteaux,
les canifs,
les ciseaux,
les machettes,
divers outils,
les allumettes,
les perles,
la chapellerie, surtout les fez rouges et les bonnets grecs,
les souliers,
les faïences coloriées,
les parapluies et ombrelles,
le corail,
les serrures,
les cadenas,
les malles fermant à clef, etc., etc.

En quelques années, nous avons vu arriver sur les marchés indigènes des produits de consommation que nous étions souvent heureux de nous y procurer : bougies, savon, sardines, sucre, thé, etc...

En raison des frais considérables que nécessite le commerce d'échange de ce pays (personnel, transports, soins médicaux, avances non récupérées, pertes de marchandises, etc.), on estime qu'en général les marchandises d'Europe sont vendues dans la région des Cataractes une fois et demi à deux fois ce qu'elles valent dans leur pays d'origine, tandis que les produits de la contrée sont achetés environ la moitié de leur valeur.

Des ressources minérales je n'ai rien dit, laissant le soin de le faire à plus compétent que moi.

Quant à la colonisation agricole au moyen d'Européens travaillant eux-mêmes, je la crois impossible dans la région des Chutes, où le blanc ne peut être que chef de culture, chef d'équipe ou d'atelier, se contentant de diriger le travail des indigènes. Tout au moins l'Européen ne me paraît-il pas pouvoir y résister longtemps à un travail manuel fatigant, l'exposant au soleil. Il y a pourtant des exceptions constatées sur les travaux du chemin de fer, ainsi qu'aux chantiers de Matadi, de Léopoldville et de Kinchassa.

J'ai dit à traits trop rapides ce que m'a laissé voir la région souvent décriée des Chutes. Je serais content si je pouvais espérer qu'un peu de ma conviction passera dans l'esprit de ceux qui me liront.

Membres nouveaux.

Anspach, Lionel, Avocat, 33, rue du Luxembourg, Bruxelles.
Beumier, Léon, 11, rue de Londres, Bruxelles.
Brunard, Hubert, Avocat à la Cour d'appel, 73, boulevard de Waterloo, Bruxelles.
Collot, Max, Major d'artillerie, 170, avenue d'Auderghem, Etterbeek.
Cornet, Jules, Ingénieur, Université de Gand.
Dollo, Conservateur au Musée d'Histoire naturelle, agrégé à l'Université, rue de la Croix, Ixelles.
Henin, Jules, Ingénieur, Farciennes.
Jaspar, Henri, Avocat, Secrétaire de la Commission royale des Patronages, 221, chaussée de Haecht, Schaerbeek.
Laurent, Professeur à l'Institut agricole, Gembloux.
Massart, Jean, Docteur en médecine, rue Grande-Haie, Etterbeek.
Pochez, Henri, Inspecteur général ax Ministère des finances, Trésorier général de l'État indépenennt du Congo, 39, rue Faider, Saint-Gilles-Bruxelles.
Remy, E., Industriel, Louvain.
Richard, Edouard, Lieutenant d'infanterie, rue de Brabant, 63, Schaerbeek.
Stevelinck, Charles, Sous-lieutenant d'infanterie, 15, rue de l'Artichaut, Saint-Josse-ten-Noode.
Vanderkindere, Marcel, Avocat, 26, rue du Beau-Site, Bruxelles.
Van Iseghem, André, avocat, 15, rue du Poivre, Gand.

Avis et communications.

Le Bulletin paraît tous les deux mois; il est envoyé gratuitemen aux membres de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES.

Le prix d'abonnement pour les personnes qui n'appartiennen pas à la Société est fixé à 12 fr. par an pour la Belgique; pou l'étranger, le port en sus.

Les travaux publiés dans le recueil doivent être signés pa l'auteur. Leur publication n'engage pas l'opinion de la Sociét (art. 16 des statuts).

Tout ouvrage relatif à l'une des questions se rattachant au études de la Société dont *deux exemplaires* seront adressés a Secrétariat de la rédaction, fera l'objet d'une mention au Bulleti ou d'un compte-rendu.

…nnée N° 3. Juillet-Août 1894.

BULLETIN

DE LA

Société d'Études coloniales

Secrétaires de la Rédaction :

L. Wodon et R. Vauthier.

SOMMAIRE :

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

Hôtel Ravenstein, 11, Rue Ravenstein,

BRUXELLES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE A. LESIGNE,

Rue de la Charité, 23.

1894

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES

OUVRAGES

1. Dr MENSE. Rapport sur l'état sanitaire de Léopoldville, de novembre 1885 à mars 1887. (Publications et don de l'État Indépendant du Congo.)
2. CH. LIEBRECHTS. Léopoldville. (Id.)
3. Lt DHANIS. Le district d'Upoto et la fondation du camp d'Aruwimi. (Id.)
4. — Organisation politique civile et pénale de la tribu des Nousseronghes. (Id.)
5. L. ROGET. Le district de l'Aruwimi et Ouellé. (Id.)
6. — Le district de Stéphanieville et le district minier de M'Boko Songho. (Id.)
7. Dr E. ETIENNE. Le climat de Banana en 1890. (Id.)
8. Lt CH. LEMAIRE. Station d'Équateurville. Observations météoroolgiques (1891-1892). (Id.)
9. DUPONT. Situation sanitaire du camp de l'Aruwimi (octobre 1889 à octobre 1891). (Id.)
10. A. DEWÈVRE. Les plantes utiles du Congo. 1re édition, Bruxelles, 1894. (Don de l'auteur.)
11. Dr JACQUES et Capitaine STORMS. Notes sur l'ethnographie de la partie orientale de l'Afrique équatoriale. Bruxelles, 1886. (Don des auteurs.)
12. Cap. F. VANDEVELDE. Conférence sur les collections ethnographiques rapportées de son dernier voyage au Congo. (Notes recueillies par M. V. JACQUES.) (Don de M. JACQUES.)
13. DELPORTE et GILLIS. Observations astronomiques et magnétiques exécutées sur le territoire de l'État indépendant du Congo. (Don de M. GILLIS.)
14. NARCISSE FAUCON. La Tunisie avant et depuis la colonisation française. 2 vol. in-8°. (Don de M. L. DELBOUILLE.)

    — Histoire et colonisation. Paris, 1893, Aug. Challamel, éditeur.
15. ARTHUR SILVA WHITE. Le développement de l'Afrique. Traduit de l'anglais. Bruxelles, Falk, 1894. 1 vol. in-8°. (Don de l'éditeur.)

SECTION D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

LE PROGRAMME DES TRAVAUX DE LA SECTION

RAPPORT

PRÉSENTÉ

Par M. E. VAN OVERLOOP, Président

En instituant une section scientifique, la Société d'études coloniales s'est spécialement proposé de grossir, dans la mesure de ses forces, l'ensemble des connaissances que retirera la science en général, de l'exploration de contrées aussi vastes, aussi variées, aussi neuves que le Congo. Venant d'un pareil champ, la moisson peut être ample dans toutes les branches du savoir humain. Nous ne devrons donc négliger aucune de ces dernières.

Il importe cependant de ne point les mettre toutes sur le même pied et d'introduire certaines distinctions dans notre façon de leur faire accueil.

Tout d'abord, et bien heureusement, nous sommes loin d'être seuls en Belgique à nous occuper des questions coloniales et, plus particulièrement, à vouloir mettre en valeur scientifique, les observations recueillies au Congo. A côté de nous, sans parler des efforts privés, fonctionnent depuis longtemps des sociétés, des institutions, des publications, qui, pour s'être assigné, en principe, des tâches plus spéciales, plus limitées que la nôtre, ont fourni dès à présent et continueront à fournir une bonne part du labeur auquel nous venons de nous atteler à notre tour.

Ces tâches spéciales, assumées par nos devanciers, telles que l'exploration géographique, par exemple, nous ne devons certes pas nous en désintéresser. Mais il va de soi que, puisque déjà l'on s'en occupe avec compétence et autorité, nous n'aurons point à porter de ce côté le plus gros de nos forces, réservant plutôt ces dernières à des matières dont l'étude n'aurait pas encore été de la sorte entreprise et spécialisée.

Nous pousserons, nous aussi, cela va sans dire, aux progrès de la géographie. Mais, s'il nous était donné de recueillir dans notre sphère d'action des éléments de nature à les favoriser, au lieu de vouloir exploiter ces éléments par nous-mêmes et à notre bénéfice, ferions-nous mieux peut-être de les remettre aux mains qui les ont centralisés jusqu'ici, et de leur donner, de la sorte, une valeur d'ensemble, que notre cadre, moins défini, ne leur offrirait jamais au même degré. Nous n'obéirions du reste en cela qu'à la loi de la division du travail, loi que d'autres encore ne manqueront sans doute pas d'apprécier comme nous et qui, dès lors, pourra nous valoir de leur part, en échange de ce que nous leur abandonnerions, l'apport de données précieuses pour les branches scientifiques dont nous nous occuperions plus spécialement nous-mêmes.

Quant à ces dernières, distinguons de nouveau. Dans certaines branches de nos connaissances, la science n'est guère poursuivie que pour elle-même et les avantages d'un autre ordre demeurent nécessairement à l'arrière-plan : telles sont l'ethnographie, l'anthropologie, l'archéologie préhistorique, certaines parties mêmes des sciences naturelles, telles que l'entomologie, par exemple.

Ailleurs, au contraire, l'intérêt scientifique pur existe bien aussi, mais, par la force des choses, cet intérêt se trouve momentanément primé par des considérations d'utilité et de profit, qui retiennent avant tout l'attention : telles sont la géologie, la minéralogie, la botanique, etc.

En ce qui concerne la première catégorie, notre plan d'opérations peut être purement scientifique. Il s'agira vraisemblablement de mettre tout d'abord à profit ce qui existe déjà, de réunir les documents, de les grouper, de leur donner un corps. Nous devrons pour cela faire appel aux explorateurs et à leurs carnets, dépouiller les correspondances et les rapports qui pourraient, dans ce but, être mis à notre disposition soit par l'État Indépendant, soit par les sociétés commerciales, visiter les collections, dresser l'inventaire de bien des richesses, déjà rapportées, mais non acquises, peut-on

dire, par suite de leur dissémination ou de l'ombre dans laquelle elles sont demeurées jusqu'à présent.

Nous devrons, en outre, veiller, pour notre part, à ce que les observations nouvelles soient recueillies en grand nombre et d'une façon vraiment scientifique. Ce sera le but, notamment, des questionnaires que notre section s'occupe de dresser.

Les cours pratiques qui ne tarderont pas à être organisés y contribueront également.

Mais ces questionnaires et ces cours, combinés en vue des aptitudes et des besoins du grand nombre, en retiendront certainement un caractère assez élémentaire. Œuvre de tact, autant que de savoir, ils ne devront point contenir trop, à peine de devenir non assimilables pour de nombreux partants. En dépit de ces conditions de simplicité, ils peuvent certes rendre de grands services à la science, en provoquant un très grand nombre d'observations suffisamment précises. Mais on ne peut espérer que ces observations soient poussées aux dernières limites scientifiques. Pour atteindre celles-ci, il faudra nécessairement recourir à des enseignements d'un ordre supérieur et s'adressant dès lors à des catégories choisies de voyageurs.

Un premier pas sera tenté dans cette voie par l'établissement de cours à deux degrés, le cours supérieur pouvant déjà viser bien des détails et traiter peut-être à fond certains points spéciaux.

Il importe cependant que les objectifs scientifiques à poursuivre soient affirmés autrement encore, à savoir par des communications émanant directement de nous et publiées dans notre Bulletin, de manière à compléter l'œuvre des cours et à faire pénétrer nos idées au delà du cercle de ces derniers, notamment au Congo même, parmi le nombreux personnel qui s'y trouve déjà.

La définition de nos efforts s'impose du reste pour nous-mêmes. Pour marcher avec courage et ensemble, il faut savoir où l'on va, voir nettement le but : mettre ce dernier bien en lumière doit donc être notre premier soin.

Nos sections se prononceront à cet égard chacune suivant ses attributions. Je ne m'occupe donc que du point de vue scientifique et j'en reviens à la première catégorie des connaissances que nous avons à poursuivre, celles dans lesquelles, avons-nous dit, la parole demeure avant tout au savant.

Il n'y a point ici raison de se limiter, mais ce n'est pas un motif

pour rester dans le vague. Les ordres de connaissances dont il s'agit doivent être énumérés et définis; les points à rechercher plus immédiatement seront mis en vedette; enfin, dans le cas où la matière des études serait commune à plusieurs de nos sections, il faudra délimiter la tâche de chacune d'elles.

C'est ce qui se présentera pour l'ethnographie, par exemple. Nos desiderata, en ce qui la concerne, sont à peu près indéfinis, et le seul souhait que nous ayons presque à formuler consisterait à nous voir rapporter le plus grand nombre possible de « traits » dignes de ce nom.

Mais il va sans dire que la mise en valeur d'un pareil trésor d'observations se fera différemment suivant la section qui s'en occupera. Tandis que nous rechercherons, nous, ces traits pour eux-mêmes ou du moins pour les faits anthropologiques dont ils sont l'expression directe, la section économique tâchera d'y démêler ce qui peut seconder ses vues ou les contrarier; la section juridique y puisera des inspirations et des directions pour la rédaction de ses codes; la section morale et politique enfin les pèsera dans la balance de nos propres idées et s'efforcera de ménager des rapprochements par les voies de la civilisation et de la charité.

Dans d'autres sciences, avons-nous dit, nous pouvons avoir, en dépit du caractère général de nos recherches, certains points spéciaux que nous voudrions voir plus vite élucidés. Telle, en matière d'anthropologie, serait, entre beaucoup d'autres, la question des populations naines, qui ne semble avoir jamais été tirée complètement au clair. J'ai eu l'occasion de voir dans les notes de voyage du commandant Fivé, des remarques très intéressantes sur ce sujet. Il en existe probablement bien d'autres. Il faudrait les réunir, en provoquer de nouvelles; car, s'il y a légende, comme il semble, le seul moyen de la détruire est d'étendre l'enquête le plus possible et de multiplier les témoignages de nature à rétablir la vérité.

Je consacre également ici, puisque j'en ai l'occasion, une mention à l'archéologie préhistorique, science à laquelle beaucoup pourraient ne pas songer et dont la poursuite au Congo peut fournir des indications fort précieuses pour ce genre d'étude en général.

Je dois à la bonté de M. Demeuse quelques spécimens de quartzite, taillés absolument à la façon de nos silex de Spiennes. On m'en a montré d'autres, notamment dans la collection de M. Moens, à Lede, recueillis plus anciennement et dans d'autres endroits que les

précédents, mais offrant cependant les mêmes caractères. Le commandant Zboïnski, comme me le rappelait le docteur Jacques ces jours derniers, a présenté jadis à la Société d'anthropologie de Bruxelles, quelques pièces analogues qu'il avait recueillies au cours de son voyage au Congo, et M. l'ingénieur Cocheteux, durant un séjour de plusieurs années dans la région que doit suivre le chemin de fer, a eu l'occasion de récolter de nombreux spécimens de haches en quartzite, en quartz hyalin et en phtanite, objets qui ont été décrits et figurés dans le Bulletin de la même Société d'anthropologie. Un témoignage semblable m'a été fourni par le lieutenant Lemaire qui a recueilli lui-même une hache en quartzite, un nucleus et divers autres objets. Il les a soigneusement transmis au Gouvernement. Mais leur importance aura sans doute échappé au réceptionnaire; on n'a pu nous dire, en effet, ce que ces objets sont devenus.

Tout le monde sera frappé de l'enseignement que peut donner sous le rapport, non seulement archéologique, mais anthropologique et ethnologique, cette identité d'industrie, à la distance qui sépare Spiennes du Congo, en présence surtout de matières premières aussi différentes. Si cette similitude de formes se confirmait et se généralisait pour le Congo, elle pourrait être fort utilement mise en regard des dissemblances qu'offrent avec l'outillage préhistorique européen les formes rencontrées dans d'autres régions, principalement en Amérique, et donner matière à des conclusions importantes pour les migrations des races primitives.

MM. Lemaire et Demeuse m'ont assuré qu'en certains endroits on pouvait recueillir ces objets en nombre considérable. Ces endroits devraient être signalés aux explorateurs. Il conviendrait en outre d'exposer à Bruxelles, dans les locaux de l'État Indépendant et dans ceux des Sociétés commerciales un certain nombre de spécimens; on les ferait voir de la sorte à tous ceux qui se rendent là-bas, en les priant d'en recueillir à leur tour, si possible, par séries de types, d'en apprécier le plus ou moins d'abondance et de noter soigneusement les points sur lesquels ils auraient été trouvés.

J'arrive aux sciences de la deuxième catégorie, la géologie, la minéralogie, la botanique, etc. Notre façon de procéder doit être ici fort différente. En de pareilles matières, l'intérêt scientifique comme tel, s'affirme au moins autant que dans les précédentes, et comme pour celles-ci nous devrions pouvoir prendre pour devise : le plus

possible. Mais tout d'abord elles sont trop vastes pour que nous osions rêver, dès à présent, de les embrasser dans leur ensemble; trop complexes pour que l'attention des explorateurs puisse être fructueusement appelée sur toutes leurs divisions, même dans les grandes lignes.

S'adressant à la masse des voyageurs, l'entomologiste peut donner ses recommandations dans cette forme : fauchez largement dans les herbes, ayez de bons flacons, rapportez ce que vous trouverez et surtout gardez-vous de choisir! Mais le géologue, le minéralogiste, le botaniste même ne songeront naturellement pas à exprimer, dans cette forme, leurs desiderata. Ils savent que pratiquement ils doivent, au contraire, se limiter, choisir et préciser, car le plus souvent, en prétendant découvrir tout, on trouverait sinon rien, du moins des riens, ce qui n'est pas beaucoup plus.

L'obligation de faire un choix tient du reste à d'autres considérations encore. Bien que l'exploration du Congo doive conduire à de grands résultats scientifiques, ce n'est pas l'attente de ces résultats qui l'a fait entreprendre. Les missions qui, de toutes parts, rayonnent aujourd'hui dans le Congo, ne sont point seulement scientifiques, mais avant tout, civilisatrices, économiques, voire colonisatrices. A tant de regards tournés vers le pays noir, il faut montrer ce qu'ils y cherchent, à savoir d'autres richesses que des richesses intellectuelles, celles-ci risquant fort de passer en général pour un peu platoniques. N'oublions pas que les sacrifices matériels consentis pour l'exploration réclament des compensations de même ordre. Les recherches tendant à se les procurer seront donc les mieux appréciées et cela non seulement du public, mais encore de la plus grande partie des explorateurs; car, sans vouloir faire tort à l'esprit scientifique de ces derniers, il est bien évident que leurs efforts seront infiniment plus assurés et plus actifs dans ce sens que s'il s'agissait simplement d'enrichir la science d'un certain nombre de faits nouveaux.

Devant faire un choix, il faudra, par conséquent, le faire porter avant tout sur les produits les plus directement utiles. Ajoutons que ceux-ci sont relativement familiers à tous les voyageurs et que la description de leurs caractères est, en général, assez aisée : conditions excellentes pour atteindre de prompts résultats.

Gardons-nous de croire, du reste, que les observations dirigées vers les richesses matérielles doivent demeurer sans fruit pour la science elle-même et tenons présent à l'esprit que c'est en cherchant

l'or que les savants du moyen âge ont préparé les voies à la chimie moderne.

Ce ne sera donc abdiquer en rien le titre de notre section que de tracer ouvertement son programme actuel dans le sens utilitaire que nous venons de dire.

Mais, pour le bien faire, il faut s'entendre, discerner les substances qui présentent le plus de chances d'être rencontrées et se mettre d'accord sur les moyens les plus pratiques d'arriver au but aisément et rapidement.

Prenons un exemple. Parmi les questions brûlantes figure évidemment celle du combustible. Le bois existe en abondance à peu près partout; mais les relations de voyage n'en sont pas moins remplies de continuelles plaintes au sujet des pertes de temps, des fatigues, des dangers auxquels donne lieu son approvisionnement.

En outre, tant qu'on ne brûlera pas autre chose, l'industrie, telle que nous la comprenons, telle qu'elle pourrait naître dans les centres du Bas-Congo, l'industrie, disons-nous, n'aura guère qu'à se croiser les bras.

Quelle belle tâche ce serait pour le géologue de travailler à découvrir quelque produit qu'on pût substituer aux masses de bois qui se consomment chaque jour. Je ne parle pas seulement du charbon qui ne se rencontre qu'exceptionnellement dans des conditions d'exploitation compatibles avec les moyens dont on disposerait là-bas; mais il peut se trouver à des niveaux convenables, des lignites, voire même des tourbes, qui seraient déjà d'un précieux secours.

Les espérances se portent davantage encore vers les minerais de consommation. Le Congo en renferme à coup sûr; mais il faudrait ne pas les chercher à l'aveuglette, peser, au contraire, les chances de les rencontrer dans telles ou telles régions, définir les caractères qui peuvent en faire présumer la proximité. Et ici, de nouveau, les géologues, ceux-là surtout qui, par un coup d'œil jeté sur place, auraient pu juger *de visu* de certaines allures générales, seront à même de rendre les services les plus signalés.

Il peut se faire aussi, dans certains cas, que les études préalables conduisent à des conclusions négatives pour la recherche de tel ou tel produit, dont l'obtention serait considérée ailleurs comme un bienfait véritable. Pourquoi se préoccuper, par exemple, de trouver de la pierre à bâtir si, dans les régions où se rencontrerait la meil-

leure pierre du monde, on manquait des matières premières qui constituent pour la bâtisse en pierre un accompagnement obligé.

On pourrait en dire autant peut-être de l'emploi des briques. En tout cas, avant de rechercher des terres et de songer à former des ouvriers, faudrait-il examiner bien à fond si la substitution de la brique au bois serait véritablement et généralement un progrès.

Si nous passons maintenant au botaniste, les façons d'appliquer sa science au bien-être général apparaîtront nombreuses également. Nous avons entendu le lieutenant Lemaire faire l'énumération des arbres et des plantes que l'on doit vraisemblablement rencontrer au Congo, à côté desquels il soupçonnait avoir dû passer mille fois, mais qu'il n'avait pu reconnaître faute d'indications botaniques suffisantes. S'il en fût ainsi pour cet explorateur, que sera-ce pour la grande masse des voyageurs, dont la préparation scientifique est incomparablement moindre?

Il y a là évidemment une lacune à combler et, de nouveau, elle doit l'être dans la pensée de servir les intérêts matériels au moins autant que la science. Ceci bien entendu sans vouloir empiéter sur le terrain d'autrui et sans avoir le désir de retenir à notre profit les questions qui seraient devenues mûres pour d'autres. C'est ainsi que notre section n'aura guère à s'occuper de certaines plantes utiles, ou de certains arbres, comme le palmier par exemple, bien connus à tous égards et pour lesquels il n'y a plus guère qu'à développer la culture, à l'imposer au besoin, à ménager l'exploitation d'une façon rationnelle, toutes choses qui relèvent bien plutôt de la section économique.

Il en serait à peu près de même du tabac, à la production duquel l'indigène se trouve, par ses goûts, personnellement intéressé. Les hommes de science pourraient néanmoins intervenir ici pour travailler à relever la qualité.

Mais en dehors de ces plantes dont les indigènes, avant nous, ont prisé la culture, il y a celles qu'ils négligeaient et dont l'exploitation sérieuse, à peine commencée, traversera sans doute encore des étapes pénibles. Les études des spécialistes, et surtout la comparaison avec ce qui s'est fait ailleurs pourront sans doute aplanir une partie des difficultés. En ce qui concerne le café notamment, ce serait une bonne fortune que de s'assurer le concours du botaniste Massart, l'un de nos membres qui vient de partir pour Java dans le but d'y étudier la flore tropicale, avec le dessein, je pense, de poursuivre plus tard ses travaux au Congo. On ne pourrait rêver des

conditions plus favorables pour obtenir une étude approfondie de la question.

Après les produits végétaux dont l'exploitation se pratique ou va naître, viennent tous ceux dont la reconnaissance demeure encore à faire. Nos conférenciers vous les ont déjà signalés, avec leurs divers genres d'utilité, depuis le bois de construction ou d'ébénisterie jusqu'à l'arbre ou la plante donnant des fruits comestibles; depuis les écorces, susceptibles d'emplois divers, jusqu'aux racines et aux plantes médicinales dont la découverte serait d'une valeur inestimable dans des régions qui réclament, comme on sait, leurs arbres à quinquina.

En même temps, et sans quitter le domaine de la botanique, se place la question des plantes utiles, notamment de celles à propriétés curatives, qui ne se trouvent pas au Congo, mais que l'on pourrait y introduire avec grandes chances de succès.

On se dira peut-être qu'avant de songer à ces importations on ferait bien d'épuiser l'étude de ce que le pays nous offre par lui-même; mais rien ne s'oppose à ce que les deux ordres de préoccupations marchent de pair, d'autant plus qu'ils se complètent et se fortifient mutuellement.

Ce que je viens de dire de la géologie et de la botanique ne l'a été qu'à titre d'exemple. De nombreuses idées, du même ordre pratique, se rattachant soit aux mêmes sciences, soit à d'autres matières encore, se présenteront à l'esprit de beaucoup d'entre nous, spécialement des anciens explorateurs, et pourraient être développées par eux avec autrement d'à-propos et de netteté.

Il importerait que de pareilles idées fussent groupées, fondues dans une pensée d'ensemble et que le total des desiderata qui en résulterait se trouvât formulé d'une façon claire et précise. Je proposerais d'instituer à cette fin, au sein de notre section, un comité qui prît sur lui pareille tâche. Ce comité ne formerait nullement double emploi avec la Commission que nous avons désignée déjà pour la rédaction du questionnaire. Sa mission serait plus générale, plus permanente; elle s'occuperait surtout des grandes lignes, et imprimerait à nos travaux leur sens d'impulsion. Ce serait, si l'on veut, le Comité de stratégie de notre campagne scientifique. La composition ne devrait pas en être trop limitée, de manière à comprendre des spécialistes dans toutes les branches dont nous aurions à nous occuper. L'action de ce Comité ne s'exercerait pas seulement dans les séances qu'il tiendrait, mais elle devrait également

s'affirmer dans des indications ou des notes écrites dont le rappı chement, appuyé de discussions suivant les cas, nous conduir peut-être plus aisément aux conclusions désirées.

L'élaboration du plan d'études devra nécessairement être acco pagnée de la recherche des moyens les plus propres à l'exécute Parmi ceux-ci figureront en première ligne les questionnaires, p aussi, dans beaucoup de cas, des albums, coloriés au besoin, donna bien les caractères des objets et que dans une certaine mesure, explorateurs devraient pouvoir emporter avec eux, etc., etc.

Je ne veux point anticiper sur ces mesures pratiques, qui réc meront les avis des hommes d'expérience. Je mentionnerai cepe dant dès à présent la nécessité d'organiser sans tarder un pe musée d'initiation, qui soit comme l'illustration du plan d'étu dont il vient d'être parlé. Cela n'aurait rien de commun avec musée dont notre section s'est occupée, musée créé pour la vue tous, et devant, en réalité, nous servir de façade. Celui-ci serait, contraire, d'un ordre tout privé, abrité peut-être dans les loca de l'État Indépendant, composé de tous objets pouvant contribı à l'éducation des partants et former notamment leurs yeux a produits dont la recherche leur serait par nous recommandée. (objets, pour être mieux appréciés, devraient pouvoir se manipul se trouver même en assez d'abondance pour permettre des pri d'échantillons, etc. Ceci ne se ferait bien entendu que sous la s veillance d'un délégué qui serait nécessairement choisi parmi anciens explorateurs et dont les explications verbales pourrai singulièrement aider à faire pénétrer vite et bien dans l'esp des visiteurs, les notions que nous souhaiterions de leur suggérer.

LES

COUTUMES DES INDIGÈNES

DE

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

CONFÉRENCE DONNÉE A LA SECTION D'ÉTUDES JURIDIQUES

LE 10 MAI 1894

Par M. DE SAEGHER, Procureur d'État.

A s'en rapporter aux idées d'autrefois, à celles même qu'on retrouverait encore répandues aujourd'hui dans les milieux intellectuels les plus divers, les nègres ne seraient qu'une variété de la brute, errants en troupeaux dans leurs bois, se ruant les uns sur les autres et s'entredéchirant comme des animaux féroces, sans autre loi que la satisfaction de leurs besoins, sans autre devoir que celui d'être toujours le plus vigilant, le plus rusé ou le plus fort.

Pareilles idées ne peuvent rencontrer créance dans une société qui a pour objet l'étude des questions coloniales. Il n'y a pas de réunion d'hommes qui puisse ainsi subsister sans lois pour régler les droits et les devoirs de chacun, sans institutions pour sanctionner ces lois par le châtiment de ceux qui les transgressent.

Nous trouvons donc au Congo une organisation sociale, un droit coutumier très précis, très rigoureux et très logique, qui régit les relations civiles et politiques des indigènes. Seulement, les peuplades africaines, ignorées pendant tant de siècles, demeurées à l'abri de toute influence étrangère, ont conservé les caractères des races primitives, et l'étude de leur organisation sociale, de leurs lois et de leurs mœurs, nous ramène aux époques les plus lointaines de l'histoire.

Nous étudierons dans ses institutions essentielles — mariage, filiation, succession, propriété et obligations — l'état social le plus rudimentaire que ces peuplades présentent : l'organisation patriacale. Puis, d'un rapide coup d'œil, nous en suivrons les transformations progressives et nous tâcherons de déterminer les principes juridiques qui caractérisent les coutumes à chaque période.

A la première période, l'âge patriacal, les villages très nombreux mais de peu d'étendue sont encore autant de familles, régies par l'autorité du chef de famille, et sans autres liens entre elles que les relations de voisinage. Ce sont donc des communautés de personnes du même sang. Un principe essentiel domine leur organisation : les droits de la communauté priment ceux de l'individu et seul l'intérêt de celle-ci est la mesure des droits de ses membres. Je signale ce principe dès le début : nous en retrouverons l'application dans le droit public et privé de toutes les tribus congolaises, aux diverses étapes de leurs transformations, comme ici à l'origine, dans toutes les institutions de la société patriacale.

Le mariage est un prêt que la famille fait de ses filles, dans l'intérêt de son accroissement et de sa perpétuité.

Le mari n'acquiert pas d'autres droits que celui d'exiger de sa femme, ce que la théologie catholique appellerait le *debitum*. Dans certaines régions, la femme continue à habiter dans sa famille, et le mari, pour jouir de « son dû », y doit aller séjourner.

Comme garantie de ses obligations d'emprunteur, le mari verse à la famille une dot, qui lui est remboursée à la dissolution du mariage.

Le mariage ne crée donc pas une famille nouvelle, celle des époux ; la femme n'entre pas dans la famille de son mari ni le mari dans celle de sa femme : chacun reste dans celle de son propre sang.

Le mariage ne crée pas davantage de communauté de biens : chaque époux demeure propriétaire de ceux qu'il acquiert par son travail ; souvent même, le mari achète sa nourriture à sa femme, il est en pension chez elle. La femme, lorsqu'elle a suivi son mari, transfère pour plus de sûreté les biens ainsi acquis par son travail dans sa propre famille.

Mais dans pareille institution, quelle est la place faite aux enfants ? Puisque le mariage n'a pas créé de famille nouvelle, les enfants doivent entrer ou dans celle de leur père ou dans celle de leur mère : par une conséquence directe du caractère essentiel du mariage, c'est-à-dire du prêt fait par la famille de la femme en vue

de sa perpétuité, les enfants entrent dans la famille de leur mère. Le mari de leur mère est vis-à-vis d'eux un étranger, sans droits ni devoirs.

La filiation est donc exclusivement utérine et les enfants suivent la condition de leur mère : ils sont libres, si leur mère est femme libre, esclaves si leur mère est esclave.

Le mariage se dissout par la mort des époux et par le divorce. En cas de mort du mari, la famille de la femme restitue la dot, avec ses intérêts, aux héritiers du mari. Elle reprend la femme avec ses accroissements : les enfants. Lorsque la femme prédécède, la famille de la femme restitue de même la dot et prend les enfants : *Res perit domino*.

En cas de divorce le règlement des intérêts respectifs se fait de la même manière. Mais il y a en plus alors rupture de contrat et la partie responsable est tenue de payer des dommages-intérêts.

Seulement, la femme mariée est prêtée par sa famille, dans l'intérêt de la famille, et par son divorce, elle engage la responsabilité de celle-ci : elle ne peut donc divorcer qu'avec le consentement de ses parents.

Le divorce justifié ne donne pas lieu à une amende, mais il est à noter que la stérilité de la femme n'est pas une cause de divorce, puisque le mari n'en souffre pas préjudice, bien au contraire. Il en est autrement de l'impuissance du mari, qui de toutes est la cause de divorce la plus légitime, puisqu'alors l'objet essentiel du mariage, l'accroissement du capital, n'est pas atteint : le contrat doit être résilié pour en permettre un utile placement.

Je ne m'arrête pas à des considérations morales : je fais du droit, du droit pur. Je cite des faits, et je tâche d'en dégager les principes juridiques, en constatant l'impitoyable logique de cette législation de sauvages.

Les principes qui régissent les successions découlent de l'organisation que nous venons de décrire.

L'homme meurt toujours sans enfants, puisque la filiation est toujours exclusivement utérine : qui donc succède? De droit, le fils aîné de la sœur aînée du défunt.

C'est la conséquence du principe de la filiation utérine et du souci de sauvegarder l'intérêt de la famille par la consécration d'un droit d'aînesse d'une rigueur extrême. En réunissant sur la tête d'un seul non seulement les biens du *de cujus*, mais encore ceux de tous ses frères, qui ont nécessairement la même sœur aînée, la loi assure à

celui qui sera le chef de la famille, la richesse et la force, et par lui, la puissance de la famille.

Mais le motif même de la loi devait consacrer une exception à la loi. Si l'un des neveux par son intelligence et son habileté est spécialement désigné pour exercer l'autorité de préférence à l'aîné, ses oncles le choisiront comme héritier. Et c'est dans ces limites que nous apparaît et se justifie le droit de tester.

En cas de décès d'une femme libre, ses enfants n'héritent pas : les biens passent à la famille. Les enfants n'en auront une quote-part qui comme membres de la famille.

Il y a donc, même en matière de statuts personnels, non seulement confusion mais absorption des droits de l'individu par la communauté, substitution de la communauté à la personne.

Il en devra être aussi de la sorte, semble-t-il, en fait de droits de statut réel. Et en effet en matière immobilière, nous ne trouvons même point la notion de la propriété personnelle; d'autre part dans toutes les actions personnelles, la solidarité est absolue vis-à-vis des tiers entre la communauté et chacun de ses membres, solidarité active et solidarité passive.

Une application de l'une et de l'autre.

Un homme souffre violence; c'est à son village qu'il est fait injure et le village lésé dans la personne de l'un de ses membres poursuivra la réparation du fait, mais dans son propre intérêt : celui de la victime n'est guère en cause. Que celle-ci ait été mutilée, vendue ou tuée, cet intérêt n'a d'importance qu'au seul point de vue de la quotité de l'indemnité; il sera donné satisfaction par le payement de contre-valeurs : plusieurs autres hommes par exemple.

Voici un cas de solidarité passive. Un débiteur est en demeure : le créancier est en droit de prendre comme ôtages, les premiers habitants venus du village de son débiteur et de les garder jusqu'après libération. Si le débiteur conteste la dette, il prend à son tour des ôtages du village de son créancier. Et les deux villages vont devant arbitres, — ou l'on se déclare la guerre, non à cause de la prise d'ôtages qui est de droit, mais à cause de la dette.

Toute contestation privée devient ainsi une querelle publique et il n'est pas de village qui ne soit en hostilité avec plusieurs autres, souvent avec tous ceux de la région.

C'est l'anarchie.

Mais il est remarquable de voir comment, de situations sociales analogues, naissent spontanément des institutions semblables, dans

milieux les plus différents. L'Afrique n'a pas ses lieux de refuge, ıis elle a ses terrains neutres. Le jour du marché est la « trêve de ɜu ».

Certains grands marchés sont sacrés : on ne peut même s'y préıter en armes. Celui qui a péché contre le marché est enterré · le lieu même. La terminologie que j'emploie n'est pas de moi, ıis des indigènes; elle a sonné à mes oreilles, là-bas, comme ɔho de paroles déjà entendues. Mais quelle est la sanction d'une ssi rigoureuse loi? — car enfin le coupable peut être un homme issant, le chef d'une famille redoutable.

Et ici encore la pensée se reporte vers les temps anciens de notre ɔpre histoire et l'on se souvient des papes du moyen âge, jetant ıterdit sur une ville ou déliant les sujets de leur serment de élité au prince.

Lorsque le marché a été pollué, aussi longtemps que le coupable ɛst pas livré, toute loi est suspendue : vols, rapts, viols, assassinats commettent sans responsabilité personnelle et celle-ci incombe a famille du coupable qui a souillé le marché.

C'est la plus terrible application du principe de la solidarité.

Concluons.

L'individu par lui-même — en tant qu'être humain — en tant que éature différente de la brute, quelle que soit sa qualité naturelle, ıfant, mari, père, — l'individu dis-je, n'a aucun droit; il n'a même ıs par lui-même droit à la vie : l'homme n'existe pas. La source ıique et la fin dernière de tout droit est la famille : tous les 'oits individuels en procèdent, mais aussi tous y aboutissent.

Cette solidarité de tous est la sauvegarde de chacun, parce que ›ute atteinte aux droits d'un seul met en cause les intérêts de la ›mmunauté.

Mais cette organisation familiale, la plus primitive de toutes les ›rmes sociales, ne se retrouve plus dans toute sa pureté que dans uelques tribus, celles que leur situation géographique, la nature u sol et la difficulté des communications ont tenues à l'écart du ıouvement général : ainsi, dans la région des montagnes, où ne oulent que des rivières torrentielles, coupées de cataractes et de apides qui interceptent toute navigation. Ça et là seulement, dans ɜs gorges, un bouquet d'arbres permit l'établissement de quelques ıuttes et non de populeux villages, et l'innavigabilité des rivières, es seules grandes routes d'un continent où les chemins des caravanes

ne sont que d'étroits sentiers, les protégea dans le cours des siècles contre toute invasion.

Presque partout ailleurs, dans les pays de bois ou de plaines, sous l'influence de circonstances que nous ne pouvons toutes déterminer chez ces peuples sans histoire, mais je pense le plus souvent dans un but de commune défense, les familles se sont groupées et bientôt fusionnées. Et nous voyons ainsi se former la seconde forme sociale : le village.

Dans le village, au lien primitif du sang, s'est substitué une parenté fictive entre les membres de différentes familles; le chef du village porte encore le nom de père, les habitants du village s'appellent frères, mais il faut distinguer entre cette fraternité et la fraternité « par le ventre ».

La famille y est donc distincte du village et ainsi disparait à cette seconde période l'unité d'origine des droits de statut personnel et des droits du statut réel; il ne reste plus que la confusion de ces derniers avec les droits politiques.

De même qu'autrefois la famille absorbait l'individu, le village absorbe la famille : il est la nouvelle unité sociale et nous voyons naître le droit de cité.

Celui-ci est la source de tous les autres droits.

Toute propriété immobilière est domaine public et les cultures sont faites en commun par les femmes du village : c'est comme membre du village que chacun peut y chercher les vivres dont il a besoin; c'est comme tel qu'il chassera dans les bois du village, qu'il pêchera dans les sections de rivières qui lui sont réservées, qu'il occupera sa place sur le banc de sable que le village a englobé dans son domaine.

C'est comme membre du village que l'indigène a le droit de construire sa hutte à l'intérieur des palissades, de prendre place autour des feux et de boire à la cruche commune le malafu qui enivre et endort.

Membre de village, l'esclave lui-même a des droits, plus ou moins étendus, mais toujours précis, bien déterminés et rarement violés.

Si tous droits procédent du droit de cité, par contre l'intérêt de la cité, du village, prime tous les droits.

Pour payer une indemnité de guerre, ou toute autre dette commune, on vendra, ou on livrera à merci des hommes libres tout comme des esclaves.

Si un homme est une cause de trouble on le frappe d'ostracisme, on supprime les enfants mal venus, on abandonne les malades dangereux, on supprime les infirmes.

Nous retrouvons donc à cette seconde période les mêmes idées de méconnaissance absolue de la personne humaine : le droit de cité est l'origine, la mesure et la fin des droits de l'individu.

Plusieurs de ces villages, parfois un grand nombre, ont des populations de commune origine; leurs habitants sont de même race et ils ont mêmes tatouages, ou mêmes ciselures de dents; ils sont connus sous un même nom générique, ils se marient entre eux et ainsi il se crée entre ces villages des droits communs de statut personnel, non point indépendants, mais distincts des droits de cité de chacun.

Une alliance conventionnelle, la fraternité de sang, est souvent créée entre habitants de ces villages, dans un simple but d'amitié ou dans un intérêt commercial.

Mais les villages continuent à rester étrangers les uns aux autres, indépendants et souvent ennemis. Ils ne forment pas politiquement une tribu.

La tribu, c'est-à-dire la réunion constituée et organisée sous le gouvernement ou du moins l'influence d'un seul chef, ne se trouve que chez les peuplades qui ont accompli la troisième évolution.

Cette évolution, j'ai eu l'occasion de l'observer à plusieurs de ses phases et à différentes périodes de sa marche, dans des milieux où elle ne faisait que commencer, dans des pays aussi où depuis longtemps terminée, son origine s'était perdue dans la mémoire des hommes.

Il est chez les nègres, comme dans les autres races, des hommes d'une intelligence supérieure, d'une très grande habileté, servis par une volonté toute puissante, nés pour le commandement comme d'autres pour la servitude, à l'heure précise où leur pays avait besoin d'un maître.

Quels événements ont servi leur ambition, quels besoins immédiats ont appelé leur domination?

Ces peuples n'ont pas d'histoire, mais sans doute un danger commun a groupé autour de ces hommes plusieurs villages, et la victoire les a sacré chefs d'un groupe de villages. Ils ont gardé pendant la paix des pouvoirs qui leurs avaient été donnés pour la guerre, l'ennemi vaincu a été leur premier tributaire et ils ont étendu leur suprématie sur tous les villages de même race. Un peu

de leur puissance a rejailli sur leurs parents; leurs fils, associés déjà de leur vivant à l'exercice de leur pouvoir, l'ont gardé à leur mort et le temps a consacré l'hérédité dans leur famille.

Ainsi est né l'état social nouveau : la tribu, caractérisée juridiquement par l'existence d'un pouvoir central, le gouvernement de la tribu, et par la scission des droits de statuts réels et des droits politiques.

Les villages ont gardé les premiers de ces droits : l'organisation intérieure est restée la même et les chefs de village en ont conservé l'administration. Les seconds, les droits politiques, c'est-à-dire l'administration des intérêts communs, la perception des droits de passage sur le territoire de la tribu, le règlement d'autorité des différends entre les villages de la tribu ou le règlement par négociation des différends avec les villages étrangers, enfin le droit de guerre, sont remis entre les mains du grand chef qui les exerce, soit seul, soit assisté d'un conseil.

Dans ce nouvel état des choses, l'homme, la personne humaine n'apparaît nulle part, ne trouve, pas plus qu'antérieurement, aucune garantie de ses droits naturels; nous n'en voyons même pas encore la plus vague notion : cette société païenne, dans ses multiples évolutions, les ignore.

Cette dernière transformation, d'ailleurs politique exclusivement, n'en est pas moins, par son acheminement vers la centralisation, un très réel progrès. A l'origine, nous l'avons vu, chaque contestation privée était une querelle publique et pouvait devenir un cas de guerre : l'arbitrage du grand chef en s'imposant aux villages de sa tribu, supprime toutes ces causes de guerre et assure la paix intérieure; par sa médiation dans le règlement des contestations avec des villages étrangers, il subordonne à l'intérêt de la tribu les convoitises du village directement en cause. Négociateur souvent personnellement désintéressé, il dirige les pourparlers avec plus d'équité et impose d'autorité au village de sa tribu, la solution amiable qu'il a négociée, afin de ne pas engager la tribu entière dans une guerre incertaine qui ne serait que d'intérêt privé.

Et c'est aussi de même, en faisant la police du pays, en assumant cette lourde tâche, d'être pour les tribus indigènes le tribunal de la paix, que l'État peut amirablement exercer sa grande mission civilisatrice, car la suppression des guerres intestines est la fin de l'anthropophagie, la ruine de l'esclavage illégitime.

avons décrit trois états sociaux.

famille, origine unique de tous les droits : *a*) droits de staonnel; *b*) droits de statut réel; *c*) droits politiques.

village : *a*) la famille est restée l'origine des droits de ›rsonnel; *b*) pour les autres droits, le village s'est substitué ; du droit de cité procèdent les droits de statut réel et les olitiques.

tribu : le chef de la tribu, grand chef de tous les villages qui osent, a dépouillé ceux-ci de leurs prérogatives politiques :erce en leur lieu et place, soit seul, soit assisté comme conchefs de villages.

resterait plus qu'un pas à faire pour que l'évolution fût comque nous arrivions à la monarchie absolue, j'allais dire la de droit divin.

xiste au Congo.

ı des potentats qui ont substitué leur droit personnel à la communauté et décrété la confusion, l'identité entre le › public et leur domaine. Leur autorité s'étend sur de vastes es, leur empire; ils le gouvernent par délégation de leur souveraine à de hauts fonctionnaires, princes du sang qui ıt et exécutent leurs ordres. La terre, les eaux, les bois et oduits, tout leur appartient : les villages les plus lointains en nature le tribut qu'ils exigent selon leur bon plaisir; les 'on tue le sont sur leurs terres; on leur fait hommage des élé›ar l'envoi des extrémités de la queue et de la trompe, et ils ›nt les morceaux de la bête qui leur conviennent. Les armes le chacun leur appartiennent; si vous voulez les acheter, répond : « C'est au maître. » Que le maître l'ordonne et on ira dans chaque village celles qui fixent votre regard.

unes gens, à l'âge de faire la guerre ou de suivre les chasses, nés de leurs mains, dans des cérémonies publiques qui ne sans grandeur; ils ne peuvent recevoir d'autres armes. Leurs ıt sacrées et nul n'est assez grand pour devenir leur époux. ırs voyages, j'ai vu leurs sujets faire de grandes routes de entier où le souverain devait passer, élever des villages là 'ait camper le soir, et lorsqu'il passe en pirogue, les femmes, mes, les enfants se jeter à l'eau à son approche et venir ırs lèvres respectueuses à son baiser. Il a droit de vie et de r tous : esclaves et hommes libres.

dont l'autorité a pris une telle étendue sont tout puissants,

ils sont justes et généreux, ils sont aimés : ce sont des grands rois leurs peuples, de grandes nations.

Nous concluons :

Les formes sociales ont beau varier, se transformer à travers le âges, elles procèdent toutes des mêmes principes : dans la sociét patriarcale comme sous le régime de la tyrannie, l'homme, l'êtr humain, la créature raisonnable, n'est pas par lui-même une per sonne juridique; il n'a pas de droits qui lui soient propres, qu procèdent de sa nature.

Il est la bête de reproduction, sans droits sur sa progéniture, il es la bête de somme qu'on nourrit quand elle est valide, qu'on aban donne quand elle est hors de service.

Il est la bête à luxure qu'on achète et qu'on vend, inconsciente d tout, excepté de la mort qui châtiera la moindre révolte, il est l bête de boucherie qu'on engraisse pour l'abatage, qu'on expos comme bétail au marché, qu'on vend au poids et parfois vivant encore, en détail.

Cependant ne rendons pas responsable de ces barbaries la rac nègre — et sachons nous souvenir de la cité antique et de se horreurs.

Sparte aussi jetait ses enfants débiles du haut du rocher d Taygète; Athènes avait sa loi d'ostracisme; Rome, la grande, l terre classique du droit, ne concevait primitivement le mariag que comme une vente, vendait ses débiteurs insolvables et jetai des hommes libres, des citoyens Romains en pâture aux bêtes d cirque — pour le plaisir de son peuple. — Non, non, n'accuson pas à la légère la race nègre d'horreurs qui ne lui appartiennen pas en propre, qui sont le patrimoine commun de toutes les nation païennes : ce serait justifier trop facilement la civilisation par l glaive.

Sachons nous souvenir aussi que c'est le christianisme qui e révélant à l'homme la grandeur de son origine et en lui don nant la conscience des droits imprescriptibles et inaliénables de so âme, a renouvelé la face du monde antique : mais il a fallu de siècles et l'invasion des barbares!

De même, si l'Afrique, un jour, doit être terre civilisée, c'est qu' côté de nos stations qui feront la police du pays, à côté de nos fact reries et de nos comptoirs, qui lui donneront la richesse, n missions auront créé de puissantes chrétientés. L'Église, en pén trant jusqu'à la nature intime du nègre, en transformant son âm

dans une longue et patiente éducation, en l'élevant jusqu'à la conscience de sa divine origine et la foi de sa fin surnaturelle, l'Église peut seule régénérer la race noire, dans l'esprit de vérité et de justice de Celui qui a sauvé le monde.

SECTION D'ÉTUDES JURIDIQUES.

La section d'études juridiques s'est réunie le 14 juin dernier sous la présidence de M. A. Rivier, pour entendre l'exposé fait par M. Louis Wodon, d'un projet d'enquête sur les coutumes des peuplades congolaises. M. Wodon a présenté à la section le questionnaire que nous publions ci-dessous, et qu'il a rédigé avec la collaboration de M. F. Cattier La section a donné son approbation unanime au projet de MM. Cattier et Wodon. Elle a décidé de faire appel au gouvernement de l'État Indépendant du Congo à l'effet d'entreprendre l'enquête proposée. Nous faisons précéder la publication du questionnaire d'un bref résumé des considérations développées par M. Wodon à l'appui de sa proposition.

ENQUÊTE

sur les coutumes juridiques des peuplades congolaises.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

L'histoire du droit a, pour la science des sociétés, la même importance que la paléontologie pour les sciences biologiques. Cette simple observation en fait entrevoir tout l'intérêt, toute la valeur.

Les recherches de l'école historique ont prouvé que le droit n'est point l'effet d'une création arbitraire du législateur : un peuple ne modifie pas du jour au lendemain ses institutions politiques ou juridiques; celles-ci — comme son langage et ses mœurs — sont les

produits nécessaires des transformations historiques par lesquelles il a passé et des influences qu'il a subies.

La comparaison entre les droits des peuples primitifs, outre qu'elle confirme cette vérité, nous montre dans les institutions de ces peuples un grand nombre d'analogies curieuses qui, d'après certains auteurs, tendraient à établir une loi unique et générale d'évolution et de progrès juridiques. Le droit, parti d'un certain nombre de formes primordiales partout les mêmes, aurait parcouru une série de phases identiques chez tous les peuples, et se succédant en un ordre invariable (1).

L'hypothèse est prématurée. Pour notre part, nous croyons qu'en matière juridique, évolution ne signifie point succession de transformations prédéterminées et progressives, suivant un mode toujours uniforme : le terme implique exclusivement l'idée de changement et d'adaptation au milieu économique, moral, religieux. Quoiqu'il en soit, l'observation, l'analyse n'ont point terminé leur œuvre — il s'en faut de beaucoup. Si déjà des rapprochements nombreux sont permis, si déjà ces rapprochements autorisent des vues d'ensemble partielles d'une haute signification, l'heure des synthèses définitives n'a pas encore sonné. Les chercheurs ont le devoir de rassembler la plus grande quantité de faits possible, et de les soumettre ensuite au crible d'une critique sévère.

On conçoit qu'à côté de l'étude des documents anciens, à côté des recherches historiques proprement dites, l'observation des primitifs contemporains s'impose comme un complément d'une haute utilité. Déjà des ethnographes et des juristes ont mis à profit, à cet égard, les relations de voyages et d'explorations. Toute une « littérature », déjà fort riche, s'occupe de cette nouvelle branche de la science juridique à laquelle les Allemands ont donné le nom de « jurisprudence ethnologique ». Mais sauf de rares exceptions, les institutions des tribus sauvages n'ont point encore fait l'objet d'observations scientifiquement et méthodiquement conduites (2).

(1) V. par exemple l'intitulé du premier chapitre du livre de M. de Laveleye « Évolution lente et *partout identique* de la propriété foncière. » (La propriété et ses formes primitives, 4e édit., 1891, p. 1.)

(2) Pour l'Afrique, quantité de matériaux ont été réunis par M. Hermann Post dans son livre intitulé « Afrikanische Jurisprudenz ». 2 vol. Oldenburg et Leipzig 1887. Malheureusement les récits de voyageurs auxquels ils sont empruntés ne sont pas soumis — et ils ne pouvaient l'être — au rigoureux contrôle critique sans lequel la méthode d'observation peut conduire aux plus graves erreurs.

:n ce qui concerne les peuplades de l'État Indépendant du Congo, ıs ne possédons que des indications fragmentaires : cependant ·emarquable conférence donnée le 10 mai dernier à la Société tudes coloniales par M. le Procureur d'État De Saegher, suffit à ·e entrevoir tout le profit à retirer d'une étude patiemment pour- ɾie des coutumes de ces peuplades.

lous avons pensé qu'une enquête générale, entreprise à l'aide n questionnaire systématique, qui serait remis aux agents l'État appelés à séjourner dans les immenses territoires du tre de l'Afrique, offrirait, dans cet ordre d'idées, un intérêt damental.

.e questionnaire que nous avons rédigé groupe méthodiquement questions principales qui se rattachent à l'étude des institutions idiques. Nous nous sommes gardés de l'emploi de tout terme hnique, ou d'expressions peu compréhensibles pour les personnes angères à la science du droit. Nous nous sommes bornés à poser certain nombre d'interrogations sur des faits dont la constatation peut offrir aucune difficulté, sans demander à ceux qui se servi- .t du questionnaire d'interpréter ces faits et d'en tirer des règles des conclusions générales. En un mot, nous avons évité ›straction pour nous tenir, autant que possible, sur le terrain des ›ses concrètes, tangibles, aisément saisissables.

.'usage du questionnaire sera ainsi rendu indépendant de toute naissance de l'histoire du droit.

lous sommes entrés dans des détails assez circonstanciés pour ce a trait à l'organisation de la famille et au régime des biens, nches de l'ordre juridique qui touchent à la base même de ganisation des sociétés primitives et en fournissent les traits actéristiques. L'étude de ces institutions donnera l'occasion de mettre à une vérification nouvelle les théories qui ont cours dans cience relativement au matriarcat (organisation familiale exclu- ›ment fondée sur la maternité) et aux formes premières de la session du sol.

›ans son ensemble, le questionnaire aura cet effet d'attirer tention des observateurs sur des détails de mœurs et d'institutions ›parence souvent insignifiante, qui, dans bien des cas sans doute, seraient inaperçus, malgré la valeur qu'ils peuvent présenter r apprécier les organismes juridiques auxquels ils se rattachent.

ıu point de vue de la législation intérieure de l'État, l'importance tique de ces études n'est pas moins considérable.

On ne songe pas à imposer le droit des sociétés européennes aux populations indigènes. Leurs coutumes, pendant une période indéterminée, devront nécessairement être respectées; il faudra en tenir compte même dans les rapports des naturels avec les Européens.

Dans ce domaine, une sage politique commande une prudence extrême, et les Anglais, ces maîtres de la colonisation, l'ont admirablement compris dans les Indes (1). « Le principe dirigeant du gouvernement britannique, dit sir Henry Sumner Maine (2), a toujours été que le pays devait être gouverné d'après ses propres idées et suivant ses propres coutumes. » Rappelons à ce propos que le régime fiscal des Indes est strictement adapté aux formes de possession foncière pratiquées par les indigènes.

A l'heure actuelle, nombre des questions qui touchent à ces différents ordres d'idées sont naturellement étrangères aux préoccupations immédiates de l'État Indépendant du Congo; mais elles s'imposeront un jour à son attention; et pour lui permettre de les résoudre au moment opportun, il n'est pas inutile de commencer, dès à présent, à rassembler quelques éléments essentiels dont tiendra compte la législation future.

La section n'entend assurément point discuter aujourd'hui les bases à donner à cette législation, ni en définir les principes : l'enquête que nous proposons doit garder un caractère nettement objectif et scientifique.

Telles sont les vues qui ont présidé à l'élaboration de notre questionnaire. L. W.

COUTUMES JURIDIQUES DES PEUPLADES.

QUESTIONNAIRE

RÉDIGÉ PAR **F. CATTIER** ET **L. WODON**.

Observations préliminaires. — 1. On indiquera autant que possible les mots de la langue indigène correspondant aux principales

(1) Au Congo, l'ordonnance du 1er juillet 1885 interdit de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent.

(2) H. Sumner Maine : Études sur l'histoire des institutions primitives. Traduction française par Durieu de Leyritz. 1 vol. Paris 1880.

notions envisagées. Ainsi, par quel mot les indigènes désignent-ils ce que nous entendons par *justice, loi, droit, propriété, délit, famille, clan*, etc.? Ces mots sont ils pris dans d'autres acceptions?

2. Les observateurs qui se serviront du questionnaire se rappelleront que celui-ci n'a que le caractère d'un guide pratique et d'un aide-mémoire. Ils consigneront donc également leurs observations personnelles qui ne rentreraient pas sous l'une ou l'autre des rubriques du questionnaire.

I. — Généralités.

Nom de la peuplade. — Renseignements géographiques, ethnographiques, historiques.

Dire s'il s'agit d'une population sédentaire ou nomade; d'un peuple agricole, pasteur, chasseur, pêcheur. La population se considère-t-elle comme originaire du pays qu'elle habite, ou y a-t-il des souvenirs, légendaires ou historiques, d'une migration? Langue ou dialecte parlé; parenté de cette langue ou de ce dialecte.

II. — Organisation politique.

A. Existe-t-il une organisation politique distincte du groupe familial?

En indiquer le caractère (groupe familial, v. ci-dessous III, *B. b.*). Village; tribu; nation?

B. Le chef politique.

1. Y a-t-il un ou plusieurs chefs? Pouvoir électif ou héréditaire? Règles de l'élection ou de la succession. Combinaison des deux principes (exemple : élection parmi les membres de certaines familles).

2. Pouvoirs du chef. Leur étendue; mode d'exercice : agents, subordonnés, etc.

3. S'il n'y a pas de chef, qui gouverne?

4. Conceptions sur l'origine du pouvoir : considère-t-on qu'il émane de la divinité, ou de l'assentiment public? Ou est-ce un simple fait que l'on s'abstient de chercher à justifier?

C. Les assemblées (palabres).

1. Y a-t-il des assemblées discutant les affaires de la tribu? Tenue de ces assemblées; qui y participe; qui les convoque. où, quand? Mode de discussion, de vote. Rôle du chef, des féticheurs, etc. Cérémonial notamment pratiques religieuses).
2. Attributions de ces assemblées, et mode d'exécution de leurs décisions.
3. Spécialement, y a-t-il des assemblées d'anciens, de chefs de famille?

D. La tribu (le village) et ses subdivisions. Les formes politiques supérieures.

1. Idées des indigènes au sujet de la composition de la tribu. Considèrent-ils que tous les membres d'une tribu descendent d'un ancêtre commun? Que comprend, en réalité, la tribu? Situation des étrangers.
2. Subdivisions de la tribu, soit territoriales, soit formées de clans (familles très étendues).
3. Existe-il une forme politique supérieure à la tribu? Par exemple : tribus subordonnées à un chef suprême. Pouvoirs de ce chef, des chefs inférieurs. Assemblées communes.
4. Les tribus, ou subdivisions de tribus, n'ont-elles pas un signe distinctif (par exemple : figure d'une plante, d'un animal). Quel sens y attachent-t-elles?
5. Administration politique, financière (impôts), militaire, des tribus et des états.

III. — L'état des personnes et la famille.

A. État des personnes.

1. Les classes de personnes : nobles, hommes libres, esclaves, etc droits et devoirs. — Spécialement des esclaves : nature et forme de l'esclavage; classes d'esclaves; esclaves attachés à la glèbe. Les droits du maître. — Classes intermédiaires : affranchis, demi-libres.
2. Comment on devient noble, libre, féticheur, esclave. Comment on cesse de l'être.
3. N'y a-t-il pas des castes? Notamment, les professions sont-elles héréditaires?
4. Situation juridique des femmes non mariées et mariées (v. ci-dessous D).

?. *La famille.*

a. Le mariage.

1. Y a-t-il, entre un homme et une femme donnés, des relations régulières et permanentes, une communauté d'existence analogue à notre mariage européen? Les époux habitent-ils ensemble?

2. La polygamie est-elle pratiquée? Les femmes vivent-elles avec le mari? — Femmes privilégiées (épouse, concubines, etc.).

3. Une femme ne peut-elle pas avoir plusieurs maris? Habitent-ils avec elle, ou dans leur propre famille? — Relations de ces maris entre eux.

4. Le mariage est-il permis entre personnes de même famille, clan ou tribu? — Usages suivis. — Observe-t-on le mariage par groupe? (relations matrimoniales régulières entre personnes de clans déterminés, qui ne peuvent se marier à l'intérieur de leur clan respectif.)

5. Formes et conditions du mariage. — Age requis. — Le mari achète-t-il sa femme? Ou l'enlève-t-il? Plus généralement, comment, et à quelles conditions l'acquiert-il? — Les rites et cérémonies des fiançailles et du mariage. — Le consentement des parents. — Les biens apportés par la femme, par le mari; dot et apports : en quoi consistent-ils?

6. Droits des époux pendant le mariage. — Les rapports personnels; spécialement, du devoir de chasteté de la femme; l'adultère et ses suites. — Pouvoirs du mari sur la femme. — Droits des époux sur les biens apportés en mariage.

7. Comment finit le mariage. — La mort des époux, spécialement des droits et devoirs du survivant. — La répudiation et le divorce : conditions et formes.

8. Des relations entre les sexes en dehors du mariage. — Idées courantes à cet égard.

b. La parenté et le cercle de famille. Paternité, maternité; filiation ou parenté naturelle ou fictive.

1. Comment s'établit la parenté : par la mère, par le père, ou à la fois par l'un et l'autre? (Ainsi, par exemple : y a-t-il des liens de parenté entre le mari et les enfants de la femme ; ou ces enfants appartiennent-ils à la famille de la femme exclusivement).

2. Jusqu'où s'étend le cercle de la famille? — Comment calcule-t-on la parenté? (Les indigènes ont-ils des termes correspondants à : père, mère, frère, sœur, oncle, cousin, etc., etc.).

3. Les parents vivent-ils ensemble (soit famille restreinte : père, mère, enfants, soit famille étendue, sorte de clan)? Décrire les divers groupes familiaux.

4. Parents fictifs et naturels. Là où la paternité est reconnue, résulte-t-elle du mariage, ou faut-il une reconnaissance expresse du père? Celui-ci, à la naissance de l'enfant, ne simule-t-il pas une maladie? — L'adoption existe-t-elle? formes, cas, droits de l'adoptant, de l'adopté. — Des frères fictifs ou frères de sang : comment s'établit cette fraternité; ses conséquences.

5. Le chef de famille. Quel est-il? Père, mère, frère de la mère? Ses droits et ses pouvoirs, notamment sur les femmes, les enfants, les serviteurs et esclaves (droits quant au mariage; droit de vente, de vie et de mort)? Juridiction domestique.

6. Situation des enfants de concubines (épouses inférieures), des enfants naturels (là où cette conception existe), etc.

7. Comment finissent les pouvoirs du chef de famille. — Distingue-t-on une majorité, une minorité : conséquences de la distinction quant à la durée des pouvoirs des parents, à la tutelle, au mariage, à la capacité de participer à la vie publique, de contracter, etc., etc. La tutelle est-elle en usage? quand; qui est tuteur; droits et devoirs.

8. Peut-on sortir de la famille : cas, motifs, conditions, formes.

9. Pratiques diverses. — Du culte des ancêtres. — De l'infanticide, du parricide, du meurtre des vieillards et des malades.

10. Droits et devoirs réciproques des membres de la famille, notamment de la solidarité familiale, en matière de crimes et délits, de contrats, etc. (Voir ci-dessous : V. C. VI. A. 3 et B. 1, 2.)

11. La famille et la propriété (ci-dessous : IV, A. 3).

IV. — Le régime des biens.

A. La propriété.

1. Généralités. Les biens (terres, maisons, bétail, meubles), sont-ils possédés par des individus qui en sont propriétaires au sens que nous attachons à ce mot (droit d'aliéner, de disposer) ou par des groupes d'individus (familles ou clans, villages, tribus)? — N'y a-t-il pas des combinaisons de ces différents systèmes? — Marquer s'il existe un régime différent pour la propriété mobilière et la propriété immobilière? — Indiquer si les indigènes ont conscience d'un droit de propriété protégé par la coutume, ou s'ils ne se bornent pas à prendre en considération le simple usage *de fait?* Comment se fondent cet usage et cette propriété?

2. De la communauté de village ou de tribu. A quels biens elle s'applique. Jouissance et culture en commun, ou partages périodiques (quand? comment?) entre familles ou individus. — Mode de culture. — Lots plus importants à certains privilégiés (lesquels). — Administration et police des biens communaux. — Droits des étrangers à la tribu.

3. De la communauté familiale. Quel en est l'objet. Le chef de famille est-il seul considéré comme propriétaire? Quels sont les droits de chacun. — Les biens sont-ils aliénables? Conditions. — Mode d'exploitation. — Arrive-t-il que des biens communs soient partagés? Quand? Conditions et règles du partage; conséquences.
4. Des biens possédés par des individus. Quels biens? Les parents, ou d'autres personnes (lesquelles?) peuvent-ils s'opposer à l'aliénation de ces biens : quand, comment? Mode d'exploitation.
5. Existe-il des terres concédées en jouissance ou en location? Quelles terres? A qui, par qui, à quelles conditions. Situation respective du concédant, du concessionnaire.
6. Constate-t-on des traces de transformation de la communauté de famille en communauté de village; ou inversement, de la propriété de village ou de famille en propriété individuelle, etc. Causes de ces transformations.

B. *Les successions.*

1. De l'ordre des successions ordinaires. Que deviennent les biens d'un défunt? Marquer l'ordre dans lequel on succède : droits des enfants, des ascendants, des frères et sœurs, des autres collatéraux. Droits des membres du clan, du village ou de la tribu, du chef, etc. De la capacité de succéder des femmes, des esclaves. — Du partage de la succession.
2. Des règles distinctes régissant la succession des meubles, des immeubles, de certaines catégories de biens.
3. Des droits des époux : que deviennent les biens à la dissolution du mariage. Le mari hérite-t-il de sa femme et réciproquement? (Voir ci-dessus : III. B. a. 6.)
4. Des dispositions de dernière volonté. Existent-elles? Formes, conditions.
5. Des droits et des obligations des héritiers, notamment quant aux dettes du défunt.

V. — Les contrats.

A. *De l'échange ou troc en nature et de la vente.*

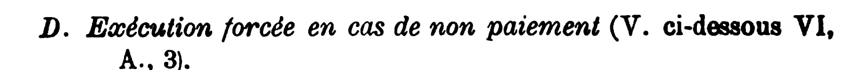
Objets servant de monnaie. — Formes et mode de ces contrats. Ont-ils lieu devant des témoins, ou devant certaines assemblées? Rôle des témoins, paroles usitées. Existe-t-il d'autres procédés que les témoins pour conserver le souvenir de ces transactions? Emploi de symboles. — L'objet vendu, échangé, et le prix sont-ils remis immédiatement? Ou à terme? L'acheteur ou le vendeur ne doivent-ils pas fournir des garanties : répondants ou cautions, remise d'un gage ou d'un objet quelconque. — Formalités propres aux ventes et aliénations d'immeubles.

B. Autres contrats.

Connaît-on d'autres contrats? Donner des détails sur : Le prêt : objet, formes, conditions. Prêt à intérêt? — Louage de choses? Louage de service des domestiques et ouvriers? — Donations, cadeaux, et présents : sont-ils en usage? Quand? Objet? Conditions?

C. De la pluralité des débiteurs et des créanciers.

De la solidarité, quant aux dettes, existant entre membres d'une même famille, d'un même village, etc. Conséquences. — Des cautions garantissant le paiement d'une dette : comment on les constitue; quelles personnes sont prises comme cautions (parents? étrangers? lesquels?). Conséquences du cautionnement.



D. Exécution forcée en cas de non paiement (V. ci-dessous VI, A., 3).

E. Question générale.

Les indigènes emploient-ils des modes différents de contracter, ou des procédés d'honnêteté commerciale différents selon qu'ils traitent : avec des gens de même tribu, de tribu différente, des Européens, des Arabes, etc.?

VI. — La justice et la répression des délits et des torts.

A. Du mode de rendre la justice et de l'exécution.

1. Qui rend la justice? Rôle des chefs de famille et des chefs de tribus; de l'assemblée; des tribunaux. — Comment on rend la justice : lieu où siège le juge; citation des parties; formalités diverses, rôle du juge, des féticheurs, des parties, de leurs parents et amis. (Décrire une assemblée judiciaire et un procès). Qu'arrive-t-il si la personne citée ne comparaît pas? — Dans quelle mesure le juge s'inspire-t-il de la coutume, ou de son caprice arbitraire?
2. Des preuves. — Qui doit faire la preuve? Modes de preuve : combat, épreuves du poison, du fer rouge, etc.; serment; qui le prête; torture; témoins, etc... La preuve a-t-elle lieu avant ou après le jugement? — Du jugement : formalités usitées. Objet du jugement. — La partie condamnée doit-elle promettre d'exécuter la sentence? Quand doit-elle s'exécuter? Doit-elle fournir des garants ou cautions, des gages?

3. L'exécution forcée. Pour exécuter son débiteur, faut-il l'avoir fait condamner, ou peut-on agir directement contre lui? Si un débiteur, ou une partie condamnée ne s'exécute pas volontairement, peut-on exécuter de force : *a*) sur la personne (ou celle de ses parents ou d'autres personnes, etc.), la tuer, la manger, la réduire en esclavage, la chasser de sa tribu; *b*) sur ses biens (ou ceux de ses parents, etc.). Peut-on saisir ses biens meubles, immeubles? Est-ce le créancier en personne qui saisit, ou s'adresse-t-il à l'autorité? — Spécialement de l'esclavage pour dettes : causes, causéquences; situation de l'esclave.
4. Questions diverses. — Peut-on faire reviser et réformer une sentence judiciaire? — Indiquer et décrire s'il y a lieu les procédures spéciales employées à raison de l'objet du procès (meubles, immeubles; créances; délits, etc.), de la condition des parties, du fait qu'il y a flagrant délit, etc.

Du droit de vengeance, des délits et des peines.

1. A qui appartient la poursuite et la répression des crimes, délits et torts? Le chef, ou l'autorité quelle qu'elle soit, peuvent-ils poursuivre et punir tous les délits, ou les plus graves seulement (lesquels)? Agissent-ils d'office? Ou doivent-ils attendre la plainte de la victime, ou de ses parents, etc.? — Les indigènes ont-ils une notion plus ou moins précise de la paix publique, soit générale, soit appliquée à certaines personnes, certaines époques ou certains lieux, et dont la sauvegarde serait confiée à l'autorité ou à la communauté?
2. La victime ou ses parents (lesquels) ont-ils le droit, ou même le devoir de se venger eux-mêmes sur l'auteur d'un délit, ou sur les membres de la famille, du clan, du village de celui-ci? Indiquer les cas où s'exerce la vengeance? Qui y prend part? Règles. — Comment se terminent les inimitiés : connait-on le prix du sang ou la *composition* (paiement d'une certaine somme au lésé et à sa famille par l'auteur du fait et ses parents). Comment se réconcilient les familles : cérémonial. La composition est-elle payée sur le champ? Fournit-on des cautions, des gages? Qui a droit à la composition? Qui en est tenu? Quel en est le montant (selon les cas)? — Conséquences de la rupture de la paix ainsi conclue.
3. Des délits. — Enumérer les faits considérés comme crimes ou délits par les indigènes; les faits que nous considérons comme des délits et que les indigènes considèrent comme licites, soit en général, soit sous certaines conditions, par exemple, s'ils sont commis vis-à-vis d'hommes d'une autre tribu, d'étrangers, d'Européens? — Quelques détails sur l'homicide, les coups et blessures, l'injure, la rapine et le vol. Quand l'homicide et les coups sont-ils licites? Des délits publics, trahison, désertion, violation

de la paix publique, notamment de la paix du marché, etc., et de leur suite. La tentative d'un crime ou délit est-elle punie?

4. Des peines. Enumérer les peines corporelles (mort, mutilations, flagellation, etc.). — Forme Qui les inflige et les exécute? Peut-on s'en racheter : quand, comment? — Peines pécuniaires, amendes en objets usités pour l'échange. Qui les perçoit? Au profit de qui? — Le bannissement de la tribu, la mise hors la loi existent-ils? Cas, formes, conséquences. — Peines de caractère religieux. — Faire un tableau des peines mises en correspondance avec les délits.

VII — Conceptions juridiques générales.

Les indigènes ont-ils une idée de ce que nous entendons par justice, droit (dans le sens de règle s'imposant à tous et dans celui de faculté de faire telle ou telle chose), coutume, loi? Font-ils une différence entre religion, morale, droit et simples habitudes de convenance, de politesse, de cérémonial.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

A la section d'études économiques, M. le lieutenant Lemaire a le 18 juin et le 9 juillet continué ses « aperçus économiques » sur le *district de l'Équateur*. Le 30 juin, M. le docteur Firket a donné, à la section d'études scientifiques, une conférence sur *la défense de la santé dans les pays chauds*.

∴

Le 29 juin, à l'occasion d'une conférence faite à Tirlemont par M. Lemaire sur le *district de l'Équateur,* un comité local s'est constitué en cette ville sous la présidence de M. Beauduin, bourgmestre, membre protecteur de notre Société.

∴

La Société a organisé le jeudi 28 juin et le mardi 17 juillet des excursions à la section congolaise de l'Exposition d'Anvers. MM. le

commandant Van Gèle, les lieutenants Lemaire et Masui, et Fernand De Meuse ont bien voulu fournir d'intéressantes explications aux nombreux membres participant à l'excursion.

∴

Le 14 juillet, M. le lieutenant Lemaire a donné à Anvers, à la section congolaise, une conférence publique, sous le patronage de la Société de géographie d'Anvers et celui de notre Société. Dans une seconde conférence, le 18 juillet, M. Lemaire a entretenu ses auditeurs *des productions du Congo et des travaux du chemin de fer.*

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ.

Bureaux des sections.

Le 18 juin dernier, l'assemblée générale de la Société et la section d'études économiques se sont réunies à l'effet de procéder au remplacement du regretté M. A. Couvreur, président général, et président de section.

Ont été élus, à l'unanimité :

Président général : M. A. Beernaert, ministre d'État;

Président de la section d'études économiques : M. G. Jottrand, vice-président de la section.

M. le commandant Van Gèle a été nommé vice-président de la section d'études économiques, également à l'unanimité.

Nouveaux membres.

Allart, J. B., Consul de Belgique, Sainte-Croix de Ténériffe, Canaries (adresse à Bruxelles, rue du Moulin, 161, Saint-Josse-ten-Noode).

Baerts, Julien, Négociant en vin, rue Delporte, 31, Tirlemont.
Baltia, Lieutenant adjoint d'état-major en stage au 1er guides.
Beauduin, Lucien, Ingénieur, Tirlemont.
Beauduin, Bourgmestre à Tirlemont, (membre protecteur).
Bertrand, Henry, Rentier, Tirlemont.
Bourguignon, Alexandre, Docteur en médecine, 93, rue Malibran.
Bruylants, Arthur, Médecin, rue des Bornes, Tirlemont.

Carré Ernest, Médecin, 13, rue des Croisades.
Corthouts, Auguste, Notaire, Tirlemont.
D'Argent, Nestor, Grainetier, parvis Sainte-Gudule, 12, Bruxelles.
de Fauvent, Armand, Banquier, rue des Récollets, Tirlemont.
De la Croix, Armand, Notaire, Tirlemont.
Dejaiffe, Officier, rue Van Bemmel, 16, Bruxelles.
de Rongé, Georges, Avocat général près la cour d'appel, rue de Livourne, 15.
Mme de Rongé, Charles, 143, rue Neuve, Bruxelles.
De Tilly, Julien, Colonel d'artillerie, Brasschaet.
de Turek de Keersbeek, Louis (baron), propriétaire, Tirlemont.
Dony, Adrien, Brasseur, Tirlemont.
Dotremont, Henri, Négociant, 24, rue du Poivre, Tirlemont.

Ectors fils, Candidat Notaire, rue du Marais, Bruxelles.

Garnier Heldevier, Albert, attaché de légation, Berne
Geens, Louis, Médecin, rue des Augustins, Tirlemont.
Gilain, Paul, Industriel, rue des Vieux Remparts, Tirlemont.
Gilain, Eugène, Ingénieur, rue de Diest, Tirlemont.

Halflants, Alponse, Étudiant, 29, rue de Diest, Tirlemont.

Jacobs, Fernand, 21, rue des Chevaliers.
Jaeger, H. M., Négociant, rue Royale, 64, Bruxelles.
Janssens, R., Notaire à Tirlemont.
Janssen, Léon, rue Lesbroussart, 127.

Liénart, Charles, Lieutenant d'artillerie, rue d'Angleterre, 9, Bruxelles.

Maes, Julien, Industriel, Tirlemont.
Morel-Jamar, Arm., Lieutenant-adjoint d'état-major au 2e guides, Le Héron, Boitsfort.
Mussche, G., Juge de paix à Glabbeek, Tirlemont.

Nicodème, Émile, Médecin et échevin, Tirlemont.

Urban de Xivry, Ed., 42, rue des Drapiers, Bruxelles.

Raeymackers, Paul, Avocat et échevin, rue de la Station, 27, Tirlemont.
Renest, Arthur, Major d'artillerie, hôtel du Nouveau-Monde, Tirlemont.

Smekens, Théophile, Président honoraire du tribunal civil, 31, avenue Quentin Massys, Anvers.
Stroobants, Constant, Négociant, 81, rue du Midi, Bruxelles.
Struyven-Arnauts, Hôtelier, place de la Station, Tirlemont.
Swinnen, Gustave, Notaire, Tirlemont.

Torsin, Léonard, Avocat et membre de la Députation permanente, Tirlemont.
Torsin, Léon, Avocat, Tirlemont.

Vael, Achille, employé comptable, rue des Palais, 22, Schaerbeek.
Vanaudenaeren, Henri, Médecin, Tirlemont.
Vandenborre, Adolphe, 186, chaussée d'Ixelles.
Vanderzypen, Paul, Agent de la Banque Nationale, Tirlemont.
Van Ontgaerden, Médecin, Grand'Place, Tirlemont.
Vinckenbosch, Edmond, Industriel, 43, rue Longue, Tirlemont.
Voncken, Armand, Médecin, 12, rue de la Station, Tirlemont.
Vranckx, R., Docteur en médecine, Tirlemont.

Watremez, Théo., Rentier, Tirlemont.

16. CARLOS FELIX FYNJE. El Saharasauro, datos para el mayor conocimento de la Fauna Africana Antediluviana recogidos en una exploracion de las cavernas del Ruwenzori en el centro del todavia tenebroso Continente. Malaga, 1892. Arturo Gilabert, Editor. (Don de l'auteur.)

17. Guide Map of the provine of British Columbia with short geographical description of the country Victoria B. C. Richard Wolfenden. (Don de M. DE KNEVETT, consul général de Colombie.)

18. British Columbia, its position, ressources and climate, 1892. (Don de M. DE KNEVETT, consul général de Colombie.)

19. A. DEWÈVRE. Les plantes utiles du Congo. 2e édition, Bruxelles et Paris, 1894. (Don de l'auteur.)

20. Dr V. JACQUES. Sur l'organisation d'un musée du Congo. Bruxelles, 1892. (Don de l'auteur.)

PÉRIODIQUES

1. Mouvement antiesclavagiste. (Échange.)
2. Recueil consulaire. (Don du Ministère des affaires étrangères.)
3. Recueil des rapports des secrétaires délégation de Belgique. (Don du Ministère des affaires étrangères.)

Avis et communications.

Le Bulletin parait tous les deux mois; il est envoyé gratuitement aux membres de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES.

Le prix d'abonnement pour les personnes qui n'appartiennent pas à la Société est fixé à 12 fr. par an pour la Belgique; pour l'étranger, le port en sus.

Les travaux publiés dans le recueil doivent être signés par l'auteur. Leur publication n'engage pas l'opinion de la Société (art. 16 des statuts).

Tout ouvrage relatif à l'une des questions se rattachant aux études de la Société dont *deux exemplaires* seront adressés au Secrétariat de la rédaction, fera l'objet d'une mention au Bulletin ou d'un compte-rendu.

...nnée   N° 4.   Septembre-Octobre 1894.

BULLETIN

DE LA

...ociété d'Études coloniales

Secrétaires de la Rédaction :

L. Wodon et R. Vauthier.

SOMMAIRE :

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

Hôtel Ravenstein, 11, Rue Ravenstein,

BRUXELLES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE A. LESIGNE

Rue de la Charité, 23

1894

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES

OUVRAGES

21. Dr J. CORNET. Die geologischen Ergebnisse der Katanga-Expedition. Gotha, Justus Perthes, 1894 (Abdruck aus Petermanns Mitteilungen). (Don de l'auteur.)
22. S. Ém. le Cardinal LAVIGERIE, Archevêque de Carthage et d'Alger, primat d'Afrique. Documents sur la fondation de l'œuvre antiesclavagiste. Saint-Cloud, veuve Belin, 1889. (Don de la Société antiesclavagiste.)
23. Exposition universelle d'Anvers 1894. Section bulgare. Catalogue spécial. Bruxelles, imprimerie Mertens. (Don du commissaire général de la section bulgare.)
24. Lieutenant LEMAIRE. Vocabulaire pratique français, anglais, zanzibarite (swahili) kibangi-irébou, mongo, bangalas. Bruxelles, Bulens, 1894. (Don de l'auteur.)
25. ÉMILE LAURENT. Le Bas-Congo, sa flore et son agriculture. Bruxelles, Mayolez, 1891. (Don de l'auteur.)

PÉRIODIQUES

4. Union Line Gazette. London South African House.

LA RÉGION DE L'ÉQUATEUR

APERÇUS ÉCONOMIQUES

Conférences données à la Section d'études économiques, les 21 mai, 26 juin et 9 juillet 1894

Par le Lieutenant CHARLES LEMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE

Le district de l'Équateur doit son nom à ce que son territoire est traversé par l'Équateur astronomique, sur lequel se trouve son chef-lieu Coquilhatville. Exactement, la ligne équateur passe dans la mission américaine de Bolengui, à 2 lieues environ au sud de Coquilhatville.

Les limites du district de l'Équateur ont été fixées par arrêté du Gouverneur-Général en date du 3 novembre 1888.

Ces limites sont :

A l'ouest : le Congo depuis le confluent du Kassaï, par 16° 15' 29" de longitude est de Greenwich et 3° 10' 6" de latitude sud, jusqu'à sa rencontre avec le premier parallèle nord, à quelque quarante kilomètres en amont de l'embouchure de la Loulongo, laquelle se trouve par 18° 16' 39" de longitude est et 39' 37" de latitude nord.

Au nord : pendant quelque dix kilomètres le premier parallèle nord, puis la ligne de faite entre la rive gauche du Congo et la Loulongo, puis son affluent nord le Lopori.

A l'est : la continuation de la ligne de faite entre la rive gauche du Congo et le Lopori, puis la ligne de faîte occidentale du Lomami, le raccord de ces deux lignes de faîte se faisant suivant une dizaine

de kilomètres le long de l'Équateur ; la limite est continue jusqu'a troisième parallèle sud.

Au sud : le troisième parallèle sud jusqu'à sa rencontre avec 23° longitude est de Greenwich, ce 23° méridien pendant enviro 1/2 degré, puis une ligne séparant le bassin du Loukénië et du l Léopold II des bassins de la Djwâpa, du lac N'toumba et du Cong jusqu'au 17° méridien, ce dernier jusqu'au confluent du Kassaï et d Mfini, émissaire du lac Léopold II ; enfin le Kassaï jusqu'à Berghe Sainte-Marie.

Comme on le voit, la frontière du district équatorial, confondue l'ouest avec le grand fleuve, en est très voisine au nord et ne s'e éloigne pas considérablement à l'est, de sorte que les territoir placés sous la dénomination de district de l'Équateur comprenner presque toute la boucle que fait le Congo au Nord du troisiém parallèle sud, qu'il traverse vers l'Orient à Riba-Riba, vers l'Occide un peu au nord de Berghe-Sainte-Marie.

La corde Riba-Riba : Berghe-Sainte-Marie mesure enviro 9° 1/2 de longitude, soit plus de 1,000 kilomètres.

Supposons Berghe-Sainte-Marie sur le troisième parallèle sud, c qui est très approximativement la vérité. Sur la distance Berghe Sainte-Marie : Riba-Riba comme diamètre, décrivons vers le nor une demi-circonférence. Le hasard fait que le centre de cette circo férence aura comme coordonnées 21° est de Greenwich, 3° latitu sud ; c'est en d'autres termes l'intersection du 21° méridien est av le troisième parallèle sud. Et remarque curieuse, notre demi-ci conférence suivra presque constamment le Congo avec lequel el se confond longuement et exactement à Berghe-Sainte-Marie, Nouvelle-Anvers (Bangalas), à Basokos et à Riba-Riba.

Le rayon de cette circonférence étant très approximativemen 4° 3/4, soit 525 kilomètres, il nous suffit d'appliquer les formules d longueur et d'aire du quatrième livre de Legendre, pour trouver, qu'en confondant le Congo avec la susdite demi-circonférence, ce qui est permis, le grand fleuve a de Riba-Riba à Berghe-Sainte-Marie un cours de 1,650 kilomètres et enserre entre sa rive gauche et le troisième parallèle sud, un territoire de 433,125 kilomètres carrés, dont les 2/3 forment le district de l'Équateur, qui couvre donc une superficie de 288,750 kilomètres carrés.

On sait que la Belgique couvre 29,455 kilomètres carrés ; elle est donc 10 fois plus petite que le district de l'Équateur, lequel est plus

grand que la moitié de la France, avant le démembrement et y compris la Corse.

L'hydrographie de cette région est caractéristique. Nous avons dit tout à l'heure que sa frontière Est était la ligne de faîte occidentale du Lomami.

Du versant ouest de cette ligne de faîte descendent quatre grandes rivières : le Lopori, la Maringa, le Boussira et la Djwàpa, dont les sources ne sont pas encore connues, mais ne tarderont pas à l'être.

Ces quatre rivières ont des cours presque parallèles, de direction générale E.-O., et s'accouplent deux à deux, le Lopori et la Maringa à Bassà n' Koussou pour former la Loulongo; la Boussira et la Djwàpa un peu en aval des villages Boussira pour former le Mowindou-Rouki.

La Loulongo et le Rouki, tout en courant comme leurs composantes de l'E. à l'O., se rapprochent, la première tendant vers le sud, le second vers le nord, et débouchent dans le Congo respectivement à Loulanga par 39' 37" latitude nord (Delporte et Gillis) et à Coquilhatville par environ 5 à 6' latitude nord, c'est-à-dire à une distance inférieure à 60 kilomètres.

Entre Loulanga et Coquilhatville, mais tout près de ce dernier point, le Congo reçoit encore l'Ikélemba, petite rivière dont le cours sinueux est parallèle à ceux de la Loulongo et du Rouki.

Au point de vue hydrographique, on peut comparer le district de l'Équateur à une outre immense, ou, pour rester dans la couleur locale, à une calebasse monstrueuse dont le goulot serait posé sur l'Équateur, déversant dans le Congo par la Loulongo, l'Ikélemba et le Rouki presque toutes les eaux de ce district.

Le rapprochement et le parallélisme des rivières, dont nous venons de parler, fait tout naturellement qu'elles ne sauraient avoir de sous-affluents importants. Les plus considérables sont :

Rive gauche du Lopori : la Bolombo et l'Iokokola;

Rive gauche de la Iàpa (branche supérieure de la Boussira) : la Loweya;

Rive gauche du Mowindou : la Bomboya.

Les autres sous-affluents très nombreux sont surtout praticables aux pirogues; ils sont sans largeur et de cours réduit, mais permettent de fouiller tout le pays en pirogues ou en allèges.

Pour compléter l'hydrographie de l'Équateur, signalons enfin l'émissaire du lac N'toumba à un demi-degré sous l'Équateur. De ce

point jusqu'au Kassaï, le Congo ne reçoit plus par sa rive gauche d'affluent à signaler; tout au plus deux ruisseaux pour pirogues, l'une en amont de Loukoléla, l'autre la Youmba, entre Loukoléla et Bolobo.

Si nous nous représentons les lignes de faîte des rivières du district équatorial, nous pourrons nous faire aisément une idée de l'allure du terrain : ce sont du nord au sud de larges ondulations à faible relief, qui, de l'est à l'ouest, offrent une succession ininterrompue de plis courts et rapprochés.

Toutes les rivières coulent entre des rives presque toujours basses et inondables aux hautes eaux; partout où le terrain échappe aux crues, de grands villages se sont installés; parfois ils sont à une dizaine de mètres au-dessus de l'eau, parfois à un mètre seulement.

Il faut remonter le Lopori jusqu'à Bo'n'gandanga pour voir le terrain prendre du relief; là une mission anglaise occupe un plateau de toute beauté paraissant à 150 mètres au-dessus de la rivière et se développant au loin vers le S.-E.

Du haut de ce plateau, l'œil embrasse vers le nord toute la vallée de la rive droite du Lopori; si loin que le regard porte, il ne découvre qu'un pays bas et plat, couvert d'une forêt ininterrompue dont les teintes vont du noir au vert jaune le plus clair, tandis que sur mille points, les volutes de fumée blanche trahissent seules les nombreux villages N'gombés qu'abrite la forêt nourricière. Près des autres rivières, à peine a-t-on l'occasion de signaler quelques collines.

C'est bien là l'ancienne mer intérieure, la cuvette centrale qui depuis des siècles, se vide peu à peu.

Nous disons qu'à l'époque des crues, les rivières débordent couvrant leurs rives parfois à d'énormes distances; c'est ainsi que ces plaines herbeuses, admirablement disposées pour l'édification de villages, le développement de grandes cultures, etc., restent actuellement sans utilisation. Il n'est pas un Européen qui, parcourant le fleuve et ses affluents à la saison des eaux basses, ne se soit écrié vingt fois : « Mais comment, diable! n'y a-t-il pas de village ou de « station sur ces plaines verdoyantes, couvrant des milliers d'hectares parfois, sans un accident de terrain, et bordées par la lisière « des forêts? »

La raison de l'inoccupation actuelle est, nous le répétons, la sujétion bis-annuelle de ces terrains aux crues des rivières, sujétion à

laquelle participent d'ailleurs presque toutes les îles qui parsèment le Congo et ses tributaires.

Pour soustraire aux inondations ces plaines fertiles, il ne faudra que des levées de terre insignifiantes; nous sommes, en effet, sur les bords d'un fleuve qui, si large et si puissant qu'il soit, ne saurait avoir l'impétuosité de l'Océan, dont le ressac et les coups de bélier répétés exigent des travaux de défense grandioses et presque incessants.

Toutes les rivières de l'Équateur ont été remontées en steamer; toutes offrent des conditions de navigabilité parfaite; le seul danger, si c'en pouvait être un, provient des bancs de sable sur lesquels on échoue quand on ne connaît pas la passe : ni rocs, ni rapides.

Dans ces conditions, il ne paraît pas y avoir sur tout le territoire de l'Équateur un seul point distant de plus de 30 kilomètres d'une voie navigable accessible aux vapeurs du Haut-Congo.

Voilà, il faut en convenir, une condition d'exploitation du pays des plus précieuses, et dont la similaire ne se retrouve nulle part : le district de l'Équateur est couvert de chemins qui marchent.

Il est aussi couvert de forêts immenses, profondes, exubérantes, assurant à ce pays des sources de richesses illimitées. Nous tâcherons de le prouver.

L'immense territoire, dont nous nous occupons, a surtout été exploré par eau; les itinéraires par terre sont encore rares et réduits. Qui a parcouru une des rivières équatoriales, les a parcourues toutes : plus ou moins de largeur, plus ou moins d'îles et de bancs de sable, sont les seules différences caractéristiques.

Afin de donner une idée de l'aspect du pays, nous allons parcourir une des rivières et naturellement la plus importante, le vaste Congo lui-même.

Et pour rendre tangibles et manifestes aux plus incrédules les résultats déjà obtenus là-bas, nous ferons le long du Congo un voyage aller et retour, sur la frontière ouest du district dont nous nous occupons; mais, contrairement à ce qui se fait actuellement, au lieu de commencer à remonter le grand fleuve, nous ferons le voyage aller en le descendant de Bangalas au Kassaï; là nous ferons demi-tour pour le voyage de retour.

Entre nos deux voyages nous laisserons s'écouler 17 ans, parce que l'aller, nous le ferons avec Stanley, en 1877, lorsque du 14 février au 10 mars il viola enfin ces territoires vierges figurant sur les cartes sous la rubrique : pays inconnus (grandes lettres

noires sur fond blanc); le retour nous le ferons aujourd'hui, et nous verrons comment ces pays, forcés par l'audacieux Américain, ont été développés par lui et ses successeurs; comment le ventre de l'Afrique, que la barbarie stérilisait, est devenu fécond et enfantera bientôt d'incalculables richesses.

Je voudrais résumer ici le grand, le périlleux voyage de Stanley, celui qu'il intitula lui-même : « A travers le continent mystérieux. » Je voudrais le citer longuement, car on ne saurait trop redire à des Belges cette mémorable épopée, cause première de leur éveil à la vie coloniale!

Mais je veux croire qu'actuellement ce grand fait historique es[illegible] suffisamment présent à l'esprit de ceux pour qui je parle, et qu[illegible] m'a suffi d'avoir suscité l'idée de notre voyage aller pour que chacu[illegible] revoie cette aventure extraordinaire de la descente du Livingston[illegible] les cataractes de Stanley, les trente-deux chutes des monts [illegible] Cristal, les privations effroyables, les morts, les massacres...

Des compétitions internationales s'appuyant sur la force, des co[illegible] sidérations nationales mesquines, un cataclysme peut-être, pourro[illegible] effacer de la carte du monde l'État Indépendant du Congo! Il n'[illegible] aura pas moins été pour l'humanité un grand exemple, et, à ce tit[illegible] l'histoire de sa constitution et de son développement est et reste[illegible] le plus beau fleuron de la couronne de Belgique.

C'est le 9 mars 1877 que Stanley à sa descente dépassa le Kassa[illegible] Il s'écoula presque six ans avant la réapparition des Européens [illegible] amont de cette rivière. On connaît l'emploi de ces six anné[illegible] qu'occupèrent la création du Comité d'études du Haut-Congo [illegible] l'organisation du Congo jusque et y compris le Kassaï, le l[illegible] Léopold II et la fondation de la station de Bolobo par Hanssens.

Ce fut le 15 mai 1883, il y a donc onze ans seulement, que Stanle[illegible] dépassa à nouveau l'affluent qu'il avait appelé l'Ibari n'Koutou; [illegible] remontait maintenant le Congo avec trois petites chaloupes [illegible] vapeur : l'A. I. A., l'En Avant, le Royal.

Autant à sa descente Stanley était resté sobre dans sa descriptio[illegible] du pays et de la végétation, et ce parce que, pour échapper à l[illegible] férocité des indigènes il fallait se réfugier dans les méandres du fleuve, au milieu des îlots, autant à sa remontée, il dit en tableaux colorés ces fertiles régions, qu'il appelle le véritable cœur de l'Afrique, dont l'incomparable richesse compensera tous les efforts, tous les sacrifices qu'on voudra s'imposer pour la mettre à la portée de l'Europe.

Ici encore il y aurait à ouvrir « Cinq années au Congo », pour en citer de longues pages enthousiastes.

L'intérieur de l'Afrique, dit l'illustre voyageur dans une image des plus saisissantes, peut être comparé à une immense noisette, dont les 16,000,000 (1) de kilomètres carrés de terres presque planes, désormais conquises, forment l'amande. On ne tarderait pas à en connaître la valeur si on se donnait la peine de briser, pour l'atteindre, son épaisse enveloppe — ces 380 kilomètres de rudes montagnes qui la dérobent actuellement au monde civilisé.

Et fiévreusement Stanley se met à la besogne, reconnaît à nouveau, mais cette fois en détail, le grand fleuve et ses affluents, passant des traités, confiant à des adjoints qui s'appellent Coquilhat, Van Géle, Glave, Liebrechts la création des premiers établissements européens du Haut-Congo...

Et sur les traces de ces audacieux s'élancent missionnaires, savants, commerçants, et, détail piquant, on voit arriver des touristes anglais et américains et parfois des voyageurs à qualité indéterminée, comme le colonel William, comme le capitaine français Trivier, qui, par une singulière aberration visuelle, n'a vu aucun de nos établissements du Haut-Congo. Or, voici ce que dans notre voyage de retour et en partant du Kassaï nous rencontrons dans le seul district de l'Équateur :

Kwamouth : Factorerie belge.

Berghe-Sainte-Marie : Mission de Scheut — écoles — chantier de marine où l'on remonte le vapeur « Notre-Dame du Perpétuel Secours ».

Tchoumbiri : Mission américaine.

Bolobo : Mission anglaise — atelier de construction où ont été remontés le « Peace » et le « Godwill ».

Loukoléla : Mission anglaise — imprimerie — scierie de l'État en pleine forêt.

N'gombé : Poste fiscal de l'État.

Irébou : Mission américaine.

Équateur : Mission américaine — camp d'instruction de 600 noirs — factorerie belge avec son vapeur l' « Auguste Beernaert ».

Coquilhatville, chef-lieu du district, avec son grand boulevard circulaire : le boulevard Patria Belgica; ses avenues larges de vingt mètres : l'avenue Léopold, l'avenue Baudouin, l'avenue Albert, l'avenue Hanssens, l'avenue Vankerkhoven, l'avenue Van Gèle, que bordent 400 arbres fruitiers de trente espèces différentes. — Au port de Coquilhatville sont attachées deux chaloupes à vapeur : la « Ville de Verviers » et la « Ville de Charleroi ».

Loulanga : Factorerie hollandaise — mission anglaise — atelier de construction maritime et un vapeur : le « Pioneer ».

(1) Dont un quart environ pour le bassin du Congo.

Et dans les affluents nous trouvons :

Au lac N'toumba : Mission américaine de N'géro — poste de l'État à Ikoko.
Dans le Rouki : Factorerie belge de Boun' sira Wanéné.
Dans la Loulongo : Mission anglaise à Bonginda — atelier de charpente. — Missio anglaise à Ikao. — Poste de l'État à Bassa n' Koussou — factorerie belge à Bass n' Koussou — factorerie anglo-belge à Bassa n' Koussou.
Dans le Lopori : Factorerie anglo-belge à Bo' n' Gandanga — mission anglaise Bo' n' Gandanga.
Dans la Maringa : Factorerie anglo-belge à Waka.

Au total, il existe dans le district de l'Équateur 24 établissement Européens, 13 sur le Congo même, 11 dans les affluents. 7 steamer ont leur port d'attache dans des établissements du district d l'Équateur, savoir :

A Berghe-Sainte-Marie : Notre-Dame du Perpétuel Secours.
A Bolobo : Peace et Godwill.
A Équateurville : Auguste Beernaert.
A Coquilhatville : Ville de Charleroi, Ville de Verviers.
A Loulanga : Pioneer.

La Société anglo-belge a en cours de transport un steamer q sera attaché à Bassa n' Koussou. Notons, pour mémoire, que steamer Léon XIII a son port d'attache à la mission française Liranga, en face du poste fiscal de N'Gombé.

Quand en 1890, M. le capitaine Trivier fut transporté à trave l'Afrique de Loango à Quilimane, il existait 9 des établisseme Européens que je viens de citer sur les rives du Congo, dans district de l'Équateur. Le nombre total des établissements de bla sur le Congo entre le Pool et les Falls était de 28, dont 7 à l'Éta Or, voici comment s'exprime ce « reporter de journal indépendan ainsi qu'il se qualifie lui-même : « Pour protéger son imme territoire qui, de l'Atlantique s'étend jusqu'au Tanganika, l'État Congo a en tout .. dix postes, et encore ne sont-ils pas tenus tous p des blancs. »

Je ne m'amuserai pas à répondre à M. Trivier autrement qu' rappelant le nom qui s'appliqua spontanément à cette spécialité voyageur : on l'appela « le colis postal ».

Il est beaucoup plus intéressant de voir comment sont desserv tous les établissements dont nous venons d'énumérer ceux du distri de l'Équateur. A l'heure actuelle quarante steamers sillonner constamment le Congo et ses affluents; quarante embarcations vapeur font circuler partout la vie et le progrès, ravitaillent le

ports, chargent et déchargent les marchandises, transportent les troupes....

La liste de ces steamers doit être citée :

État du Congo : 11 steamers : Ville de Bruxelles, Ville d'Anvers, Ville de Bruges, Stanley, Ville de Gand, En avant, A. I. A., Ville de Verviers, Ville de Charleroi, Ville d'Ostende, la Délivrance.

Congo Français : 5 steamers : Oubangi, Djoué, Alima, Courbet, Faidherbe.

Société anonyme Belge : 14 steamers : Archiduchesse Stéphanie, Princesse Clémentine, Roi des Belges, Baron Lambermont, Auguste Beernaert, Florida, Général Sanford, Katanga, France, Ville de Paris, Scioute, Seine, Rhône, Daumas.

Maison hollandaise : 4 steamers ayant leur port d'attache sur le territoire français : Holland, Frederik, Antoinette, Wendeline.

Mission belge de Scheut : 1 steamer : Notre-Dame du Perpétuel Secours.

Mission française du Saint-Esprit : 1 steamer : Léon XIII.

Mission Baptiste anglaise (B. M. S.) : 2 steamers : Peace et Godwill.

Mission Baptiste américaine : 1 steamer : Henry Reed.

Mission anglaise du Balololand : 1 steamer : Pioneer.

De ces 40 vapeurs, trente ont leur port d'attache dans l'État Indépendant du Congo, 10 dans le Congo français.

L'État libre a 11 vapeurs; le Congo français 5, qui ensemble ont un tonnage moindre qu'une des 4 grandes canonnières de l'État.

Le commerce dans l'État du Congo est représenté par 14 vapeurs et de nouveaux sont en cours de route; dans le Congo français par 4.

Enfin, les missions de l'État Indépendant ont 5 grands steamers; le Congo français a une petite chaloupe, ancienne embarcation à voile transformée après coup.

Je dois à la vérité de dire bien haut que cette petite chaloupe des missionnaires français, le Léon XIII, est parmi les steamers du Haut-Congo un des plus actifs, des plus entreprenants, des plus infatigables : c'est le père Allaire qui le mène et les qualités du « Léon XIII » ne sont que le reflet de celles de son capitaine.

En dix ans il a été perdu 3 steamers : le Ballay, steamer français, qui sombra corps et biens dans les chutes de l'Oubangi; la Ville de Liége, à l'État, qui se perdit dans le Lomami; et le baron Weber, petit vapeur de la Société belge, qui coula en face de la rivière Noire (entre le Stanley-Pool et le Kassaï).

Au total 43 steamers sont venus au Stanley-Pool par petits morceaux, sur des têtes de nègres. Le poids moyen de ces petits morceaux étant de 30 kilos, pour les transporter tous en une seule

caravane, il aurait fallu mettre en marche une armée de porteurs avec capitas, porte-nourriture, chefs, surveillants blancs, etc..., forte de 100,000 hommes, l'effectif de l'armée belge.

Avec toutes les ressources dont dispose aujourd'hui le portage à dos d'hommes, il faudrait encore plus d'un an pour recommencer la montée de ces 43 vapeurs de Matadi à Léopoldville. Et si l'on songe qu'un seul grand steamer de mer de 3,000 tonnes est capable d'apporter en une fois dans ses flancs les 43 steamers du Haut-Congo, on aura une fois de plus l'idée des difficultés qu'il y avait à attaquer l'épaisse enveloppe de la noisette dont parle Stanley.

Les steamers du Haut-Congo ont des équipages indigènes, comprenant jusqu'à 50 hommes pour les grands transports, se réduisant à 15 hommes pour les petites chaloupes. En comptant 30 hommes en moyenne par steamer, on voit que la flottille du Haut-Congo emploie 40 × 30 = 1,200 travailleurs recrutés dans tous les villages riverains. Les plus recherchés sont les Wangatas de l'Équateur, les Loulangas et les Bangalas.

Ils remplissent les fonctions d'aide-mécaniciens, de chauffeurs et surtout de pilotes et dans ces dernières fonctions ils montrèrent tous dès le début de telles aptitudes, que la circulaire suivante fut adressée à tous les commissaires de district du Haut-Congo, par le Gouverneur Général :

Boma, le 28 août 1889.

Messieurs,

Le nombre de capitaines de steamer étant très limité, il n'y a pas d'inconvénient à ne pas avoir de capitaines de réserve, car les petits steamers tels que l' « A. I. A. », « En Avant », « Ville de Gand », « Ville de Verviers », etc., peuvent très bien, à la rigueur, être conduits par des pilotes noirs. Cela a d'ailleurs souvent été le cas pour l' « A. I. A. » et l' « En Avant ».

Je recommande donc aux commissaires de district du haut-fleuve d'avoir soin de former incessamment de nouveaux pilotes noirs. Les pilotes de rivière sont surtout formés par la pratique; or, les noirs, avec leur merveilleuse mémoire locale, ont des facultés extraordinairement utilisables dans ces fonctions.

Pour le Gouverneur Général absent,

L'Inspecteur d'État,

(signé) CAMBIER.

Ce sont aussi d'excellents chauffeurs, observant très bien le niveau d'eau, le manomètre, les soupapes, réglant sans hésitation le jeu des pompes et du giffard.

Enfin, comme mécaniciens, ils font tout le service courant de la machine. Le mécanicien blanc répare et ajuste sa machine que l'in-

digène conduit alors parfaitement; et souvent je me suis surpris absorbé dans la contemplation de ce fils farouche de l'Afrique, l'œil sur le cadran du télégraphe, la main sur les leviers de marche!

Je le trouvais très crâne et dans mon esprit subitement pensif je le voyais grandir, se transformer, devenir notre égal

Parfois le mécanicien blanc tombe malade à ne pouvoir quitter sa cabine; alors c'est un Bangala, un Wangata, un N'gombé qui assure tout le service. Le fait est fréquent; ainsi, en avril 1893, le mécanicien européen de la Ville de Bruxelles, ayant contracté la variole, son aide noir, un superbe Bangala, ramena le vapeur du fond du Lomami au port de Léopoldville; la distance par eau entre ces deux points est de près de 2,000 kilomètres.

Et pour donner un exemple plus frappant encore de ce que l'on peut obtenir de l'indigène du Haut-Congo à bord des vapeurs, je citerai un dernier fait :

Un jour de novembre 1891, la table d'Équateurville réunissait trente-deux Européens, agents de l'État, qui arrivaient à bord de la Ville d'Anvers, en destination des stations du Haut-Fleuve.

Quoique nous n'eussions à ce moment ni beurre, ni café, ni vin, ni farine, nous réussîmes pourtant à recevoir dignement ces nouveaux camarades et à leur offrir un banquet où figuraient, entre autres bonnes choses, un haricot de mouton où n'entraient ni haricots, ni mouton, mais des poules et du maïs, et des poulets farcis dont la recette fut écoutée attentivement par nos invités : pour farcir un poulet en Afrique, on hache un autre poulet et on le fourre dans le premier.

Nous donnions là aux novices, sous une forme plaisante, une idée de l'utilisation des ressources du pays et la conversation s'étant engagée sur ce terrain, on en vint à parler de l'utilisation des indigènes; les nouveaux arrivés ayant paru fort incrédules quant à la possibilité d'en tirer si bon parti que nous le disions, je leur promis de leur faire, le lendemain, une expérience concluante. Le lendemain donc, je pris place avec eux à bord de la Ville d'Anvers; j'avais fait chauffer notre petit vapeur « Ville de Charleroi », dont l'équipage tout entier se composait d'indigènes de Loulanga dressés par nous. Je fis connaître alors aux incrédules que ces indigènes allaient partir en même temps que nous, que seuls ils conduiraient leur vapeur, et qu'ils arriveraient avant nous à Coquilhatville, à 1 heure 1/4 plus haut.

Ainsi fut fait. Tandis que la Ville d'Anvers, véritable maison flot-

tante, était obligée de prendre le milieu du courant, ce qui la ret: dait, l'élégante petite chaloupe, confiée aux seuls noirs, filait, doc ainsi qu'une légère pirogue, le long de la rive et prenait victori sement l'avance. Et comme la nouvelle de ce match s'était en clin d'œil transmise le long de la rive, ce fut devant des centair d'indigènes accourus et massés au bord de l'eau que la lutte déroula, durant que d'assourdissantes clameurs saluaient le succ de la Ville de Charleroi.

A bord de la Ville d'Anvers il n'y eut plus personne qui ne : convaincu de ce que pouvait produire l'élément indigène quand veut se donner la peine de bien apprendre sa langue, de bien expliquer ce qu'on veut de lui, et surtout quand on s'efforce de donner constamment l'exemple.

Dans toutes les stations de l'Équateur c'est l'élément indigè s'engageant volontairement, qui assure tous les services.

Voici le tableau total du personnel noir du district de l'Équate le camp d'instruction excepté, dans le courant de 1893 :

Station de Coquilhatville : 180 noirs, dont 154 indigènes, répartis comme suit : 1 c sinier — 2 aides-cuisiniers — 1 bouvier — 7 domestiques — 2 interprètes 1 servant de table — 30 scieurs — 13 travailleurs divers — 84 soldats — 13 t vailleurs de steamer.

Station de Bassa n' Koussou : 85 noirs, dont 77 indigènes, répartis comme suit : 1 c sinier — 2 domestiques — 1 servant de table — 3 bouviers — 60 soldats 10 engagés pour les postes du Lopori et de la Maringa.

Poste fiscal de N' Gombé ; 34 noirs, dont 25 travailleurs et 6 femmes indigènes.

Le personnel des missions et des maisons de commerce est éga ment presque en entier indigène.

Personnel des factoreries de la Société anonyme belge dans le district de l'Équateur.

Équateurville	1 blanc	54 indigènes.
Boun' sira Wanéné	2 blancs	64 »
Bassa n' Koussou.	1 blanc	79 »
S. Aug. Beernaert	1 blanc	25 »
Totaux . . .	5 blancs	222 indigènes.

Tous ces noirs sont naturellement et instinctivement de bc soldats; leur instruction militaire se fait aisément, et ils devienn d'excellents tireurs. Il me souvient que le lieutenant Sarraz chargé à l'Équateur de dresser un contingent de 80 indigè d'Irébou, de Boussindi et de nos alentours, avait promis 25 centin à ceux qui, aux séances de tir aux capsules, auraient deux roses s

trois balles. Il ne tarda pas à en avoir pour deux francs par séance, et vint m'exposer son cas : « Si les progrès continuent, disait-il, je vais en avoir bientôt pour dix francs par jour. » Je félicitai vivement l'instructeur et ses recrues, et engageai le premier à doubler la distance de tir.

Des métiers où excelle rapidement le Congolais sont ceux de briquetiers et surtout de scieurs de long. Toutes les missions protestantes des rives du Congo sont bâties en planches débitées en forêt par des scieurs noirs recrutés sur place. Il ne faut pas un mois pour dresser des équipes au maniement de l'herminette, du cordeau, du fil à plomb, de la scie de long; les capitas de chaque équipe ont un tourne à gauche et une lime tiers-point, et ils savent parfaitement donner eux-mêmes la voie et affûter leurs scies.

La station de Coquilhatville comprenait en juin 1893, au moment où je remis mon commandement, trois grands bâtiments en planches sur pilotis, dont les matériaux étaient apportés tous les dimanches matin par cinq équipes de scieurs fortes chacune d'un capita et de quatre aides. Ces hommes travaillaient en forêt où et comme ils voulaient : le dimanche, à l'appel pour la ration, ils apportaient cent planches de 4 mètres de long sur 30 à 40 centimètres de large.

La main-d'œuvre indigène revenait à 20 centimes par planche.

Frappé de cette manière de procéder, un missionnaire anglais de Bo'n'ginda, M. Howell, eut l'idée, chaque fois que des scieurs employés aux ateliers de la mission, auraient fini leur terme de service, de leur faire cadeau de tout le matériel nécessaire à la confection de planches, à la condition qu'ils prissent l'engagement d'aller travailler à leur guise en forêt et, quand ils auraient débité un certain nombre de planches, de venir les offrir en vente aux Européens.

Mon retour en Europe m'a empêché de connaître ce qu'il advint de cette intelligente et louable initiative; si elle a réussi il n'est pas impossible que les indigènes se mettent à demander des scies et des herminettes, afin de fabriquer des planches non seulement pour nous, mais aussi et surtout pour eux, car ils se mettront vite au métier de charpentier, pour lequel ils ont des aptitudes révélées dans la façon dont, avec des instruments des plus primitifs, une petite hache et une petite herminette, ils parviennent à creuser de très élégantes pirogues qu'ils ornent de couteaux, de lances, de crocodiles en relief; ils confectionnent des pagaies gracieusement effilées, des escabeaux, etc., et j'ai eu l'occasion

d'acheter deux cercueils confectionnés à l'Équateur, l'un pour chef, l'autre pour sa femme; ils montrent que les Wangatas les ont confectionnés ont des dispositions à la sculpture.

A Equateurcamp toute la charpente était faite par des sold originaires de l'Ouéllé et qui avaient été dressés par les ager blancs du camp ; un de ces charpentiers confectionnait de fort joli chaises, des tables, des étagères. Ce résultat était dû aux efforts commandant du camp, le sous-lieutenant De Bock, et de ses adjoin

Secondé par nos braves moricauds, nous avons réussi à édifi des stations auxquelles nos plus ardents adversaires en Afrique peuvent parfois s'empêcher de rendre hommage. Voici le derni- alinéa d'une lettre datée de Brazzaville, 10 avril 1893, et publiée p- la « Politique coloniale », qui la donne comme émanant d'un co- merçant français, en qui je crois reconnaître un ancien agent co- sulaire français de Banane :

« Les stations de l'État sont généralement bien établies et co-
« struites, soit en planches du pays, comme à Equateurville, ou
« briques cuites faites sur place, comme à Nouvelle-Anvers,
« Basokos, qui sont fort remarquables à ce point de vue et forme
« de véritables petites villes très coquettes.

« On peut dire que, matériellement, l'Etat Indépendant a dé-
« fait beaucoup avec, il est vrai, un budget s'élevant au triple
« celui de notre colonie du Gabon Congo. »

Ainsi s'exprime un commerçant français, mais comme il est bi difficile de reconnaitre sincèrement et sans restriction les efforts les résultats de l'Etat du Congo, le même correspondant ne résis pas au plaisir d'ajouter, *in cauda venenum*, « mais les moyens en ployés ne sont pas toujours louables ».

Et rien de plus! Une bonne petite accusation, mais ni fait preuve. Il est bien difficile alors de répondre.

Si le correspondant de la « Politique coloniale » a voulu parler d difficultés qui exigent parfois une action armée, nous le prieron d'ouvrir l'excellent ouvrage de Jean Dybowski : « La route d- Tchad », à la page 157. Il y pourra faire son profit des lignes sui- vantes, relatant l'établissement du premier poste français dans l'Oubangi :

« C'est en 1887 que M. A. Dolisie remonta pour la première fois
« l'Oubangi jusqu'à Modzaka. Il fut attaqué par les indigènes, mais
« grâce à son énergie, il parvint à s'échapper malgré le chavirage
« de ses pirogues dans une eau de dix mètres de fond.

« Trois mois après il revenait avec M. Uzac, brûler les villages « qui l'avaient attaqué et fonder le poste. »

Comme supplément de réponse au correspondant de la « Politique coloniale », j'ouvrirai les « Regions Beyond », publication anglaise mensuelle, qui a donné sous la signature du docteur Guinness, lequel visita tout le Congo, une série de correspondances d'où je traduis littéralement les quelques lignes suivantes :

« Dès que quelqu'un arrive au Congo, il entend rapports et « rumeurs dont les 9/10 ont à peine au fond un grain de vérité.

« En ce qui concerne l'État, il a communément contre lui les pré- « ventions de tous les commerçants en général. Les trafiquants « avaient jadis carte blanche en toutes choses; ils sont aujourd'hui « sous un gouvernement. Ils en retirent de nombreux avantages, « qu'ils peuvent peut-être négliger de reconnaître, mais en même « temps ils ont à payer des taxes et à observer certaines défenses. « Alors, aux histoires qu'eux racontent, s'ajoutent les histoires « apportées de plus haut, ce qui fait déborder la coupe des récrimi- « nations contre le gouvernement. Aussi loin que je puisse voir, il « n'y a aucune de ces récriminations qui ne pourrait s'adresser « identiquement de même à tout autre gouvernement qui s'installe- « rait et essayerait d'en venir aux prises (to grapple) avec les pro- « blèmes ardus d'une civilisation aussi embryonnaire. »

Le docteur Guinness, qui écrit ce que je viens de lire, arrive sur le Haut-Fleuve; il pénètre dans le Lopori, il essaie de s'engager par terre entre cette rivière et le Congo, au travers des forêts qu'habitent les sauvages N' Gombés; il est accompagné de M. Mac Kittrick, chef de la Congo Balolo mission; mais à peine ont-ils terminé leur première journée de marche qu'ils sont obligés de battre précipitamment en retraite devant ces populations qui n'ont pas encore vu de blancs et qui essaient de les enlever pour les manger. Et alors, le docteur Guinness, qui a trouvé sur son chemin les restes d'un jeune enfant dont les farouches N'Gombés avaient découpé déjà la tête, un bras et une cuisse pour le repas du soir; à qui des mères éplorées poursuivies par les cannibales sont venues demander protection; alors, dis-je, le docteur Guinness s'écrie, en s'adressant aux contempteurs de l'État :

« Se sont-ils trouvés comme nous devant le cadavre de cet enfant « mutilé? Ont-ils obtenu ce résultat que dans ces rivières ces scènes « sont aujourd'hui, Dieu merci, l'exception et non la règle? Et, en « remontant de deux ans en arrière, ont-ils vu les longs convois de

« pirogues chargées d'esclaves, descendant sans cesse le grand
« chemin des eaux, esclaves dont beaucoup allaient à un destin
« semblable à celui rapporté plus haut? Et alors, s'ils réfléchissent
« qu'un homme laissé seul, un courageux (il s'agit ici du lieutenant
« Lothaire, qui à l'avant-garde des troupes de Dhanis, vient
« d'atteindre le Tanganika), a, en aussi peu de temps, si bien pris à
« la gorge le mal gigantesque, que les traitants cachent maintenant
« leurs têtes et craignent pour jamais de continuer leur infernal
« trafic, alors comment ne voudraient-ils pas avec nous remercier
« le Tout-Puissant pour un tel usage du pouvoir, si sainement
« apprécié, quoique nous-mêmes, comme missionnaires du Prince
« de Paix, nous n'aurions pu y avoir recours?

« Sans doute les agents diffèrent parmi eux, ici comme partout;
« mais pour ceux avec qui j'ai été en contact direct sur le Haut-
« Fleuve, je n'ai à en dire que du bien. Placés dans des circon-
« stances exceptionnellement difficiles, et agissant loyalement pour
« le mieux, beaucoup d'entre eux sont des plus méritants et ont
« droit à la sympathie, non à la censure, aux félicitations, non aux
« critiques. »

Ces lignes sortent d'une plume anglaise; elles répondent aux réflexions trop légères de M. Arthur Silva White qui, dans son important travail : « Le développement de l'Afrique », écrit en parlant de l'administration de l'État :

« Il y eut en jeu trop de rubans rouges et d'ambitions person-
« nelles, et trop peu d'efforts consciencieux et désintéressés. La
« faute n'en est pas au généreux souverain qui est le chef nominal
« de l'Etat, mais à ses conseillers et à ses officiers. »

Et plus loin, dans une édition datant de l'année courante 1894, M. White écrit sans vergogne :

« Il n'y a rien à attendre du Haut-Congo tant que Tippo-Tip et ses
« collègues et protecteurs arabes le domineront. Ce Bismarck afri-
« cain, comme on le nomme quelquefois, sait parfaitement que
« l'Etat du Congo est actuellement incapable de le chasser de ses
« plantations et de ses parcs d'esclaves, ou même d'exercer d'une
« manière quelconque un contrôle effectif sur ses actes. »

Comme l'édition, d'où j'extrais cette appréciation, date de 1894, il faut présumer que M. Arthur Silva White n'a pas encore connaissance des campagnes brillantes qui ont coup sur coup enlevé toutes les positions arabes, et rejeté par delà le Tanganika les maîtres bandits, dont les seuls Belges sont venus à bout jusqu'ici. Sans doute,

[. White n'a pas encore entendu parler des victoires de Dhanis, ou ›ut-être ne sait-il pas que ce « petit Belge » est d'origine anglaise, ıon, avec l'esprit qui prédomine dans tout son ouvrage, pourtant téressant et très documenté, M. White ne manquerait pas d'as-ıer que c'est l'Angleterre qui a chassé de l'Etat indépendant non ıllement Tippo-Tip, mais tous ses séïdes, tous ses collègues. Je lui ıınis le renseignement gratuitement.

Mais, me voici bien loin de mon sujet. J'ai cité, je pense, assez ›xemples de ce que l'on peut attendre de la main-d'œuvre indigène ıns les régions dont je traite. Que si l'on s'occupe de l'intellect de ; noirs, les résultats les plus satisfaisants sont encore à constater :

La mission de Loukoléla emploie comme moniteurs de jeunes :laves libérés par les missionnaires et qui, aujourd'hui, donnent leçon à leurs frères. L'imprimerie de la mission n'a pas d'autres vriers que ces enfants indigènes, et, chaque fois que mes voyages ; faisaient passer par Loukoléla, ce m'était un vrai régal que couter les chœurs à trois voix chantés par 50 enfants, qu'un ntr'eux accompagnait à l'harmonium.

C'était encore un enfant, élevé à la mission, qui traduisait en ıangi les ouvrages élémentaires anglais mis aux mains de ceux i fréquentaient l'école.

A la mission de Bolengui, près d'Équateurville, j'allais de temps .utre assister à une leçon à l'école du Révérend Banks, et mon ıs grand plaisir était de prendre un de ces gamins, noirs comme ›re, et de le planter devant un énorme globe terrestre sur lequel ne montrait l'Europe, la Belgique, l'Equateur, le point où nous us trouvions ; puis il me faisait le voyage d'Equateurville à .vers, en suivant très exactement le Congo jusqu'au Pool, la .ıte des caravanes, puis le voyage par mer qu'il détaillait au grand ›mplet.

Aussi, je ne manquais pas à toutes nos fêtes, au 21 juillet, au novembre, de leur envoyer une grosse ration de sel, 10 centimes ur chacun, et de prier les missionnaires de donner congé à leurs .fants, ce qui était toujours accordé.

On peut voir au compartiment congolais de l'Exposition d'Anvers ›s cahiers d'écriture, des travaux de dessin, etc., provenant de ces .issions.

Je n'en dirai pas plus au sujet de l'utilisation des indigènes : l'ac-›rd des commissaires de district du Haut-Congo est là-dessus ıanime.

Un mot de la climatologie de l'Équateur.

Des observations faites pendant vingt et un mois à Équateurville m'ont permis d'établir une série de diagrammes mensuels des maxima et minima thermométriques, ainsi qu'un tableau donnant pour chaque mois le nombre de jours de pluie forte, ordinaire, ou légère; d'orages avec pluie, secs, ou lointains; de tornades avec pluie ou sèches; de forte brise; de brouillard et de rosée.

De ces diagrammes et tableau ressortent une série de remarques et de déductions que l'on trouvera exposées dans le premier numéro de cette année du *Bulletin de la Société royale belge de géographie.*

Il y est dit, entr'autres remarques concernant le climat à Équateurville :

1° Il pleut toute l'année, le plus vers novembre et décembre, le moins vers juillet où on peut avoir quinze jours à un mois sans eau;

2° Le régime des pluies est admirablement favorable aux plantations et aux grandes cultures;

3° Les mois de juin, juillet, août, sont les moins chauds; ils sont remarquablement caractérisés par la fréquence des vents. Ces trois mois peuvent être regardés comme constituant une saison équatoriale bien marquée : « la saison des brises fraîches ». Durant cette saison le vent s'élève vers trois heures du matin et ne tombe que dans l'aprés-dîner;

4° Climatologiquement, on pourrait répartir l'année équatoriale en cinq saisons :

a) Saison des chaleurs : fin janvier, février, mars, avril;

b) Saison des moindres orages : mai;

c) Saison des brises fraîches : juin, juillet, août;

d) Saison moyenne : septembre, octobre;

e) Saison des pluies et des orages : novembre, décembre, commencement de janvier.

On voit qu'à l'Équateur la fameuse répartition de l'année en saison sèche et saison pluvieuse n'existe plus. C'est le fait le plus important au point de vue des cultures. Nous y reviendrons tantôt.

La température la plus élevée fut, à l'ombre, de 34° 1/2 le 3 avril 1892.

Durant les vingt et un mois d'observations, le nombre de journées ayant dépassé 32° à l'ombre ne fut que de 10.

La température le moins élevée fut de 17° 2/3 dans les nuits du 1er au 2 et du 13 au 14 juin 1892.

Et sur les vingt et un mois, il y eut vingt jours où le thermomètre descendit à 19° et au-dessous.

Le minima le plus bas ayant été de 17° 2/3 et le maxima le plus élevé de 34° 1/2, il en résulte que du 15 avril 1891 au 1er janvier 1893, la variation totale du thermomètre à l'ombre ne fut que de 16° 5/6.

Les intervalles journaliers maxima comptés du minimum de la nuit au maximum de la journée précédente ou suivante ne dépassèrent que 11 fois 12°; l'écart journalier maximum fut de 13° 5/6.

Les intervalles journaliers minima se maintinrent vingt-neuf fois entre 1° et 3°. C'était surtout les jours de pluie que le thermomètre restait ainsi à peu près immobile vers 22°.

Enfin, la moyenne journalière est de 27 à 28° à l'ombre.

Au point de vue sanitaire les conditions climatologiques de l'Équateur sont remarquables. Les limites restreintes entre lesquelles se meut la température évitent à l'homme ces variations extrêmes et subites qui, dans nos contrées, amènent grippes, rhumes, affections si nombreuses de la gorge et des bronches. Géraudel ni Poncelet ne pourraient faire fortune là-bas. La valeur de la moyenne thermométrique journalière, 27 à 28° venons-nous de dire, donne à l'Européen l'absolue possibilité de travailler toute la journée sans être incommodé, à condition de se mettre à l'ombre, les jours où, vers 9 1/2 heures 10 heures, le soleil devient accablant. Jamais je n'ai vu un excès de travail manuel à l'Équateur donner la fièvre ou indisposer d'une façon quelconque. Bien plus, j'estime le travail en Afrique, l'un des points essentiels du maintien de la santé.

La station de l'Équateur jouit d'une réputation de salubrité exceptionnelle et incontestée. Le 15 février 1877, Stanley, à son premier passage à l'Équateur, écrivait : « Un fait remarquable de notre séjour dans cette région fut l'état de notre santé à Frank et à moi. Nous nous portions mieux qu'à aucune autre époque du voyage. »

Dans l'ouvrage de Coquilhat « Sur le Haut-Congo », je lis à la date du 26 août 1883 :

« Van Gèle a tous les quinze jours la fièvre; c'est la suite de « celle qu'il avait régulièrement aux mêmes périodes dans le « Bas-Congo. »

On sait que Van Gèle et Coquilhat étaient arrivés à l'Équateur le juin précédent. Après un séjour de quelques mois, en mars 1884, Coquilhat écrit :

« Van Gèle n'a plus sa fièvre de quinzaine; elle n'apparaît plus « que tous les mois et est devenue très bénigne.

« Quant à moi, il y a onze mois que je n'ai plus eu d'accès. »

Pour ma part, je pourrais citer de nombreux camarades qui, descendant malades du Haut-Fleuve passaient, sur les conseils du docteur Charbonnier, quelques semaines avec nous et se remettaient avec une étonnante rapidité.

Au surplus, durant mon séjour à l'Equateur, fin décembre 1890 au 19 juin 1893, il ne se produisit aucun décès parmi le personnel de la station, à part celui d'un mécanicien danois qui, ayant été frappé de la fièvre chaude entre Léopoldville et l'Equateur, nous arriva pour se mettre au lit et mourir un mois après. Ce décès ne peut infirmer la réputation de salubrité de l'Equateur. Et le meilleur exemple que j'en puisse donner, c'est qu'il y a, à six kilomètres en aval d'Equateurville, une mission protestante américaine dirigée par M. et Mme Charles Blair Banks, qui y vivent depuis sept ans, et dont les trois enfants, venus au monde au milieu des Wangatas, sont étonnants de santé.

Ce remarquable résultat est dû à l'initiative du Révérend Banks (ancien officier de la marine anglaise) qui, après s'être construit de ses propres mains un charmant chalet au milieu d'un véritable parc, a su utiliser pour sa table les nombreuses et précieuses ressources du pays : légumes frais de son jardin au lieu de conserves venues d'Europe et estampillées de 36 médailles; poules, canards, pigeons, pintades, moutons, antilopes, etc., au lieu de « boiled beef », « stewed rumsteak », « tomat veal cutlets » et autres « preserved meat », marinant dans des tines en fer blanc; lait de chèvre et de mouton, frais et savoureux, au lieu de « condensé suisse »; poisson du Haut-Fleuve au lieu de sardines à l'huile, voire d'anchois de première marque ou d'huîtres conservées; fruits savoureux et variés, mangues, goyaves, cerises de Cayenne, néfles du Japon, groseilles du Cap, ananas, barbadines, etc., etc., au lieu des « confitures fines » élaborées dans les officines de nos grandes fabriques. Ces raisons, jointes aux conditions climatologiques, ont permis à M. le Révérend Banks de se créer en Afrique une famille déjà nombreuse, se portant à merveille. A côté de lui habitent M. et Mme Murphay, mariés depuis un an et demi.

Mme Banks et Mme Murphay sont sœurs.

Ces exemples montrent la possibilité pour l'Européen de vivre fort bien dans la région équatoriale de l'État du Congo et d'y devenir



LES ENFANTS DU RÉV. BANKS. (Voir p. 132.)
ure extraite du *Congo illustré*.

chefs de culture ou d'atelier, dirigeant le travail des indigènes. Il ne faut pas demander plus; le district de l'Équateur ne sera pas une région de peuplement, il sera une région d'exploitation, mise en rapport par les autochtones eux-mêmes sous notre direction.

Ces pays neufs protégeront d'eux-mêmes les aborigènes : le civilisé n'y saura essayer le système des réserves appliqué aux Peaux-Rouges d'Amérique. Et ainsi ce sera d'une façon avantageus pour tous que nous remplirons en Afrique les devoirs qui nous incombent, à nous civilisés, dans l'émancipation de ces territoires arrachés d'hier à leur barbarie séculaire.

*
* *

J'aborde maintenant les produits exploitables actuellement connus dans le district dont l'organisation me fut confiée en 1890 par le regretté et tant aimé Coquilhat.

Mais j'ai auparavant quelques considérations supplémentaires à développer.

Et d'abord le prix de la main d'œuvre. Jusqu'ici les paiements de toute nature ont été faits presque exclusivement au moyen de marchandises d'échange. On entend sous cette appellation tous les produits manufacturés apportés par l'Européen pour ses transactions commerciales, ses achats de vivre, ses achats de terrain aux indigènes, le paiement de ses travailleurs, etc.

Dans le district de l'Équateur, les principaux articles d'échange sont actuellement :

le laiton en fil de 3 à 4 millimètres de diamètre ;
les gros anneaux de laiton ;
les perles communes, petites, blanches et bleues ;
les miroirs, cuillères, fourchettes, couteaux, gobelets, assiettes ;
les sonnettes et les grelots ;
les clous dorés ;
les hameçons ;
les chapeaux ;
les parasols ;
enfin les étoffes, surtout celles de grande largeur ;

Les étoffes préférées ici sont l'americani, qui est blanc, le saved list rouge, et les checked larges blancs et bleus.

Les missionnaires ont parmi leurs articles de troc du savon, des souliers, des vêtements confectionnés, etc., qui se débitent bien.

Le sel, la poudre et les fusils sembleraient de prime abord d'excellents articles d'échange.

Il n'en est rien.

Les indigènes des régions équatoriales fabriquent partout un sel potassique, en si forte quantité qu'il est difficile de faire grand bénéfice par l'introduction de notre sel marin qui, dans les districts d'amont, est pourtant si apprécié.

De même la poudre commune et les fusils à pierre arrivent d'aval en telle quantité, par échanges de tribu à tribu, qu'il serait impossible à l'Européen de faire de ces produits un article d'échange réellement avantageux dans le district de l'Équateur. Disons à ce propos que tandis que la vente des fusils à pierre et de la poudre est interdite sur le territoire de l'État Indépendant en amont du Kassaï, elle est autorisée sur la rive française, et y provoque l'établissement de factoreries qui pour toutes les autres considérations auraient voulu s'installer sur notre rive où, d'ailleurs, elles se seraient trouvées au milieu des populations avec lesquelles elles commercent.

En ce qui concerne l'introduction au centre de l'Afrique de poudre de traite et de fusils à pierre, je déclare pour ma part que je n'y vois guère d'inconvénient, si cette introduction est soumise à certaines règles de police qui en assureraient le contrôle et en permettraient, à un moment donné, soit l'interdiction, soit la suspension momentanée. L'indigène armé de fusils à pierre m'a toujours paru beaucoup moins dangereux que le noir archer dont la flèche empoisonnée frappe silencieusement et sûrement. Rien n'est plus démoralisant que de se battre contre des gens armés d'arcs et de flèches; on ne sait d'où partent les coups, tandis qu'après quelques rencontres avec des fusiliers, on arrive à courir sus aux coups de feu, à interpeller les tireurs, les provoquant à se montrer. Dans ces conditions, je ne vois qu'avantage à mettre aux mains de ces redoutables archers une arme beaucoup moins dangereuse que la leur.

J'ajouterai, bien que cela paraisse contredire ce qui précède, que les indigènes du nord et l'est, soumis aux incursions des fils de l'Islam, lesquels se présentent le mousquet d'une main, le glaive de l'autre, le Coran dans leur poche, ne pourront se défendre efficacement contre ces conquérants destructeurs que si nous leur fournissons aussi des fusils qu'ils réclament avant tout. Notre contradiction apparente provient : 1° de la confiance que l'indigène met dans une arme à feu, alors qu'en réalité elle est moins redoutable souvent que

leurs flèches; 2° de ce que souvent les populations dont nous parlons font plus grand usage de la lance que de la flèche. J'aurai ici recours une fois de plus à l'opinion d'un voyageur français, très méritant, Jean Dybowski, qui, dans son intéressant récit : « La route du Tchad », écrit à propos des populations fétichistes, habitant entre la rive nord de l'Oubangi-Doua et le Chari, vers la 7e ou 8e parallèle nord :

« Les Musulmans venant du Dar-Rouna, étendent leurs incur-
« sions jusque sur le territoire des Tokbos; mais ils sont obligés de
« compter avec eux et ce n'est que lorsqu'ils se trouvent dans des
« villages séparés, qu'ils peuvent se livrer au pillage, qui est la véri-
« table raison de leurs incursions, dans lesquelles le commerce n'est
« que le prétexte dont ils usent quand ils ne se sentent pas les plus
« forts.

« Tous les fétichistes qui sont en rapport avec les Musulmans
« savent si bien l'infériorité que leur donne leur armement insuffi-
« sant, que la première de toutes leurs préoccupations est de se
« procurer des fusils. S'ils en possédaient, en plus d'un point ils
« résisteraient à l'envahissement musulman et conserveraient ou
« accroîtraient même leur prospérité, qui leur vient de leur apti-
« tude au travail et à la culture du sol.

« La direction des peuplades fétichistes est à prendre. Si nous y
« renonçons, les Musulmans s'en empareront à bref délai et nous
« trouverons alors la même résistance à nous admettre, que nous
« avons rencontrée partout où nous avons voulu asseoir notre
« influence dans les Etats où règne l'islamisme. Ils nous recevront
« peut-être à titre provisoire, à moins encore qu'ils ne réservent à
« nos envoyés quelque guet-apens et un lâche assassinat. Mais du
« jour où ils verront notre influence prendre une forme plus effec-
« tive et se substituer à la leur, alors ils nous déclareront la guerre.

« Nous ne pouvons nous désintéresser de cet état de lutte conti-
« nuelle, qui règne entre les fétichistes et les Musulmans; il nous
« faut prendre position pour l'oppresseur ou l'opprimé. Et si,
« d'aventure, les sentiments généreux auxquels on ne fait jamais
« appel en vain chez nous, ne nous suffisaient pas pour protéger les
« fétichistes contre l'oppression musulmane, nos intérêts matériels
« devraient encore nous guider, pour nous faire prendre en main
« la direction de toutes ces peuplades qui ne demandent qu'à être
« conduites et dirigées. »

Ces lignes furent écrites par Dybowski en 1892, à son retour de

l'expédition qui alla jusqu'à Makorou et venga la mort de Crampel, assassiné en mai 1891, à El-Kouti, par les Musulmans dont le chef Snoussi se disait vassal du sultan du Ouadaï.

Elles justifient entièrement la protection que l'Etat Indépendant du Congo étend sur les sultanats du nord, dont les chefs implorent l'appui de l'Etat contre les hordes musulmanes. Régler par des traités passés en Europe des zones d'influence réservées au cœur de l'Afrique à telle ou telle puissance, c'est parfait à une condition: c'est que ces puissances fassent immédiatement acte d'occupation et apportent la sécurité dans ces pays vierges. Il n'est pas possible de se contenter de traités faits en Europe, lorsqu'il existe là-bas un troisième larron, le Musulman, qui ne se moque pas mal des zones d'influence française, anglaise ou allemande, et qui jusqu'ici a surtout trouvé devant lui les forces de l'Etat du Congo, conduites par des officiers et des sous-officiers belges.

L'appel que Jean Dybowski lance en France à ses compatriotes a été devancé par la sagacité humanitaire du Souverain Congolais, qui, en étendant son protectorat sur les territoires de sultans, tels que Djabbir, Rafaï, Semio, Bangasso, etc., n'a fait que répondre à l'appel de ces sultans demandant protection contre les razzieurs du nord. La prétention de se réserver sans occupation des territoires que le Musulman met à feu et à sang, ne serait que risible si elle n'était un véritable crime de lèse-humanité. . . . .

Quoi qu'il en soit, j'en reviens au district de l'Equateur où, à part le Balololand, les fusils à pierre n'ont qu'une valeur dérisoire. Quant à la poudre, j'avais cru en faire un appât pour décider les natifs à exploiter leurs forêts et à recueillir entre autres produits le caoutchouc et les résines qui y abondent, auquel cas le Gouvernement aurait été avisé afin qu'il put examiner s'il y avait lieu d'autoriser le commerce à introduire la poudre de traite pour développer les récoltes de caoutchouc et de gomme.

Mais, de même que pour les fusils, la poudre de traite n'a guère de valeur le long des rives du Congo et assez loin dans ses affluents, bien entendu dans le district de l'Equateur. Ainsi, payée en étoffe, une poule nous coûtait 50 centimes; payée en poudre, elle coûtait 80 centimes. Telle était la situation en 1891-92; la poudre et les fusils facilitaient les achats d'ivoire à la rive française, où on les donnait comme appoint, comme cadeau en sus du prix payé en marchandises d'échange ordinaires.

A la fin de 1893, à la suite d'instructions détaillées du Gouver-

nement, nous essayâmes d'introduire la monnaie de cuivre et d'argent. Dans nos stations et leurs alentours les essais furent couronnés d'un succés complet et il est à souhaiter que l'Etat se décide à en tirer le plus grand et le plus prompt parti possible.

Nous avons dit autre part toutes les difficultés du transport à dos d'homme, qui seul aujourd'hui permet, de façon si aléatoire, le ravitaillement en amont de Matadi, donc le ravitaillement de presque tout l'État.

En recourant immédiatement à l'argent, voici les avantages très réels qui en découleraient.

En 1893, il a été expédié par l'État, pour le district de l'Équateur, 1,010 charges se décomposant comme suit :

	342	balles de tissus valant . . . . fr.	36,250.21
	292	caisses de vivres »	12,417.17
	50	caisses de perles »	1,167.30
	322	paquets de laiton »	14,892.50
	2	caisses d'outils »	36.75
	2	caisses de quincaillerie valant.	98.10
Total :	1010	charges valant	64,862.03

Déduction faite des 292 caisses de vivres et des 2 caisses d'outils, il a donc été envoyé comme articles d'échange 716 charges d'une valeur de fr. 52,408.11, prix d'Europe.

Dans tout ce qui va suivre nous arrondirons les chiffres. Ces 52,500 francs de marchandises représentent à l'Équateur une valeur double par suite des frais de transport, d'assurance, les pertes, etc...

Ainsi, les 716 charges de tissus, perles, laiton, quincaillerie envoyées en 1893 à l'Équateur, y représentaient près de 105,000 fr.

On peut en toute certitude affirmer que les deux tiers des paiements à l'Équateur sont aujourd'hui effectuables en argent, c'est-à-dire qu'au lieu d'y transporter 105,000 francs de marchandises, on aurait pu n'envoyer que pour 33,000 francs d'articles d'échange (valeur à l'Équateur), et pour 72,000 francs de cuivre et d'argent monnayés.

Inutile de transporter beaucoup de billon ; avec une trentaine de mille francs en cuivre mis en circulation dans les commencements, on pourra ne plus envoyer que de l'argent.

Or, une charge de 30 kilos de pièces d'argent représente 30,000/5 = 6,000 francs.

Pour apporter à l'Équateur les 72,000 francs de son ravitaille-

ment de 1893, il eut fallu douze charges de 30 kilos, soit douze porteurs sur la route des caravanes, tandis que pour apporter la même somme en marchandises (valeur à l'Équateur) il avait fallu les deux tiers des 716 porteurs susdits, soit 477 porteurs. Il y eût donc eu réduction de 465 porteurs. Il faut bien se garder de croire que l'on eût économisé le paiement de ces 465 porteurs. Pas du tout, car dans la valeur de 105,000 francs qu'ont acquise à l'Équateur les 52,500 francs de marchandises envoyées d'Europe, nous avons fait entrer le paiement des porteurs.

J'insiste.

En envoyant de l'argent au lieu de marchandises, l'envoi partant de Matadi représente à peu près déjà la somme prévue au budget des dépenses de l'Équateur. En effet, douze charges de 30 kilos d'argent valent, à Matadi, 72,000 francs; cette valeur augmente, à l'Équateur, du prix du transport, soit de douze fois 50 francs = 600 francs. Cette augmentation est insignifiante. En d'autres termes le coût du transport de l'argent est négligeable.

En résumé et pour la dernière fois, quand j'envoie de Matadi à Équateurville des marchandises d'échange, elles doublent de valeur à l'arrivée; quand j'envoie de l'argent, la valeur de mon envoi reste à peu près fixe, immense avantage. De sorte que pour avoir la même valeur, le même pouvoir d'achat, à l'Équateur, je dois envoyer de Matadi une somme d'argent double de la valeur des marchandises.

Il n'y a donc pas encore, à proprement parler, d'économie pécuniaire pour le budget général de l'État à envoyer de l'argent en place de marchandises d'échange, mais où l'avantage éclate immédiat et considérable c'est dans la facilité du transport, puisque je n'emploie plus que 12 hommes au lieu de 477. Dès lors, le ravitaillement du district est bien plus promptement et sûrement effectué.

Second avantage : grande simplification dans l'administration.

Troisième avantage : des stocks de marchandises dépréciées ne se formeront plus dans les magasins de l'État.

Quatrième avantage : plus d'avaries des marchandises.

J'insiste sur ce point que tout ce que je viens de dire est relatif au district de l'Équateur.

J'ai conclu de deux faits, savoir :

1° Apporter du cuivre à l'Équateur sous forme de fil à mitakos ou sous forme de pièces de 10 centimes revient au même prix à l'État; en effet, le rouleau de laiton rendu à l'Équateur donne 1,000 baguettes, ou mitakos, de 30 centimètres de longueur, et coûte

100 francs, valeur à destination; le mitako de l'Équateur vaut donc 10 centimes;

2° Apporter de l'argent à l'Équateur sous forme de pièces de 50 centimes, 1, 2 et 5 francs donne actuellement le même bénéfice pécuniaire qu'y apporter des étoffes. Cela résulte de considérations qui furent exposées au Gouvernement en temps et lieu et qu'il me serait difficile de dire brièvement ici. Un grand avantage de l'argent c'est de supprimer ou du moins de réduire considérablement le magasin d'échange de nos stations.

Conclusion : l'État me paraît avoir avantage à ravitailler le district de l'Équateur comme suit : 2/3 en argent, 1/3 en marchandises d'échange.

Peut-être s'étonnera-t-on que l'argent, ainsi que je le disais tantôt, ait été introduit si rapidement et avec un si complet succès. La chose ne souffrit aucune difficulté et voici comment : pour payer un indigène le chef de station lui remet un bon de paiement avec lequel l'homme se présente au magasin d'échange de la station. Ce bon de paiement s'appelle « mokande » et n'est valable que dans la station commandée par celui qui l'a signé. Or, quand il nous fut envoyé de l'argent pour en tenter l'introduction, il nous suffit de dire qu'une pièce de cinq francs, par exemple, était la même chose qu'une mokande de 50 mitakos, avec cet avantage pourtant que si le moricaud ne voyait rien à un bout de papier, de valeur variable, il n'en était plus de même avec les nouvelles mokandes métalliques à valeurs fixes. De plus, ces mokandes métalliques étaient payables non seulement dans la station où elles avaient été délivrées, mais partout où se trouvaient des blancs.

Ainsi avec une pièce de cent sous donnée par moi à l'Équateur, l'indigène pouvait aller toucher soit 50 mitakos qui sont sa monnaie, soit des étoffes pour 50 mitakos, non seulement dans mon magasin d'échange mais aussi à la factorerie voisine, à la mission anglaise, aux steamers de passage; enfin cette mokande nouvelle délivrée à l'Équateur était aussi payable à Nouvelle-Anvers, aux Stanley-Falls, à Léopoldville, partout en un mot où il y avait des blancs. La pièce de 5 francs était donc pour les noirs une précieuse mokande; aussi fut-elle admise et recherchée de suite : nous mîmes environ 5000 francs en circulation en quelques semaines.

Et non seulement les noirs furent enchantés, mais les commerçants et les missionnaires y trouvèrent aussi avantage, puisqu'ils vendaient à bénéfice tous leurs produits de troc contre de l'argent

qui leur servait à payer les taxes diverses pour enrôlements de travailleurs, coupes de bois, contributions, etc. De cette manière disparaissait le système de bons volants payables dans le Bas-Congo, système évidemment défectueux.

Remarquons que ces paiements de taxes, droits de sortie, etc., faits ainsi en argent à l'Équateur, diminuent d'autant les ravitaillements à envoyer de Matadi, ce qui est certes un énorme avantage.

Observons ici que si le transport de l'État économise, par l'introduction de l'argent, des centaines de porteurs, il faut que le portage des commerçants et des missionnaires s'augmente d'autant, puisque c'est chez eux que l'argent apporté par l'État servira à acheter tous les articles d'échange qu'on ne trouvera plus dans nos stations.

Ainsi il arrivera toujours le même nombre de charges au Pool, mais c'est aux particuliers qu'il incombera de les y amener jusqu'au jour où le chemin de fer sera terminé. Le rôle de l'État serait de présenter partout son argent afin de faire ses achats sur place.

Cette question de l'introduction de l'argent demande au surplus une étude plus longue et toute spéciale.

Pour le moment, arrivons à dire le coût de la main d'œuvre à l'Équateur :

Les soldats et travailleurs de tout genre reçoivent actuellement pour leur nourriture 1 mitako, soit 10 centimes par jour, et comme salaire 1 à 2 mitakos, soit 10 à 20 centimes par jour, ce qui représente comme prix total par homme et par jour 20 à 30 centimes. Il faut ajouter que les hommes sont logés dans la station.

On doit s'efforcer de ne pas recourir à des mesures maladroites, augmentant inutilement le coût de la main-d'œuvre. Voici un exemple de ce qui est à éviter :

Après un an de séjour à l'Équateur, j'étais parvenu à régulariser les enrôlements des travailleurs indigènes et à augmenter la durée des termes de service, qui avait été jusque là de 6 à 12 mois ; nous étions arrivés à enrôler d'abord pour 24 mois, puis pour 36; les engagés étaient logés, nourris et touchaient par mois de 20 à 50 mitakos de paiement proprement dit.

20 mitakos était le paiement des gamins qui nous servaient comme boys.

*
* *

Nous ne développerons pas plus longuement la question de main

d'œuvre indigène. Nous y rattacherons la main d'œuvre mécanique que l'on peut obtenir sur place, et, sans parler de l'installation facile des aéromoteurs perfectionnés, nous signalerons la possibilité de recueillir la force motrice aux points du grand fleuve et de ses affluents où le courant atteint parfois 7 à 8 kilomètres à l'heure Il est à remarquer que dans toute l'étendue du district de l'Équateur les magnifiques conditions de pénétration par eau sont dues à l'inexistence de chutes. Les prises de force motrice que l'avenir ne manquera pas de faire auront donc lieu dans le seul courant; les turbines et des roues réceptrice seront faciles à installer.

C'est ainsi que déjà maintenant, si je ne me trompe, la Société belge a étudié la question du débit des bois de construction le long des rives au moyen de scies circulaires recevant leur mouvement de roues à aubes portées par des chalands flotteurs et disposées aux points favorables du courant.

A la mission des pères français de Liranga, les ingénieux pères Allaire et Moreau ont profité d'une pointe rocheuse que contourne un violent courant pour y installer une roue réceptrice de force motrice. A cet effet, ils ont creusé dans la pointe un canal de 2m50 à 3 mètres de large, par lequel les eaux, trouvant un trajet plus direct, se précipitent puissamment, fournissant aux industrieux missionnaires, une prise de force utilisée pour leur scierie.

Les pères du Saint-Esprit ont eu, à Liranga, la bonne fortune de pouvoir utiliser un saillant rocheux, fait qui ne se présentera que rarement. Mais je ne vois aucune difficulté à jeter aux endroits propices des paliers métalliques destinés à supporter les roues réceptrices. Il suffira que ces paliers soient disposés de manière à ce que l'axe de la roue puisse être remonté ou abaissé selon le niveau variable des eaux : ce devient une étude d'ingénieur.

Un dernier mot là-dessus : le véritable avenir de la force motrice sera dans l'utilisation des chutes de Stanley, des chutes de l'Oubangi, des chutes du Pool à Matadi, de l'Inkissi, du Qwilou, etc., etc., et dans le transport électrique à grande distance de la force vive ainsi recueillie.

J'arrive à l'examen de deux points importants : la faune et la flore économiques.

Je serai bref sur la faune économique, catégorie dans laquelle je fais entrer tous les animaux utiles, actuellement existants à l'Équateur, quelle que soit leur utilité.

La faune économique sauvage nous offre :

l'éléphant : chair, ivoire, peau.
le buffle : chair, peau.
l'hippopotame : chair.
le crocodile : chair, peau.
le léopard : chair, peau.
le cochon sauvage : chair.
plusieurs espèces d'antilopes : chair.
le nzibizi, espèce de rongeur comestible plus gros que nos gros lièvres. (Aulacodès Swinderianus.)
singes multiples : chair, exportation.
l'abeille sauvage qui donne un fort bon miel.
serpents nombreux : chair, peaux.
la chauve-souris tête de cheval (hypsignatus monstruosus) : chair.
pintades, pigeons verts, francolins, tourterelles, touracos et nombre d'autres oiseaux des forêts : chair.
les perroquets : exportation.
les oiseaux aquatiques, palmipèdes et échassiers des plus nombreux parmi lesquels :
des canards, des oies, des pluviers, des hirondelles de sable, des chevaliers-armés, des ciseaux, des tentales : tout cela comestible.
des ibis sacrés, des aigrettes : au précieux plumage.
des pélicans, des marabouts : domesticables.
etc., etc.
cent espèces de poissons, depuis un minuscule poisson argenté, délicieux à frire, jusqu'aux énormes siluriens (espèce de poissons-chats) pesant jusqu'à 35 et 40 kilos, en passant par le poisson électrique
d'exquises tortues fournissant à nos tables de vrais potages-tortue, et dont la chair blanche est identique à celle du homard; c'est la tortue qui fournit elle-même par douzaines les œufs dont on fait la mayonnaise qui l'assaisonnera.
quantité d'oiseaux à mettre en peau pour les musées ou à exporter vivants : veuves, bengalis, foliotocoles, martins-pêcheurs, oiseaux à miel (Indicator sparrmanni), cardinal, merle métallique (lamprocolius), etc., etc.
quantités d'animaux de collection : pangolins, papillons, coléoptères, mygales, caméléons, phasmes géants ou chevaliers du diable, et mille insectes les plus divers.

De tout cela on tire parti.

La faune économique domestique nous offre :

la poule ;
la chèvre ;
le mouton ;
le chien ;
le canard barbarin ;
le pigeon ;
le cochon ;

la race bovine ;
le chat ;
la pintade ;

La poule et la chèvre forment la base de nos repas, sous forme d'œufs, de lait et de chair. J'ai gardé aux poules d'Afrique assez de reconnaissance pour citer ici les vingt et quelques façons dont elles demandent à être préparées :

On mange là-bas :

la poule bouillie au riz ;
la poule rôtie compote ;
la poule froide salade ;
les beefsteaks de poule sur le gril ;
les côtelettes de poule sauce piquante ;
le kouskoussou de poules ;
la poule au sang ou poule chasseur ;
la poule au blanc ;
le hoche-pot de poules ;
la poule à l'huile de palme ou mohambe :
les petites boulettes de poule ;
les grosses boulettes de poule, ou pâté de volaille ;
les croquettes de poule au persil ;
les tomates, les aubergines farcies de poule ;
la poule au curry indien ;
la poule farcie aux arachides ;
la poule dite poule-lapin, parce qu'on la prépare étuvée avec des raisins sauvages, procédé rappelant la gibelotte ;
le haricot de mouton, fait de poules et de haricots du pays ou de maïs ;
.a poule choucroute ;
la poule champignons ;
la poule en vol-au-vent, une merveille culinaire nécessitant un estomac à toute épreuve,
et enfin, la poule cuisses de grenouille, dont on n'a jamais pu découvrir le créateur.

La liste reste ouverte à l'imagination des barons Brice africains.

Le mouton n'existe pas en grands troupeaux dans le district de l'Équateur ; on ne le trouve pour ainsi dire que chez les riverains du Congo ; il en existe quelques-uns au lac N'toumba. Petit, sans laine, il fournit un lait savoureux et des gigots très recherchés.

Des Falls nous avons pu tirer une autre race ovine également non laineuse, mais presque de taille double ; ces moutons des Falls sont très vigoureux et nul doute que les huit ou dix représentants,

existant dans le district lors de mon départ, n'aient déjà doublé et même triplé en nombre, car le mouton est là-bas très prolifique et les agneaux poussent mieux que les chevreaux.

Le chien indigène est élevé comme bête de boucherie. Autant dans le Bas-Congo le chien a dégénéré et est misérable par manque de soins, autant dans le Haut-Congo il est gras et dodu, parce qu'il est choyé par son futur tombeau. De toutes ses viandes de consommation, c'est le chien que l'indigène de l'Equateur préfère et dans les régions où nous n'avions pas l'occasion de nous montrer souvent, les chefs nous offraient presque toujours, pour le service de notre table, une couple de chiens gras à lard.

Les chiens indigènes sont hargneux et aboient parfaitement, contrairement à ce qui est écrit et imprimé. L'Européen a amené plusieurs races de chiens, parmi lesquelles le fox-terrier donne d'excellents résultats. Pour ma part, j'ai ramené d'Afrique un splendide setter irlandais, mon brave Tom, qui a très bien supporté nos quatre années de Congo. Comme ce dévoué compagnon avait trouvé à l'Equateur une belle chienne, Alima, déjà croisée de chien européen, nous eûmes un jour le plaisir de nous trouver à la tête d'une nichée de 11 petiots aux longues oreilles tombantes, à la queue en trompette, à la robe feu. Pas de doute : Tom n'aurait pas été inutile à l'Equateur; grâce à ses bons offices, une nouvelle race canine y était introduite. Nous conservâmes quatre de ces intéressants mulâtres, trois mâles et une femelle, qui grandirent à merveille. Tom avait mérité la prime que, dit-on, Stanley aurait voulu voir accorder aux Européens qui deviendraient papas au Congo. Contrairement à l'opinion reçue et toujours rééditée, nos chiens d'Europe ne perdent pas la voix au Congo, à moins peut-être que ce fait ne se soit présenté pour ceux dont les maîtres ont vu, de leurs yeux vu, les lions du Congo qui se promènent, dit un ouvrage volumineux paru tout récemment, aux environs de Léopoldville. Il est vrai que d'après le même ouvrage, les troupeaux de zèbres, de gazelles et de chevreuils, gambadent par les plaines du Bas-Congo et y épandent la joie de leur course désordonnée et bruyante, jusqu'au moment où ces charmants animaux aux formes gracieuses fournissent une alimentation précieuse à la table des blancs! Ces renseignements fantaisistes me rappellent les récits des voyageurs des XVIe et XVIIe siècles: le père François de Pavie raconta à Mérolla qu'en allant à Singa, il avait observé certains grands oiseaux blancs, qui ont le bec, le cou et les jambes fort longues, et qui au moindre son

d'un instrument, se mettaient à sauter et à danser sur le bord des rivières. Ce spectacle l'avait souvent amusé.

Mais de tous les habitants ailés du climat, il n'y en a point dont Mérolla parle avec plus d'admiration que d'un petit oiseau décrit par Cavazzi, et dont le chant fait entendre fort distinctement le nom de Jésus-Christ. N'est-il pas surprenant, dit l'auteur, que cette exhortation naturelle n'ait pas la force d'amollir le cœur endurci des habitants, pour leur faire abandonner l'idolâtrie et embrasser la religion romaine?

L'ours, le rhinocéros, le tigre, l'élan, l'homme sauvage, la grande hydre, l'embamba, serpent qui d'un seul regard tue et consume les hommes, et une foule d'autre animaux plus merveilleux les uns que les autres existaient au Congo aux dires d'Edouard Lopez (1578-1587), d'André Battel (1589), de Michael Angelo de Gattina et Denis Carli de Piacenza, missionnaires capucins (1666-1667), de Jérôme Mérolla de Sorrento (1682-1688) de Jacques Barbot le Jeune et Jean Caseneuve (1700-1701).

C'est d'après tous ces voyageurs que fut écrite « l'Histoire générale des Voyages », de l'abbé Prévost, en 1747. Parmi de précieux documents on y trouve des récits étranges tels que nous venons d'en rapporter. En voici un encore :

L'entiengio, dans un corps fort petit et fort mince, est rayé très curieusement. Il a les jambes et la queue belles. Son séjour continuel est le sommet des arbres. On prétend même que la terre lui est mortelle. Il est toujours accompagné de vingt autres petits animaux à poil noir, nommé ambis, dont la moitié le précède et l'autre le suit. Lorsque la première partie de cette escorte est tombée dans le piège, le reste prend aussitôt la fuite; et l'entiengio, privé de ses gardes, se laisse aisément arrêter.

Voilà avec quels documents se faisait l'histoire naturelle du Congo, il y a un siècle et demi. Il serait bon qu'aujourd'hui tout ce qui s'écrit sur ce pays, assez riche par lui-même pour n'avoir besoin d'aucune surcharge maladroite, soit marqué au coin d'un contrôle sérieux et qu'à côté de chaque produit signalé existant dans notre future colonie, il y ait un nom d'observateur sérieux et consciencieux, une date, le point où se fit l'observation et autant que possible des échantillons. Hors cette méthode, il ne peut exister actuellement que fantaisies sans valeur.

J'en reviens aux animaux domestiques de l'Equateur.

Le canard barbarin ou gros canard muet est, comme le mouton,

peu répandu chez l'indigène ; c'est pourtant un précieux oiseau de basse-cour donnant des œufs énormes ; il se reproduit assez difficilemement mais se prépare d'autant de façons que la poule.

Le pigeon a été introduit par nous dans le Haut-Congo. Le pigeonnier de l'Équateur reçut 3 couples venant de Nouvelle-Anvers, 2 couples de Loulanga, 1 couple de Liranga. En quelques mois, une cinquantaine de pigeons nichaient partout, jusque dans les casiers de mon bureau. Des couples de pigeons ont été remis à plusieurs chefs pour l'élevage.

Les premiers cochons vinrent de la région des chutes du Moyen-Congo. Dans les stations de l'État, ce fut l'Équateur qui réussit en premier lieu à s'en faire expédier, grâce à l'obligeance de l'excellent camarade Verreycken, de Loukoungou. Suivant cet exemple, les autres stations, Bangalas, Basokos, Zongo, etc., s'efforcèrent de s'en procurer et réussirent à force de persévérance.

A diverses reprises nous insistâmes auprès du Gouvernement pour que ces envois d'espèces à introduire fissent l'objet de prescriptions de sa part. Jusqu'à mon départ de Coquilhatville, il dépendait uniquement de l'initiative, du bon vouloir, de la camaraderie des commissaires de Léopoldville et de Loukoungou, ainsi que de la bonne volonté des capitaines de steamer, que des cochons fussent amenés dans le Haut-Congo où ils ne sont pas connus à l'état domestique. Je m'empresse d'ajouter que le concours de nos camarades ne nous fit jamais défaut, et que l'introduction de la race porcine dans le Haut-Congo et dans l'Oubanghi est due à l'initiative particulière des commissaires de district. J'ignore si actuellement des ordres ont été donnés en conformité des demandes que nous ne cessions de faire.

L'introduction d'espèces de grand développement est absolument nécessaire dans le Haut-Congo, où l'indigène vit surtout de chasse et de pêche, tandis que l'Européen doit avoir sa table assurée par les produits de basse-cour et d'étable.

Et à ce propos je me plais à signaler qu'à la mission anglaise de Bolobo, il existait en 1893, lors de mon départ, une demi-douzaine de vaches splendides. C'est le seul point de tout le district de l'Équateur où eût été essayé l'introduction de la race bovine, à propos de laquelle il est bon de signaler l'inexistence de la mouche tsétsé dans le district.

Nous reçûmes donc des cochons envoyés du Moyen-Congo. Pour sa part l'Équateur vit arriver trois couples, et, un an après, nous

étions à la tête de 22 représentants de cette race chère à Monselet et à Saint-Antoine. Afin de la propager le plus efficacement possible, un couple fut envoyé à la mission américaine de Bolengui; un couple au chef des villages Irébou; une truie avec ses 5 petits aux chefs des villages Wangatas; un couple au poste de Bassa n' Koussou et un mâle à Nouvelle-Anvers contre échange d'une femelle; même échange avec la mission française de Liranga et avec Zongo.

Le couple d'Irébou ayant procréé, le chef de Boussindi, reçut à son tour le couple qu'il réclamait instamment.

Cette méthode d'expansion continuée par mon successeur, le lieutenant Léon Fiévez, ne peut manquer de donner les résultats les plus complets, car l'indigène est extrêmement désireux de développer pour son compte une race aussi prolifique que la race porcine. Ces essais d'introduction ne vont pas toujours sans de redoutables mécomptes; c'est ainsi qu'après dix mois de réussite, nos trois plus belles bêtes moururent en 48 heures, empoisonnées, à ce que nous pensâmes, par l'ingestion d'une herbe sauvage qu'il nous fut impossible de déterminer.

Le docteur Charbonnier autopsia les trois bêtes, qui furent trouvées très saines, mais présentant des caractères certains d'empoisonnement. Heureusement le désastre ne s'étendit pas.

C'est au camp de Basokos que la race porcine a atteint le plus grand développement; plus de cent cochons y mettent la station en coupe réglée; leur voracité les fait happer parfois vingt poules par jour; chaque fois qu'un tel délit était commis, Chaltin punissait les coupables en faisant apparaître à table un exquis cochon de lait. Les trois premiers couples de Basokos furent dus à l'obligeance de M. Greshoff, de la Société hollandaise, qui les avait pris à sa station d'Oupoto.

Dans mes nombreuses demandes au Gouvernement local, j'insistai à diverses reprises pour qu'il me fut envoyé des lapins, des oies, des dindons, etc.

Je demandai aussi des ânes qui réussissaient très bien à Nouvelle-Anvers.

Aucune suite ne put être donnée à ces demandes avant mon départ, et au risque de me voir reprocher ma marotte, je continue à signaler que les vues du Gouvernement doivent se porter sur ce point important.

Et puisque j'en suis à donner des conseils, j'appellerai aussi l'atten-

tion de ceux qui prennent souci de l'expédition d'animaux reproducteurs, afin de leur éviter ce qui arriva à un camarade de l'Oubanghi, grand chasseur devant l'Éternel, et qui venant de Léopoldville, avait débarqué à l'Équateur, avec, aussi, son couple de cochons. Comme il devait repartir par un petit bateau, impossible d'emmener avec lui les intéressants quadrupèdes; force lui fut de nous les laisser jusqu'à meilleure occasion de les remettre en route. •

Il se passa trois mois avant qu'un grand bateau put emporter les deux tourtereaux, et, dans l'intervalle, quelle ne fut pas notre surprise en constatant que si Héloïse paraissait devoir tenir à merveille le premier rôle qui lui était réservé dans la future porcherie de Zongo, en revanche son compagnon était aussi... Abeilard que possible.

Quand il fallut déterminer à qui incombait la responsabilité d'un tel choix de reproducteur, on en vint à l'endosser à l'excellent docteur de Léopoldville, lequel d'ailleurs ne s'en porta pas plus mal, et rit autant que les autres de l'aventure.

Nous n'eûmes naturellement garde d'envoyer la bête au delà de l'Équateur; on la remplaça par un jeune et vigoureux verrat qui fut minutieusement contrôlé par un conseil de revision.

Héloïse ne parut pas mécontente du changement, au contraire... et nous eûmes la satisfaction d'avoir contribué, pour notre part, à l'introduction de la race porcine dans l'Oubanghi.

Le chat domestique existe surtout dans les stations, bien qu'on trouve partout quelques spécimens d'un chat dégénéré et engourdi; ces derniers sont d'origine indéterminée; dans les établissements européens le chat a été apporté de la côte; c'est notre chat d'Europe.

Enfin, on trouve la pintade domestiquée à la mission française de Liranga; ces élégants spécimens de la faune congolaise ont le grave inconvénient d'être tellement familières, qu'elles se font écraser sous les pieds des pères; pendant les repas les pintades de Liranga se juchent sur la table et mangent à même dans l'assiette des bons prêtres.

Au poste français existait en liberté une magnifique antilope, au pelage rayé, au cornage élégant. C'était, je crois, une « tragelaphus gratus ».

Il est possible également de domestiquer l'adjudant ou marabout; il y en eut un pendant longtemps à l'Equateur; le poste français de Liranga en possédait trois.

*
* *

Passons à la flore économique de l'Équateur.

Elle peut aussi se dédoubler par l'examen :

1° Des cultures faites par l'homme;

2° Des produits naturels du sol, surtout en forêt.

Les cultures et les plantations dans les régions équatoriales sont admirablement favorisées par les conditions climatologiques, ainsi que nous l'avons exposé déjà dans un autre travail.

En ce qui concerne les produits cultivés par l'indigène, nous nous bornerons à leur énumération : palmier élaïs, borassus, manioc, bananes, maïs, canne à sucre, papaye, sapho, patate douce, igname, arachide, citrouille, calebasse, plusieurs cucurbitacées énormes, aubergine violette, tomate amère, plusieurs piments, plusieurs feuilles comestibles de la famille des amarantacées, épinards, le bon' dingui, l'ananas, le tabac, le chanvre, plusieurs plantes médicinales, le rocou.....

Dans la brousse le noir trouve comme flore utilisable par lui : le palmier-élaïs, le palmier-bambou, le raphia vinifera, le borassus, le rotang calamus, la noix de kola, les fruits et le latex de caoutchouc, le bon' dingui, le m'bimbo, la noix du Congo, l'igname sauvage, l'igname aérienne, la fève d'owala, les champignons, le pourpier, les bokabou, le poivre de Malaguette, le n'toundoulou (amomum citratum), le mfilou, l'ananas de forêt, un petit fruit rouge à saveur de réglisse si sucrée et si persistante que pendant plusieurs heures elle couvre le goût de tout ce que l'on mange, une écorce à odeur alliacée entrant dans la fabrication d'une poudre à priser, une quantité d'arbres fournissant les pirogues, les cercueils, les chaises, les ustensiles de ménage, les pagaies, de larges plaques d'écorce pour cloisonner les huttes, les hampes de lances et de sagaies, le bois des arcs et des flèches, des joncs à vannerie, des lianes à corderie, des herbes pour les toits, du bois à feu et des plantes amadou, les pistia à sel, les résines à torche, le boloungou, une écorce qu'il suffit de faire détremper et de bien battre pour obtenir une véritable étoffe ressemblant à une grossière peau de chamois (d'après Dybowski, cette écorce est donnée par un figuier), les bois à teinture, la piassava, etc., etc.

Avant d'aborder la flore au point de vue européen, disons quelques mots rapides des moins connus de tous les produits sus énumérés :

Le bon' dingui, que nous avons trouvé pour la première fois

dans les villages Bandakas et Bouroukis, est un arbre d'une quinzaine de mètres de hauteur, à tronc droit, à beau feuillage touffu, excellent pour des allées ombreuses. Aussi nous sommes-nous empressés d'en planter à Coquilhatville.

Le bon' dingui donne un fruit énorme semblable à un monstrueux fruit d'artocarpus. Ce fruit tombe à maturité; toute sa surface est formée d'une quantité de noyaux jointifs enveloppés d'une épaisse pulpe jaune d'un goût sucré et acidulé, très prisée des indigènes. Nous avons donné au bon' dingui le nom d'arbre à pain monstrueux de l'Équateur.

Le m'bimbo est un arbre également très gros existant dans les îles. Son fruit, vert, gros comme la tête d'un homme, fibreux, offre un intérieur blanchâtre renfermant une quantité de graines de la grosseur de nos faînes; ces graines se cuisent et sont comestibles.

La noix du Congo est fournie par un arbre qui existe partout, à tronc très court, à branches et ramifications très étendues. Des milliers de boisseaux de ces noix, dit le capitaine américain Camp, peuvent être recueillis aux environs d'Irébou, en novembre et décembre.

Je trouvai ce fruit dans tout le district de l'Equateur; il est mangé avec grand plaisir par les natifs. La noix est difficile à briser; on doit la frapper sur le côté avec un outil tranchant. La coque, très dure et d'aspect spongieux, renferme trois amandes brunes en forme de dos d'âne, rappelant comme apparence et comme goût nos faînes de forêt.

La fève d'owala (pentaclethra macrophylla), dont nous avons parlé longuement dans une précédente causerie sur la « Région des chutes », sert aux indigènes du Haut-Lopori à fabriquer leur pain « agakao ». Rappelons qu'au camp d'instruction de l'Equateur, plusieurs contingents venant des régions septentrionales et orientales de l'Etat, mangent également la fève d'owala, dont les riverains de l'Equateur négligent de tirer parti.

Le bokabou est une grande feuille sauvage comestible; on la mange étuvée à l'huile de palme.

Nous parlerons plus loin du poivre de malaguette.

Nous avons décrit le n'toundoulou, à propos de la région des chutes.

L'ananas de forêt à l'Equateur ne vaut pas le diable. Autant les ananas de nos stations, même en plein soleil, devenaient beaux et savoureux, autant les ananas recueillis en forêt sur des plantes

étouffées de parasites, privées de lumière, saturées d'humidité, étaient petits, décolorés, sans parfum. L'ananas de forêt est cependant signalé comme supérieur à l'ananas de plaine.

Le bois à feu et les plantes amadou des Mongos remplacent chez les populations de l'Equateur notre briquet à silex et sa mèche. J'eus souvent plaisir à voir ces ingénieux moricauds réussir en une demi-minute à obtenir du feu par le frottement d'un bâtonnet dans une rainure de ce bois à feu. L'opération exige deux hommes; l'un tient ferme à terre le morceau de bois muni d'une rainure; le second promène la pointe d'un bâtonnet du même bois dans la rainure, l'abord lentement, puis en accélérant le mouvement autant qu'il peut. Comme ce bois est excessivement sec et tendre, il se forme dans la rainure une véritable mousse qui s'échauffe au point de bientôt fumer et s'enflammer; on la verse alors dans le creux d'une torche de feuilles-amadou qu'on agite vivement et qui flambe joyeusement.

Les pistia à sel sont de petites plantes semblables à des laitues et qui flottent sur l'eau. Elles croissent abondamment sur des amas de débris de toutes sortes qui semblent stagner sur les eaux de rivière, surtout aux points où les remous, les contre-courants amènent et maintiennent ces débris arrachés par les crues et qui se composent en partie de graminées et de polygonées.

De petites pirogues, souvent pagayées par une ou deux femmes seulement, s'en vont récolter d'énormes brassées de pistia que l'on étend ensuite sur le sol, afin de les sécher un peu; après quoi on les met en tas et on les soumet à un feu de bois mort. Les cendres sont recueillies et jetées dans des marmites remplies d'eau. Par évaporation on obtient une substance cristallisée dont on confectionne de petits pains coniques à large base. C'est le sel de l'Equateur.

L'analyse n'y révèle pas un atome de chlorure de sodium qui est notre sel marin, le principal condiment de notre table; mais il est fait presqu'exclusivement de chlorure et de sulfate de potasse. On était habitué à considérer ces substances comme peu utiles, sinon même nuisibles, cependant c'est le seul sel dont presque tous les indigènes de l'Equateur se servent encore; toutefois notre sel commence à s'introduire.



Voici l'analyse du sel centre-africain, d'après Dybowski :

Chlorure de potassium	67.98
Sulfate de potasse	28.73
Carbonate de potasse	1.17
Matières insolubles	1.65

La teneur de ce sel en carbonate de potasse est d'une faiblesse remarquable. On sait, en effet, que presque toutes les plantes en contiennent des proportions beaucoup plus grandes. L'absence de cet alcali, qui, par ses propriétés caustiques, rendrait l'usage de la matière absolument impossible, provient du choix que les indigènes font des herbes qu'ils brûlent. Ils savent, par contre, choisir certaines plantes, et le palmier et le bananier sont du nombre, qui renferment des quantités telles de carbonate de potasse, que ces cendres saponifient l'huile de palme, et qu'on en obtient un véritable savon, au moyen duquel nous pouvions opérer le blanchissage de notre linge (Jean Dybowski).

Nous reviendrons tantôt sur les résines à torche et sur le boloungou.

La piassava, fibre d'exportation, ne sert guère aujourd'hui, au Congo, qu'à la confection de balais chasse-mouches.

La piassava est fournie par le palmier Léopoldina du Brésil, dit palmier du commerce ; on fait rouir les feuilles qui alors permettent de dégager de leurs gaînes les fibres utilisées en corderie, en sparterie et pour la confection de brosses. La piassava n'est pas une fibre textile.

Parmi les essences utilisées par l'indigène, et dont je n'ai pas les noms, il est une plante grasse dont le jus sert à stupéfier le poisson sur les hauts-fonds; l'emploi le plus curieux de ce jus, d'effet analogue à celui de notre coque du Levant, consiste à stupéfier momentanément les nichées de jeunes crocodiles, dont on s'empare alors et qu'on élève en vivier, en leur faisant une muselière à l'aide d'un bout de liane, puis leur passant à hauteur des pattes inférieures une ceinture pour les tenir en laisse à un arbre. Ces caïmans de lait attendent ainsi, en compagnie de tortues d'eau dont la carapace est trouée pour recevoir aussi l'extrémité d'une laisse en jonc, l'heure où le bénévole cannibale les fera paraître à table sous forme d'alligatorsteak ou de pâté de foie de tortue véritable.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Vocabulaire pratique français, anglais, zanzibarite, (zwahili), fiote, kibangi-irébou, mongo, bangalas, par le lieutenant Lemaire, du 2e régiment d'artillerie, ancien sous-commissaire du district des Cataractes, ancien commissaire du district de l'Équateur. (Une brochure in-4° de 47 pages. Bruxelles, Bulens, 1894.)

Nous croyons devoir reproduire ici la préface de cet important travail, dont il est superflu de faire ressortir la grande utilité :

« Parmi les connaissances indispensables à tous ceux qui se rendent en Afrique, la plus importante est sans contredit la connaissance des idiômes. Les étudier le plus tôt possible doit être le désidératum de tout aspirant congolais. Plus l'État Indépendant se développe, moins il peut accorder de temps à ses agents pour acquérir l'expérience nécessaire à tous avant d'être utile.

« Ce temps mort sera considérablement réduit pour tous ceux qui sauront suivre le programme suivant :

« *A*. — Dès que l'on est admis au service en Afrique, étudier l'anglais et le fiote. L'anglais est rendu indispensable au Congo par la présence des nombreux missionnaires protestants; des Danois, Suédois, etc., servant surtout dans la marine et parlant tous anglais; enfin par la présence des noirs de la côte, formés par les Anglais et que l'on emploie de plus en plus nombreux en qualité de clercs, charpentiers, forgerons, maçons, etc.

« Le « fiote » est la langue de la région des Caravanes; or, on passe plusieurs mois dans cette région, et de plus, on trouve dans nombre de stations des contingents de « Bas-Congo »; ce sont là des motifs suffisants pour que l'étude de leur langue soit recommandée à tous.

« *B*. — A l'arrivée à Boma, chacun reçoit avis de sa destination et sait alors à l'étude de quelle langue il doit spécialement s'appliquer.

« Le présent vocabulaire servira surtout à ceux qui se rendent dans le district de l'Équateur. Je conseille à ceux-là de ne pas se rebuter devant les difficultés de la langue « mongo »; elle est parlée dans la plus grande partie du district.

« Tous ceux qui se rendent dans le Haut-Fleuve auront avantage à étudier le « kibangi », qui entre pour la majeure partie dans la langue commerciale parlée le long des rives.

« Ceux qui se rendent dans la région reprise aux Arabes étudieront le zanzibarite (swahili) (1).

« Les autres trouveront à Boma des vocabulaires provenant des régions « Oubangi, Ouéllé, Sankourou ». Ils pourront, avant leur départ, compléter lestement le présent vocabulaire, auquel ils auront soin d'ajouter une colonne dès leur arrivée à destination.

« L'ouvrage élémentaire que nous présentons est des plus imparfaits ; il demandera de la part de chacun de l'indulgence, des corrections et des additions nombreuses, car ce n'est rien de plus que la mise en imprimé d'un carnet d'Afrique, indemne de toute prétention linguistique. Tel qu'il est, il peut être utile.

« C'est à ce titre qu'il est offert aux « aspirants congolais ».

Membres nouveaux.

Bernard, Georges, Étudiant, rue Royale, 280, Bruxelles.
Blanquaert, Major au 3e régiment d'artillerie, rue de la Poste, 34, Bruxelles.
Camberlyn d'Amougies, Étudiant, Pepinghen (Hal).
Cl[illegible]es, Alph.-Em., propriétaire, Nikolskœ près Torjok, gouvernement de Tuer (Russie).
D[illegible]co, Pierre, attaché au Secrétariat de l'Etat Indépendant du Congo, Boma (avenue Van Eyck, 53, Anvers).
De Braye, Capitaine, au Ministère de la Guerre, Bruxelles.
de Lantsheere, Léon, Avocat et conseiller provincial, rue du Trône, 216, Bruxelles.
Delevoy, rue de la Paille, 16, Bruxelles.
Drypondt, Gustave, Médecin militaire, rue Suvée, 9, Bruges.
Dupont, Général, rue de la Concorde, 46, Ixelles.
Dussart, Charles, Capitaine d'infanterie, rue Émile Cuvelier, 26, Namur.
Hennebicq, Léon, Avocat, rue de Lausanne, 1, Saint-Gilles.
Hollay, Paul, rue de la Chancellerie, 15, Bruxelles.
Janssens, Marcel, Avocat, rue de la Prévoyance, 38, Bruxelles.
Keyaerts, Alphonse, Commis à l'administration des télégraphes, rue Bréderode, 24, Bruxelles.

(1) M. le commandant Storms (commandant de la 4me expédition de l'A. I. A. à la *côte* orientale, a bien voulu se charger de la correction et du complément de la colonne swahili.

Leclercq, F., Capitaine d'artillerie, chaussée d'Ixelles, 29, Bruxelles.
Lesigne, Imprimeur, rue de la Charité, 23, Bruxelles.
Loriers, Alexandre, Rentier, rue Neuve, Hougaerde.
Masui, Lieutenant d'artillerie, Bruxelles.
Parmentier, Léon, Professeur à l'Université, rue Souverain-Pont, 47, Liége.
Rooman, Candidat notaire, rue Joseph Claes, 80, Saint-Gilles.
Simont, Alphonse, Administrateur des Forges de Clabecq, rue Blanche, 110, Bruxelles.
Stockman, Alph., Industriel, rue de la Cure, Hougaerde.
Timmermans, Lieutenant-colonel, rue Royale, 238, Bruxelles.
Tobback, Isidore, Lieutenant aux carabiniers, rue Braemt, 70, Saint-Josse-ten-Noode.
Van Damme, Maurice, Sous-intendant de 1re classe au Congo, rue des Drapiers, 52, Bruxelles.
Vander Smissen, Adolphe, Square Marie-Louise, 3, Bruxelles.
Van Dorpe, Capitaine, rue de la Paix, 12, Ixelles.
Van Meenen, Maurice, Bourgmestre de Saint-Gilles, rue Berckmans, 33, Saint-Gilles.
Van Rossum, Henri, attaché au cabinet du Ministre des finances, rue de la Source, 65, Saint-Gilles.
Mme Wahis, rue Rogier, 244, Bruxelles.
Weissenbruch, Paul, Imprimeur, rue du Poinçon, 45, Bruxelles.

Avis et communications.

Le Bulletin paraît tous les deux mois; il est envoyé gratuitement aux membres de la Société d'Études coloniales.

Le prix d'abonnement pour les personnes qui n'appartiennent pas à la Société est fixé à 12 fr. par an pour la Belgique; pour l'étranger, le port en sus.

Les travaux publiés dans le recueil doivent être signés par l'auteur. Leur publication n'engage pas l'opinion de la Société (art. 16 des statuts).

Tout ouvrage relatif à l'une des questions se rattachant aux études de la Société dont *deux exemplaires* seront adressés au Secrétariat de la rédaction, fera l'objet d'une mention au Bulletin ou d'un compte-rendu.

La Société offre l'échange du Bulletin avec les publications de toute autre Société poursuivant des études analogues aux siennes. En vue de réunir toutes les publications relatives, *en quelque point que ce soit*, aux études coloniales, la Société serait heureuse de voir ses membres contribuer à l'extension de la bibliothèque; elle les prie de lui adresser les ouvrages, brochures, revues, dont ils n'auraient plus l'usage personnel. Mention sera faite du nom des donateurs.

La Société fait appel aux personnes ayant séjourné au Congo, en vue de faciliter le travail de la commission chargée de la rédaction du Vocabulaire congolais. D'importants éléments ont été réunis déjà par M. le lieutenant Lemaire, dans la brochure qu'il vient de publier et dont nous rendons compte dans le présent numéro du Bulletin. (Voir page 154); ce travail pourra servir de guide.

Prière d'adresser tous renseignements à M. Jean Banckers, 27, rue du Parnasse, Ixelles.

Année N° 5. Novembre-Décembre 1894.

BULLETIN

DE LA

Société d'Études coloniales

Secrétaires de la Rédaction :

L. Wodon et R. Vauthier.

SOMMAIRE :

Réception du Lieutenant Baron Dhanis.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

Hôtel Ravenstein, 11, Rue Ravenstein,

BRUXELLES.



BRUXELLES

IMPRIMERIE A. LESIGNE

Rue de la Charité, 23.

1894

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES

OUVRAGES

21. Dr J. CORNET. Die geologischen Ergebnisse der Katanga-Expedition. Gotha, Justus Perthes, 1894 (Abdruck aus Petermanns Mitteilungen). (Don de l'auteur.)
22. S. Ém. le Cardinal LAVIGERIE, Archevêque de Carthage et d'Alger, primat d'Afrique. Documents sur la fondation de l'œuvre antiesclavagiste. Saint-Cloud, veuve Belin, 1889. (Don de la Société antiesclavagiste.)
23. Exposition universelle d'Anvers 1894. Section bulgare. Catalogue spécial. Bruxelles, imprimerie Mertens. (Don du commissaire général de la section bulgare.)
24. Lieutenant LEMAIRE. Vocabulaire pratique français, anglais, zanzibarite (swahili) kibangi-irébou, mongo, bangalas. Bruxelles, Bulens, 1894. (Don de l'auteur.)
25. ÉMILE LAURENT. Le Bas-Congo, sa flore et son agriculture. Bruxelles, Mayolez, 1891. (Don de l'auteur.)

PÉRIODIQUES

4. Union Line Gazette. London South African House.

RÉCEPTION

DU

LIEUTENANT BARON DHANIS

Le 30 novembre dernier, à 8 1/2 heures du soir, la *Société d'Études coloniales,* réunie en assemblée solennelle au Théâtre communal, a reçu le vaillant officier dont la victorieuse campagne en Afrique vient de débarrasser le Manyéma de la cruelle domination des Arabes trafiquants de chair humaine.

La cérémonie était honorée de la présence de son Altesse royale Monseigneur le prince Albert de Belgique.

On remarquait dans l'assistance des membres du corps diplomatique, les ministres, les ministres d'État, M. le secrétaire d'État van Eetvelde. Tous les corps de l'armée et de la garde civique, le Collége échevinal de la ville de Bruxelles, le Clergé de la capitale, le Conseil supérieur de l'État Indépendant, la Société royale de géograghie, la Société antiesclavagiste, la Croix-Rouge africaine, les Sociétés commerciales de Bruxelles et d'Anvers se trouvaient représentés à la fête.

M. A. Beernaert, Président général, assisté des membres du bureau de la Société, présidait la séance. De nombreux fonctionnaires et anciens fonctionnaires de l'État Indépendant, décorés de l'étoile de service, se trouvaient sur la scène du théâtre, derrière le bureau.

Le lieutenant baron Dhanis, accueilli à son entrée par de chaleureuses acclamations, prend place à la droite de M. le Président, qui lui souhaite la bienvenue en lui remettant le diplôme de membre d'honneur de la *Société d'Études coloniales.*

Le lieutenant baron Dhanis prononce ensuite le remarquable discours que nous publions ci-après.

Le capitaine Chaltin prend la parole à son tour, et dans une conférence écoutée avec le plus vif intérêt, entretient ses auditeurs de la question arabe au Congo et retrace les péripéties de la campagne du Manyéma. Le récit des faits d'armes du lieutenant Dhanis et de ses compagnons est à plusieurs reprises interrompu par les applaudissements de toute l'assistance.

Enfin, M. le Président clôture cette brillante soirée par l'éloquent discours que l'on trouvera plus loin et dont la péroraison porte l'enthousiasme à son comble. Des cris de Vive le Roi! éclatent, l'assemblée tout entière se lève, et, aux accents de l'hymne national, réunit dans un émouvant et patriotique hommage, le Souverain créateur de l'État du Congo, les pionniers de la civilisation africaine et le Prince qui était venu applaudir à leur vaillance.

DISCOURS

du Lieutenant Baron Dhanis

MONSEIGNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Je suis vraiment confus des éloges qui me sont prodigués depuis mon retour en Belgique et, si je me décide à les accepter, c'est que je suis convaincu qu'ils sont partagés avec tous ceux qui ont pris part à la campagne arabe et avec tous ceux — dont un grand nombre assistent à cette séance — qui ont coopéré à l'œuvre grandiose entreprise par Sa Majesté en Afrique pour la civilisation des noirs et l'extension des relations commerciales belges.

Je considère en effet ces fêtes comme un tribut rendu à l'œuvre du Congo.

Je remercie la *Société d'Études coloniales* de l'insigne honneur qu'elle me fait en m'inscrivant parmi ses membres.

Je suis sûr d'être l'interprète de tous mes collègues et collaborateurs en exprimant notre reconnaissance respectueuse au Prince Albert de Belgique, qui a bien voulu honorer cette réunion de Son Auguste présence.

Je ne veux pas parler de la campagne arabe. Le commandant Chaltin s'est chargé d'en faire un exposé complet.

Toutefois, je crois devoir vous dire quelques mots de l'œuvre de pacification entreprise après la campagne et des nombreuses ressources qu'offrent le Manyéma, le Mallella, le Samba, etc., etc., en un mot, les différentes régions autrefois exploitées par les Arabes.

Parlons d'abord de ces dernières. Tous les produits tropicaux s'y trouvent en abondance et y poussent presque sans soins. Le café s'y rencontre en quantité à l'état sauvage et pendant presque toute la durée de la campagne, les Européens de l'expédition se sont servis, pour leur usage, de baies ramassées par nos soldats.

A Kasongo, parmi les prises de guerre, figuraient plusieurs centaines de kilos de café fraîchement récolté. A deux heures de cette ville, se trouve une forêt en partie défrichée, où les Arabes allaient faire leur provision de café.

Quant au tabac, il y est fort abondant, quoique sa culture soit souvent fort primitive. A Nyangwé, à Kasongo, comme dans tous les villages que nous avons rencontrés du Sankuru au Lualaba et au delà, le plus pauvre a, près de sa hutte, un coin de terre où il récolte du tabac. Cette plante pousse là sans soins et donne des produits merveilleux.

Près de Nyangwé, Munié Mulenda, un métis arabe, s'était établi comme planteur de tabac. Il avait un personnel très nombreux occupé à ces plantations et fournissait le tabac nécessaire aux gens de Nyangwé et de Kasongo.

Le riz, depuis son importation par les Arabes, est devenu une des bases de la nourriture dans le Manyéma.

De Nyangwé à Kasongo, ce n'est qu'une immense plantation où le riz prédomine et nous y avons remarqué plus de dix variétés de cette plante. La configuration du terrain et le système hydrographique de cette contrée sont propres à sa culture. Il en est du reste de même de la région située entre le Lomami et le Lualaba.

A côté du riz abondent également le sorgho, le millet, le maïs, le

manioc, la patate douce, l'igname, l'arachide, le gingembre, les oignons et tous les fruits de la côte, citrons, oranges, goyaves, dattes, mangues, papayes, etc., etc. Nous y avons même vu un cocotier, arbre précieux, et qui, à lui seul, pourrait devenir une source de richesse.

Nous y avons également trouvé des marais salins, dont on retire le sel, substance si précieuse en ces régions, ainsi que des sources thermales d'eau chaude, analogues à celles de Wiesbaden, d'après le témoignage du docteur Hinde.

Tous les légumes d'Afrique et ceux d'Europe y poussent parfaitement.

La grande forêt du Manyéma renferme un grand nombre de lianes produisant le caoutchouc, ainsi que tous les bois précieux et de teinture, qui croissent sous ces latitudes. De plus, les ânes, les troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres y sont nombreux.

Les minerais de fer et de cuivre sont aussi très abondants.

* * *

Cet exposé succinct ne peut donner qu'une faible idée des richesses du Manyéma.

* * *

Une fois ce pays conquis, il fallait s'occuper de conserver et surtout d'augmenter encore les ressources que nous rencontrions. Tout en détruisant la puissance néfaste des Arabes, il fallait se garder de détruire les progrès qu'ils avaient apportés à la civilisation et aux cultures. C'est ce que nous nous sommes empressés de faire chaque fois que les opérations militaires nous laissaient quelque répit. C'est ce que nos successeurs font journellement encore!

Voici comment nous nous y prenions. Généralement les populations des territoires conquis se ralliaient autour de nous, aussitôt qu'elles étaient certaines d'être délivrées du joug des Arabes. Dans ce cas, les chefs indigènes étaient replacés dans leur autorité et les indigènes engagés à réintégrer au plus vite leurs villages. En échange de la protection que l'État leur accordait, les chefs étaient prévenus qu'ils avaient à cesser les coutumes barbares pratiquées jusqu'alors; que les différends entre les tribus voisines devraient être réglés non par la force des armes, mais par un Européen

désigné; qu'ils avaient à faire développer le plus possible les cultures existantes et plus tard certaines cultures que leur indiquerait l'État; enfin, qu'ils devraient fournir un certain nombre de soldats en rapport avec leur population ainsi que certaines corvées pour travaux d'utilité publique, tels que routes, ponts, etc., etc.

Tous accédaient avec empressement à ces conditions.

Là où les chefs indigènes faisaient défaut, nous avons désigné des Arabes ayant fait leur soumission. D'autres fois enfin, nous avons fait élire les plus intelligents de nos soldats zanzibarites.

Comme je vous le disais plus haut, Mesdames et Messieurs, l'œuvre de pacification ainsi entreprise dès la conquête se continue tous les jours, et ne sera pas de sitôt terminée dans l'immense région qui s'étend du Congo à la frontière orientale de l'État.

Pendant longtemps encore l'État devra y entretenir une force armée sérieuse, qui lui permettra d'asseoir solidement son autorité, de réprimer les rébellions qui viendraient à se produire, de relever de leurs fonctions les chefs qui s'en rendraient indignes et enfin de forcer, s'il le faut, les indigènes à se livrer à des cultures de rapport qui feront plus tard leur richesse

De tous les points de l'État des baies de café cultivé seront envoyées aux différents postes du Manyéma, qui les distribueront aux chefs indigènes, avec mission de les planter et de les soigner. Il faut que dans quelques années le Manyéma soit une vaste plantation de café.

Nous agirons de même pour le cacaoyer, le vanillier, l'indigo, la cochenille, le cotonnier et toutes les cultures de rapport, qui seront étendues le plus possible.

La même mesure sera prise pour l'extension des troupeaux de bœufs, moutons, chèvres et des animaux de basse-cour.

Tous cela est possible, Mesdames et Messieurs, avec du temps et de la persévérance, et surtout, grâce au dévouement intelligent de tous ceux qui ont pris part à la campagne et qui encore au Congo ou ici présents, continuent à travailler à la régénération de la race noire dans le Manyéma.

En tout cas, et j'insiste sur ce point, cette œuvre ainsi commencée ne pourra produire de fruits qu'après un laps de temps assez long, que j'estime à deux ou trois années, pendant lesquelles j'ajouterai qu'il ne serait pas prudent que l'Européen s'aventurât à se livrer à des entreprises particulières dans le Manyéma : pas plus en Afrique qu'en Europe, on ne dépouille le vieil homme du jour au

lendemain et le naturel sauvage que nous avons chassé avec l'Arabe pourrait bien revenir au galop, si nous n'étions pas toujours prêts le réprimer et entourés d'une force armée suffisante pour impose le respect aux plus mal intentionnés.

.·.

Mais, à côté du soldat, il y a place encore, pour un homme qui ne craint ni la mort, ni les fatigues, ni les privations, pour un homme qui, sans souci des récompenses et des vanités humaines, se rencontre partout à l'avant-garde de la civilisation, pour en propager les bienfaits. J'ai cité le missionnaire.

Déjà de nombreuses missions des deux sexes se sont établies au Congo et y obtiennent des résultats merveilleux dans l'éducation des enfants. Le Manyéma, lui aussi, a grand besoin d'eux et je sais que leur dévouement ne nous sera pas marchandé. J'espère donc que là où naguère dominait le croissant à l'abri du drapeau rouge, nous verrons bientôt la croix de la Mission se dresser vers le ciel, à côté du drapeau bleu à étoile d'or.

.·.

A ma rentrée en Europe j'ai été heureux d'apprendre qu'une Société composée de l'élite de la nation, s'était, sous le nom de *Société d'Études coloniales*, constituée pour étudier les questions se rapportant aux colonies et plus spécialement au Congo.

Un de ses buts, m'a-t-on dit, est de faciliter aux jeunes gens qui désirent se rendre au Congo, l'étude des questions si complexes qui se rattachent à la vie d'Afrique et la préparation à ce nouveau genre d'existence.

Sous ses auspices, d'anciens agents de l'État et des Sociétés, vont donner des cours et des conférences publiques, où ils feront part de leur expérience acquise et des résultats obtenus et où ils étudieront les meilleurs moyens à mettre en œuvre, pour permettre à l'Européen de séjourner en Afrique et d'y faire fructifier son commerce et son industrie. De nombreuses brochures sont, en outre, déjà publiées ou en voie de préparation.

Grâce à vous, Messieurs, bien des déboires seront épargnés aux futurs Africains, bien des larmes seront versées en moins par les mères et la nation pourra apprécier, en pleine connaissance de cause,

l'importance et la valeur du territoire de l'État Indépendant du Congo, les sacrifices qui y ont été faits, et ceux qui restent à faire, pour mettre en valeur ces immenses territoires et en récolter les fruits, tout en travaillant à la civilisation et à l'affranchissement de la race noire.

J'applaudis de tout cœur à vos efforts, Messieurs; ils sont dignes de vous, de notre Patrie et de la grande et belle œuvre entreprise par Notre Roi.

En terminant, il me reste à vous remercier de l'attention que vous avez bien voulu me prêter et du grand honneur que vous m'avez fait, en me recevant solennellement en ce jour, qui ne s'effacera jamais de ma mémoire. (*Acclamations prolongées.*)

LA QUESTION ARABE AU CONGO

PAR LE

Capitaine CHALTIN

MONSEIGNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Toute la côte orientale africaine, depuis le Mozambique jusqu'au delà de Mombaz, appartenait jadis aux Portugais, mais à la fin du XVIIe siècle, un soulèvement des noirs, coïncidant avec une attaque des Arabes, fit tomber une grande partie de ces territoires en la possession de l'Iman de Mascate.

Les descendants de ces Arabes — qu'une succession de métissages a fait dégénérer — parvinrent à soumettre à leur tyrannique et sanguinaire domination les malheureuses peuplades de l'est de l'Afrique. Ils eurent comme auxiliaires de cruels et cupides indi-

génes des îles Comores. Peut-être que dans le principe des idé
de prosélytisme les guidaient, mais, plus tard, ils n'eurent d'aut
projet, d'autre espérance, d'autre but que de s'enrichir prompt
ment et de regagner ensuite leur patrie.

Dès 1830 ils envahirent l'Unyamwézi et firent de Tabora l
centre de leurs opérations commerciales et autres. Ce ne fut qu
vers 1840 qu'ils atteignirent Udjidji, sur la rive orientale du la
Tanganyika. Tout en avançant, ils avaient eu soin de couvrir l
pays de stations dont le trafic consistait surtout en esclaves et e
ivoire. Udjidji ne tarda pas à devenir le plus important marché d
la région. C'était cette ville qui servait de résidence principale
Rumaliza, le vaincu de la récente campagne antiesclavagiste.

Traversant le lac Tanganyika et poussant toujours vers l'ouest
les Arabes arrivèrent en 1868 à Nyangwé, où ils s'établirent. Cett
ville devint leur capitale. Puis successivement furent occupé
Kasongo, Riba-Riba et Kirundu.

Le Manyéma, vaste contrée située à l'ouest du grand lac, eu
particulièrement à souffrir de l'invasion arabe. Sans cesse parcour
en tous sens par des bandes de pillards, à la tête desquelles se trou
vaient de sanguinaires musulmans, ce pays que Livingstone avai
trouvé si admirable par sa beauté, par son climat, par sa produc
tion naturelle, par la densité de ses villages et de ses habitants, n
présentait plus, pour ainsi dire, que des ruines lorsque Stanley l
traversa quelques années plus tard. Les Arabes y utilisaient, exci
taient même les petites guerres de tribu à tribu, se faisaient ensuit
céder les captifs, hommes, femmes et enfants, et revendaient e
partie ces proies dans les marchés de l'intérieur, mais ils gardaien
les adolescents qu'ils armaient de fusils et dont ils se faisaient de
escortes de combat irrésistibles pour d'autres peuplades sans con
sistance C'était surtout de gens du Manyéma que se composaien
les bandes contre lesquelles les forces de l'État Indépendant ont e
à lutter en ces derniers temps.

Un des plus cruels auxiliaires des Arabes de Nyangwé était l
fameux Matagamoyo, surnommé le boucher des femmes, le fusilleu
d'enfants.

Tippo-Tip, parlant de lui, disait : « Il est brave sans aucun dout
mais il n'a pas le cœur plus gros que le bout de mon petit doigt.
est sans pitié aucune et tue un indigène, n'importe le sexe, comm
si c'était un serpent. »

Nyanza

ard

Océan

Indien

Zanzibar

Bangamoyo

En tolérant ces atrocités, pour ne pas dire en les encourageant, Tippo-Tip n'en prenait-il pas sa part?

Avant l'arrivée de leurs oppresseurs, les Manyémas se distinguaient par la bienveillance et la douceur. L'exemple des Arabes les rendit cruels.

Ils sont remarquables par la beauté de la stature et des traits; les femmes, très recherchées, ont la taille souple, une noble démarche et, la plupart, une parfaite régularité des traits; elles ont les cheveux plus abondants et moins crépus que les autres négresses, et les laissent parfois flotter sur leurs épaules.

La contrée comprise entre le Lualaba, le Lomami, le Sankuru et le Lubi ne fut pas plus épargnée que le Manyéma. Là aussi les hommes et les femmes furent tués ou vendus, les villages détruits. Les Arabes élevèrent les enfants et les formèrent à l'usage des armes, au vol et au brigandage. Chose pénible à constater, ce sont généralement ces enfants qui, après avoir vu incendier leurs propres villages, massacrer ou vendre leurs parents, mettent le plus d'acharnement à assassiner leurs frères noirs, à faire de nouveaux esclaves.

En octobre 1876, Stanley qui, depuis le 12 novembre 1874, avait entrepris la traversée de l'Afrique, de l'orient à l'occident, arriva à Nyangwé, où il rencontra Habed-ben-Mohammed, dit Tippo-Tip, riche marchand d'esclaves, dont le rôle politique avait été nul jusque-là.

« C'était, dit Stanley, un homme de grande taille, jeune, à barbe noire, aux mouvements prompts et agiles, un type de force et d'énergie. La peau est négroïde, mais la figure intelligente et belle, avec un clignement d'œil nerveux et des dents admirables, d'une forme parfaite et d'une blancheur étincelante. »

Après un court séjour à Nyangwé, Stanley descendit le Lualaba. Tippo-Tip s'était engagé à l'accompagner avec une escorte de 700 hommes, mais avant d'arriver aux rapides, il rebroussa chemin, laissant au hardi explorateur une partie de son escorte.

Stanley a pu constater qu'à cette époque déjà, donc en 1876, les Arabes établis à Nyangwé et en aval faisaient des incursions dans une direction N.-N.-E. (lac Albert). Ils visitaient et exploitaient également la région du Sud, entre autres le pays où a régné M'Siri.

Après avoir passé les rapides qui se trouvent entre Kirundu et l'ancien village qui devint plus tard les Stanley-Falls, Stanley, sans s'arrêter chez les Wagénias qui lui parurent hostiles, continua la

descente du grand fleuve. Il constata que jusqu'à l'embouchure l'Aruwimi les rives étaient très peuplées et couvertes d'immens plantations. Partout s'élevaient de grands villages où régnaient paix et l'abondance.

Au cours d'un nouveau voyage, lorsque Stanley remonta Congo, il arriva en novembre 1883 dans la même région qu'il av trouvée si riche six ans auparavant.

Voici ce qu'il en dit :

« Je reconnus l'emplacement d'un village que j'avais désigné s ma carte de 1877, sous le nom de Maouembé. Mais en 1877, localité était fortement retranchée derrière des palissades, tand qu'aujourd'hui il n'y avait plus même la moindre hutte. En nou rapprochant, nous pûmes distinguer les débris de quelques bouque de bananiers en même temps que les traces des sentiers blanchis q menaient du bord de l'eau à la petite ville; mais plus rien n remuait, plus rien ne vivait en ces lieux. Les haies, les cônes de poulaillers et les toitures basses et larges des maisonnettes, qui s dessinaient naguère à l'arrière-plan, tout avait disparu. Arrivés front de l'endroit, nous reconnûmes les signes d'un récent incendie Le feuillage et même les troncs argentés des plus hauts arbre avaient été roussis par quelque chaleur artificielle ; les bananiers terriblement clairsemés et endommagés, agitaient tristement leur frondaison déguenillée, comme les pauvres implorant l'aumône.

» Un peu plus loin, un autre phénomène attira nos regards. Deux ou trois grands canots, dont une des extrémités était fichée en terre, se dressaient tout d'abord sur la rive, comme des colonnes fendues et creuses.

» Que pouvait signifier ce fantastique spectacle? Chacun des canots devait peser, au bas mot, une tonne. Pour soulever pareil poids, il avait évidemment fallu un grand nombre de bras, et des bras robustes encore. Ce n'était point là l'œuvre des nonchalants sauvages aborigènes. Mais alors!... Eh bien! il n'y avait que les Arabes qui eussent pu accomplir ce tour de force ; ces canots, droits comme des sentinelles, trahissaient l'apparition des chasseurs d'esclaves au-dessous des Stanley-Falls!...

» Plus tard, nous apprenons que la ville de Yomburri occupait, précédemment, ce site aujourd'hui désert.

» En attendant, nous ne tardons pas à apercevoir, sur le même côté du fleuve, une nouvelle scène de désolation et de misère. Ici, c'était une ville entière brûlée, les palmiers abattus et les bananiers

ravagés, et le même étrange spectacle de canots dressés de toute leur hauteur.

» Nous nous remettons en marche, en accélérant le plus possible notre vitesse. Désormais nous ne pouvons plus faire six kilomètres sans rencontrer de lugubres traces de carnage et de destruction. Partout des arbres calcinés, des canots dressés tout debout, des palmiers couchés sur le sol, des maisonnettes en ruines. A quatre heures de l'après-midi, nous avions compté douze villages entièrement consumés par les flammes, et qu'habitaient naguère huit communautés distinctes.

» Dans la matinée du 17 novembre, nous nous attardions sur la rive à couper du bois, lorsque nous aperçûmes sur le fleuve un objet couleur d'ardoise qui descendait avec le courant. L'*En-Avant* gagna le large, et un de nos hommes arrêta l'épave avec une perche à sonder. Horreur! c'étaient deux cadavres de femmes liés ensemble par une corde!... Et à en juger par l'état des deux corps, le drame ne remontait qu'à douze heures au plus!..

» Tout en cherchant à nous expliquer ce crime atroce, nous continuâmes à longer la rive, jusqu'à l'extrémité supérieure de la courbe que décrit le fleuve au-dessus de Yavounga. A peine eûmes-nous contourné ce croissant, que nous vîmes une masse d'objets blancs amassés devant le débarcadère d'un village. A l'aide de mes jumelles je reconnus des groupes de tentes. Nous avions rejoint les Arabes de Nyangwé.

» Cette horde de bandits — car elle ne méritait pas d'autre nom — opérait sous le commandement de plusieurs chefs, dont Karema et Kibourouga étaient les principaux. Elle avait quitté, seize mois auparavant, la ville de Ouané-Kiroundou, située à environ cinquante kilomètres de Vinya-Njara.

» Pendant onze mois, la bande avait mis à sac toute la région qui s'étend entre le Congo et le Loubiranzi sur la rive gauche. Et elle s'était engagée à faire la même monstrueuse besogne entre le Biyerré et Ouané-Kiroundou. En étudiant ma carte, je découvre que la région ainsi dévastée, sur la rive droite et la rive gauche, occupe une superficie de plus de 55,500 kilomètres carrés — soit 3,200 kilomètres carrés de plus que l'Irlande — et qu'elle a une population d'environ un million d'âmes.

» Leur camp était établi à environ 125 mètres du nôtre et protégé par une haie construite avec les débris des maisonnettes de Yangabi, brûlées par eux. Au milieu de l'enclos, s'élevaient des rangées

de hangars qui couvraient un espace d'une centaine de mètres, et devant le débarcadère je comptai cinquante-quatre canots, capables de contenir, selon leur dimension, de dix à cent personnes chacun.

» Le camp est littéralement bondé de monde. De tous côtés, des groupes de noirs, immobiles ou errants, silencieux et mornes, tranchent sur les costumes blancs des Arabes; on aperçoit sous les hangars des corps nus, étendus dans toutes les postures; d'innombrables rangées de jambes appartenant à des malheureux endormis; des petits enfants dont les formes naissantes indiquent encore à peine leur sexe; et çà et là un troupeau de vieilles femmes entièrement nues, ployant sous des paniers de charbon, ou des tas de cassaves ou de bananes, et conduites par deux ou trois bandits armés de carabines.

» En examinant le tableau de plus près, je m'aperçois que l plupart de ces infortunés sont chargés de chaînes; les jeunes ge ont autour du cou des carcans, que des anneaux retiennent à d'aut carcans, de sorte que les captifs marchent par groupes de vingt. L enfants de plus de dix ans ont les jambes attachées par des annea de cuivre, qui gênent tous leurs mouvements, les mères par chaînes plus courtes qui festonnent leur sein et y maintiennent enfants en bas-âge. Pas un homme adulte parmi ces prisonniers.

» De leurs propre aveu, les ravisseurs d'esclaves n'ont actuelleme avec eux que 2,300 captifs. Et cependant ils ont parcouru comn un fléau, tuant et détruisant sans pitié tout ce qu'ils rencontraien un pays aussi étendu que l'Irlande; 118 villages, représentant qu rante-trois communautés plus vastes ont été ravagés, et cette œuvr d'extermination n'a rapporté aux exterminateurs que 2,300 esclave femmes et enfants et environ 2,000 défenses d'ivoire. La quantité d lances, de sabres, d'armes de toute espèce qui font partie du buti indique que des centaines d'hommes adultes sont morts en combattant. En supposant que chacun des 118 villages n'ait eu qu'une population de 1.000 personnes, les Arabes n'en ont enlevé que deux pour cent, et en faisant la part des accidents qui surviendront pendant le voyage de Kiroundou et de Nyangwé, des effets qu'exerceront les tortures de la captivité et les maladies épidémiques, engendrées par la malpropreté et les privations, on peut calculer que ces sanglantes aventures n'auront donné qu'un bénéfice de un pour cent à leurs tristes héros.

» Ces misérables m'assurent que plusieurs convois d'esclaves, tout aussi nombreux que celui-ci, sont déjà arrivés à Nyangwé. Cinq

expéditions sont venues et reparties avec un butin de captifs et d'ivoire, et ces cinq expéditions ont épuisé et vidé le vaste territoire au milieu duquel nous voyageons. Pour le moins, les brigands ont captivé 10,000 esclaves. Et la moitié de ceux-ci ayant péri en route, il n'en est arrivé à Nyangwé, Kirundu et Vibondo que 5,000 environ, soit un demi pour cent de la population. Et que de sang versé, que d'existences brisées, pour obtenir ce résultat. Dressons cet affreux bilan : Dans les 118 villages mentionnés plus haut, les Arabes ont fait 3,600 esclaves. Il leur a fallu tuer, pour cela, 2,500 hommes adultes pour le moins, et de plus, 1,300 de leurs captifs ont succombé en route, au désespoir et à la maladie. Étant donnée cette proportion, la capture des 10,000 esclaves par les cinq expéditions d'Arabes n'a pas coûté la vie à moins de 33,000 personnes!... Et encore, quels esclaves que je vois là enchaînés, et pour lesquels frères, pères et maris ont répandu leur sang!... De faibles femmes, de tout petits enfants!... Pour jeter dans les fers un garçon de quatre ans, on a sacrifié des familles entières de six personnes! »

A la fin de décembre 1883, après avoir fait les tristes et pénibles constatations dont je viens de parler, l'illustre explorateur était arrivé aux Stanley-Falls. Il n'y fit qu'un séjour de courte durée, le temps d'acquérir un terrain situé dans une île avoisinant les rapides et d'y installer, avec l'assentiment des indigènes, un poste dont le commandement fut confié à l'Écossais Binnie. Cela fait, il redescendit le fleuve.

On sait qu'en 1886, ce poste dont MM. Deane, officier anglais et Dubois, lieutenant belge, étaient les chefs, fut attaqué par les Arabes à la tête desquels se trouvait le père de Raschid, Bwana N'Zigé. Le poste n'était défendu que par une poignée d'hommes disposant de moyens d'action insuffisants. Malgré cela, tous les assauts des Arabes furent repoussés. Bien plus, la petite garnison, Deane et Dubois en tête, prit courageusement l'offensive et, baïonnette au canon, chassa l'ennemi de ses positions. Mais la résistance ne pouvait durer, les munitions s'épuisaient. Abandonnés par une grande partie de leurs hommes, Deane et Dubois, dont le courage et la vaillance ne s'étaient pas démentis un moment, durent se retirer. Pendant la retraite, Dubois qui suivait la rive du fleuve, glissa et tomba à l'eau. Tous les efforts tentés pour le sauver furent inutiles; il se noya.

Permettez-moi, Monseigneur, Mesdames et Messieurs, de rendre ici un hommage public à la mémoire de ce courageux camarade qui,

dans « ces pénibles et difficiles circonstances, écrivait M. Dean
s'est conduit avec toute la bravoure qui caractérise l'officier aya
l'honneur d'appartenir à l'armée belge ».

Le poste de Stanley-Falls a été rétabli le 15 juin 1888 par l
capitaines Van Kerckhove et Vangele, d'accord avec Tippo-Ti
dont la nomination de Vali du district remontait au mois
février 1887.

Des raisons d'ordre politique et l'espoir d'amener pacifiqueme
la soumission des Arabes, avaient déterminé le gouvernement à fai
cette nomination.

Il est à présumer que c'est en 1879 ou en 1880 que les bandes d
Tippo-Tip, franchissant les rapides situés en aval de Kirundu
s'établirent aux Stanley-Falls. De là, ils portèrent leurs ravages plu
loin, remontèrent le Lomami et créèrent une station à Isangi, so
embouchure. Étendant encore le rayon de leur action dévastatrice
ils poussèrent jusque dans l'Aruwimi; mais ils se heurtèrent à d
courageux guerriers qui leur firent subir des pertes considérables.
Ils durent s'enfuir honteusement. Toutes les tribus s'étaient liguée
pour résister à l'ennemi commun.

Des querelles intestines ayant divisé les Basokos, les chasseurs
d'esclaves furent plus heureux lors des incursions subséquentes
qu'ils firent dans l'Aruwimi. Toutefois ce ne fut qu'en 1887 qu'il s'y
établirent à demeure. Ils installèrent leur poste central à Yambuya, immédiatement en aval des premiers rapides. Selim-ben-Mohammed en fut le chef.

Jusqu'en février 1889, date de la fondation du camp de Basoko, Sélim régna en souverain maître sur les populations des rives du Bas-Aruwimi. Ses séides occupaient tous les villages et y dictaient la loi. Le rôle des chefs indigènes se réduisait à obéir aveuglément à ces bandits et à subir tous leurs caprices. Pour se procurer des esclaves, ils se livrèrent à des atrocités dont le souvenir est encore bien vivace parmi les Basokos.

La rapacité de Sélim et l'âpre besoin de s'enrichir qui le dévorait, ont été la cause de bien des crimes dont l'horreur dépasse tout ce que l'imagination la plus perverse peut rêver. Il n'est pas rare de rencontrer, dans la région, des malheureux qui, dans leur enfance, ont eu une main ou les oreilles coupées ou ont subi d'autres mutilations. Mais l'action criminelle de Sélim ne s'est pas seulement exercée dans l'Aruwimi. Ses bandes s'étendant vers le nord et le nord-ouest sont allées ravager et piller les villages des rives de la

Lulu, du Rubi et de l'Uellé. Franchissant l'Itimbiri, elles avaient même pénétré sur le territoire des Mogangas, situé derrière celui des Bangalas. Ces bandes étaient conduites par trois monstres à face humaine, Madjuto, Mirambo et Kapangapanga. Ces deux derniers surtout étaient d'une cruauté inouïe.

Un fait : En 1891, Mirambo et Kapangapanga se trouvaient à Mogandjoro sur le Rubi. Je marchai contre eux, mais à mon approche, ils s'enfuirent. Après être resté quelque temps dans la région, croyant ces bandits disparus, je me retirai sur la Lulu. Un mois après, j'apprenais qu'ils avaient de nouveau fait irruption à Mogandjoro et qu'ils y avaient massacré plus de 300 personnes, ne voulant pas, avaient-ils dit, que les indigènes fissent alliance avec l'État.

L'occupation des territoires situés derrière la rive gauche du Congo et celle des rives du Lopori, de la Lukényé et du lac qui déverse ses eaux dans le Tchuapa remontent à des époques postérieures à 1883.

En 1887, Stanley marchant au secours d'Emin Pacha rencontra un poste arabe à Popoïe, sur la Japhélé, et en face du Népoko un détachement de Manyémas appartenant à la caravane d'Ugarraoua. Un peu plus loin, il fit la rencontre d'un autre détachement que commandait Ki Longa Longa. Vers la même époque les chasseurs d'esclaves étaient déjà établis dans l'angle formé par le Bomokandi et la Makongo. Cette position servait de pivot à leurs bandes qui couvrirent de ruines le riche et beau pays situé entre l'Uellé et le Bomokandi. Les chefs Azandés épouvantés par les cruautés sans nom qui se commettaient sur leur territoire, s'étaient soumis, mais bien malgré eux, à leurs terribles envahisseurs. Plusieurs des nombreuses îles de l'Uellé étaient occupées.

En résumé, dans l'espace de cinquante années les Arabes envahirent, dévastèrent et soumirent un territoire d'une superficie de près de deux millions de kilomètres carrés, soit soixante-cinq fois celle de la Belgique.

∴

L'historique de l'occupation de la partie orientale de l'État du Congo par les Arabes est terminé. J'aborde l'esquisse à grands traits des mœurs de ces terribles et cruels envahisseurs, et le résumé des principaux faits d'armes de la campagne entreprise récemment contre eux.

* * *

L'Arabe vit en famille, c'est-à-dire qu'il habite seul avec ses femmes, ses enfants et ses esclaves.

Tous les camps arabes se ressemblent sous le rapport du style des constructions et de la disposition des lieux. Les maisons sont généralement construites en pisé ou en torchis, quelquefois en pierres du fleuve ou en briques séchées au soleil. Elles sont divisées en plusieurs pièces dans lesquelles l'air et la lumière ne pénètrent que par de toutes petites meurtrières. Il arrive même que l'obscurité la plus complète règne dans les chambres, les murs n'étant percés d'aucune ouverture.

Toutes les maisons ont une vérandah; la cour où se tiennent les femmes est clôturée, ceci pour les soustraire à la curiosité et aux entreprises des indiscrets et des importuns.

Les esclaves construisent leurs huttes ou leurs paillottes autour de la maison de leur maître.

Les maisons arabes n'ont pas d'étage, mais elles ont un grenier où s'emmagasinent les provisions, la poudre et les autres richesses. Une partie de l'habitation — qui parfois comporte plusieurs corps de logis — est réservée au harem; les femmes y vivent en commun sous la surveillance d'une personne d'âge tout à la dévotion du maître.

Le blanc n'est jamais admis à visiter le harem.

Les enfants y sont élevés par leur mère. Devenus grands le père les fait instruire, puis les livre à eux-mêmes.

La maison du chef occupe généralement une situation centrale dans le camp. Elle ne se distingue des autres que par ses dimensions et par le soin avec lequel elle est construite.

On entend par Barza l'endroit où l'arabe reçoit, traite ses affaires et règle les palabres.

Les camps sont toujours entourés d'immenses plantations de riz, de maïs, de manioc, de sorgho, de sésame, etc., etc.

* * *

En règle générale, les Arabes sont vêtus d'une grande chemise blanche recouvrant un pagne, et coiffés du turban ou d'un petit bonnet blanc. Des broderies souvent artistiques ornent bonnet et chemise. Les grands chefs se couvrent d'étoffes précieuses, de soie, de satin, de brocart. Ils ont les doigts ornés de bagues et parfois

portent des boucles d'oreille. Un court cimeterre, plutôt un poignard dont le manche est en filigrane d'or ou d'argent, se balance à leur ceinture.

Les Arabes se chaussent de sandales en cuir attachées au moyen de courroies, ou de simples semelles de bois sur lesquelles se trouve une cheville qui s'engage entre les deux premiers orteils. Bien souvent, ils marchent nu-pieds.

Leurs femmes affectionnent tout particulièrement les étoffes aux couleurs voyantes; le rouge, le bleu et le blanc sont leurs couleurs de prédilection. Elles portent un pagne qui leur couvre les seins et descend jusqu'aux pieds; sur les épaules et sur la tête elles se jettent un châle ou un simple fichu. Comme ornement, elles se passent un bâtonnet, une épingle ou un anneau dans la partie cartilagineuse du dos du nez. Les plus coquettes se contentent d'enchasser un petit cylindre d'argent ou d'étain dans l'aile gauche de l'appendice nasal.

Presque toutes les femmes ont les oreilles percées de nombreux trous dans lesquels se placent des ornements métalliques.

Hommes et femmes font journellement plusieurs ablutions et consacrent beaucoup de temps aux soins de propreté.

Ils dorment sur des lits en bois qu'ils recouvrent de nattes. Ils savent se confectionner de moelleux matelas bourrés de coton recueilli dans la forêt.

Avant de s'endormir, l'Arabe étendu sur sa couche, se fait masser par toutes ses femmes réunies autour de lui.

La variole règne assez souvent dans les camps où sont entassés pêle-mêle, sans égard au sexe ni à l'âge, de misérables esclaves que de longs voyages, des privations sans nombre et des mauvais traitements souvent répétés ont affaiblis et prédisposés à toutes les maladies. Aussi les Arabes prennent-ils la précaution de vacciner leur gens en leur inoculant de la matière prise sur les boutons d'un varioleux. L'opération a souvent des suites mortelles; lorsqu'elle réussit, une légère variole en résulte pour le sujet, qui dès lors se trouve à l'abri des atteintes de la terrible maladie.

*
* *

L'Arabe se nourrit généralement de riz; il y ajoute quelquefois de la chèvre, du mouton ou des poules bouillies.

Remarquons qu'il ne mange que la viande des animaux qu'il a tués lui-même ou fait tuer par un de ses esclaves.

Il boit de l'eau, du café et du thé. Le Coran lui interdit le vin, la

bière et l'alcool. Mais il est avec Allah des accommodements certains mahométans ne dédaignent pas de déroger aux prescri tions du Coran et d'absorber, jusqu'à ce qu'ivresse s'ensuive, l boissons défendues. Il convient de dire qu'ils se cachent pour faire.

Les Arabes de distinction font préparer d'excellentes pâtisser au riz; malheureusement ils ont l'habitude de les parfumer moyen d'eau de Cologne ou d'essences. Ils raffolent des confitures des sucreries.

Assis sur des nattes autour du plat commun, les Arabes se serv toujours de la main droite pour manger, la main gauche ét considérée comme impure. Ils pétrissent le riz entre leurs doigts en font des boulettes qu'ils se lancent très adroitement dans la cav buccale. Après chaque repas ils se rincent la bouche et se lavent l mains.

Lorsqu'un Arabe reçoit un Européen à sa table, il se tient debo derrière lui, donne des ordres aux esclaves qui servent, aide mê ces derniers, mais ne mange pas. Il est plein de prévenances po son hôte; il le comble d'attentions; mais que celui-ci ne s'y fie p trop, nul mieux que l'Arabe ne sait dissimuler et mentir. Sur s masque noir qu'éclairent deux yeux brillants, aucun reflet de l'âm ne se traduit. Jamais on ne connaît le fond de sa pensée.

Entre Arabes, il est d'un bon goût suprême de se lancer mutuell ment des éructations à la face après le repas.

*
* *

En dehors du temps où il se rend en expédition, c'est-à-dire d temps où il se livre à des actes de brigandage et à la chasse au esclaves, l'Arabe vit dans l'oisiveté. A peine consacre-t-il une heure ou deux par jour au commerce et à de menues affaires domestiques.

Lorsqu'il ne se trouve pas au milieu de ses femmes, on le voit étendu paresseusement sous sa vérandah, devisant avec d'autres oisifs et attendant l'heure du repas ou de la prière.

Ses esclaves mâles se divisent en deux catégories : les soldats e les travailleurs. Les premiers, gens de sac et de corde, armés d fusils, constituent ces hordes de bandits qui, pour procurer de esclaves et de l'ivoire à leurs maîtres, tuent sans pitié des femmes des enfants et des vieillards, brûlent des villages et ruinent pou longtemps des contrées entières. C'est parmi ces bandits que le

Arabes choisissent leurs nyamparas et leurs chefs de poste dont le salaire est en raison directe des crimes et des vols qu'ils commettent. Les travailleurs cultivent la terre. Ce sont des malheureux que l'Arabe nourrit à peine.

Les femmes du harem ne se livrent à aucun travail; elles ont des esclaves à leur service. Elles sont bien vêtues, bien nourries, entourées de mille soins. Manifestent-elles un désir, un caprice, vite on y satisfait.

Bien plus : elles demanderaient la tête d'un homme que l'Arabe ne la leur refuserait pas.

Il est vrai que de leur côté, elles se prêtent complaisamment à toutes les voluptueuses fantaisies de leur maître.

A côté de ces femmes heureuses, il en est d'autres qui traînent une existence bien misérable; ce sont celles que la nature n'a pas favorisées ou dont l'âge a fait disparaître les charmes. Mal logées, mal nourries, souvent battues, elles peinent durement du matin au soir.

Quelques Arabes cependant traitent leurs esclaves avec douceur.

Certes les Arabes sont de vils criminels. Ils ont couvert de ruines une grande partie de l'Afrique, causé la mort de centaines de milliers de noirs, allumé des incendies partout et commis des atrocités sans nom et sans nombre. Mais, il faut bien avouer, par contre, qu'ils ont rendu quelques services à la civilisation.

Sans parvenir à inculquer au noir le goût du travail, ils l'ont amené, par la violence, j'en conviens, à travailler pour améliorer sa situation.

Partout où ils se sont établis, bien des terres fertiles, mais incultes jusque-là, ont été mises en rapport.

Ne sont-ce pas eux qui ont introduit dans l'État les fruits et les légumes qui croissent dans l'île de Zanzibar? Ils ont planté presque partout des papayers, des limonniers, des manguiers, des citronniers, des avocatiers, des orangers, des grenadiers, des ananas, etc. Ils ont implanté au Congo la culture du riz, du safran et du gingembre.

Nous leur devons aussi la fabrication du savon.

***

Les Arabes sont très religieux, fanatiques même. Fidèles observateurs du Coran, ils disent très régulièrement leurs prières et

prient avec ferveur. Toutes les affaires, même celles de la plus haute importance, cessent brusquemment lorsque l'heure de la prière est venue. Ils observent scrupuleusement le Ramadan ou carême.

Les Arabisés ou indigènes ayant adopté le genre de vie des Arabes imitent volontiers ceux-ci en toutes choses. Ils les ont vu se livrer aux manifestations extérieures de leur culte et ils s'y livrent également. Aux heures de prière, ils s'agenouillent, se couchent à plat ventre, lèvent les bras et les yeux vers le ciel, remuent les lèvres très consciencieusement, mais ne prient pas du tout. Ont-ils même la moindre idée d'Allah? Je ne le pense pas.

Il est cependant un précepte du Coran qu'ils observent et appliquent rigoureusement sans le connaître, mais ils le font par intuition. Ce précepte est le suivant : « Lorsque vous rencontrez des infidèles, eh bien, tuez-les au point d'en faire un grand carnage. Ne montrez point de lâcheté et n'appelez jamais vos ennemis à la paix. »

* * *

La langue que parlent et écrivent les Arabes du Congo est le swahili.

Bien peu d'entre eux connaissent la langue arabe.

En soumettant les populations noires à leur domination, s'ils ne se sont pas souciés de faire du prosélytisme, par contre, chose digne de remarque, ils ont imposé et implanté leur langue partout où ils se établis.

* * *

L'Arabe est d'une sévérité excessive envers ses sujets. Commandant à des masses hétérogènes, composées d'éléments sans cohésion, que le hasard, la violence et la force ont unis, il ne tire son autorité que de la crainte qu'il inspire. Aucune faute, aucun écart ne reste impuni; agir autrement serait compromettre son autorité, le noir étant généralement porté à considérer l'indulgence comme de la faiblesse. Cette constatation, j'ai eu l'occasion de la faire maintes fois moi-même.

Les moyens de répression employés par les Arabes sont aussi nombreux et variés que fréquemment et impitoyablement appliqués.

La bastonnade est la peine la moins sévère. On l'applique entre

les omoplates et sur les reins au moyen du « fimbu », une espèce de massue. La vue du sang, le déchirement des chairs, les cris du malheureux ne font pas suspendre l'exécution de la peine. On frappe bien souvent jusqu'à ce que le patient s'évanouisse.

Le « fimbu » sert également à fracasser le crâne des malheureux esclaves qui, épuisés par la faim ou la fatigue, tombent le long des routes.

La mutilation est une peine à laquelle l'Arabe a souvent recours. Pour des fautes relativement légères, il fait couper le nez, une oreille, une main, pratiquer des entailles dans le dos, etc.

Il connaît l'estrapade, mais il en aggrave la cruauté en ce sens que l'esclave suspendu par les poignets reçoit en même temps des coups de fimbu.

Nombreuses sont les fautes dont la peine de mort, appliquée sous diverses formes, est le châtiment.

Les supplices sont assez fréquents.

Un bandit, nommé Kapangapanga, infligeait à ses femmes coupables de peccadilles conjugales des tortures horribles que la pudeur me défend de décrire ici.

Il arrive que des esclaves sont livrés aux cannibales.

L'Arabe du Congo procède généralement par voie de razzia pour se procurer des esclaves et de l'ivoire. Il arrive la nuit avec ses bandes de pillards à proximité d'un village et, dans le plus grand silence, le fait entourer.

A un signal convenu, généralement au point du jour, les pillards se précipitent vers les huttes, tirent des coups de fusil au hasard, crient, hurlent, battent du gong, sonnent de l'olifant, font un tapage infernal, en un mot mettent tout en œuvre pour épouvanter les malheureux noirs — Ceux ci, réveillés en sursaut, effrayés, éperdus, opposent quelquefois de la résistance, mais le plus souvent tentent de fuir.

Au début de l'action, la vie de personne n'est respectée. Mais dès qu'il devient manifeste que les indigènes cessent de se défendre, tous les efforts tentent à la capture des esclaves. Les Arabes prennent de préférence les jeunes femmes et les adolescents. Les vieillards et les tout jeunes enfants sont massacrés et livrés aux anthropophages armés qui suivent et aident les expéditions esclavagistes.

S'il n'y a aucun intérêt à conserver le village, il est pillé et incendié; les plantations sont détruites. Mais bien souvent les vil-

lages vaincus doivent, par leur situation ou par leur importance, devenir le centre et la base de nouvelles opérations.

Dans ce cas, ils ne sont pas détruits et les Arabes cherchent à y ramener, par tous les moyens possibles, les habitants en fuite. Ils leur permettent notamment de racheter leurs prisonniers. Mais pour cela, les indigènes doivent livrer tout leur ivoire et faire acte de soumission complète et absolue. Dès lors, ils sont à la discrétion de leurs vainqueurs : un poste arabe plus ou moins important sera établi chez eux. Plus rien ne leur appartiendra ; les chefs perdront leur autorité, et les habitants soumis à mille vexations seront spoliés de leurs récoltes, de leurs instruments de travail, du produit de leur chasse ou de leur pêche, en un mot de tout ce qu'ils possèdent. Leurs femmes même ne seront pas respectées.

Lors du premier voyage que je fis dans le Bas-Lomami, je fus étonné de constater que les natifs se servaient exclusivement de perches pour conduire leurs pirogues. Je leur en demandai la raison. Ils me répondirent qu'il ne leur servait à rien de faire des pagaies attendu que les Arabes d'Isangi les leur enlevaient au fur et à mesure qu'ils en fabriquaient.

Les indigènes d'un village soumis et occupé doivent accompagner les Arabes à la guerre et les aider à continuer l'œuvre néfaste dont eux-mêmes ont été les victimes.

Des corvées nombreuses leur sont imposées. Parmi celles-ci, notons le portage et la conduite des pirogues. Les riverains pagaient, les gens de l'intérieur portent les charges.

Les horreurs de la chasse à l'homme sont innombrables. Les bandits qui s'y livrent vont parfois jusqu'à allumer des incendies dans les hautes herbes pour forcer ceux qui s'y cachent à en sortir. Que de malheureux périssent alors dans d'atroces souffrances !

Depuis que les chefs de villages connaissent la valeur de l'ivoire, et qu'ils le savent exposé aux convoitises des Arabes, ils prennent la précaution de l'enfouir dans la forêt ou de le cacher dans l'eau. Un des premiers actes des Arabes en arrivant dans un village, même allié, est de mettre le chef en demeure de désigner l'endroit où se trouve son ivoire. — S'il refuse, on s'empare de ses femmes et de ses biens, et on ne les lui restitue qu'après qu'il s'est exécuté. S'il persiste dans son refus, on le torture et on le tue.

Je me souviens que Raschid exposa un jour, au barzah, les têtes et les mains droites de six chefs du Rubi qui s'étaient mis dans ce cas.

Dès qu'une expédition est terminée, les prisonniers sont emmenés en esclavage et dirigés vers les grands centres. Alors commence pour ces malheureux une période de souffrances horribles. Les mains liées derrière le dos, le carcan ou la fourche au cou, ils sont nchaînés par groupes de dix à vingt. Peu ou point nourris, souvent attus, marchant par tous les temps sous un ciel de feu, ou dans des narais infects, se meurtrissant les chairs dans les forêts, ils ne ardent pas à s'affaiblir. Ceux qui tombent de fatigue ou de faim le ong des routes sont impitoyablement achevés à coups de « fimbu ». 'oute tentative de fuite est punie de mort.

Lorsque la chaîne de malheur arrive à destination, le nombre des sclaves a diminué des trois quarts.

Dans son ouvrage : *Ma seconde traversée de l'Afrique,* voici omment s'exprime le major Wissmann au sujet de ces sinistres onvois d'esclaves :

« Nous rencontrâmes en l'espace de quelques jours trois caraanes qui conduisaient à la côte un peu d'ivoire et des centaines 'esclaves attachés par dix et vingt à des carcans et de longues haînes. Pour les plus faibles, les femmes et les enfants, auxquels ı fuite était impossible, on n'avait employé que des cordes. Mais eux qui réclamaient une surveillance spéciale étaient mis deux à eux dans la fourche à esclaves.

On peut à peine décrire l'état pitoyable et misérable dans lequel e trouvaient ces malheureux : leurs bras et leurs jambes étaient resque décharnés; le regard terne, la tête inclinée, ils s'avançaient ers un avenir inconnu, emmenés vers l'Est, loin de leur patrie, rrachés à leurs femmes et à leurs enfants, à leurs pères et à leurs ıères qui, peut-être, avaient réussi à s'échapper dans la forêt ou vaient succombé en se défendant. La distribution quotidienne des ations d'une semblable caravane présente un aspect révoltant. Les lamés se pressent, les yeux grands ouverts, à l'endroit où l'un des ardiens se tient pour distribuer des vivres, repoussant avec un âton ceux qui, rongés par la faim, l'entourent de trop près; il rem-it de blé, de maïs ou de lentilles un petit vase de la grandeur d'un erre à eau, qu'il jette dans la guenille ou dans la peau de chèvre, ont l'indigène couvre sa nudité. Beaucoup de ces pauvres gens, op fatigués pour moudre ou concasser le grain, le font simplement uire à l'eau chaude ou le font griller dans des pots sur le feu, puis s l'avalent pour apaiser la douloureuse sensation de la faim. S'il rrive à la côte le quart de ces malheureux, là ils sont vendus soit

pour l'exportation, soit pour la culture des plantations des gens de la côte. Les grands établissements arabes de l'intérieur, comme Udjidji et Tabora, surtout le premier, réputé par son insalubrité, ont besoin d'une quantité d'esclaves. A Udjidji, un esclave de travail ne vit pas plus d'une année. »

Écoutons maintenant un missionnaire belge, le Père Vincke, qui a vu de près les Arabes esclavagistes à l'œuvre :

« J'avais autrefois, dit-il, à plusieurs reprises, visité le marché d'Udjidji, mais à cette époque les esclaves étaient peu nombreux, et je n'avais pas vu cet odieux trafic dans toute son horreur. A l'époque de ce dernier voyage, la ville venait d'être inondée, dans toute la force du terme, par des caravanes d'esclaves venus du Manyéma. La place était couverte d'esclaves en vente, attachés en longues files, hommes, femmes, enfants, dans un désordre affreux, les uns avec des cordes, les autres avec des chaînes. A quelques-uns venant du Manyéma, on avait percé les oreilles pour y passer une petite corde qui les retenait unis.

Dans les rues, on rencontrait à chaque pas des squelettes vivants, se traînant péniblement à l'aide d'un bâton ; ils n'étaient plus enchaînés parce qu'ils ne pouvaient plus se sauver. La souffrance et les privations de toute sorte étaient peintes sur leurs visages décharnés, et tout indiquait qu'ils se mouraient bien plus de faim que de maladie. Aux larges cicatrices qu'ils portaient sur le dos, on voyait de suite qu'ils avaient souffert de mauvais traitements de la part de leurs maîtres qui, pour les faire marcher, ne leur épargnent pas les distributions de bois vert. D'autres, couchés dans les rues ou à côté de la maison de leur maître, qui ne leur donnait plus de nourriture parce qu'il prévoyait leur mort prochaine, attendaient la fin de leur misérable existence... »

. . . .

Voilà le tableau des traitements horribles que les Arabes firent subir pendant de longues années aux populations de l'Afrique orientale. Ces horreurs ne criaient-elles pas vengeance et à elles seules ne suffisaient-elles pas pour que les efforts de l'État tendissent à expulser ces bandits des territoires soumis à son autorité? Mais d'autres crimes encore appelaient des représailles. D'abord l'attaque du poste des Falls en 1886 et la mort de Dubois qui en a été la conséquence ; ensuite le massacre de dix Européens.

On se rappelle que MM. Jouret, Doré et Page avaient été chargés par Hodister, leur chef, de remonter le Lualaba jusqu'à Nyangwé

et d'installer, en passant, un agent, M. Noblesse, à Riba-Riba où se trouvait déjà le sous-lieutenant Michiels. Arrivés à Nyangwé, ils furent obligés de fuir précipitamment pour échapper à une mort certaine.

En passant devant le poste de Kassuku, où ils apprirent que MM. Michiels et Noblesse avaient été assassinés, ils essuyèrent le feu des Arabes, mais ils purent s'échapper. Jouret, qui était atteint de dysenterie, mourut pendant la fuite.

Pendant que ces événements se passaient le long du Lualaba, M. Pierret était lâchement assassiné à Lhomo sur le Lomami et MM. Hodister, Magerie, Goodseels et Desmedt, auxquels une embuscade avait été tendue au camp d'Ikamba, à mi-chemin de Benakamba à Riba-Riba, tombaient à leur tour sous les coups des Arabes. Tous ces crimes furent commis en mai 1892. Le 24 octobre de la même année, Emin Pacha, qui avait accompagné la caravane de Saïd ben Abédi, était tué à quelques journées de marche de Kirundu par ordre de Kibongé et de Moharra.

Il sera parlé plus loin de Lippens et de De Bruyne, que Séfu fit mettre à mort.

Le point de savoir s'il fallait conserver aux Arabes la situation qu'ils s'étaient acquise dans l'État a souvent été soulevé. Après les crimes énumérés ci-dessus, cette question ne pouvait plus comporter qu'une seule solution : la négative. Il fallait sans retard enlever à ces bandits le pouvoir de nuire, de renouveler leurs cruels exploits.

Il est incontestable que les Arabes ne se seraient jamais soumis volontairement à nos lois. Ils sont habitués depuis longtemps à demander au brigandage et au vol non seulement les objets de première nécessité, mais surtout ceux qui composent leurs richesses, qui leur permettent une vie facile et voluptueuse. Ils considèrent cela comme un droit inaliénable. Chez eux point de souci, point de travail. La guerre, toujours la guerre avec ses atrocités sans nom.

La guerre est leur grande pourvoyeuse. Ne leur procure-t-elle pas des femmes pour la satisfaction de leurs passions, des esclaves et de l'ivoire pour arriver à la fortune?

Que leur importent la mort de cent, de mille malheureux et la ruine de toute une région? N'y a-t-il pas d'autres régions, d'autres malheureux à exploiter?

Ne pouvant pas leur imposer notre autorité, nous nous serions trouvés dans la nécessité de partager le pouvoir avec eux,

c'est-à-dire de leur permettre de l'exercer dans les contrées qu'ils avaient soumises. Mais ils se seraient incontestablement servis de ce pouvoir pour opprimer les populations, les rançonner et les piller. Et tout cela, ils l'auraient fait alors au nom de la loi dont ils seraient devenus les dépositaires.

Ils n'auraient jamais employé leur autorité dans l'intérêt de l'État, mais dans le leur. Espérer qu'ils auraient confondu un jour ces deux intérêts c'est se faire illusion et ne pas les connaître.

La base de la civilisation musulmane en Afrique, c'est la polygamie, l'esclavage, l'exploitation à outrance des indigènes et le mépris plus ou moins dissimulé mais profond pour l'Européen.

De ce qui précède, je conclus qu'il fallait mettre un terme à la situation que les Arabes s'étaient créée dans l'État du Congo. En agissant ainsi, on se conformait du reste à l'esprit et à la lettre de l'acte général de la conférence de Berlin et de l'acte de Bruxelles.

∴

Dès 1890, les Arabes commencèrent à être refoulés des positions extrêmes qu'ils occupaient.

Le capitaine Roget, par une politique à la fois prudente et énergique, les obligea à évacuer le pays des Mogangas et les rives de l'Itimbiri. Un de ses agents, le sous-lieutenant Duvivier, leur infligea une défaite aux environs d'Imbembo.

Au cours de la même année, le capitaine Vangele et le lieutenant Milz marchèrent contre un fort parti d'Arabes, qui s'avançait vers l'Itimbiri et le mirent en pièces. Au mois de février 1891, le capitaine Fiévez, apprenant qu'un grand camp se trouvait établi à Utchua, sur la rive gauche de la Lulu, s'y rendit et contraignit les Arabes à l'abandonner et à se retirer au delà de l'Aruwimi.

En septembre, les capitaines Ponthier et Daenen, qui faisaient partie de l'expédition Van Kerchoven, attaquèrent le camp de la Mokongo. De nombreux indigènes s'étaient joints à leurs troupes. Le combat fut décisif. Les Arabes, surpris par la rapidité de la marche de Ponthier et de Daenen et par l'impétuosité de l'attaque, furent mis en déroute et durent prendre la fuite en abandonnant 250 esclaves.

Pendant le courant de 1891 et de 1892, je leur livrai plusieurs combats dans le nord et surtout dans l'est de mon district, les chassai de presque toutes leurs positions, et parvins, par l'occupa-

tion du pays, à les empêcher de franchir l'Aruwimi. Je parvins également, par l'établissement de nombreux postes sur les rives du Congo et du Bas-Lomami, à affranchir les indigènes du joug que le chef arabe d'Isangi faisait peser sur eux.

Voyons maintenant ce qui se passait dans le sud de l'État :

A une époque qu'il est impossible de fixer, mais que l'on peut vraisemblablement placer dans la période comprise entre l'occupation de Nyangwé (1868) et celle des Stanley-Falls (1879-1880), des bandes d'Arabes envahirent la zone comprise entre le Lualaba, le Lomami et le Sankuru.

Elles ravagèrent, détruisirent tout sur leur passage. La contrée autrefois riche, prospère et très populeuse, ressemblait à une vaste solitude en 1886-1887.

Les Arabes n'occupèrent pas eux-mêmes toutes les régions où ils portèrent la ruine et la désolation. Ils visitèrent les rives du Sankuru, mais ne s'y établirent pas. Ils parvinrent à s'allier des chefs importants comme Pania Mutombé et Lupungu, leur remirent des armes et des munitions et en firent en quelque sorte des agents secondaires de Tippo-Tip. Cette alliance fut féconde. L'appât d'un gain quelconque poussa Pania Mutombé et Lupungu à commettre des exactions sans nombre. Ils se savaient protégés et appuyés au besoin par les Arabes qui, de leur côté, avaient tout intérêt à ce que les razzias de leurs acolytes fussent productives.

Toute la région fut ruinée et devint déserte. Bien des indigènes durent chercher un asile dans les profondeurs des forêts, vivre à l'état nomade et se livrer eux-mêmes à des actes de brigandage pour ne pas succomber à la faim.

Tel était l'état du pays lorsqu'en 1890 fut fondé le camp de Lusambo sur le Sankuru. Ce camp, comme celui de Basoko, dont la fondation remonte à 1889, fut établi pour opposer une barrière à la marche des hordes dévastatrices.

Antérieurement à cette époque, Tippo-Tip avait placé à la tête de ses troupes d'avant-garde dans le sud, un jeune homme résolu, actif, intelligent et d'une énergie rare, Gongo Lutété, dont la résidence était N'Gandu, sur le Lomami. Gongo n'était pas d'origine arabe. Ancien esclave de Tippo-Tip, dont il avait gagné la confiance par son courage, son audace et sa fidélité, il était arrivé à une situation aussi élevée que méritée.

En 1891, projetant de se rendre à Lusambo, il se met en route à la tête d'une bande d'environ 7,000 individus et gagne le Sankuru.

Prévenu de son arrivée, le lieutenant Descamps marche à sa rencontre avec toutes les forces dont il disposait, mais qui étaient de beaucoup inférieures en nombre à celles des Arabes. Après des tentatives de négociations qui échouèrent à cause de la mauvaise foi et des exigences de l'émissaire de Tippo-Tip, le camp arabe fut attaqué.

L'intrépidité et le courage des troupes de l'État eurent bien vite raison de la témérité de Gongo et de ses bandes indisciplinées, qui prirent la fuite, abandonnant tous leurs esclaves. La brillante victoire de Descamps eut pour effet d'affirmer l'autorité de l'État et d'élever encore le prestige naissant du camp de Lusambo.

Après sa défaite, Gongo Lutété retourne à N'Gandu, mais caressant des projets de revanche, il ne tarde pas à reprendre la route du Sankuru.

Les indigènes de Batubengé (Haut-Sankuru), effrayés de son arrivée, se retirent vers Lusambo. Dhanis, qui avait pris le commandement du camp lors du départ du lieutenant Lemarinel, se mit immédiatement à la recherche de Gongo. Il le rencontra et lui infligea, en mai 1892, deux défaites successives. Les Arabes, mis en déroute, eurent 80 tués et plus de 100 prisonniers restèrent au pouvoir du vainqueur.

Gongo Lutété, convaincu par trois insuccès qu'il était le plus faible, froissé par Séfu et voyant, somme toute, que la protection des Arabes devenait illusoire, fit sa soumission à l'État. Cette soumission ouvrit un vaste territoire à notre influence et nous assura le concours d'indigènes qui n'avaient été jusque-là que les instruments des Arabes.

L'acte de Gongo souleva l'ire de Séfu, fils de Tippo-Tip. Séfu résolut de se venger de l'ancien esclave de son père et des chefs indigènes qui l'avaient suivi dans sa défection. Il quitta les Stanley-Falls, où il se trouvait provisoirement, et, à la tête de forces considérables, alla occuper la rive droite du Lomami. Il s'était fait accompagner du sous-lieutenant De Bruyne, adjoint au résident de Kasongo et à ce moment prisonnier des Arabes. Par l'intermédiaire de De Bruyne, il entra en relations avec M. le lieutenant Scheerlinck, qui était établi en face de lui sur la rive gauche du Lomami.

Croirait-on que Séfu émit l'inconcevable prétention de traiter de puissance à puissance avec le représentant de l'Etat, alla jusqu'à exiger la tête de Gongo Lutété, l'abandon du poste de N'Gandu et

réclama pour lui le droit de fixer la limite de la zone d'action du chef du district du Lualaba ? Ces prétentions ridicules furent naturellement repoussées.

Mais, que l'on me permette de rappeler ici un trait d'héroïsme digne de Régulus, mais hélas bien inutile.

De Bruyne, avant de quitter Kassongo, avait promis à son chef, le résident Lippens, dangereusement malade, de ne pas l'abandonner.

Au cours de ses pourparlers avec De Bruyne, le lieutenant Scheerlinck, ému de pitié, obéissant à un sentiment des plus louables, lui proposa de l'arracher des mains des Arabes.

— Je vais vous envoyer, lui dit-il, une pirogue avec des hommes sûrs. Lorsque vous aurez enlevé les marchandises qu'elle contient, faites semblant de vous retirer, puis brusquement jetez-vous à l'eau. Pendant que mes hommes vous sauveront, j'ouvrirai le feu sur les Arabes et protégerai votre fuite.

Bien qu'il sût que l'état de santé de son chef ne laissait plus aucun espoir de guérison, De Bruyne repoussa l'offre qui lui était faite. « J'ai donné, dit-il, ma parole de soldat de retourner à Kasongo, je la tiendrai. » Il la tint en effet, et quelques jours plus tard, il était tué ainsi que son chef. Rendons hommage à la mémoire de ce héros qui honore un siècle où le scepticisme a tout envahi et tout souillé.

Le 20 novembre, toutes les forces de Dhanis sont réunies sur la rive gauche du Lomami entre Goyo Muissa et N'Gandu. Le 21, vers minuit, il apprend que les Arabes qui étaient établis sur la rive droite tentent le passage de la rivière à dix heures en aval de son camp. Il dirige immédiatement des troupes vers cet endroit. De son côté, le lieutenant Michaux, prévenu également des intentions de Séfu, s'était mis en marche.

Le 22, la jonction des troupes de l'État s'opère et un terrible combat s'engage. Les Arabes obligés de battre en retraite sont culbutés dans le Lomami.

Après la guerre, il accusèrent une perte de 3,000 fusils pour cette journée au cours de laquelle près de 2,000 hommes périrent.

Séfu et un grand nombre d'Arabes de marque furent grièvement blessés.

Nos troupes firent un milier de prisonniers; nos pertes étaient insignifiantes.

Après cette victoire, Dhanis passe le Lomami et va établir son

quartier-général à Lussuna. Il installe un poste intermédiaire à Dibué.

Pendant ce temps-là, Moharra mobilise toutes ses troupes; il lance un appel pressant à tous les chef arabes, leur demande des hommes, des armes et des munitions et les engage à s'allier à lui pour lutter contre l'État.

Le 31 décembre, Dhanis, avec l'aide des forces de Gongo Lutété, attaque le camp de Dungu, où se trouvait un millier d'hommes commandés par Munié Pembé, fils de Munié Moharra.

Les Arabes furent mis en déroute et durent repasser le Lualaba, dans le plus grand désordre, pour se retirer à Nyangwé.

Pendant le combat ils perdirent un grand nombre d'hommes et, dans la retraite, abandonnèrent beaucoup de leurs gens en route.

Dhanis raconte qu'ils avaient tué des femmes pour ne pas les laisser tomber au pouvoir des blancs et qu'ils avaient même coupé les mains de plusieurs d'entre elles pour en enlever les bracelets.

De la poudre en grande quantité, des armes, des caisses de cartouches et d'autres objets encore furent trouvés sur le champ de bataille.

Les récits des prisonniers sont parfois curieux. Ainsi, d'après l'un d'eux, Séfu aurait dit aux indigènes que les blancs ne sont forts qu'à bord des steamers, mais qu'ils ne savent pas se battre à terre. Il aurait ajouté, pour expliquer le désastre du Lomami, qu'il remportait déjà la victoire lorsque tout à coup surgit du fleuve une femme blanche de taille énorme qui se mit à marcher sur l'eau. Le bruit des détonations d'armes à feu cessa aussitôt, mais une pluie de balles s'abattit sur les Arabes et les contraignit à la retraite. A défaut de courage, Séfu, on le voit, avait de l'imagination. Il a appris à ses dépens que cela ne suffit pas.

Le 7 janvier 1893, donc quelques jours après le combat du 31 décembre, le sergent Cassaert, avec 27 soldats, était arrivé à Kasongo Luakila à l'effet de rejoindre l'expédition Dhanis, établie alors à Goïo Kapoko. Le 9, il y fut attaqué par les troupes de Munié Moharra et de Munié-Pembé. Après une série de combats qui durèrent plus de cinq heures et qui commencèrent dans l'obscurité la plus profonde, Cassaert parvint à mettre les Arabes en fuite. Cette victoire est surtout due au courage, à l'intrépidité et à l'audace de ce brave sous-officier.

Appréciant la conduite de son subordonné, le commandant Dhanis

dit que le fait d'armes dont il fut le héros est le plus beau de toute la campagne contre les Arabes.

Rappellerai-je ici que le sergent Cassaert avait accompagné l'expédition d'Alexandre Delcommune au Katanga et au lac Tanganika et qu'à son retour, il s'était spontanément mis à la disposition du commissaire de district de Lualaba, alors qu'il pouvait rentrer en Europe, son terme de service étant expiré.

Le 9 janvier, dans la matinée, en apprenant le danger que courait Cassaert, Dhanis avait envoyé en toute hâte à son secours une colonne composée de 170 soldats commandée par MM. de Wouters d'Oplinter, Michaux et Scheerlinck. Cette colonne ne put prendre le contact de l'ennemi que dans l'après-dîner. Après une courte lutte elle le culbuta. Encore une fois, les Arabes durent prendre la fuite.

Moharra en personne avait dirigé le combat en première ligne, suivant son habitude. Pour toute arme il avait un long bâton qui fut criblé de balles. Blessé le matin à la jambe par les hommes de Cassaert, il se fit tuer plutôt que de fuir.

Dans cette même journée du 9 janvier, deux combats victorieux ont donc été livrés aux troupes de Munié Moharra et de son fils. Divers objets, entre autres une tente et un lit de camp ayant appartenu à l'expédition du regretté Hodister, ont été abandonnés par les Arabes sur le champ de bataille.

Immédiatement après ces glorieux faits d'armes, tous les chefs indigènes de la région font leur soumission au représentant de l'État. Ils supplient Dhanis de ne pas les abandonner à la vengeance des Arabes.

Apprenant la défaite et la mort de Munié Moharra, Séfu prend la fuite.

Le 20 janvier, Dhanis se met en marche et arrive le 21 en face de Nyangwé à 3 kilomètres du Lualaba. A partir de ce moment des combats journaliers ont lieu d'une rive à l'autre. Les Arabes installent des centaines d'hommes dans leurs tranchées. Leurs meilleurs tireurs occupent une île distante de 400 mètres environ. Les pelotons de MM. de Wouters, Michaux, Scheerlinck et Hinde gardent la rive à tour de rôle et répondent au feu de l'ennemi. Quelques obus sont lancés dans le camp de Nyangwé et y produisent une grande panique.

Le 25 février Dhanis apprend que les Arabes ont passé le Lualaba et que son camp sera attaqué la nuit. Toutes les dispositions de

combat sont prises, mais la nuit se passe tranquillement. Le 26 au matin il se décide à prendre lui-même l'offensive. Il confie la garde du camp à MM. Scheerlinck et Cassaert et se met en route avec MM. de Wouters, Michaux, Hinde et Cerkel. Vers 9 heures, il prend le contact de l'ennemi et lui enlève successivement toutes ses positions.

Les Arabes fuient dans le plus grand désordre. Leurs pertes sont évaluées à plus de 900 hommes dont bon nombre se noyèrent dans les marais, dans la Lufubu et le Lualaba.

Pendant que ces événements se passaient, M. l'inspecteur d'Etat Fivé, qui se trouvait à Lusambo, organisait l'envoi de renforts. Il recrutait des hommes, les équipait et les faisait instruire. Il put ainsi réunir un contingent qu'il dirigea sur la zone arabe sous le commandement de MM. le commandant Gillain et le lieutenant Doorme. Il envoya au commandant Dhanis l'ordre de concentrer ses forces avec objectif Nyangwé. Cet ordre parvint à destination le 3 mars.

Dés le lendemain du combat du 26 février, les Wagénias vinrent offrir leurs services pour le passage du Lualaba ; le 2 et le 3 mars toutes les embarcations furent réunies. Le 4, Dhanis s'empara de la ville de Nyangwé qu'il assiégeait depuis six semaines, et à 4 heures de l'aprés-dîner le drapeau étoilé flottait sur la grande place de cette capitale. La maison de Munié-Moharra servit de quartier-général au chef de l'expédition.

Afin de respecter l'ordre chronologique des faits, j'interromps le récit des glorieuses opérations de cette expédition pour m'occuper du rôle joué pendant la campagne par les troupes du camp de Basoko et de la station des Stanley-Falls.

En vertu d'ordres que m'avait envoyés de Lusambo M. l'Inspecteur d'Etat Fivé, et qui me parvinrent à Basoko le 5 mars 1893, je partis le 8 de ce mois pour Bena-Kamba, sur le Lomami, par le steamer *Ville d'Anvers*. MM. le docteur Dupont, le sous-intendant Coppée et le sergent Nahan m'accompagnaient. La colonne expéditionnaire se composait de 180 soldats réguliers, armés de fusils à tir rapide, et de 100 indigénes armés de fusils à piston ou de lances. J'avais avec moi deux canons Krupp de 7,5.

Le 28 mars, nous arrivions à Bena-Kamba aprés avoir été obligés de livrer maints combats aux indigénes du Lomami. Ces indigénes, surtout ceux de la région de Yanga, sont de véritables fauves défendant leur taniére. Ils ne veulent entrer en relations

avec aucun étranger et attaquent invariablement tous les bateaux qui passent.

Bien souvent ils tentèrent de s'opposer à ce que nous nous pourvissions de bois à brûler.

Ainsi le 13 mars, nous faisons arrêt dans un coin de forêt en défrichement. La reconnaissance des environs terminée, je fais placer les sentinelles et ordonne aux Basokos et aux Bangalas de procéder à la coupe de bois.

Vers 9 heures du soir, deux coups de fusil se font entendre suivis de deux autres. On se précipite vers l'endroit d'où ils sont partis et on trouve une sentinelle frappée de deux flèches empoisonnées, l'une à la gorge, l'autre à l'aine. Ces flèches retirées, de fortes succions sont faites, mais malgré les soins les plus dévoués, le blessé expira en moins de cinq minutes.

Deux jours après, le 15, nous nous arrêtons à proximité d'une plantation de bananiers. A la tombée de la nuit, pendant que les noirs préparent leurs abris, une volée de flèches s'abat sur notre campement. Pas un indice révélant l'endroit où se cachent nos agresseurs. Le nombre des sentinelles est doublé et vers 10 heures du soir je choisis une quarantaine d'hommes intelligents et déterminés et les charge d'une reconnaissance dans les environs. Ils parviennent à découvrir le village hostile. Le lendemain, au point du jour, je m'y rends avec cent soldats, laissant le reste à la garde du steamer. Pendant quatre heures nous avons parcouru l'agglomération et les alentours sous une véritable pluie de flèches. Il était assez rare pour nous de voir les tireurs. C'était exaspérant. Habilement dissimulés dans des bouquets d'arbres ou des touffes de hautes herbes, derrière les maisons, dans les bananeraies ou les bois, ils tiraient sur nous, puis disparaissaient pour nous tendre une nouvelle embuscade plus loin, agissant à la façon des guérillas. Très habiles et surtout très rusés, ils attaquaient de préférence les hommes isolés ou les groupes peu considérables.

Enfin vers midi, les indigènes s'enfuirent. Les avenues du village étaient couvertes de flèches. Avant le combat les natifs y avaient planté des pointes de bois acérées et enduites de poison

Il est à noter que rien dans la conduite des troupes n'était de nature à justifier les attaques des indigènes.

Le 29 mars, je quitte Bena-Kamba, qui aujourd'hui n'est plus qu'un souvenir, et remonte le Lomami jusqu'aux rapides de Lhomo.

Dans cette localité nous sommes accueillis avec enthousiasme p les habitants. qui nous fournissent des vivres et des guides.

Le 2 avril, à 9 1/2 heures du matin, nous nous mettons en marc pour Tchari, où un camp arabe m'était signalé, sans attendre l renforts qu'avant mon départ de Basoko j'avais demandés à Banga et à Equateurville.

La route est assez bonne. Elle traverse des plaines herbues et d bouquets de bois. On ne rencontre partout que ruines et désolatio Toute cette contrée a été ravagée par les Arabes. Le 4, nous no arrêtons dans un village très peu peuplé, mais où les cultures et l plantations, faites avec un soin remarquable, s'étendent à perte vue. Il y a là du maïs, du millet, du sorgho, des patates douces, manioc, des arachides, etc. Au milieu de tout cela, jetées pêle-mêl sans ordre aucun, quelques coquettes petites maisons dont les to de paille en forme de cône se profilent nettement sur le bleu du ci Les gens qui les habitent sont des esclaves; ils travaillent pour leu maîtres : les Arabes.

Le 5, après une marche pénible dans l'eau, nous arrivons à u grande plaine marécageuse. Trois villages étalent dans le lointa leurs maisons et leurs cultures. J'y envoie des reconnaissance mais arrivées à 300 mètres des premières habitations, elles essuie le feu d'une bande d'Arabes dissimulés dans les hautes herbes. N dispositions de combat sont vite prises. Dix minutes nous suffire pour déloger nos ennemis qui prirent la fuite en laissant plusieu des leurs sur le terrain. Parmi eux se trouvait un homme q s'était servi d'un parapluie comme paraballes.

Le 6, après une longue marche, nous arrivons à Tchari, don nous nous emparons sans coup férir.

Tchari est un vaste camp établi sur la rive gauche du Lomami, quatre jours en amont de Lhomo. J'évalue à un millier le nomb de maisons qui y étaient construites; il y en avait au moins 400 e argile, les autres étaient en paille. Les habitations des chefs co portaient généralement plusieurs corps de logis. Elles étaie entourées d'une palissade formant gynécée. De larges et bel avenues traversaient la place. D'une extrémité du camp à l'autr y avait près d'une lieue. Un des fils de Munié-Moharra, Len Lembé, en était le chef. Ce camp a été complètement détruit. De des assassins de M. Pierret étant tombés en mon pouvoir furent ju et mis à mort.

Le 10, je quitte Tchari et le 14 j'atteins Lhomo où j'avais laissé le steamer *Ville d'Anvers*.

Dans la matinée du 14, le steamer *Ville de Bruxelles* y était arrivé avec un détachement de 125 soldats commandés par le lieutenant De Bock et envoyés par M. Lemaire, Commissaire du district de l'Équateur. Un agent consulaire des États-Unis d'Amérique, M. Mohun, qui se trouvait à bord, m'offre volontairement ses services et demande à m'accompagner en qualité d'adjoint. J'accède à sa demande.

Le 15, les deux steamers descendent le Lomami et arrivent le même jour à Benakamba où, dès le lendemain, nous procédons aux préparatifs de départ pour Riba-Riba.

Afin de donner une idée de la composition et de la disposition des colonnes de marche en Afrique, des difficultés que l'on rencontre et que l'on doit surmonter, j'ai cru utile de m'étendre quelque peu sur la marche, les travaux et les combats de l'expédition dirigée contre Riba-Riba.

Le 21, tout étant prêt, nous nous mettons en marche dans l'ordre suivant :

1° M. Nahan et 66 soldats;
2° M. Mohun et l'artillerie;
3° Le commandant de la colonne avec une escorte de 20 soldats;
4° M. Marck et 75 soldats;
5° Les bagages;
6° M. le lieutenant De Bock et 90 soldats;
7° M. Lammers et 31 soldats.

L'exiguité et le mauvais état des chemins en Afrique obligeant les hommes à marcher par un, c'est-à-dire à la file, les colonnes occupent en profondeur des distances considérables. Dans les forêts, elles ont l'aspect d'immenses serpents se coulant prudemment par les multiples et capricieux contours des sentiers à peine tracés, escaladant des hauteurs ou dégringolant des pentes, modifiant continuellement leur allure, tantôt se hâtant, se pressant, tantôt avançant avec une désespérante lenteur, suivant les difficultés et les obstacles de la route.

Et ces longues files d'hommes noirs présentent un coup d'œil bien original, bien pittoresque. Ni uniformes, ni plumets pour distinguer ces guerriers entre eux. La plupart n'ont d'autre vêtement qu'un pagne de quelques centimètres de longueur, un fusil et une cartouchière. De ci de là, cependant, détonnant dans cette nudité noire,

quelques vêtements usés, troués, aux couleurs indéfinissables et aussi quelques chapeaux défoncés informes.

La route de Bena-Kamba à Riba n'est pas des meilleures. Bien souvent on doit marcher dans l'eau jusqu'aux épaules.

Le 27, la colonne a été arrêtée par la Wila qui avait débordé et inondé toute sa vallée. Il a fallu construire là un pont des plus primitifs mais de 200 mètres de long.

Presque chaque jour l'avant-garde se heurtait à des partis d'Arabes embusqués dans les herbes ou dans les bois, mais elle en venait assez facilement à bout.

Le 26, nous traversons le camp arabe d'Ikamba où Hodister et ses compagnons ont été massacrés.

Le 29, à 10 1/2 heures du matin, nous arrivons en vue d'un taillis inondé. C'est en vain que nous essayons de le passer; les hommes perdent pied et doivent se sauver à la nage. Après le taillis il y a une rivière au courant très rapide.

Avec une trentaine d'hommes je me mets à la recherche d'un point de passage vers le nord et je charge le lieutenant De Bock d'en chercher un vers le sud. Au moment où il débouche dans une petite plaine sa troupe est aperçue par les Arabes apostés sur la rive opposée. Ceux-ci ouvrent le feu et un combat s'engage. M. le lieutenant De Bock commande l'aile droite de ma ligne de bataille, M. le capitaine Marck, l'aile gauche et moi-même, le centre. M. Mohun et le canon sont avec moi. Dans le camp arabe on fait un tapage infernal, les gongs battent à outrance, les trompes et les olifants font entendre leurs fanfares de guerre et au-dessus de tout cela éclatent des cris de colère, de rage, des provocations, des bravades, etc.

Les Arabes tirent sans mesure; leur feu ne nous fait pas trop souffrir. Quant à nos soldats, ils restent calmes et font feu au commandement. Quelques obus lancés dans le camp ennemi produisant un effet épouvantable. Enfin, après une vigoureuse fusillade et des feux croisés sur la clef de leur position, les Arabes lâchent pied et prennent la fuite. Leurs pertes sont considérables. Malheureusement, il nous est impossible de les poursuivre. Il y a là un obstacle infranchissable, la Kassuku au cours torrentueux et d'une largeur de 75 mètres. Et nous n'avons pas une seule embarcation. La Kassuku peut être considérée comme une ligne de défense avancée de Riba-Riba dont elle n'est éloignée que de quatre heures de marche.

Les Arabes ont dû se sauver précipitamment et dans le plus grand désordre; ils ont tout abandonné, effets d'habillement, literies, ustensiles de cuisine, vivres, gongs, poires à poudre, capsules, etc.

Le lendemain de ce combat, on s'occupe de la construction d'un radeau. Dès qu'il est terminé, je charge le lieutenant De Bock d'aller avec MM. Marck, Nahan et 150 soldats faire une reconnaissance offensive dans la direction de l'est. Le même jour, à 3 1/2 heures de l'après-diner, Riba-Riba est en vue et un quart d'heure après la troupe fait son entrée dans la ville abandonnée et en partie incendiée par les Arabes eux-mêmes.

Dans leur impuissance à lutter contre nous les armes à la main, ils ont recouru à un autre moyen : la faim. Avant de quitter leur belle et ancienne ville, ils ont tout détruit. Leur rage de dévastation les a même poussés à tenter d'incendier des cannes à sucre sur pied.

En présence de la fuite des Arabes, je me trouve dans la nécessité d'arrêter, sur-le-champ, le plan que je devrai suivre. D'abord quel est le chemin qu'auraient pris les fuyards? Celui de Nyangwé où Dhanis doit avoir, à l'heure actuelle, concentré toutes ses forces, c'est impossible! Latéralement ne se peut pas non plus, car ils succomberaient sous les coups des indigènes.

Il ne leur reste donc qu'une route ouverte, celle des Falls. Avec les moyens dont je dispose et dont les principaux consistent en deux grands vapeurs, je les devancerai au moins de dix jours. Il n'y a plus à hésiter : en route pour les Falls.

D'autre part, depuis quelques jours déjà une épidémie de variole sévissait avec violence parmi mes soldats et mes porteurs. Il eût été dangereux de prolonger mon séjour à Riba-Riba. Aussi je me hâtai de reprendre la route de Benakamba. Arrivé là, je dus faire construire un immense radeau pour le transport des varioleux.

Le 7, toute l'expédition redescendit le Lomami.

Le 12, à proximité de Basoko, je reçois une lettre alarmante du résident des Stanley-Falls. Il prévoit une attaque des Arabes et me prie de venir à son secours. Dans la soirée j'arrive à Basoko, mais je n'y reste que pendant le temps strictement nécessaire pour m'approvisionner de bois. Le 14, de grand matin, je remonte le fleuve.

Le 17, à une journée des Falls, j'apprends par une lettre de M. Tobback que la station de l'État a été attaquée le 15. N'ayant plus aucun ménagement à garder, je fais détruire les postes arabes

que je rencontre en route. — Le 18, à 7 heures du matin, le vapeur arrive en vue des Falls. De la factorerie belge organisée défensivement les Arabes ouvrent le feu. Nous n'en souffrons aucunement. Toutes leurs balles tombent dans l'eau à 200 mètres au moins du bateau. A 7 1/2 heures, nous abordons et, quinze minutes après, le canon mis en batterie, lance son premier obus. Le vaste camp de la rive gauche est canonné pendant une demi-heure. Puis toutes les troupes passent le fleuve et montent à l'assaut des positions ennemies. — Les Arabes culbutés fuient précipitamment, abandonnant tout ce qu'ils possèdent, depuis les objets de première nécessité jusqu'à ceux du plus grand luxe : glaces, pendules, montres, bijoux, étoffes de valeur, objets d'habillement, armes, vivres, etc. Près de 150 barils de poudre restent entre nos mains. Les prisonniers, hommes et femmes, sont au nombre de 2,000.

Pendant les journées des 15, 16 et 17 mai, les Arabes avaient livré à la station de nombreux assauts qui tous ont été repoussés, grâce à l'énergie et au courage déployés par tous les agents, mais particulièrement par le sergent Van Linde.

Le 22 mai, je quitte les Falls pour rentrer à Basoko. En route je fis la rencontre de M. l'Inspecteur d'État Fivé, qui après s'être emparé du poste d'Isangi, livrait avec le commandant Daenen, un combat victorieux aux Arabes, à La Romée.

Les positions ennemies venaient d'être enlevées. Le jour même et le lendemain eut lieu la poursuite. Les Arabes se retirèrent vers le Lomami, d'où ils furent chassés peu de temps après par une colonne de cent hommes sous les ordres du capitaine Marck.

Toute la contrée comprise entre Basoko et Falls fut immédiatement occupée par les troupes de l'Etat et notre influence substituée à celle des Arabes.

Pendant que ces événements se passaient, Dhanis, que nous avons laissé vainqueur à Nyangwé, s'était emparé, après plusieurs combats victorieux, de Kasongo, la capitale de Tippo-Tip et de son fils Séfu.

A la fin du mois de juin, le commandant Ponthier arriva aux Stanley-Falls avec une nombreuse expédition. En toute hâte, il réunit les embarcations nécessaires pour passer les rapides et remonter le Lualaba. Quelques jours après, il s'emparait de Kirundu, la résidence de Kibongé. Il eut ensuite à livrer, vers l'est, de terribles combats au cours desquels il a été puissamment secondé par M. le lieutenant Lothaire, commissaire du district de l'Ubangi-Uellé.

Après la prise de Kirundu, Ponthier se rendit à Kasongo pour arrêter avec Dhanis un plan de campagne commun.

Mais peu de temps après l'arrivée de Ponthier, Dhanis apprit que Rumaliza, le sultan d'Udjiji, se dirigeait vers Kasongo à la tête de forces considérables pour venger les échecs subis par ses coreligionnaires. Immédiatement Dhanis marcha à sa rencontre, passa la Luama le 15 octobre et, le même jour, se trouva en présence de deux immenses et solides bomas occupés par les Arabes. Il les attaqua, mais ne parvint pas à s'en rendre maître.

Le 19, de grand matin, les Arabes firent une sortie en masse, mais leur assaut fut repoussé. Malheureusement le vaillant Ponthier, qui se trouvait en première ligne, fut mortellement frappé. Il expira six jours après.

Rendons ici un hommage à la mémoire de ce brave tombé au champ d'honneur.

Dans les deux camps, une période de recueillement succéda à cet événement : Dhanis attendait des renforts, Rumaliza fortifiait ses positions.

Dans la nuit du 15 au 16 novembre, les Arabes trompant l'étroite surveillance que nos troupes exerçaient sur leurs bomas, en sortirent subrepticement et se retirèrent. Une colonne envoyée à leur poursuite, les rencontra à Ogella. Quoique fort inférieurs en nombre, nos soldats n'hésitèrent pas à fondre sur eux. Séfu et d'autres esclavagistes furent tués. Malheureusement, nous aussi eûmes une grande perte à déplorer : je veux parler de l'intrépide lieutenant De Heusch qui, au cours du combat, fut mortellement frappé en se lançant à l'assaut des positions ennemies.

Cependant Rumaliza avait fait établir sur les rives de la Lulindi, une série de bomas d'une construction telle que le canon amené à 100 mètres ne put les entamer. Dhanis qui avait reçu, dans l'entretemps, d'imposants renforts en personnel et en matériel, fit le siège de ces bomas et parvint à les isoler les uns des autres.

Presque tous les efforts se portèrent contre celui qu'occupait Rumaliza. Le commandant Lothaire ayant sous ses ordres les lieutenants de Wouters et Hambursin était à la tête des troupes qui l'assiégeaient. Par un heureux hasard, un obus y mit le feu. Le terrible chef arabe parvint à s'enfuir, suivi seulement de trois de ses hommes; les autres se rendirent à discrétion.

La défaite de Rumaliza rendit Dhanis maître de toute la région qui s'étend en amont de Kasongo.

Sans perdre de temps, il envoya 300 hommes et 8 blancs, commandés par le lieutenant Lothaire, à la poursuite des fuyards. Cette colonne se dirigea vers Kabambarré, où elle arriva après quelques jours de marche et enleva cette ville sans rencontrer de résistance sérieuse. Tous les Arabes firent leur soumission.

Rumaliza parvint encore une fois à s'échapper et à se réfugier sur un territoire soumis à l'autorité d'une puissance étrangère.

Lothaire, avec toutes ses troupes, se porta ensuite vers le lac Tanganyika.

Il opéra à Mikéto sa jonction avec les forces antiesclavagistes belges, ces forces qui, sous le commandement de notre camarade Jacques, ont fait preuve de tant de vaillance. Il y a peu de temps que le capitaine Jacques est rentré en Europe. Le souvenir des faits d'armes qu'ils a acccomplis est encore présent à la mémoire de tous. Chacun sait que pendant trois ans il parvint à tenir en échec les troupes nombreuses de Rumaliza et leur infligea plusieurs défaites.

L'expédition d'Alexandre Delcommune qui avait fait sa jonction avec Jacques, eut l'occasion, pendant son séjour au lac Tanganyika, de prendre part à l'attaque d'un des bomas de Rumaliza.

Les glorieux exploits militaires dont le baron Dhanis fut le héros et qu'il accomplit avec une rapidité foudroyante et une sûreté dont l'histoire offre peu d'exemples, firent passer sous l'autorité effective de l'Etat les vastes territoires situés entre le Lualaba et le lac Tanganyika, c'est-à-dire le Manyéma.

L'action militaire terminée, l'heure du repos ne sonna pas encore pour Dhanis; avec un zéle, un dévoûment et une abnégation au-dessous de tout éloge, il s'occupa de la pacification et de l'organisation de la contrée conquise.

Aussi brillante que ses opérations militaires fut cette œuvre.

Par son puissant et irrésistible ascendant sur les indigénes et les Arabes vaincus, par son activité, sa grande intelligence et son habileté, il sut accomplir en quelques mois une œuvre qui semblait demander plusieurs années d'efforts.

Grâce aux éminentes qualités déployées sous tous les rapports par le baron Dhanis, le Manyéma, cette riche et immense province qui, pendant si longtemps, a été la proie des Arabes esclavagistes pourra dorénavant se développer sous l'action bienfaisante de la paix et de la liberté.

DISCOURS DE M. BEERNAERT

ALTESSE ROYALE,

MESDAMES,

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre M. le capitaine Chaltin vous faire le récit des derniers faits de cette épopée africaine qui, depuis dix ans, commande l'attention de tous et où le héros de cette fête, comme M. Chaltin lui-même, ont eu un rôle si brillant. De semblables succès honoreraient de grandes nations; ils ajoutent des pages nouvelles et héroïques à nos fastes militaires, et c'est avec raison qu'accourus ici en si grand nombre, vous y avez tous chaleureusement applaudi.

Et comme on sentait que ces applaudissements n'étaient pas de commande! Vous ne vous lassiez pas et tout votre cœur y était. Mais aussi ils avaient plus d'un objet.

Tout à l'heure, M. le lieutenant Dhanis, déclinant les honneurs qui lui sont rendus avec la modeste simplicité qui le caractérise, reportait sur ses camarades le principal mérite des grands fais accomplis. Ce n'est pas ainsi que vous l'entendez. Aux moments décisifs de la campagne, le baron Dhanis a eu le bonheur de se trouver au premier rang, et il a été à tous égards à la hauteur d'une tâche difficile — Je ne parle pas du courage — qui en manque dans l'armée? — mais activité, initiative, décision, esprit d'organisation et de direction, rien ne lui a manqué de ce qui pouvait assurer le succès. Parmi nos braves officiers, c'est donc au premier plan qu'il faut placer M. Dhanis. Mais vous voulez en même temps faire leur part à tous les vaillants qui honorent au loin l'armée, sans oublier ces dévouements obscurs d'autant plus méritoires que souvent il n'ont et ne pouvaient avoir que Dieu pour témoin. *(Applaudissements.)*

N'est-ce pas aussi notre armée tout entière que vous entendiez fêter, cette armée où l'on ne trouve pas seulement tous les dévouements, mais d'où ont surgi, dès qu'il l'a fallu, d'incomparables explorateurs, des savants, des administrateurs, des diplomates?

Et ne suis-je pas toujours votre interprète fidèle lorsque j'ajoute

que vos applaudissements ont une portée plus vaste encore? Ce qui règne dans cette assemblée, ce qui domine vos esprits, c'est un grand souffle de pitié pour les malheureux qui, là-bas, en cette fin du XIXe siècle, sont encore livrés aux horreurs sans nom de l'esclavage et de l'anthropophagie; — c'est le sentiment que les nations heureuses ont de grands devoirs à remplir envers les peuples misérables ou encore enfants; — c'est le désir que, dans l'accomplissement de cette noble tâche, la Belgique demeure au premier rang. Ce qui vous anime, ce qui fait battre vos cœurs à l'unisson du mien, c'est la cause de l'humanité et de la dignité humaine, c'est l'enthousiasme des choses saintes et grandes, et ces heures-là comptent toujours parmi les meilleures de la vie.

Peut-être, Messieurs, aurait-il mieux valu lever la séance sous l'empire de ces sentiments, mais, puisqu'il faut que je parle, du moins ne vous retiendrai-je pas longtemps.

Je ne vous entretiendrai ni des glorieuses campagnes qui viennent d'asseoir solidement la domination de l'État Indépendant jusqu'à ses extrêmes frontières, ni de ceux qui s'y sont particulièrement distingués. Vous savez tout cela, et je ne veux pas faire d'inutiles redites.

Mais je demande à caractériser rapidement la grande œuvre du Congo en elle-même.

Le siècle qui bientôt va finir aura plus fait pour l'avancement de l'humanité qu'aucun de ceux qui l'ont précédé. On dirait que la vapeur, dont l'invention a marqué ses débuts, exerce son influence en toutes choses. Nous marchons vite. Nous vivons vite.

Cependant, tandis que le vieux monde se transformait et que l'Amérique grandissait comme à vue d'œil, — tout un continent demeurait fermé, inconnu, réfractaire à tout progrès. C'est cette vaste et mystérieuse Afrique, dont les côtes seules étaient en partie occupées. Quant au surplus, nous n'en savions guère plus que ce que savait Hérodote, les tentatives d'établissements européens faites il y a quelques siècles n'avaient laissé aucune trace, les cartes géographiques ne présentaient qu'un énorme blanc; mais déjà les Arabes avaient commencé cette campagne de pillage et d'extermination dont, après le cardinal Lavigerie, M. le capitaine Chaltin nous dépeignait tantôt les horreurs sans nom et qui aurait déjà dépeuplé toute l'Afrique s'il n'y avait été mis obstacle. Cela ne pouvait durer, et c'est la gloire de notre Roi d'avoir été premier à le vouloir.

J'avais l'honneur d'être de son conseil lorsqu'en 1875 la première

conférence africaine se réunit au palais de Bruxelles. L'opinion se montra d'abord hésitante et comme quelque peu effarouchée. Cela n'avait rien de surprenant, puisque, depuis des siècles, la Belgique s'était déshabituée de regarder au loin ; ce n'est pas en un jour que l'on renoue des traditions même glorieuses.

Mais, depuis lors, que de chemin parcouru ! Un vaste État a été fondé sous l'égide de conventions internationales essentiellement pacifiques et progressives ; il est solidement occupé ; ses frontières sont partout déterminées, et le péril arabe, qui pouvait devenir redoutable, a aujourd'hui disparu. Voici donc tout un continent ouvert à la paix sociale et au progrès, ouvert à la science, ouvert aussi à notre activité et à notre production, qui bientôt y trouveront un champ d'action pour ainsi dire indéfini. (*Applaudissements.*)

Et ce qui marque que le Roi avait vu juste, c'est que, depuis, presque toutes les grandes puissances ont tourné leurs efforts vers l'Afrique et qu'aujourd'hui on n'y rencontre plus guère de territoire où ne flotte pas l'un ou l'autre drapeau d'Europe.

Mais c'est pour la Belgique surtout qu'une semblable entreprise devait être féconde en avantages matériels et moraux. Tel est, vous le savez, messieurs, depuis longtemps mon sentiment, et vous me permettrez de l'exprimer une fois de plus.

Nous sommes un très petit pays ; à peine occupe-t-il un point sur la surface de la terre. Mais toujours nous avons forcé l'attention. Notre histoire est pleine de faits, de luttes, de tentatives considérables. A chaque époque, les grands problèmes dont le monde est en travail s'agitent ici avec une intensité particulière, et nul n'est indifférent à la solution que nous leur donnons.

D'autre part, nous avons une population exubérante, la plus dense qu'il y ait sur le globe, bien que 500,000 Belges gagnent leur vie à l'étranger.

Enfin, notre petite et vigoureuse nation a l'honneur d'être la quatrième ou cinquième puissance productive du monde. Le mouvement industriel et commercial de la Belgique dépasse celui de l'Italie, celui de l'Autriche, celui de la Russie. Et il faut qu'il en soit ainsi, sous peine pour nous de mourir de faim.

Rien donc de plus essentiel pour ce pays que des débouchés au dehors. Nous devons vivre d'échanges. C'est au travail industriel à nous procurer ce pain que nous ne produisons pas et que nous ne pouvons produire.

Déjà, Léopold Ier l'avait compris. C'était l'une de ses préoccupa-

tions dominantes que de procurer à la Belgique quelque colonie, de la ramener aux vastes entreprises commerciales qui faisaient sa splendeur aux siècles passés, de reporter son attention et ses efforts vers la mer, cette grande voie du globe. La Belgique, repliée sur elle-même, disait-il, c'est une chaudière sans soupape.

Mais combien ces préoccupations sont-elles plus justifiées depuis que la politique économique de la plupart des nations s'est transformée et que l'on y voit dominer des idées protectionnistes et particularistes! Force nous est aujourd'hui de chercher au loin ces débouchés indispensables, et, à ce point de vue, le Congo nous rend ce double service de nous procurer un marché qui bientôt sera important et de nous ramener à des conceptions plus vastes, plus vraiment commerciales, plus dignes de notre glorieux passé. Vous devez le constater avec moi, Messieurs, déjà nos horizons se sont élargis; l'on rencontre plus de Belges établis à l'étranger; nos exportations se développent, malgré des obstacles sans cesse croissant. Et un prochain avenir nous réserve de plus grands progrès.

L'Afrique nous rend un autre service encore : elle nous donne un idéal à poursuivre en dehors de nous-mêmes, et, pas plus que l'individu, une nation ne peut se passer d'idéal.

Un jour, répondant au cardinal Lavigerie, le Pape Léon XIII rappelait combien, nous Belges, sommes favorisés sous tous les rapports : liberté, civilisation, richesse, paix ininterrompue de près de trois quarts de siècle, et, montrant ce nombre immense d'hommes encore courbés sous le joug de la servitude et qui de la vie ne connaissent que les pires misères, il disait que ce nous était un devoir d'autant plus impérieux de défendre en eux l'imprescriptible dignité de la nature humaine.

Qui voudrait contredire à ce noble langage? Plus que jamais tous les hommes ne doivent-ils pas se tenir comme les membres d'une même famille? Les races arrivées au sommet du coteau n'ont-elles pas le devoir d'aider les autres à le gravir à leur tour? Et qui est mieux fait que le soldat pour apprécier ces idées généreuses? Sa vie est dominée par le sentiment d'un devoir à l'accomplissement duquel ne préside aucune pensée d'intérêt, et pour lui le drapeau lui-même est déjà une religion. (*Applaudissements.*)

Voilà ce que tous ici vous sentez comme moi. Et vous, lieutenant Dhanis, que nous sommes heureux de fêter, et vous tous, Messieurs, aujourd'hui groupés autour de lui, après vous être, comme lui,

dévoués à la cause africaine, et parmi lesquels je ne veux citer personne, puisque je serais injuste en ne vous citant pas tous.

Vous avez abandonné votre pays, vos amis, vos familles pour aller vivre là-bas d'une vie toujours difficile et souvent misérable et exposée. Vous avez vécu de privations; vous avez couché à la belle étoile; vous avez parcouru d'immenses régions, sous un ciel de feu. Et cependant qui de vous le regrette? Et combien ne sont pas prêts à recommencer?

C'est que vous aviez en vous cette flamme de l'idéal qui seule permet les choses grandes; c'est que — peut-être même sans vous en douter toujours — vous sentiez que vous étiez les artisans d'une tâche providentielle, que vous participiez à l'une des œuvres du siècle qui marqueront dans l'histoire. (*Bravos.*)

Eh bien, Messieurs, laissez-moi vous dire à tous que le pays sait que vous lui faites honneur; il est fier de vos succès; il est fier de ses soldats. (*Vifs applaudissements.*)

Et que dans cette expression de reconnaissance notre dernier mot soit pour Celui qui, avec la plus rare persévérance, au prix d'un labeur inouï et à travers d'indicibles difficultés, a imaginé, conduit et soutenu jusqu'ici cette grande entreprise d'humanité et de progrès. Vive le Roi! (*Acclamations. Toute l'assemblée se lève et crie Vive le Roi!*)

Avis et communications.

Le Bulletin parait tous les deux mois; il est envoyé gratuiteme aux membres de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES.

Le prix d'abonnement pour les personnes qui n'appartienne pas à la Société est fixé à 12 fr. par an pour la Belgique; po l'étranger, le port en sus.

Les travaux publiés dans le recueil doivent être signés p l'auteur. Leur publication n'engage pas l'opinion de la Soci (art. 16 des statuts).

Tout ouvrage relatif à l'une des questions se rattachant a études de la Société dont *deux exemplaires* seront adressés Secrétariat de la rédaction, fera l'objet d'une mention au Bulle ou d'un compte-rendu.

La Société offre l'échange du Bulletin avec les publications de tou autre Société poursuivant des études analogues aux siennes. En vue réunir toutes les publications relatives, *en quelque point que ce so* aux études coloniales, la Société serait heureuse de voir ses memb contribuer à l'extension de la bibliothèque; elle les prie de lui adres les ouvrages, brochures, revues, dont ils n'auraient plus l'usage pe sonnel. Mention sera faite du nom des donateurs.

Nous publierons à très bref délai un Fascicule supplémenta (n° 6 de la première année) qui sera envoyé aux membres et abon en même temps que le faux-titre et le titre du premier volume.

(FASCICULE SUPPLÉMENTAIRE

Année — N° 6. — Décembre 1894.

BULLETIN

DE LA

Société d'Études coloniales

Secrétaires de la Rédaction :

L. Wodon et R. Vauthier.

SOMMAIRE :

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

Hôtel Ravenstein, 11, Rue Ravenstein,

BRUXELLES.



BRUXELLES

IMPRIMERIE A. LESIGNE

Rue de la Charité, 23.

1894

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES

OUVRAGES

26. Les Conférences antiesclavagistes libres données au Palais des Académies de Bruxelles, (avril 1891). Bruxelles, 1892. (Don de la Société antiesclavagiste.)
27. GEORGE KEATE. On account of the Pelw islands, Basil, 1788.
28. Le Retour de l'expédition Jacques, 1894. (Don de la Société antiesclavagiste.)
29. VAN WINCXTENHOVEN. Exposition universelle d'Anvers 1894. Les Colonies et l'État Indépendant du Congo. Rapport. Bruxelles, Hayez, 1895.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 NOVEMBRE 1894

Présidence de M. le colonel A. DONNY, vice-président.

MM. RIVIER, président de section, commandant ROGET et POURBAIX, secrétaires généraux, prennent place au bureau.

— La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

ORDRE DU JOUR :

1° Modification et approbation des statuts;

2° Election du vice-président, des deux secrétaires généraux, du trésorier et des autres membres du Comité sans attributions spéciales;

3° Rapport du Comité sur l'administration de la Société pendant l'année sociale écoulée.

I. — Modification et approbation des statuts.

Conformément à la décision prise le 20 février 1894 par l'assemblée générale, le Comité soumet à l'approbation de l'assemblée, les statuts de la Société.

Le Comité propose de compléter l'article 1er en y ajoutant la disposition suivante :

« *La Société peut fonder des comités locaux en province. Les présidents de ces comités font partie de droit du Comité central.* »

Aucune objection n'étant formulée, les statuts ainsi modifiés sont définitivement adoptés, à l'unanimité.

∴

II. — Election du Comité.

L'assemblée nomme par acclamations :

Vice-Président : M. le colonel A. DONNY ;

Secrétaires généraux : MM. V. POURBAIX, avocat, et
Commandant L. ROGET, professeur à l'École de guerre ;

Trésorier : M. Alex. HALOT, avocat ;

Membres : MM. Alex. BIDART, avocat ;
Major CAMBIER ;
F. CATTIER, avocat,
Baron A. DE HAULLEVILLE, professeur à l'École de guerre;
Commandant FIVÉ ;
R.-P. GELUY;
Lieutenant LEMAIRE;
Valère MABILLE, industriel ;
MÉGANCK, avocat;
Albéric ROLIN, professeur à l'Université de Gand;
Commandant VAN GÈLE ;
E. VAN OVERLOOP.

∴

III. — Rapport du Comité.

M. Pourbaix, secrétaire général, donne lecture du rapport publié ci-après sur l'administration de la Société pendant l'année 1894.

— La séance est levée à 10 heures.

Rapport du Comité.

—

Conformément à l'article 35 des statuts, le Comité a l'honneur de présenter à l'assemblée générale, son rapport annuel sur la situation de la Société, ses progrés, ses travaux.

Membres. — Au 20 février 1894, date de la première assemblée générale, 358 adhésions étaient parvenues au Comité.

Actuellement la Société compte 483 membres dont 13 membres protecteurs, soit une augmentation de 127 membres.

Comité. — Pendant sa première année d'existence, la *Société d'Études coloniales* a eu la douleur de perdre son président, M. Auguste COUVREUR. — Il fut un de ses fondateurs et lui consacra jusqu'au moment de sa mort, tout son dévouement.

Le 18 juin, l'assemblée générale de la Société et la section d'Études économiques se sont réunies à l'effet de procéder au remplacement de M. A. Couvreur, président général et président de section.

Ont été élus à l'unanimité :

Président général : M. A. BEERNAERT, Ministre d'État;

Président de la Section d'Études Économiques : M. G. JOTTRAND ;

Vice-Président : M. le commandant VAN GÈLE.

Comités locaux. — *Section de Tirlemont.*

Une section locale a été créée à Tirlemont sous la présidence de M. Beauduin, bourgmestre de la ville et membre protecteur de la Société.

Les conférences du lieutenant Lemaire et de M. Shanu données à l'Hôtel-de-ville ont attiré un public très nombreux.

Grâce à l'activité de M. Beauduin, cette section compte actuellement 36 membres.

Encouragé par ce succès, le Comité a décidé de fonder immédiatement des sections locales à Liége, Mons, Bruges, Louvain, Termonde; d'autres seront établies ultérieurement dans les principales villes du pays.

Conférences. — Pendant les huit premiers mois de l'existence de la Société, le Comité a organisé douze conférences ainsi réparties entre les sections :

A. — **Section d'Études Scientifiques.**

1° Conférence de M. le professeur Laurent :
La Flore du Bas-Congo;

2° Conférence de M. le docteur Firket :
La défense de la Santé dans les Pays chauds;

3° Conférence de M. Dollo :
Quelques Oiseaux curieux de l'Afrique équatoriale;

Il a été donné lecture à la Section :

1° D'un rapport de M. le docteur Jacques et de M. Fernand De Meuse sur la création d'un Musée congolais;

2° D'un rapport de M. van Overloop sur le programme des travaux de la Section.

B. — **Section d'Études Morales et Politiques.**

1° Conférence du lieutenant Le Clément de Saint-Marcq :
La situation morale des nègres et les moyens de l'améliorer;

2° Analyse et commentaire de l'ouvrage de M. Silva White *L'Afrique*, par M. René Vauthier.

C. — **Section d'Études Économiques.**

1° Conférence du lieutenant Lemaire :
La Région des Cataractes;

2° Trois conférences du lieutenant Lemaire :
Le District de l'Équateur.

D. — **Section d'Études Juridiques.**

Conférence de M. le Procureur d'État De Saegher :
Les Coutumes des Indigènes de l'État Indépendant du Congo.

Des excursions-conférences ont été organisées à la Section congolaise de l'Exposition d'Anvers.

Travaux de la Société. — 1° *Commission du Vocabulaire :* Une commission composée de MM. Baerts, Cambier, De Meuse

Lemaire, Liebrechts, Roget, Storms, Tobback, Van Gèle, Verbruggen, a été instituée dans le but de rédiger un vocabulaire des principaux dialectes en usage au Congo.

La tâche de la commission a été facilitée par la publication du livre du lieutenant Lemaire, relatif aux dialectes fiote, swahili, kibangi, mongo, bangala. Ce travail sera complété par les soins de la commission.

2° *Commission du Guide du Voyageur en Afrique :*

Elle se compose de MM. Daenen, De Meuse, Firket, Lemaire, Wendelen.

Un projet des plus complets est soumis par le lieutenant Lemaire à l'examen de la commission. L'impression de ce travail est commencée et pourra, selon toute probabilité, être terminée au mois de janvier.

3° *Commission du Questionnaire scientifique :*

Elle se compose de MM. Briart, Daenen, De Meuse, Firket Gillis, Heger, Herlant, Jacques, Lemaire.

Une première réunion a eu lieu pour arrêter la division du travail.

4° *Enquête sur les coutumes des peuplades congolaises :*

MM. Cattier et Wodon ont rédigé un questionnaire systématique relatif aux coutumes juridiques des peuplades congolaises.

Ce travail a notamment pour but d'attirer l'attention des observateurs sur les détails de mœurs et de coutumes qui pourraient présenter de l'intérêt au point de vue de la législation intérieure de l'État Indépendant du Congo.

L'État a bien voulu favoriser cette enquête en envoyant à ses agents d'Afrique un certain nombre d'exemplaires du questionnaire.

5° *Organisation d'une École coloniale :*

Grâce au concours dévoué de MM. Cattier, Daenen, Daimeries, De Pauw, Dryepondt, Dupont, Fleury, Gillis, Laurent, Lemaire, Van Gèle, le Comité a pu organiser une série de cours pratiques à l'usage des personnes qui se rendent au Congo, soit pour le service de l'État, soit pour des entreprises particulières.

Les cours commenceront à partir du mois de janvier (1).

1 Voir ci-après, p. 215, le programme de ces cours.

Bibliothèque. — La bibliothèque est en voie d'organisation. Un service bibliographique y sera annexé et pourra être inauguré dès le mois de janvier.

Bulletin. — Un bulletin contenant la relation des conférences et des travaux de la Société a été créé.

Il paraît tous les deux mois.

Situation financière de la Société au 23 novembre.

Les recettes se sont élevées à	fr.	6,860.00
Les dépenses à		3,574.13
Il reste en caisse. . .	fr.	3,285.87

Une somme d'environ 500 francs reste due à la Société pour cotisations et abonnements au *Bulletin*.

ÉCOLE COLONIALE

La Société d'Études coloniales organise des cours à l'usage des personnes qui se rendent au Congo, soit pour le service de l'État, soit pour des entreprises particulières.

Le voyageur au Congo, et tout particulièrement l'explorateur, est obligé d'adopter un genre de vie nouveau, de suivre une hygiène spéciale.

Il doit entrer en relations avec les indigènes, connaître leurs mœurs, leurs usages et autant que possible leur langage.

Il est appelé à diriger des chantiers, construire des bâtiments, faire des plantations, établir des ponts, lever des itinéraires, rassembler des collections convenablement choisies d'animaux, de végétaux et de minéraux

Bien des maladies ont été contractées, bien des erreurs se sont commises, bien des mois de séjour en Afrique sont restés stériles faute d'une initiation préalable à cette nouvelle existence et à ces travaux divers.

Cette initiation, à la fois théorique et pratique, sera faite dans les cours organisés par la *Société d'Études coloniales*.

Les cours commenceront le 15 janvier et se termineront le 31 mars.

Il pourra être formé plusieurs sections.

Les cours seront donnés au siège de la *Société d'Études coloniales* à l'Hôtel Ravenstein, 11, rue Ravenstein, à Bruxelles; un

certain nombre de séances auront lieu au Jardin Botanique de l'État ou sur le terrain.

Chaque jour il sera donné deux conférences : elles seront complétées par des exercices pratiques d'application.

Des certificats de fréquentation seront délivrés à la fin des cours.

Des examens pourront être subis par les auditeurs qui en feront la demande. A la suite des épreuves, il pourra être délivré des certificats d'études attestant que les cours ont été suivis avec fruit.

Les demandes d'inscription doivent être adressées au Secrétaire de la *Société d'Études coloniales*.

Le prix de l'inscription à l'un ou à l'ensemble des cours est de vingt francs; il est réduit à dix francs pour les sous-officiers de l'armée.

PROGRAMME DES COURS

MINÉRALOGIE

Par M. DAIMERIES, Chargé de Cours à l'Université Libre de Bruxelles.

A) Introduction.

1. Origine de la terre; Roches primordiales. — 2. Roches sédimentaires. — 3. Soulèvements et plissements. — 4. Roches éruptives et métamorphiques. — 5. Filons et amas. — 6. Minéraux et minerais. — 7. Erosions et altérations. — 8. Sédimentation; Dépôts marins; Dépôts lacustres; Dépôts fluviaux; Dépôts éoliens. — 9. Fossiles. — 10. Eaux souterraines. — 11. Utilités des connaissances minérales. — 12. But et plan du cours.

B) Minéralogie.

1. Notions élémentaires. — 2. Caractères des minéraux et minerais. — 3. Eléments des roches. — 4. Minéraux des filons et amas. — 5. Minéraux sédimentaires.

C) Pétrographie.

1. Notions élémentaires. — 2. Roches à texture macroscopique. — 3. Roches à texture microscopique.

D) Paléontologie.

1. Notions élémentaires. — 2. Fossiles animaux et végétaux. — 3. Combustibles; Résines; Gommes.

E) Préhistorique.

otions élémentaires.

F) Géologie.

1. Notions élémentaires. — 2. Paléogéographie; Cartes géologiques. — 3. Coupes Puits; Sondages.

G) Hydrologie.

Notions élémentaires.

H) **Étude spéciale du Congo.**

1. Minéraux et minerais. — 2. Roches. — 3. Fossiles. — 4. Géologie. — 5. Préhistorique. — 6. Hydrologie.

I) **Collections minéralogiques du Congo.**

1. Etude des échantillons rapportés du Congo. — 2. Etude des échantillons que l'on pourrait trouver au Congo.

J) **Renseignements pratiques.**

1. Récolte et emballage des échantillons. — 2. Notes à prendre en station ou en cours de route. — 3. Instruments et leur pratique (sonde, etc.).

K) **Bibliographie du Congo.**

1. Ouvrages spéciaux sur le Congo. — 2. Ouvrages contenant des renseignements utiles.

L) **Excursions.**

1. Environs de Bruxelles (une matinée). — 2. Quenast (une matinée). — 3. Environs d'Orp-le-Grand (une journée). — 4. Dinant et Waulsort (une journée).

BOTANIQUE et AGRICULTURE

Par M. LAURENT, professeur à l'Institut de Gembloux.

---

1. La racine, la tige et la feuille. — 2. Les tiges transformées (plantes volubiles, grimpantes, tubercules, bulbes, plantes épineuses, grasses, etc.). — 3. La fleur; Groupement des fleurs; Calice et corolle. — 4. Les organes reproducteurs (étamines et pistil). — 5. Le fruit, la graine; Les diverses sortes de fruits. — 6. Notions sur quelques grandes familles communes dans les forêts d'Afrique (Fougères, Graminées, Palmiers, Liliacées, Scitaminées, Orchidées, Malvacées, Légumineuses, Apocynées, Composées).

7. La structure d'une plante. — 8. La composition chimique d'une plante; comment elle se nourrit. — 9. La multiplication des plantes (semis, marcottage, bouturage, greffage). — 10. Etude du sol; le limon; comment on reconnait une terre fertile; défrichements en Afrique; labours; plantation. — 11. Etude du climat du Congo dans ses rapports avec l'agriculture; Les arrosements; Les abris contre le soleil. — 12. Les soins à donner aux terrains cultivés : pailles, sarclages, binages, engrais.

13. Le palmier Elaïs et ses produits; Les autres palmiers utiles du Congo.

14. Le caféier et le cacaoyer; Leur culture; Récolte des produits. — 15. Le bananier, le tabac, le manioc, la canne à sucre, l'arachide, la patate, l'igname, les haricots, le pois cajan. — 16. Le maïs, le riz, la vanille, le cotonnier, l'indigotier. — 17. Les arbres fruitiers des tropiques : papayer, le manguier, l'oranger, l'ananas, le goyavier, l'anacardier, etc. — 18. Le kolatier, les lianes à caoutchouc (Hevea et Manihol à caoutchouc); plantes à gutta percha d'Afrique (Isonandra gutta); le pentaclethra; les arbres à copal, à résine.

19. Récolte des plantes; préparation d'un herbier; envoi en Europe de plantes vivantes et de graines.

20. Jardins d'essais et postes agricoles. — Visite au jardin botanique et peut-être à Gembloux.

COLLECTIONS ZOOLOGIQUES

Par M. L. DE PAUW, Préparateur, Conservateur des collections d'histoire naturelle à l'Université de Bruxelles.

1. — Moyens de recueillir et de conserver les insectes, papillons, coquillages, etc. — 2. Préparation et conservation des reptiles, poissons, batraciens, etc. — 3. Préparation des mammifères. — 4. Préparation des oiseaux. — 5. Préparation des squelettes. — 6. Revue générale du cours.

Hygiène, Médecine et Chirurgie dans les Régions tropicales

Par MM. le médecin-adjoint DUPONT et le médecin-suppléant DRYEPONDT

I. Hygiène.

1. Conditions à remplir pour résister sous les climats tropicaux. — 2. Paludisme; ses causes; ses effets. — 3. Soleil; ses dangers; moyens d'y parer. — 4. Froid; ses dangers; précautions à prendre. — 5. Vêtements de l'Européen au Congo. — 6. Coiffure de l'Européen au Congo. — 7. Matériel de campement et de literie. — 8. Régime et nourriture : viandes, légumes, poissons, graisses, fruits, cuisine analyse et critique. — 9. Boissons : eau, café, thé, alcool, vin; Boissons fermentées indigènes (analyse et critique. — 10. Travail intellectuel et physique. — 11. Soins de propreté. — 12. Habitation : emplacement, voisinage, matériaux employés, types de construction.

II. — **Maladies.**

A. — *Fièvres.*

1. Fièvre malariale simple; complications. — 2. Fièvre bilieuse; complications. — 3. Fièvre bilieuse hématurique. — 4. Fièvre typho-malarienne. — 5. Fièvre continue. — 6. Cachexie paludéenne. — 7. Fièvre intermittente.

B. — *Maladies de l'estomac.*

1. Paresse stomachale. — 2. Dyspepsie. — 3. Acidité. — 4. Crampes. — 5. Vomissements.

C. — *Maladies de l'intestin.*

1. Diarrhée. — 2. Diarrhée tropicale dite de Cochinchine. — 3. Dyssenterie aiguë. — 4. Dyssenterie chronique. — 5. Diarrhée grise des anciens résidents.

D. — *Maladies du foie.*

1. Hépatite aiguë. — 2. Hépatite chronique. — 3. Abcès du foie.

E. — *Maladies spéciales aux pays chauds.*

1. Sanies, crocos ou ulcères. — 2. Béri-béri. — 3. Maladie du sommeil.

F. — *Maladies dûes au soleil.*

1. Coup de soleil. — 2. Coup de chaleur.

G. — *Affections parasitaires.*

1. Gale. — 2. Puce chique. — 3. Ver de Guinée. — 4. Ver de Cayor. — 5. Vers intestinaux. — 6. Ver solitaire.

H. — *Morsures d'animaux et d'insectes nuisibles.*

I. — *Empoisonnements.*

J. — *Asphyxie; soins à donner aux noyés et asphyxiés.*

III. **Chirurgie.**

1. Antiseptie et aseptie. — 2. Plaies : *a*) par intruments tranchants, *b*) par instruments contondants, *c*) par arrachement, *d*) par armes à feu, *e*) par armes de jet non empoisonnées, *f*) par armes de jet empoisonnées. — 3. Hémorrhagies. — 4. Abcès et bubons. — 5. Fractures. — 6. Luxations. — 7. Entorses et foulures.

IV. **Bagage médical du voyageur au Congo**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Par MM. le capitaine DAENEN et le lieutenant LEMAIRE.

1. Equipement. — 2. Voyage d'Anvers à Boma ; Arrivée et séjour à Boma; Routes des caravanes; Arrivée aux stations intermédiaires; Arrivée à Léopoldville; Vie à bord des steamers du Haut-Congo; Passage dans les stations intermédiaires; Arrivée à destination. — 3. Vie en station; Trocs; Dressage des travailleurs (boys, interprètes, cuisiniers, chasseurs, etc.); Cuisine; Jardinage; Utilisation des ressources du pays; *Trucs* et tours de main. — 4. Voyages par eau (par petits steamers, pirogues et allèges); Passage des rivières; Fortifications passagères; Défenses accessoires, paraflèches et paraballes; Usage du drapeau, droit international.

RELATIONS AVEC LES INDIGÈNES

Par MM. le capitaine commandant VAN GELE et le capitaine DAENEN.

Manière d'entrer en relation avec les indigènes, d'en obtenir des produits, du travail et des services. — Différends entre indigènes. — Répression des fautes qui ne tombent pas sous l'application du Code.

CONSTRUCTIONS

Par M. le lieutenant du Génie CARTON.

Préliminaires.

Définitions et conventions. – Considérations générales concernant l'installation des postes et stations; les matériaux, la main-d'œuvre et les procédés indigènes; les matériaux provenant des emballages, etc.

Première partie.

Installations et constructions provisoires à l'usage des voyageurs séjournant un certain temps à un endroit déterminé ou préludant à leur installation définitive.

Examen des constructions et installations à édifier, conditions qu'elles ont à remplir.

Matériaux et ressources locales : connaissance, préparation et mise en œuvre.

Outils : connaissance, mode d'emploi, entretien, réparation, approvisionnement et renouvellement.

Maniement de fardeaux et manœuvres de force; appareils et machines, connaissance, mode d'emploi; puissance, entretien, réparation, approvisionnement.

Mode et détails d'exécution des constructions de type proposé, entretien et réparation

Description et discussion de constructions et installations existantes.

Deuxième partie.

Constructions et installations définitives.

Examen des constructions et installations à édifier, conditions qu'elles ont à remplir.

Matériaux et ressources locales : connaissance, préparation et mise en œuvre.

Outils : connaissance, mode d'emploi, entretien, réparation, approvisionnement et renouvellement.

Ateliers et chantiers divers, briqueteries, tuileries, scieries, etc.; organisation, alimentation, rendement.

Mode et détails d'exécution des constructions de type proposé, entretien et réparation. — Description et discussion de constructions et installations existantes.

Troisième partie.

Mobilier.

GÉOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Par M. le Capitaine d'État-Major GILLIS.

Levés topographiques expéditifs. — Itinéraires par terre et par eau. — Observations astronomiques en voyage.

DROIT DU CONGO

Par M. CATTIER, professeur de droit colonial et de législation du Congo à l'Université de Bruxelles.

1. Exposé sommaire, juridique et historique, de la naissance de l'État Indépendant du Congo. — 2. Relations internationales; le Congo et les puissances; le Congo et la Belgique; le Congo et la France. — 3. Droit public interne; forme de gouvernement;

La souveraineté du Congo et le traité de Berlin. — 4. Droit administratif; gouvernement central; gouvernement local; subdivisions du gouvernement local; devoirs généraux des fonctionnaires. — 5. Vue sommaire du droit civil, du droit pénal, etc. — 6. Organisation judiciaire.

SWAHILI

Par M. FLEURY, ancien consul à Zanzibar.

RÈGLEMENT D'ORDRE DES COURS

ARTICLE PREMIER. — Les cours donnés sous le patronage de la *Société d'Études coloniales* ont pour objet de préparer à la vie africaine les personnes qui désirent se rendre au Congo.

ART. 2. — La durée annuelle des cours est de deux mois et demi.

Les cours sont donnés au local de la Société, sauf exception pour certains cours scientifiques; des exercices pratiques auront lieu sur le terrain.

ART. 3. — L'organisation des cours appartient au Comité de la Société. Il prend à cette fin toutes les mesures nécessaires.

Le Comité désigne un de ses membres pour être spécialement chargé de la direction des cours; il porte le titre d'Inspecteur des Études.

ART. 4. — Le Comité dresse chaque année le programme des cours. Il en choisit les titulaires.

ART. 5 — Les professeurs se renferment dans les limites de la matière qui leur est confiée. Toute dérogation au programme doit être approuvée par le Comité.

Art. 6. — Quiconque se fait inscrire prend l'engagement de suivre régulièrement les cours et de participer aux exercices pratiques.

Les auditeurs inscrits qui désirent recevoir un certificat de fréquentation doivent signer la liste de présence avant d'entrer en séance.

Art. 7. — Les inscriptions se prennent au secrétariat de la Société.

Il est perçu, pour chaque inscription, soit à l'un des cours, soit à leur ensemble, un droit de vingt francs. Ce droit est réduit à dix francs pour les sous-officiers de l'armée.

Le Comité peut, à titre exceptionnel, accorder dispense du droit d'inscription.

Art. 8. — Le Comité peut, sur le rapport de l'Inspecteur des Études, et après avoir entendu l'intéressé, prononcer l'exclusion des cours pour désordre ou autres motifs graves.

Art. 9. — Il sera délivré un certificat de fréquentation à quiconque aura régulièrement suivi les cours annuels.

Il pourra, le cas échéant, être délivré des certificats d'aptitude à ceux qui en feront la demande. Les conditions de l'épreuve à subir à cette fin seront arrêtées par le Comité.

Art. 10. — Toutes questions non prévues aux articles précédents, toute difficulté qui pourrait surgir à l'occasion de leur exécution, seront tranchées souverainement par le Comité.

Arrêté en séance du 13 novembre 1894.

Les Secrétaires,
ROGET.
POURBAIX.

Le Président,
BEERNAERT.

LA RÉGION DE L'ÉQUATEUR

APERÇUS ÉCONOMIQUES

Conférences données à la Section d'études économiques, les 21 mai, 26 juin et 9 juillet 1894

Par le Lieutenant Charles LEMAIRE.

(Voir le nº 4 de Septembre-Octobre 1894.)

J'arrive à la flore équatoriale que j'appellerais volontiers européenne, afin d'exprimer que je vais grouper sous cette appellation les produits utilisés aujourd'hui par les habitants blancs du district de l'Équateur, et les produits signalés comme exploitables, soit actuellement, soit dans l'avenir, par le commerce et l'industrie.

Afin de prouver par faits accomplis ce que l'on peut obtenir du sol congolais, je donnerai une rapide description de la station de Coquilhatville, le chef-lieu du district de l'Équateur.

L'emplacement de cette station fut choisi le 28 août 1891, à la suite d'une reconnaissance faite par le major Wahis, gouverneur général de l'État Indépendant, chez les Bandakas, population dont les villages s'étendent à l'embouchure du Rouki.

Le point choisi, outre qu'il commande l'entrée de la large rivière Rouki-Mowindou, offre l'avantage d'une situation des plus pittoresques : le port est constitué par une crique sans courant; la rive, boisée et rocailleuse, se relève en pente douce jusque dans les villages, à 15 mètres au-dessus des eaux; le Congo et le Rouki, en se joignant devant la nouvelle station, créent une perspective s'éten-

dant presque à perte de vue ; on est devant une vraie mer, ce q
singulièrement favorable à la surveillance du fleuve.

Les travaux de défrichement furent poussés activemen
manière à permettre le développement de la nouvelle station
le plan proposé par nous reçut du gouvernement l'approbatio
vante :

Boma, 6 juin 189

Monsieur le commissaire de district,

Le plan de la nouvelle station est très bien sous tous les rapports et je vous le re
ci-joint approuvé.

L'exécution en sera continuée par votre successeur, au cas où vous n'arriverie
terminer toutes les installations qui y sont prévues.

Le Gouverneur Général,
(Signé) WAHIS.

Ainsi que le montre notre croquis, la station de Coquilha
dessine l'étoile à cinq branches du Congo formée par les cinq
ments principaux entourés d'un vaste boulevard de 20 mèt
large, le boulevard Patria Belgica, auquel aboutissent les av
Léopold, Van Kerckhoven, Hanssens et Van Gèle ; deux aile
formées chacune d'une maison à cinq places avec les avenues P
Baudouin et Prince Albert.

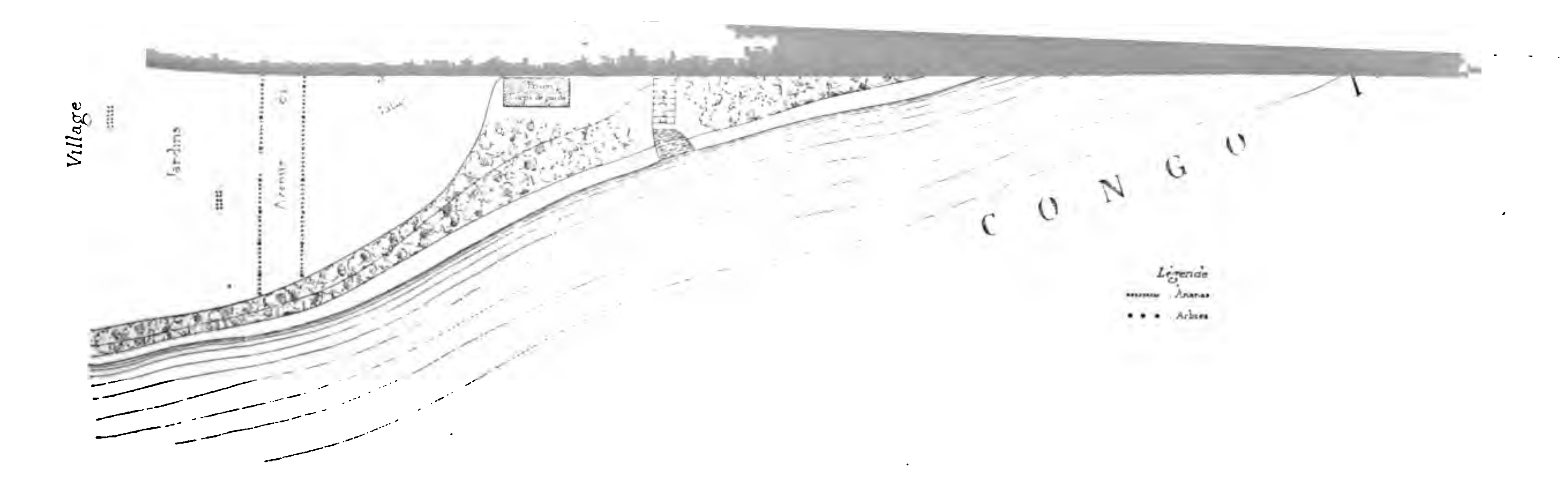
Toutes ces avenues déterminent des secteurs dont nous avon
des jardins et des champs de grande culture.

En arrière de ce quartier des blancs, se développent le qu
des noirs et les accessoires. Les bâtiments construits par nou
en planches du pays ainsi que je l'ai dit précédemment.

Notre attention se porta surtout sur l'introduction d'arbres
plantes utiles.

On trouva bientôt dans les jardins de Coquilhatville, outre t
que l'indigène cultive chez lui, les produits suivants :

Sorgho, riz, résame, pois-cajan, cinq ou six espèces de haric
pois d'Afrique parmi lesquels le haricot de terre (voandzeia su
ranea de Petit Thouars), la pomme de terre de Madagasc
pomme de terre d'Europe, les choux rouges et verts d'Euro
choux de Chine, les haricots d'Europe, les radis, les ramelac
betterave rouge, les navets, les carottes, la laitue, la chicoré
oignons, le persil, les poireaux, l'épinard tétragone cornu, l'



Village
Jardins
Avenue
CONGO
Légende
Ananas
Arbres

pourpier doré, le thym, le cresson de plaine alénois, le cresson du Para, les tomates, les aubergines, la feuille de moutarde de Chine, les cornichons, les concombres, les courges, le gros piment doux d'Espagne, l'hibiscus, plusieurs espèces de tabac, le coton, le thé citronnelle.

Tout ce que nous venons d'énumérer donnait des résultats complets ; d'autres nombreux légumes, fruits, fleurs, etc., furent essayés, mais nous n'étions pas encore parvenus à déterminer leurs conditions de culture à l'Équateur. Ainsi, nos petits pois ne donnaient que de maigres plantes produisant une maigre gousse ne renfermant qu'un maigre pois; les fèves de marais atteignaient 1m20 de haut, fleurissaient et brusquement charbonnaient et tombaient; les choux-fleurs avaient 1m50 mais s'en allaient tellement en feuilles et en tige que le cœur ne se formait pas; l'artichaut arrivait à 30 centimètres puis s'étiolait; les fraisiers étaient d'une vigueur bien digne du pays, mais dès que les fraises se formaient, des légions de fourmis en faisaient leur régal; les melons devenaient gros comme nos petits melons d'eau, mais l'intérieur était régulièrement dévoré par des quantités de vers; le blé essayé dans la Loulongo poussait d'abord bien, puis charbonnait; les pères français de Liranga ont réussi avec du blé venant de leur mission Algérienne de Biskra. Ces mêmes missionnaires peuvent revendiquer l'honneur d'avoir les premiers introduit le raisin d'Europe dans le Haut-Congo; leurs essais n'ont pas été couronnés du succès désirable; mais tels quels, ils ont prouvé que notre raisin pouvait mûrir à l'Équateur. Je mangeai, en 1892, à la mission de Liranga, un grain de raisin noir, cueilli à la grappe unique produite par une des vignes venues d'Algérie et qui avait 4 mètres de long, mais fort peu de feuillage. Malheureusement cette vigne mourut; des drageons furent repris qui poussaient bien à mon départ. Comme, à l'Équateur, la vigne sauvage croît partout, donnant des grappes pesant 4 et 5 kilos, je m'étais proposé de les greffer avec les vignes de Liranga; je n'eus pas l'occasion de donner suite à mon projet.

La vigne sauvage de l'Équateur porte de grandes feuilles d'un vert foncé, profondément incisées. Les grains mûrs sont de la grosseur du chasselas, d'un noir violet et d'une saveur assez agréable, astringente. Certes, ils ne valaient pas notre raisin, mais tels quels nous en mangions avec plaisir de grandes grappes. L'indigène néglige le raisin sauvage comme d'ailleurs bien d'autres fruits comestibles.

Les allées de Coquilhatville sont bordées d'arbres introduits pa nous de 1891 à 1893, et qui tous prirent rapidement des développe ments extraordinaires. En voici l'énumération :

Cacao, café, kola, noyer d'Amérique, pomme cannelle (anon squamosa), pomme d'avocat, pomme d'acajou, pomme de rose tamarinier des Indes, néflier du Japon, dattier, cerisier de Cayenne citronnier, limonier, mandarinier, oranger, grenadier, gran corossol ou sappadille appelé vulgairement cœur-de-bœuf, corosso réticulé, goyavier ordinaire, goyavier-fraise, manguier, sapho, arbre à pain, faux arbre à pain, bo'n'dingui (arbre à pain monstrueux de l'Équateur), noix du Congo, bambou de Chine, bananier de Chine, bananier-pomme, papayer.

On trouvait aussi dans nos jardins : le ricin, le médicinier cathartique, le rocou, le coton, le maracoujas (barbadine), la groseille du Cap, la vigne sauvage, et des fleurs nombreuses telles que l'acacia flamboyant, le corail, l'acacia blanc, le lilas, la véritable épine du Christ, des fleurs de Chine, etc., etc.

Enfin les haies étaient faites de plants d'ananas des plus vigoureux.

Au moment de mon départ, juin 1893, Coquilhatville devait recevoir de la mission française de Liranga des figuiers-cactus et des mûriers.

Les arbres dont nous venons de parler provenaient des autres stations de l'État, de la mission américaine de Bolengui (Équateur) et surtout de la mission des pères de Saint-Louis de l'Oubanghi (Liranga).

Il serait trop long, ce pourra être d'ailleurs l'objet d'un autre travail, de donner des détails suffisants sur tous les produits susénumérés.

Je citerai pourtant quelques faits particulièrement saillants :

Sorgho. — Son introduction à l'Équateur mérite d'être contée.

En 1890, étant sous-commissaire de district à Loukoungou, je profitais des heures si rares de loisir que nous laissait le transport, pour courir les environs en compagnie d'un état-major noir composé d'un Zanzibarite, d'un Houssa, d'un Sierra-Léonais, d'un Bangala, d'un Bas-Congo; ces gens avaient pour mission de me donner le nom et l'usage de tout ce que nous rencontrions comme plantes et arbres.

Par un de ces amusants jours de promenade, nous avisons au milieu des herbes ordinaires, une touffe de graminées plus hautes et

dont la tige, analogue à celle du maïs, était terminée par un gros épis formé d'une multitude de petites graines à épisperme brun-noirâtre, à intérieur farineux et blanc; des bandes de bengalis becquetaient à même ces épis.

What is that? Enké ïaye? Qu'est cela? Diadia me dit le Zanzibarite ou le Houssa.

Et dans mes notes je transmis le nom et l'aspect de la plante, avec cette mention : « c'est peut-être le sorgho ».

Puis je fais cueillir les épis mûrs et en rentrant à la station on les suspend sous notre vérandah.

Les femmes Zanzibarites me disent qu'elles connaissent cette graine dont, chez elles, on fait du pain. J'en fais faire tout de suite et le 1er juillet 1890, ce pain noir était goûté par nos invités. Avis unanime : trop lourd.

Je gardais les derniers épis pour semailles, attendant la saison des pluies, lorsque je reçus l'ordre d'aller organiser le district de l'Équateur, resté jusqu'alors sans administration propre.

Je n'eus garde, en quittant Loukoungou, d'oublier d'emporter avec moi deux des épis que je croyais bien être du sorgho. En arrivant à Équateurville j'en remis un au lieutenant Baert qui commandait alors les Bangalas et je semai le mien immédiatement. Les essais de Nouvelle-Anvers et de l'Équateur réussirent complètement. C'était bien le sorgho dont j'envoyai plus tard des graines aux camarades Chaltin à Basokos, et Simon dans le district de Banane, qui m'avaient demandé ces envois.

Vous voyez de quelles circonstances fortuites peut dépendre l'introduction dans ces pays neufs de produits précieux, car parmi ses différents usages, voici l'immense parti que nous tirions du sorgho : chaque jour des femmes le réduisaient en farine; celle-ci employée seule donnait, je l'ai déjà dit, un pain trop lourd, bien qu'un agent de la Société belge, M. Jaeger, lui ai trouvé assez de ressemblance avec le pain bavarois pour s'en faire confectionner par plaisir; ajoutée à quantité égale de farine d'Europe, la farine de sorgho donne un fort bon pain; mais la proportion qui nous parut la plus avantageuse était deux tiers de farine d'Europe et un tiers de farine de sorgho. Nous obtenions ainsi un pain gris, léger, extrêmement sapide, levant parfaitement, tandis que la farine venant d'Europe, restant enfermée dans des boîtes en fer blanc soudées pendant parfois plus d'un an, devient insipide et donne un pain mal levé, malgré l'excellente levûre que fournit le malafou.

Nous faisions donc grâce, au sorgho, un pain gris goûté de tous. Pourtant, ne voulant pas que mes agents perdissent absolument le goût du pain blanc, j'avais donné ordre d'en faire une fois par semaine, le dimanche. Ce furent mes agents eux-mêmes, sans exception, qui demandèrent que le dimanche comme les autres jours, il y eut du pain gris, du pain de sorgho. C'était un criterium certain de la valeur de ce produit qui offrait de plus cet énorme avantage d'augmenter de moitié nos ressources en farine, car à deux caisses de farine d'Europe si j'ajoutais une caisse de farine de sorgho, nous obtenions trois caisses de mélange à faire notre pain. Et certes nul ne s'est jamais mal trouvé de cette heureuse augmentation.

Le riz. — Le riz qui fut essayé à l'Équateur provenait de Nouvelle-Anvers qui l'avait reçu des Falls. C'était du riz de montagne qui donna les résultats les plus complets. A Coquilhatville il atteignit $1^{m}50$ de hauteur et les graines étaient fermes et pleines. Mes efforts pour le faire cultiver par l'indigène n'aboutirent malheureusement pas. J'avais réuni une vingtaine de chefs qui tous reçurent un gobelet de riz de semence; les semailles furent faites et les premiers parcs furent bien soignés. Mais comme ils trouvèrent que ça demandait trop de surveillance, il n'y eut qu'un seul chef qui recommença les semailles.

Le sésame. — Nous fut envoyé de Basokos par le capitaine Chaltin, et donna des résultats complets. Nous essayâmes, mais sans y parvenir, d'en tirer une huile de table. Nous aurions certainement réussi, comme on y arrive dans l'Ouéllé, si nous avions eu quelques travailleurs noirs du pays du sésame.

La canne à sucre. — Nous fournit deux produits précieux : le massanga ou bière du Haut-Congo et le sirop de canne à sucre.

Le massanga est fabriqué en grande quantité par les indigènes, mais nous préférions le faire faire au jour le jour dans la station; nous l'avions plus frais et à notre goût.

On pèle la canne à sucre et on la découpe en petits morceaux qu'on écrase dans des mortiers; au moyen de linges que l'on tord on exprime tout le jus possible; on met à fermenter dans une dame-jeanne pendant vingt-quatre heures et on boit; le massanga ainsi préparé ne se conserve pas plus de huit à dix heures. C'est une bière sucrée, pétillante et agréable, très prisée des Européens; le docteur Charbonnier la préférait au vin Portugais.

Pour obtenir le sirop de canne à sucre on met le jus non plus en dames-jeannes mais en marmites sur feu doux et on laisse réduire lentement à consistance sirupeuse. On obtient un produit à saveur spéciale auquel on s'habitue facilement et qui convient très bien pour le thé, le cacao, le riz, les limonades au citron, les patisseries, etc Ce produit n'est pas bon avec le café, ni pour les malades.

Le haricot de terre (voandzeia subterranea). — Peu cultivé le long du Congo, l'est beaucoup dans l'Oubanghi; il est aussi bon que nos meilleurs haricots d'Europe; sa ressemblance avec l'arachide ou pistache de terre est telle qu'à toutes mes demandes au chef de la station de Zongo dans l'Oubanghi il fut répondu par des envois d'arachides.

J'avais trouvé à Youmbi, près de Bolobo quelques poignées de ces haricots qui donnèrent abondamment à Équateurville.

La pomme de terre de Madagascar. — Fut apportée à l'Équateur, par M. Jaeger de la maison belge. Elle fournit un tubercule des plus savoureux, mais trop petit; c'est un légume de luxe, non de rapport.

La pomme de terre d'Europe. — Demande beaucoup de soins et comme elle est remplacée parfaitement par l'igname, on n'a jamais fait de sa culture autre chose qu'une culture de luxe.

Tous les légumes Européens cités plus haut venaient à merveille, et beaucoup fournissaient des semences; c'est le cas des tomates, aubergines, haricots, du cresson, des laitues, de la feuille de moutarde, de la feuille de choux de Chine, de l'hibiscus, des cornichons, concombres et courges de toute espèce...

Je pus aussi recueillir des semences de radis.

Les solanées fournissent toutes des semences : tomates, tabac, groseilles du cap, etc.

C'est ici la place de réfuter le préjugé scientifique séculaire que les plantes des zônes tempérées sont frappées de stérilité au pays du soleil. L'opinion en faveur est qu'au Congo les plantes potagères ne donnent pas de semences. Il serait peut-être exact de dire que les graines sont de qualité inférieure, parce qu'elles ne proviennent pas de plants exclusivement destinés à la reproduction et cultivés avec une attention toute spéciale. Cette condition serait-elle même exactement remplie, qu'elle ne serait d'ailleurs pas suffisante, car

les graines doivent toujours être très sèches pour les conserver. Or, au Congo, l'humidité ambiante est telle qu'il est difficile de parvenir à ce résultat. Peut-être pourra-t-on tenter la dessication au four! Mais cette opération est très chanceuse. Il sera sans doute préférable de faire venir d'Europe tous les ans les graines nécessaires, à moins qu'on ne découvre sur les hauts-plateaux un endroit assez élevé au-dessus du niveau de la mer et assez éloigné de la côte pour y créer une pépinière destinée à produire, pour les plantations maraîchères de la colonie, les semences indispensables. (Notice nº VI sur les colonies françaises, publiées sous la direction de M. Louis Henrique.)

A ce propos, je demanderai si, en Europe, chacun recueille les graines de son jardin. Non, on s'adresse chaque année au grainetier, et de ce que l'on ne recueille pas soi-même ses graines, on ne conclut pas que l'on a dans son jardin des plantes stériles. Il en est de même pour le Congo où les jardins sont soignés par des gens qui, pour la plupart, et j'en étais aussi complètement que possible, n'auraient su avant leur départ d'Europe ensemenser et récolter un carré de radis.

Je reviens à mes plantes.

Le tabac. — Le tabac existe partout. Il paraît y avoir deux espèces, car je recueillis au lac N'Toumba des feuilles longues de 85 centimètres, larges de 45, à surface poilue et tourmentée, et des feuilles de même longueur mais larges seulement de 25 centimètres, lisses et douces comme la feuille de manille.

D'après Dybowski, les deux tabacs du Congo seraient le tabac dit de Virginie, et le tabac rustique (nicotiana rustica).

On a rapporté les nombreuses façons dont les noirs du Congo préparent leur tabac. Dans le district de l'Équateur on trouve le tabac séché lentement selon notre procédé, mais comme on ne le fait pas fermenter, il acquiert une saveur qui nous est désagréable, à part une exception fournie par le tabac dit de Loukoléla.

Ce dernier provient en réalité de l'Alima, rivière française: le tabac de l'Alima est acheté sous forme d'une saucisse enroulée sur elle-même; les feuilles tordues ensemble sont fortement comprimées dans un lacis fait d'une peau souple de liane; puis le tout est roulé en forme de saucisse traversée par deux croisillons en bambous. Ce procédé qui comprime le tabac dans une véritable enveloppe, le

fait fermenter et lui communique la saveur de nos tabacs de Belgique.

Aussi ce tabac est-il très recherché des Européens, qui se le procurent surtout à Loukoléla, agglomération de l'État dont les habitants vont dans l'Alima acheter les rouleaux de tabac à raison de 1 pour 1 mitako et viennent nous les revendre 10 à 15 mitakos pièce.

Certains rouleaux sont épais comme le poignet et ont 1 mètre de diamètre; ils coûtent alors jusqu'à 120 et 150 mitakos.

Il est bon de signaler que les noirs commerçants de Loukoléla n'ont pas tardé à falsifier leur marchandise, et que les rouleaux qu'ils débitent contiennent souvent force feuilles sèches de bananier. Avec un peu d'habitude, par le degré de flexibilité de l'enroulement, on peut aisément découvrir la fraude; le tabac seul donne des rouleaux flexibles; s'il renferme des feuilles de bananier, le rouleau devient rigide.

Au lac N'Toumba, les indigènes font aussi des enroulements de tabac en forme de longs cigares protégés par des feuilles sèches; mais comme le tabac est séché depuis longtemps avant d'être ainsi préparé il n'acquiert pas la saveur de l'Alima.

Les N'Gombès du Lopori fument un tabac que nous avions qualifié du nom de tabac-foin. Les feuilles vertes, aussitôt cueillies sont mises à sécher sur des claies au-dessus d'un feu de braise. Le séchage dure une demi-journée et se fait en plein soleil; les feuilles se recroquevillent; le noir les roule entre ses mains de manière à en faire une espèce de julienne qu'il conserve dans des paquets de feuilles sèches. C'est détestable, mais on arrive, quand on n'a plus rien d'autre, à le fumer avec rage.

Dans nos stations de nombreux essais ont été faits. Les meilleurs résultats furent fournis par des semences de manille apportées par le lieutenant Julien et semées en avril 1891. Les plantes vinrent très vigoureuses et dans la première moitié de septembre suivant, nous fumions des cigares manille « Colorado » confectionnés par un de nos boys.

Les essais portèrent sur les tabacs Turcs, de Maryland, de Havane, de Bornéo, de Sumatra, de Manille.

Je ne vois pas beaucoup la nécessité d'introduire tant d'espèces de tabac, puisque le tabac indigène est satisfaisant à tous égards.

∴

A propos du tabac, je crois bon de raconter ce qu'il advint d'un « spécialiste », ancien planteur de Bornéo et de Sumatra, venu dans le Haut-Congo afin d'étudier la possibilité d'établir de grands champs de tabac. Le gouvernement de l'Etat, toujours bienveillant à l'égard de telles tentatives, et ne pouvant deviner à qui il avait réellement affaire, nous avait adressé des instructions nous prescrivant de fournir à cet ancien planteur le logement, la table, des outils, des locaux; des travailleurs, des terrains, et un agent de la station devait l'aider à surveiller ses pépinières et ses parcs d'essai, s'il venait à s'absenter.

Le monsieur arriva, pestant et jurant contre le trajet de Léopoldville à l'Équateur, trajet qu'il avait dû faire à bord d'une petite chaloupe à vapeur dont le confort n'atteint pas toujours celui des transatlantiques.

Nous fîmes de notre mieux pour recevoir dignement l'ancien planteur, qui débuta par l'achat de lances et de boucliers à tout prix et occupa ses premiers jours à la chasse aux papillons.

Enfin, il exhiba deux grosses bouteilles, pleines l'une de semences de tabac de Bornéo, l'autre de Sumatra : « Voici, nous dit-il, de quoi ensemencer l'Afrique entière! »

Et nous nous rendîmes dans les jardins, où il eut bientôt fait de choisir un carré de terrain grand comme une demi-pièce de mouchoirs.

Alors, me priant de tendre les mains, il voulait absolument me verser dans l'une son Bornéo, dans l'autre son Sumatra, afin que, par-dessus tout ce que je devais déjà lui fournir, j'eusse encore le plaisir de semer le parc moi-même.

« Cher monsieur, lui dis-je aussi poliment que possible, cher monsieur le directeur technique, je dois vous fournir le gîte, la table, les hommes, les outils, les locaux et les terrains; si après cela, je dois encore semer et récolter moi-même, il ne vous restera plus guère qu'à fumer le Bornéo et le Sumatra du Congo; moi, je cracherai! »

Inutile de dire que le brave homme s'empressa de reprendre le premier bateau en destination de Léopoldville. Il avait bien séjourné en tout 5 à 6 mois au Congo, mais si on l'avait cru, du diable si on ne se serait empressé tous de déguerpir.

On est parfaitement convaincu que tout nouvel européen ne commence à rendre des services sérieux au Congo qu'après une période d'acclimatement et d'acquisition d'expérience qu'il n'est pas exagéré d'évaluer à une bonne année. Il est bien clair que, si savant que l'on soit en Europe, ce n'est pas par des voyages de quelques mois en Afrique que l'on peut étudier ce pays en connaissance de cause.

D'abord on n'en voit qu'une très faible partie, généralement la moins belle, ensuite on est trop tenu par les inconvénients d'une nouvelle existence. C'est pourquoi les courts voyages scientifiques faits jusqu'ici par des hommes éminents auxquels, bien entendu, je rends justice entière, ne sauraient avoir donné les résultats considérables qu'on doit demander à une expédition scientifique complète, faite par des hommes ayant vécu la vie noire au moins trois ans, et retournant en Afrique pour quatre, cinq ou six ans, autant qu'il le faudra pour avoir vu longuement et patiemment.

Nous avons cité les nombreux arbres utiles qui font de l'Équateur le point du Haut-Congo actuellement le plus riche en fruits. Quel avantage pour nos successeurs de trouver constamment sur leur table plus d'une trentaine d'espèces de fruits en place des fruits confits de Californie et des confitures à la gélatine et aux essences souvent butyriques qui devaient nous faire des desserts exquis.

Parmi les essences énumérées il y a pour l'exportation le café, le cacao, le kola, le bambou de Chine, le coton, le ricin, le médicinier cathartique, le rocou...

Les noyers à kola de Coquilhatville proviennent de noix recueillies en forêt.

Le bambou de Chine ou plus exactement **bambou de l'Inde**. Nous fut envoyé de Léopoldville en boutures. On sait que son introduction à Léopoldville est due à Stanley. Le bambou se reproduit en Afrique comme la canne à sucre; on coupe une jeune tige en morceaux munis chacun d'un œil et on pique ces morceaux en terre. La croissance est rapide; le bambou de Chine fournit pour les constructions des matériaux réguliers, légers, solides. Des envois en ont été faits en Belgique à l'effet d'essayer leur utilisation comme bois de lance. On sait combien l'industrie des meubles légers et la vannerie utilisent le bambou de l'Inde.

Le cotonnier de l'Équateur a été apporté de plus bas. C'est l'arbuste à coton du Moyen-Congo. L'indigène de l'Équateur n'en tire pas parti.

Le ricin est indigène, mais reste actuellement sans emploi, tandi que vers les grands lacs et au nord de l'Oubanghi les population savent très-bien en extraire une huile de toilette.

L'huile de ricin pourrait être utilisée actuellement dans le Haut Congo comme huile de graissage de machine, et remplacer concur remment avec l'huile de palme et surtout l'huile dite de bambo qui est plus fluide, les huiles envoyées à grands frais d'Europe.

On distingue le **ricin à gros grains** et le **ricin à petits grains** outre son usage en médecine, l'huile qu'on en retire est employé dans la parfumerie et un peu dans la teinture.

Le ricin pousse sous l'Équateur d'une façon merveilleuse e devient arborescent.

Le médicinier cathartique (Jatropa curcas, pourguère o **noix des Barbades**) croit partout à l'état sauvage. L'indigène d l'Équateur en ignore les usages. La fève de cet arbuste porte le non de pignon d'Inde et fournit une huile purgative analogue à l'huile d crotone.

Bien que l'existence de la plante eût déjà été signalée par Stanle dans son voyage de 1877 sous le nom de « Jatrophe purgans » (*A tra vers le continent mystérieux*, tome II, page 283, édition français de 1879), nous reçûmes en 1892 des pignons d'Inde avec instruction pour leur mise en terre et la culture du médicinier. Par acquit d conscience nous plantâmes les graines, ce qui nous fournit l'arbust répandu à profusion à l'état sauvage, et appelé dans le Moyen-Cong « Poulouka » et à l'Équateur : « N'Kassou ».

Dans la région des Cataractes, les indigènes s'en servent pou s'éclairer; à cet effet ils enfilent les fèves sur de longues et mince baguettes ; on allume la première fève et la flamme passe lentemen de l'une à l'autre ; cette flamme est forte et fuligineuse.

A la suite d'un rapport envoyé de l'Équateur le 6 juin 1893, de renseignements complémentaires furent fournis par M. Shanu agent d'administration à Boma, originaire de Lagos.

Voici ces renseignements :

« L'arbuste dont parle la lettre de M. Lemaire se trouve partout en Afrique. Dans le grandes villes indigènes de la côte occidentale; les fèves de cet arbuste sont semées su les limites du terrain de chaque famille; les arbustes qu'elles produisent servent comm enclos du terrain.

» Ces arbustes se trouvent dans tous les villages indigènes de l'Est de Boma, que j'a traversés pendant une mission dont le géologue M. Dupont m'avait un jour chargé.

» Cet arbustes s'appelle à Boma « M'Voulouka » à Lagos le « Botujé ». Il sert à des besoins multiples, mais plus spécialement à la fabrication du savon indigène. Cette idée a été suggérée aux indigènes de chez nous (Lagos) par le fait qu'en touchant le bout d'un tube avec le jus de cet arbuste et soufflant dedans, de grosses bulles sont produites comme celles qui auraient été produites en faisant la même chose avec un morceau de savon dissous dans l'eau.

» Pour la fabrication du savon, l'arbuste entier est réduit en cendres; des pelures de grandes bananes, des feuilles sèches de bananier, les déchets de régimes de noix de palme après l'enlèvement des noix, puis un autre arbuste, appelé Ori, sont aussi brûlés, réduits en cendres.

» Ces cendres sont mises dans de grandes marmites en terre cuite séparées, trouées au fond pour servir de filtres; l'eau est versée dans chaque marmite sur les cendres, et la potasse ainsi filtrée tombe dans une autre marmite.

» Le contenu de toutes les marmites est alors réuni dans une très grande marmite et chauffé jusqu'à ébullition. On ajoute alors l'huile de palme et l'huile noire obtenue des noix palmistes, par intervalles, pendant que l'on remue constamment le contenu de la grande marmite. Cette opération continue jusqu'à ce que la compote assume la forme d'une pâte assez dure. On laisse alors refroidir et puis on divise en petits paniers doublés de feuilles sèches et d'un peu de cendres.

» Tel est le savon de l'Afrique qui est plus en usage à la côte que le savon d'Europe et qui forme aussi un important article de commerce (pas d'exportation) parmi les indigènes sur toute la côte occidentale.

» Les fèves sont enfilées et employées de la manière décrite par M. Lemaire et servent comme torches ou flambeaux aux gens de caravane marchant pendant la nuit.

» Le jus est employé pour la guérison des blessures, et de minces branches coupées servent comme cure-dents pour éviter les maux de dents.

» Une décoction de la racine préparée avec d'autres ingrédients est un remède efficace dans le cas de maladies vénériennes.

» A Boma même on peut trouver de ces arbustes près de la colonie scolaire; j'ai aussi une jeune plante chez moi. »

Boma, 30 juin 1897.

(Signé) Shanu.

J'ai donné en entier le rapport de Shanu, parce que, outre son intérêt au point de vue de la plante dont il traite, son signataire est un noir originaire de Lagos, venu il y a six ans environ à Boma comme clerc noir. Il ne parlait alors que l'anglais; grâce à son travail et à ses qualités intellectuelles, Shanu devint sous-commissaire de district et porte la croix de service bien gagnée; il parle et écrit parfaitement le français, je viens de le prouver, et il est un exemple du développement possible de la race nègre.

Le rocou n'a été trouvé à l'Équateur qu'en assez petite quantité dans les villages Wangatas.

Le rocouyer (Bixa Orellana), bixacée originaire d'Amérique, est un arbuste à fleurs roses ou d'un blanc légèrement teinté de rose, auxquelles succèdent des capsules renfermant de petites graines d'un rouge pourpre.

Voici le résultat d'une analyse faite par M. E. Hardman Taylor d'Anvers (le 11 février 1893) : « Des graines d'une couleur chamoise on obtient une dissolution rouge-jaunâtre dans l'alcool. Ces graines sont blanches à l'intérieur, la matière colorante reste dans la coquille. Elles sont très difficiles à moudre à cause de leur dureté. Il s'y trouve évidemment une quantité suffisante de matières colorantes pour pousser plus loin les essais. »

J'ignore quelle suite a été donnée à cette dernière remarque.

Le rocou est employé pour colorer le beurre, principalement le beurre falsifié.

Pour terminer ces notes trop brèves sur ce qu'on trouve dans les jardins de l'Équateur, je dirai que grâce au régime des pluies (voir la publication n° 8 de l'État indépendant du Congo, station d'Équateurville), on peut faire les semailles toute l'année à peu près indifféremment; l'arrosage des jardins ne doit se faire que très rarement, vers les mois de juin et juillet seulement.

Voici quelques faits remarquables (déjà cités dans le travail susmentionné) :

Le maïs donne trois récoltes par an, sans arrosage

Le café de Libéria, planté fin novembre 1891, avait atteint, en juin 1893, deux mètres cinquante de hauteur et était couvert de fruits; les fleurs avaient fait leur apparition juste un an et demi après la mise des graines en terre.

Les premiers fruits de **cacao** apparurent sur des arbres n'ayant que deux ans et demi.

Les cerisiers de Cayenne (improprement appelés au Congo cerisiers de Madère) donnèrent leurs premières cerises parfumées, un an à peine après la mise en terre des noyaux.

Même résultats pour les **goyaves-fraises.**

La barbadine (passiflora quadrivalvis) donna en neuf mois des fruits atteignant le poids énorme de cinq kilos, et renfermant deux litres de jus. Ces fruits sont, à part la peau qui a l'épaisseur d'une peau de pomme, entièrement comestibles. Cueillis encore verts et

préparés en compote sucrée, ils remplacent avantageusement notre compote de pommes.

L'ananas donne en un an.

Le coqueret du Pérou (Physalis peruviensis, peruvian cherry, groseille du cap) donna abondamment en sept mois. C'est une solanée annuelle existant en abondance à l'état sauvage. Autant le fruit, identique à nos groseilles comme goût, est agréable lorsqu'il provient de plantes cultivées, autant il est infect venant des plantes sauvages. Pourtant ces dernières sont tenues par les Houssas comme remède souverain contre la dyssenterie. Le capitaine Chaltin, commandant de Basokos, à bout de ressources, l'expérimenta en 1892, et m'écrivit à ce sujet qu'il lui devait son entière guérison.

Voilà, semble-t-il, assez de faits d'expérience pour conclure que les régions équatoriales appellent complaisamment toute l'attention des planteurs qui y introduiront de nouveaux produits: la vanille, le poivre, le muscadier, l'indigotier, l'arbre à quinine, le thé, le gingembre...

Un mot encore à ce sujet.

Le n° 989 de *La Nature*, du 14 mai 1892, rapporte qu' « on s'occupe beaucoup en Californie de la culture des ananas, qui serait très rémunératrice d'après les expériences déjà faites. Un propriétaire d'Indian-River, cultive des ananas sur une étendue de 18 hectares 21, dont 10 hectares 11 étaient en plein rapport. Un hectare produit pour 11,230 francs de fruits et pour 1,550 francs de plants; mais la productivité des pieds diminue à mesure qu'ils prennent de l'âge, et le rendement brut se réduit à 2,550 francs par hectare. On espère obtenir en Californie des résultats aussi satisfaisants que ceux des horticulteurs floridiens ».

La culture des ananas dans le Haut-Congo également sera l'objet des vues coloniales; l'ananas y pousse avec une vigueur extraordinaire et produit en quantité des fruits aussi beaux qu'exquis, dont on tire actuellement, dans beaucoup de stations (Lousambo, Coquilhatville, Nouvelle-Anvers, Basokos, Djabbir, Linzolo, Liranga, etc.) un alcool parfumé.

Ni les pluies, ni les tornades, ni les courtes périodes de sécheresse ne nuisent à l'ananas, et c'est un avantage inappréciable que de se livrer à une culture à l'abri des alea atmosphériques. Pas de grêles dévastatrices, pas de gelées mortelles, rien que de fortes pluies fertilisantes; seules les tornades peuvent compromettre parfois quelques

arbres à racines rayonnantes. Mais s'inquiète-t-on de voir tomber quelques bananiers ou quelques papayers puisqu'ils repoussent d'eux-mêmes et qu'en un an les nouveaux portent leurs fruits ! Peut-être demandera-t-on pourquoi venir si loin établir des plantations, lorsqu'on peut le faire plus près de la côte. La réponse est complexe : conditions de culture plus avantageuses pour plusieurs produits ; sol extrêmement fertile par la couche épaisse d'humus accumulée par la forêt profonde ; pas de saison sèche ; conditions sans pareilles de transport à grande distance le long des voies navigables ; et encore la question des frais d'exploitation. La main-d'œuvre pourra être maintenue très basse, car c'est le chemin de fer (unique voie d'entrée du centre africain) qui sera le régulateur de toute concurrence. A ne prendre que les frais de nourriture, un travailleur dans la région du chemin de fer coûte par semaine deux francs cinquante, alors que dans le Haut-Fleuve il coûte en moyenne cinquante centimes. D'où annuellement une différence de cent et quatre francs par travailleur, rien que pour la nourriture. Pour peu qu'on emploie cent travailleurs, l'exploitation du Haut-Fleuve économise déjà dix mille quatre cents francs.

Il est encore, à propos des grandes cultures, une question d'un certain intérêt : celle des engrais. Des échantillons de terre du Congo, entr'autres de Boma, de Loukoungou, ont été analysés à la station agronomique de Gembloux, dont le Directeur fournit, il y a plus de cinq ans déjà, un rapport fort détaillé dont j'extrais quelques données :

« **Boma**. — Terre sablonneuse, faiblement argileuse, suffisamment pourvue d'acide phosphorique, de potasse et de chaux, assez riche en azote organique.

» L'amélioration de ce sol doit avoir pour but d'augmenter la richesse en azote assimilable, élément d'autant plus nécessaire qu'il s'agit tout particulièrement de la culture des légumes dont la production est si favorablement influencée par l'azote ammoniacale ou nitrique.

» L'augmentation de la richesse en azote immédiatement assimilable peut être obtenue par l'application de chaux vive, ce qui hâtera la minéralisation de la riche provision en azote organique, ou par des fumures aux excréments, ou par l'application de sang composté

avec la terre et la chaux, le climat humide et chaud de Boma devant en effet accélérer considérablement la nitrification.

» Si l'un ou l'autre de ces moyens n'était pas applicable, il faut avoir recours à l'importation du nitrate de soude ou du sulfate d'ammoniaque à appliquer quelques jours avant les semailles, le premier à la dose de 400 à 600 kilos, le second à la dose de 300 à 500 kilos à l'hectare.

» L'opération doit se faire par un temps légèrement humide.

» **Loukoungou.** — Terres sablonneuses, dont deux échantillons assez riches en argile, suffisamment pourvues d'acide phosphorique, de chaux et d'azote organique. La richesse en azote assimilable doit être augmentée par les moyens indiqués pour la terre de Boma. Ce qui frappe ici, c'est encore la pauvreté en potasse soluble dont il est absolument nécessaire d'augmenter la proportion.

» Si les terres de Loukoungou étaient destinées à produire souvent du maïs et du riz ou des arachides, il faudrait également s'occuper de la restitution de l'acide phosphorique, ces plantes exigeant une assez forte proportion d'acide phosphorique pour leur développement normal. L'application de cendres faite dans le but de combattre la pauvreté du sol en potasse soluble l'enrichirait également en acide phosphorique ; l'utilisation des pulvérisés pourrait être utile pour le jardin potager de Loukoungou. Mais s'il s'agissait de produire le maïs et le riz en grand et d'une manière intensive, il faudrait avoir recours à l'importation d'engrais phosphatés, tels que le bon guano du Pérou, ou le superphosphate azoté.

» Il est d'une importance capitale pour l'avenir des stations du Congo, de découvrir des gisements de calcaire. Tout est de savoir si les calcaires, qui, au dire de M. Dupont, ne manquent pas au Congo, se trouvent dans cet état spécial qui est apte à la production de la chaux vive et à distance raisonnable des stations.

» Une loi impérieuse est la loi de la restitution qui enjoint la conservation du capital engrais. Dès le début de la mise en culture il faut veiller à « la conservation de la richesse naturelle du sol. Il faut, à cet effet, rechercher les gisements de matières fertilisantes d'une part, et, d'autre part, prescrire des mesures assurant la conservation de tous les déchets de la vie organique renfermant l'un ou l'autre des principaux éléments nutritifs, azote, acide phosphorique, potasse, chaux ».

Comme on le voit par ces dernières lignes, la question des engrais a déjà été touchée par le directeur de Gembloux. Mais il ne me

paraît pas pouvoir être question, vu la difficulté du transport, de songer à l'emploi d'engrais chimiques, de guano du Pérou, etc.

Je suis convaincu que les terres du Congo n'exigeront pas avant bien des années et des années encore, ces apports d'engrais étrangers : je base mon opinion sur l'exubérance de la végétation, pour laquelle la chaleur humide et les conditions d'électricité superficielle sont des facteurs permanents et primordiaux; sur le fait que les indigènes n'emploient aucun engrais, si ce n'est leurs cendres et quelques végétaux en décomposition; sur les résultats obtenus par les Arabes, qui ont développé d'énormes rizières de riz de montagne à côté des champs de manioc et de graines diverses dans la région des grands lacs : je remarque aussi que dans les régions des savanes on ne peut invoquer l'argument que l'indigène défriche la forêt pour trouver constamment des terrains neufs pour son manioc ; là où il y a des forêts le défrichement fournit certes un sol d'une richesse extraordinaire, et pour cela le noir le recherche tout instinctivement, mais là où il n'y a pas ou plus de forêt, c'est le seul terrain des savanes herbeuses qui fournit les champs de manioc, sans fumure, et qui niera que ces champs ne soient de très bon rapport quoique moindre que les champs fécondés par l'humus des forêts?

Tout l'engrais qui pourrait d'ailleurs être nécessaire actuellement, existe sur place. On a :

1° L'engrais humain;

2° L'engrais des chèvreries et des basses-cours;

3° Les tourteaux d'arachides, d'owala, etc.;

4° L'engrais fourni en accumulant des litières de feuilles sèches arrosées convenablement ;

5° Les cendres et détritus des stations et des villages ;

6° La chaux provenant du calcaire qui existe en quantité; voici les renseignements fournis à ce sujet par le capitaine américain Camp du vapeur *Henry Reed :*

» J'ai trouvé près de Kimpoko (entrée du Stanley-Pool) un très large lit de blanc de chaux; il fut déposé à une époque où les eaux étaient très élevées, ou du moins lorsque le niveau du fleuve était beaucoup plus élevé que maintenant.

» J'ai trouvé aussi au flanc d'une montagne, en février 1893, un banc de pierre à chaux. Des milliers de steamers peuvent venir s'en charger au bord de l'eau. Je ne connais pas l'épaisseur du banc sous le niveau des eaux, mais je dirai qu'il doit avoir au moins vingt pieds d'épaisseur. J'ai traité des échantillons de ce banc de chaux

par lévigation, afin d'en séparer le sable blanc cristallisé qui s'y trouve mêlé; la séparation s'effectue dans les proportions d'environ 2 de sable pour 1 de blanc de chaux »;

7° Les bouses d'éléphants, de buffles et d'hippopotames qu'on peut ramasser en quantité aux points fréquentés par ces animaux.

On peut remarquer que nous ne signalons pas l'existence du guano au Congo. On ne l'y connaît pas et cela s'explique. On sait en effet que le guano est fourni par de nombreuses générations d'oiseaux aquatiques ou se nourrissant de poissons; cette condition est réalisée au Congo. Mais pour que le guano puisse s'accumuler, il faut qu'il soit produit dans des régions où il ne pleut jamais ou presque jamais. Cette condition n'est plus réalisée au Congo où les pluies font disparaître au fur et à mesure de sa production le nitrogène (azote), élément le plus important du guano.

Nous terminons ici nos considérations sur les plantations et les grandes cultures de colonisation sous l'Équateur, et nous abordons la flore sylvestre coloniale; en groupant sous cette appellation tout ce que le commerce et l'industrie pourront tirer à notre connaissance de la forêt équatoriale. Il est à peine besoin de dire combien peu nous connaissons actuellement les richesses de la grande forêt d'Afrique.

Nous avons cité tantôt tout ce que le noir trouve dans la brousse comme flore utilisable pour lui; la même énumération serait à refaire ici pour la flore utilisable par le blanc; nous nous contenterons de prendre un par un les produits importants, et nous y ajouterons quelques produits reconnus comme exploitables par nous :

Palmiers. — Cinq espèces de palmiers sont exploitables à l'Équateur : l'élaïs, le borassus, le raphia vinifèra, le palmier-bambou, et le palmier calamus. Les îles du Haut-Fleuve et de ses affluents abondent en palmiers élaïs et surtout en raphia : dans le Lopori des lieues et des lieues de rives ne sont que de ces derniers.

On sait l'énorme commerce de **coconots** qui se fait à la côte et qui enrichit des villes telles que Lagos Les coconots ne sont que les amandes des noix du palmier élaïs; l'indigène de l'Équateur extrait l'huile qui remplit la pulpe extérieure de ces noix et rejette l'amande ou coconot, actuellement sans emploi; or en Europe on en extrait d'abord une huile de savonnerie qui y est contenue en assez grande quantité, et le résidu forme ensuite un aliment très apprécié pour certains animaux domestiques.

Le prix des coconots est actuellement d'environ 150 à 160 francs la tonne rendue à Hambourg.

Bien que ce prix ne soit pas élevé, le commerce des coconots est avantageux, parce que ces amandes sont d'une manipulation et d'une conservation faciles et peu coûteuses; on ne les emballe même pas pour l'expédition en Europe : on ouvre la cale des bateaux et on y déverse les paniers de coconots à la diable.

Je ne sais pas combien d'années ces amandes huileuses peuvent se conserver; la question est à examiner pour voir s'il n'y aurait pas déjà lieu de les recueillir dans le Haut-Fleuve et d'en faire d'immenses dépôts dans les stations.

Quant à l'huile extraite de la pulpe charnue des noix palmistes, on sait qu'elle s'expédie par tonneaux et qu'elle est une des branches importantes du commerce de la côté.

Elle vaut 500 francs la tonne.

Le borassus ou **rondier** existe en petit nombre dans le district de l'Équateur, où l'indigène n'en tire jusqu'ici aucun parti, bien que cet arbre puisse donner du vin, que ses feuilles puissent fournir une excellente couverture pour les toits, et que son bois noir, dur, trés solide soit excellent pour les constructions; c'est aussi le borassus qui sert à la confection des éventails chinois. (De Wèvre.)

L'indigéne de l'Équateur n'utilise que le noyau des gros fruits jaunes du borassus; ce noyau est large comme la paume de la main et aplati comme une amande; on en enléve une calotte, on le vide et en le traversant d'un bâtonnet on obtient une cuiller à pot primitive mais excellente.

Le raphia vinifera, appelé nsésé à l'Équateur, est un des arbres dont le noir tire le plus grand parti. Le nsésé est un palmier à tronc mince, souvent contourné, à allure rabougrie et d'un port peu élégant dés qu'il atteint 4 à 6 métres de haut; il fournit un vin trés recherché; ses feuilles servent partout à la confection des toits; son régime fruitier, long parfois de $1^{m}20$, est constitué par des fruits ovales, vernissés, rappelant par leurs écailles brunes imbriquées nos cônes de pin. Ces fruits sont entièrement utilisables; l'écorce fraîche est grillée légèrement et mangée telle quelle par l'indigéne qui s'en régale malgré son amertume de quinine; entre l'écorce et le noyau se trouve une couche d'huile de 2 millimétres d'épaisseur, dont le noir récolte d'énormes pots; cette huile dite « huile de bambou », dans le Haut-Congo, est rougeâtre et plus fluide que

l'huile de palme; elle est très utilisable en cuisine et surtout pour le graissage des machines de steamer; cette huile sera aussi un article d'exportation dès que le chemin de fer le permettra; enfin le noyau des fruits du raphia est utilisable pour cent petits objets de fantaisie : il se travaille au tour et peut donner des pommeaux de cannes, des boutons, des fiches à jouer, des porte-cigares, etc. Ces noyaux d'extérieur brunâtre et vermiculé sont très durs et offrent après travail au tour un aspect agréable à l'œil; ils ont des allures d'ivoire veiné tacheté et coloré.

Le palmier bambou, pris souvent pour le raphia vinifera est le plus beau représentant de la famille des palmiers, à l'Équateur. Les nervures de ses feuilles sont grosses parfois comme la jambe et fournissent pour les constructions des matériaux comparables aux bambous de Chine; ces rachis ont jusqu'à 12 mètres de long, sont droits, réguliers et résistants; aussi sont-ils très utilisés par les noirs et par les blancs; l'épiderme de ces nervures sert à la confection des nasses énormes, de paniers de toute espèce, de nattes pour cloisonner les cases; l'intérieur fournit les petites flèches de 30 à 35 centimètres de long souvent empoisonnées; les feuilles donnent les meilleurs toits indigènes connus dans le Haut-Fleuve; en plaçant ces bambous jointivement sur deux rangées, l'une verticale l'autre horizontale, on obtient des cloisons propres et suffisantes pour des constructions provisoires à élever rapidement. En un mois on peut faire en bambous une bonne maison à quatre ou cinq places.

On peut aussi écarter ces deux cloisons de 15 à 20 centimètres et les remplir de pizzé, ce qui donne des murs résistants et propres.

Les quatre palmiers dont nous venons de nous occuper fourniront d'importants articles d'exploitation.

Le palmier calamus (calamus secundiflorus) ou **rotang** est une sorte de jonc épineux s'accrochant à tout ce qu'il rencontre; toutes les rives en sont garnies; la feuille est semblable en petit à celle du palmier; le corps peut remplacer le rotang venant des Indes orientales si employé en vannerie et pour les chaises de jardin, les fauteuils cannelés dits fauteuils de Madère, etc. Certains rotangs ont l'épaisseur du poignet et sont longs de 6 à 8 mètres; ils sont très résistants et très souples, et pourront faire avec la liane dite « ngodi » à l'Équateur l'objet d'un commerce considérable; la liane « ngodi » a été déjà signalé à diverses reprises comme pouvant servir aux mêmes usages que les joncs dont on fait les fonds de

chaises et surtout comme fournissant à peu de frais des paniers d'emballage légers et résistants pour les expéditions rapides de fruits, poissons frais, etc.

Noix de kola. — Existe en forêt; article de commerce de grand avenir. A ce sujet il y a à remarquer que non seulement la noix de kola est demandée en Europe pour la confection de toniques et de reconstituants, mais il est certain que l'on pourrait en tirer grand parti dans le commerce avec les populations du nord de l'État du Congo.

L'étude complète de la noix de kola ferait le sujet de plusieurs de nos entretiens.

Le kola ou café du Soudan (kola ou sterculia acuminata) étend son habitat entre 5° latitude sud et 10° latitude nord; il est en plein rapport à dix ans et peut donner jusqu'à 45 kilogrammes de noix chaque année. Les graines pèsent entre 5 et 25 grammes, les unes d'un jaune blanc, les autres d'un rouge un peu rosé : de là la distinction entre les kolas rouges et les kolas blancs. Les graines bien emballées peuvent se conserver fraîches pendant 25 à 30 jours. Les Waugatas de l'Équateur conservent ces graines en terre où elles germent sans pour cela devenir impropres à la consommation.

Sur le littoral, les deux principaux marchés sont Gorée et les établissements de la Gambie; le prix des kolas y varie de 225 à 560 francs les 100 kilogrammes. Le kola est un antidyssentérique et un aphrodisiaque puissant; comme le maté et le coca, il calme la faim et permet de supporter de grandes fatigues; les noirs en font une consommation considérable. (Notice V des colonies françaises, 1890.)

Le docteur Rançon, médecin de 1re classe des colonies, a publié dans *la Politique Coloniale* (nos 107-108, 109, 111 des 5, 7 et 12 janvier 1893) une étude spéciale, intéressante et documentée, sous le titre : *Du kola au Soudan français*. Elle est à lire avec fruit en entier et j'y renvoie ceux que la question intéresse plus particulièrement.

De cette étude il résulte que le kola n'arriverait à maturité qu'à partir du 8°1 de latitude nord; à mesure qu'on s'avancerait vers le sud il deviendrait de plus en plus abondant. Toutefois il semblerait ne plus être *cultivé* à partir du 6°30' de latitude nord.

Le kola ne serait donc pas cultivable au Soudan français, dit le docteur Rançon, puisqu'il n'apparaît qu'aux environs du 11° latitude nord, latitude à laquelle il ne produirait même plus de fruits

Or, le commerce de kolas qui se fait au Soudan français est des plus importants, et, à ce point de vue, la colonie française est absolument tributaire des colonies anglaises de Sierra-Leone et de Sainte-Marie de Bathurst. C'est par balles de 25, 50 et 100 kilos que le kola est livré aux clients de l'intérieur contre des produits en nature : arachides, cire, ivoire, caoutchouc...

Le docteur Rançon accumule les faits prouvant l'importance du commerce, en gros et en détail, des kolas au Soudan. Dans certains villages du Bambouc, à Bakel, à Kayes, à Médine, à Bammako, la noix de kola se paie de 10 à 25 centimes pièce, ce qui met le kilogramme à un prix moyen de 10 francs.

Nous ne saurions évaluer en argent, dit toujours le même auteur, l'importance de ce commerce, mais nous pouvons affirmer qu'il est très considérable et doit donner lieu à un chiffre important d'affaires.

Or, ce que le docteur Rançon dit du Soudan on peut le dire de presque toute l'Afrique: partout le kola est extrêmement recherché. Dès lors ce deviendra forcément un article de commerce remarquable en Afrique même, et, dans l'avenir, les noix du kola du Congo (pays couvert par l'habitat de ce fruit) gagneront toutes les provinces musulmanes, non seulement le Soudan français, mais l'Aïr des Touaregs, le Tibbon et le Borkou des Sénoussis, par le Bornou et le Tchad; par le Baghirmi et le Wadaï; par le Darfour et le Darfertit.

Je laisse à une autre section l'examen de la noix de kola au point de vue botanique, physiologique et thérapeutique en signalant seulement ici l'importance du rôle que le kola est appelé à jouer dans l'alimentation des Européens sous les tropiques.

Nous avons signalé le kola parmi les arbres formant les allées de Coquilhatville.

Le pentaclethra macrophylla ou **l'irvingia gabonensis** existent dans tout le district de l'Équateur et en grandes, très grandes quantités.

En étudiant au point de vue économique la région des cataractes (Moyen-Congo) nous avons examiné en détail les fruits de ces deux arbres. Nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement que le pentaclethra donne une fève appelée, dans le Bas-Congo, mulla panza, et, au Gabon, owala, et qui fournit 25 p. c. d'un corps gras dont le point de fusion est assez élevé pour faire de ce corps gras un produit recherché par l'industrie des bougies stéariques.

Quant à l'irvingia gabonensis (oba du Gabon, mango sauvage) son fruit renferme 72 p. c. d'acides gras, inutilisables pour la fabrication des bougies, mais fournissant une huile concrète de première valeur pour la savonnerie.

A côté des palmiers, du pentaclethra et de l'irvingia existent, en grand nombre, d'autres essences à fruits huileux. Cent fois j'ai ramassé, soit en forêt soit dans les îles, des fruits tantôt petits et rouges comme des cerises, tantôt jaunes et gros comme des poires bien mûres et dont l'intérieur était une amande blanche éminemment huileuse. J'ai souvent regretté depuis mon départ de n'avoir pas mieux examiné ces fruits que nous foulions aux pieds, de ne pas en avoir expédié pour analyses, en un mot d'avoir, par manque d'expérience en la matière, négligé de reconnaitre plus complètement les trésors de la forêt. Car là est l'avenir du pays, dans l'exploitation des richesses naturelles que prodigue ce sol vierge dont la mise en œuvre, exigeant le concours des aborigènes, provoquera le développement humanitaire des nègres du Congo, en même temps que la rémunération au centuple des efforts colonisateurs.

A l'étude des fruits alimentaires des palmiers, de l'owala, de l'oba et des kolas, je rattacherai l'examen du faux café sauvage et du poivre de Malaguette.

Le faux café sauvage. — Mes recherches en forêt et dans les îles portèrent longtemps sur le café sauvage signalé par Van Gèle, comme existant dans la grande île N'Sambala qui s'étend en face d'Équateur-Camp et de Coquilhatville sur 18 à 20 kilomètres de développement, et par De Meuse comme existant à Loukoléla, un peu en arrière des villages. Malgré nos recherches persévérantes, nous ne trouvâmes la précieuse baie en aucun point du district; mais en revanche, il existait en nombre d'endroits un arbuste à fleurs blanches à cinq feuilles, très semblables à celles du caféier. A ces fleurs, qui contrairement à celles du café n'avaient aucune odeur, succédait une baie verte, noircissant à maturité et contenant deux fèves identiques de forme et de grosseur aux fèves de café dont elles offraient le sillon caractéristique; seulement ces fèves avaient une chair molle, verdâtre et parsemée de petits points noirs, et à maturité elles se desséchaient complètement en se recroquevillant et en ne laissant dans leur coque qu'un résidu mou et absolument pourri. Au surplus, l'arbuste à qui nous donnâmes le

nom de faux café sauvage n'avait aucune autre ressemblance avec le vrai caféïer que sa fleur et sa baie.

Poivre de Malaguette (*amomum Melegueta*). — Ce poivre est connu depuis les premiers temps des échanges entre l'Europe et l'Afrique. Villault, sieur de Bellefond, qui avec Atkins, Snelgrave, Smith, Loyer, Des Marchais, etc., est considéré par l'abbé Prévost comme un voyageur paraissant avoir été plus jaloux de la qualité d'observateur que de celle de marchand, Villault, disons-nous, visita les côtes d'Afrique en 1666 et 1667. La côte de Malaghette ou de Maniguette, écrit-il, se nomme ainsi à cause du poivre de Rio Sestos, que les Français nomment Malaghette. Les marchands de Dieppe donnaient le nom de Paris à la ville située à l'embouchure du Grand Sestre, par la seule raison que ce poivre y était en abondance. Cette marchandise, dit encore Villault, qui est la plus chère du pays, rapporte plus de profit qu'on ne se l'imagine, surtout lorsque le retardement des flottes de l'Inde la rend plus chère.

L'ancienne Côte de Malaguette s'appelle aujourd'hui Côte des Graînes ou Côte du Poivre.

Le poivre de Malaguette est dit aussi graine de paradis, et ce nom rappelle la faveur dont ce poivre a dû jouir anciennement. Il est fourni par un fruit charnu identique au n'toundoulou, rouge, en fuseau, renfermant de nombreuses petites graines brunes très aromatiques, analogues de forme à des pépins de raisin. La plante est un jonc haut de 1m50 à 2 mètres, à longue feuille étroite, croissant à l'état sauvage et dont je trouvai des quantités sur la rive droite du Congo en face d'Équateurville. L'indigène enfile les fruits de ce jonc sur des baguettes qu'il suspend au toit de sa hutte où ils se dessèchent complètement; les graines sont alors utilisées comme condiment et comme médecine.

D'après M. De Wèvre, les Européens utilisent la graine de paradis en médecine, et on en exporte de grandes quantités de la côte de Guinée à destination de l'Angleterre.

Toutes nos recherches pendant nos reconnaissances du vaste territoire de l'Équateur ne nous mirent jamais en présence du poivre à grains ronds signalé par Dybowski comme croissant en abondance dans les bois aux environs de Bangui; ses rameaux, dit le voyageur français, s'attachent après le tronc des grands arbres et les grains semblent très analogues au cubèbe.

En 1893, je reçus du père Allaire de la mission de Liranga un rameau de poivrier desséché venant, me dit-il, de l'Oubanghi; il portait des grains extrêmement parfumés qui furent mis en terre, mais malheureusement ne produisirent pas.

Quoi qu'il en soit il est hors de doute que le poivre noir sera de bonne culture à l'Équateur.

Caoutchouc. — J'arrive à l'un des produits les plus importants des régions équatoriales : le caoutchouc.

Le caoutchouc actuellement exploité au Congo provient de plusieurs lianes du genre Landolphia dont les fruits comestibles sont très recherchés des indigènes qui nous en apportaient de trois espèces : les uns de la grosseur et de la couleur d'une goyave, les autres du volume d'un limon et renfermant de grosses graines entourées d'une pulpe à saveur acide très rafraîchissante; d'autres enfin de la forme et de la grosseur d'une belle poire rougeâtre que l'on mangeait telle quelle. Outre ces lianes Landolphia de nombreux ficus et des Tabernaemontana laissent exsuder des latex divers dont la connaissance est toujours à faire.

En 1892, étant en reconnaissance dans la Boun'sira, mes hommes m'amenèrent, au village Boukouti, devant un arbre encore en buisson, en me disant : « Voici un arbre dont on tire du caoutchouc. » Je cassai quelques branches qui laissèrent suinter un latex d'une blancheur parfaite, épais et se coagulant entre les doigts. Heureux de ma trouvaille, je cueillis une ramille pour la rapporter à l'Équateur comme échantillon, mais lorsque je voulus me rembarquer le chef me pria de ne pas emporter la branche cueillie dans son village : « Mes hommes assurent que tu vas t'en servir pour nous jeter un sort ». Je dus m'exécuter pour ne pas compromettre inutilement l'alliance que nous venions de conclure, mais je signale le fait à ceux qui, pouvant se trouver dans une situation semblable, devront avoir soin de dérober leurs échantillons adroitement et sans exciter de défiance soupçonneuse.

Quoi qu'il en soit, je pense pouvoir avancer l'existence *d'un arbre à caoutchouc exploitable* dans le district de l'Équateur.

Les forêts de ce district abondent partout en lianes donnant ce précieux produit; j'ai dit que dans cette ancienne cuvette de la mer intérieure les terres étaient basses, inondables aux hautes eaux; à ces conditions s'ajoute la température pour favoriser la production

d'un caoutchouc des plus riches, qui, soumis aux courtiers de la place d'Anvers, a été apprécié comme suit :

Haut-Congo (Lopori).

Boules très inégales de grandeur, la plupart nerveuses et de très belle qualité, ne contenant presque pas d'impuretés, mais intérieurement en partie humides. Valeur 6 fr. 50 le kilo.

(Signé) Emile GRISARD,
Courtier.

Jusqu'ici l'indigène de l'Équateur n'a pas exploité le caoutchouc. Tout au plus en recueille-t-il annuellement quelques kilos pour son usage personnel, pour garnir les mailloches de ses tam-tam par exemple.

Sous notre impulsion il commence aujourd'hui à tirer parti de cette richesse naturelle, mais il va sans dire que ce n'est pas avant un temps encore considérable et difficile à prévoir, que l'exploitation du caoutchouc arrivera dans le district de l'Équateur au développement atteint dans le sud du Kassaï et dans le Kwango où on a exporté en 1893, par les voies de l'État Indépendant, 462 tonnes de caoutchouc, ce qui n'empêche qu'il y a quelques jours nous avions la grande surprise, le commandant Van Gèle et moi, de nous entendre demander par un ingénieur électricien, grand industriel très connu à Bruxelles, s'il y avait du caoutchouc au Congo; nous nous expliquâmes par cette demande l'opposition systématique qu'il faisait à l'œuvre du Congo, et ne sûmes que l'engager à assister aux séances de notre Société d'études où l'on trouve à apprendre pas mal de choses.

C'est en 1892 que nous parvînmes à décider les pêcheurs installés le long des rives du Lopori à nous apporter du caoutchouc qu'ils n'avaient qu'à recueillir en arrière de leurs pêcheries. J'achetai en un jour une cinquantaine de kilos, contre des perles et des grelots. De retour à Bassa'n'Koussou, je fis ouvrir les boules qui m'avaient été vendues; les trois quarts étaient bourrées de feuilles et de débris d'écorce recouverts d'une couche de bon caoutchouc de 2 à 3 millimètres. Ainsi le premier parti tiré par nos gens du nouveau commerce que nous leur avions fait connaître, avait été de nous mettre proprement dedans. Nous donnerons plus loin une idée de ce que pourra fournir l'Équateur, non seulement en caoutchouc, mais en gommes, résines, bois et autres produits de la forêt.

A l'étude du caoutchouc se rattache une importante question : Y a-t-il au Congo de la gutta-percha?

La réponse peut être affirmative ainsi que nous allons tâcher de le prouver.

En 1891 et 1892, le Gouvernement de l'État reçut deux échantillons d'un produit d'exploitation envoyés l'un par Van Géle et provenant du Haut-Oubanghi, l'autre de l'Équateur et provenant de la Louâpa (Haute-Boussira).

Je n'ai pas la lettre d'envoi de Van Géle; mon premier échantillon était ainsi présenté : Voici un produit dont les indigènes se servent pour fixer les plumes de leurs flèches, les têtes de leurs pipes sur les tuyaux, pour calfater les vases fêlés, etc. C'est la première fois que je remarque ce produit que mes hommes me disent exister à l'Équateur.

Un mois plus tard, de retour à Coquilhatville, je pouvais constater que mes hommes ne m'avaient pas trompé car en une demi-journée ils m'apportèrent une trentaine de kilos du dit produit, qu'ils nommaient : « bouloungou ». C'est une sorte de poix végétale visqueuse à sa sortie de l'arbre, s'accumulant à terre en gros blocs d'un beau jaune de soufre. Peu-à-peu leur surface rougit; ils se durcissent et finalement s'effritent en petites lames dures et noires. Pour dégager cette résine de ses impuretés (terre, herbes, etc.), les indigènes la font chauffer avec de l'eau, et la malaxent fortement; ils en façonnent des espèces de courtes et grosses saucisses après avoir eu soin de se huiler légèrement les mains.

L'examen que nous en fîmes avec le docteur Charbonnier nous les fit caractériser comme suit :

« Le produit obtenu est dur et d'aspect brunâtre, cassant au marteau, à arêtes nettes et tranchantes ; il est amorphe, sa densité est très voisine de l'unité. »

Enfin le « bouloungou » est très peu soluble dans l'alcool froid et complètement soluble dans le chloroforme et l'éther.

Ces caractères rapprochent considérablement le « bouloungou » de la « cire Carnamba » ou cire du Brésil utilisée pour durcir la paraffine et en retarder le point de fusion.

Le n° 991 de *la Nature* (28 mai 1892) donne en effet les renseignements suivants :

« La cire Carnamba se mêle à la cire d'abeille de qualité inférieure ; sa présence dans cette dernière donne à la cassure un aspect brillant et fournit à la cire une dureté qui lui manque. On l'emploie dans le même but pour la fabrication des bougies, des vernis, des encaustiques, etc., et en électricité comme isolant. Ses qualités

dans ce cas sont parfaites. La cire Carnamba provient d'un palmier connu par les botanistes sous le nom de « Copernicia cerifera » qu'on trouve principalement au Brésil, aussi la cire Carnamba s'appelle-t-elle parfois cire du Brésil.

« Recueillie à l'état brut elle est chauffée avec un peu d'eau ce qui donne un produit d'aspect brunâtre. C'est un produit très remarquable, d'une dureté extraordinaire; il casse au marteau en morceaux à arêtes nettes et tranchantes; il a généralement la couleur de la paille, mais il peut être gris, roux et marron un peu foncé; c'est dans ce cas de la cire de qualité inférieure. La cire Carnamba est amorphe. Sa densité est 0,999. Elle fond vers 84 ou 85° centigrades; elle est soluble dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Elle est composée d'éther et d'alcool mélissique dont on l'extrait par saponification ». On voit par cette citation combien le « bouloungou » de l'Équateur offre d'analogies avec la cire « Carnamba » du Brésil.

Voici maintenant la suite qui fut donnée à l'envoi de Van Géle et aux miens.

— *17 janvier 1893* —

Analyse par le Capitaine Gody, professeur de chimie industrielle à l'École d'application, de deux échantillons provenant l'un de l'Oubanghi-Ouéllé, l'autre de l'Equateur

« Ces deux échantillons ont donné le même résultat.

» *A*) Une partie de l'échantillon a été traitée au sulfure de carbone par macération et puis par lavage sur filtre. J'ai recueilli un liquide très brunâtre, qui, évaporé, a abandonné une matière noire dure à froid et visqueuse à chaud. Sous cet état, comprimée entre les doigts, elle poisse et donne naissance par l'écartement des doigts à des filaments élastiques blonds qui durcissent rapidement par le refroidissement.

» Différents essais faits pour qualifier d'une façon plus précise la nature de cette substance prouvent que c'est de la gutta-percha mêlée à quelques résines.

» Il est resté sur le filtre une matière pulvérulente blonde d'une faible inflammabilité et qui abandonne à la combustion dans une capsule de platine un résidu blanc que j'ai qualifié : il est surtout formé de calcaire.

» *B*) Une partie du second échantillon a été traité de même façon; elle se comporte absolument de même que l'échantillon *A*.

» Ces échantillons sont formés de gutta-percha, mêlée à des résines et à un peu de calcaire. »

Les mêmes échantillons analysés par les soins de M. Alex. de Browne de Tiège, à Anvers, furent qualifiés par lui de « gutta percha » valant de 9 à 17 francs le kilo.

L'analyse faite par M. Emile Grisard, le 1er février 1893, lui fait écrire l'appréciation suivante :

« De l'avis de plusieurs amis, confirmant le mien, ce produit (toujours les mêmes échantillons) n'est ni du caoutchouc ni de la gutta-percha, bien qu'il ait avec ceux-ci

une certaine analogie comme composition chimique mais non comme propriétés physiques; en aucun cas, il ne pourrait être employé comme succédané de l'un ou de l'autre.

» La solution que j'en ai obtenue dans l'alcool me laisserait à penser jusqu'à confirmation qu'il s'agit là d'une résine laque assez impure (l'échantillon *A* surtout, presque insoluble), employée dans la fabrication des vernis. »

MM. Westphal et Spiess de Hambourg envoient le 23 janvier 1893 les premiers résultats de leurs recherches :

» Nous pensons que le produit représente très probablement une sorte de résine ou de gomme, car il dégage en brûlant une odeur aromatique caractéristique, particulière aux substances résineuses ou gommeuses.

» S'il en était ainsi, ce que nos recherches plus approfondies établiront, il aurait beaucoup de chance de trouver son emploi dans la fabrication de certains vernis ou laques, et il aurait de ce chef une valeur commerciale que nous fixerions en son temps.

» Nous ne sommes pas encore en état de donner aujourd'hui des renseignements exacts sur la nature du produit; cela nous demandera encore quelques jours, d'autant plus que cet article est inconnu sur notre place. »

Cette première lettre de renseignements sur le « bouloungou » est complétée par la suivante du 8 février 1893, émanant aussi de MM. Westphal et Spiess :

« Sorte de cire végétale. L'exploitation ne sera avantageuse que si on la recueille en assez grandes quantités pour pouvoir plus tard la blanchir dans la colonie même. Dans l'état actuel nous ne savons pas si ce produit trouverait acheteur. »

Le 17 mars suivant M. le conservateur Bommer du jardin botanique de l'État, écrit :

« Malgré de longues et minutieuses recherches dans nos collections et bibliothèques, nous ne sommes pas parvenu à découvrir la nature et le nom de cette gomme. Peut-être provient-elle de l'Inocarpus édulis ou massé, plante des Moluques. Les auteurs ne donnent aucune indication sur les qualités de la gomme produite par cette plante. »

A la suite de tous ces avis contradictoires, l'un affirmant que le « bouloungou » était de la gutta-percha, un autre qu'elle n'avait de ce produit que le nom, un troisième qu'il n'avait qu'une valeur minime, un quatrième que c'était un produit inconnu, le Gouvernement de Bruxelles pria Boma de demander de nouveaux échantillons à l'Equateur et dans l'Oubanghi-Mbômou, afin de reprendre et de compléter les premières expériences.

Ces échantillons sont toujours attendus.

Mais d'autre part l'attention était éveillée et par lettre du 21 mars 1893, le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, demanda au

Directeur du jardin botanique de Kew, près de Londres, des graines et de jeunes plants pour l'introduction de la gutta-percha au Congo.

Des indications étaient aussi demandées concernant le choix du terrain de culture, la création des plantations, leur entretien et la récolte.

A cette demande, le directeur des *Royal Gardens* de Kew répondit, le 23 mars, qu'il fallait s'adresser au gouvernement des *Straits Settlements* par le canal ordinaire de la diplomatie parce que les jardins royaux étaient un établissement de l'État.

En conséquence le gouvernement de l'État du Congo se mit en rapport avec le consul belge de Singapore, M. de Bernard de Fauconval, lequel s'employa très activement à répondre aux vues congolaises. Grâce à lui, les frères Es Chassériau réunirent 1200 plants environ d'un dichopsis donnant une gutta aussi bonne que celle fournie par l' « isonandra percha » véritable. Ces plants furent soumis à l'examen de M. Ridley, directeur des forêts, puis embarqués à bord d'un navire allemand, quittant Singapore, fin septembre 93, pour Anvers, où M. Van Heurck, directeur du jardin botanique, en fit la réception dans les derniers jours d'octobre.

Les soins les plus minutieux avaient été pris par M. de Fauconval qui avait promis une récompense à un des stewards du bateau si les plants arrivaient à Anvers en bon état; les dits plants étaient placés dans des caisses spéciales, au nombre de vingt, mises au départ dans une cabine de troisième classe.

A l'arrivée à Anvers il fut constaté que les vingt caisses avaient été empilées sur trois rangs de hauteur et qu'au lieu de bien aérer la cabine, ainsi que cela avait été recommandé expressément, elle avait été rendue inaccessible par l'accumulation dans l'entrepont de plusieurs centaines de sacs de riz. Dans ces conditions, les caisses supérieures ayant seules reçu de la lumière, surtout celles voisines des hublots, contenaient des plantes saines. De plus, M. Van Heurck déclara que 425 plants étaient déjà morts lors de l'expédition de Singapore.

Le directeur du jardin botanique soigna le mieux possible la centaine de plants arrivés en état de reprendre vigueur; et le 6 décembre 1893 ces plants partaient pour Boma, confiés aux soins d'un sous-lieutenant qui avait reçu de M. Van Heurck les instructions nécessaires aux soins à leur donner en cours de route et à la plantation à en faire à Boma, d'où le Gouverneur général écrit à la date du 25 janvier 1894 :

« Une centaine de boutures (têtards) de gutta-percha, envoyées de Singapore par Anvers, sont arrivées à Boma avec quelques chances de reprendre; dés leur arrivée elles ont été plantées avec beaucoup de soins dans le jardin de la force publique.

» L'examen fait aprés trois semaines de mise en terre a montré qu'une trentaine de boutures seulement reprennent. »

Il est peut être bon de signaler ici que les boutures de gutta-percha doivent être plantées dans un bas-fonds humide ou sur une lisière de bois, à l'abri de la sécheresse et du soleil qui tueraient les plantes en peu d'heures.

L'envoi de Singapore à Anvers ayant coûté 2000 francs et d'Anvers au Congo 500 francs, chacun des 30 plants sauvés à Boma revient à 80 francs. C'est beaucoup, mais ce sera peu si de ces 30 plants on tire de quoi introduire au Congo un produit aussi précieux.

L'exemple de cet envoi montre les difficultés de tous genres avec lesquelles se trouvent aux prises les colonisateurs belges et le gré qu'on doit leur savoir de ne jamais se laisser décourager. En revanche que ne peut-on récompenser à leur juste valeur les négligences qui compromettent les soins et les efforts des consciencieux?

Pour en finir avec la question de la gutta-percha, nous avons à signaler l'envoi annoncé par lettre du 15 décembre 1893, émanant de M. Lemaître, sous-directeur de la Société anonyme belge au Congo, et consistant en trois caisses de gutta-percha, une dame-jeanne et un bidon de lait liquide, le tout destiné à l'exposition d'Anvers.

Au reçu de cette lettre, de nouvelles instructions furent transmises à Boma, le 3 et le 5 mars dernier, afin de continuer et d'étendre les recherches; il résulterait en effet de renseignements divers que le « maloumbo » du Bas-Congo serait, si pas l' « Isonandra percha » ou gutta de première qualité, du moins la « balata » qui remplace dans certaines industries la gutta-percha. Depuis, des échantillons de latex de « maloumbo » ont été reçus du Bas-Congo et les expériences se poursuivent actuellement. On a cherché à ce propos les moyens de coaguler ce latex. En voici un à employer tant qu'on ne trouve pas mieux pour coaguler au Congo même les échantillons à envoyer en Europe : il faut étendre le suc du « maloumbo » sur une surface plane et sous une épaisseur ne dépassant pas 3 millimètres. Ensuite verser de l'alcool de manière à

recouvrir complètement le produit, exposer à l'air et laisser évaporer l'alcool ce qui coagule le latex. La plaque de « maloumbo » ainsi produite est ensuite enroulée sur elle-même.

Il paraîtrait qu'un moyen autrement simple, rapide et moins coûteux, est de jeter le latex de « maloumbo » dans l'eau bouillante.

J'ignore ce qu'est cet arbre appelé « maloumbo » dans le Bas-Congo. Il serait intéressant de s'assurer si ce n'est pas le sapotillier (achras sapota), très commun au Soudan français et qui laisse couler par incision un suc laiteux qui n'est autre que la gutta-percha. Ce fait est reconnu depuis peu de temps; les nègres qui apportaient ce produit à la côte se le voyaient régulièrement refuser par les négociants, comme étant un caoutchouc de mauvaise qualité. Le hasard fit qu'un jour un échantillon tomba entre les mains d'un pharmacien de marine qui le rapporta en France pour l'analyser; le résultat de cette analyse fut que le produit dont il s'agissait n'était nullement du caoutchouc, mais bien de la gutta-percha.

Les graines du sapotillier renferment un corps gras qui prend la consistance du beurre, mais qui n'est pas utilisé; l'écorce est employée en pharmacie; le fruit, ou sapotille, est sucré, fondant et contient un parfum très délicat. (Notice n° V des colonies françaises.)

De tout ce que nous venons de dire, il nous paraît résulter comme conclusion que l'exploitation de la gutta-percha se fera au Congo dans un avenir qui ne paraît pas éloigné. Or ce produit peut atteindre 17 francs le kilo; ce prix se passe de commentaires.

J'aborde les **gommes du Congo,** fournies par les Bursera.

En 1892 j'envoyais au Gouvernement quelques blocs de gomme-résine recueillis dans le district de l'Équateur, avec la note suivante :

« Gommes-résines très nombreuses dans la plupart des îles. J'en ai trouvé au lac N'Toumba et dans le Rouki, particulièrement une résine tantôt blanche, tantôt brune, toujours transparente, brûlant à l'air libre avec une flamme éclairante fuligineuse se liquéfiant sous l'action d'un feu modéré et se dissolvant à chaud dans l'huile.

» Une dizaine d'hommes peuvent aisément recueillir en un jour 25 à 30 kilos de ce produit, appelé par les riverains du Congo « mpaka », chez les Mongos « i-tchoua », et employé partout à l'éclairage du soir; d'aucuns en confectionnent des espèces de torches. »

Presqu'en même temps le capitaine Chaltin envoyait de Basokos des échantillons de ces mêmes gommes-résines.

Bruxelles les soumit à l'examen des courtiers de commerce et des fabricants de vernis.

Je dois ici entrer dans quelques détails à propos des gommes à vernis pour donner une idée exacte de la valeur des gommes du Congo.

Les gommes à vernis, quelle que soit leur origine, sont classées en gommes dures, demi-dures et tendres. On détermine le degré de dureté en frappant deux morceaux de gomme l'un contre l'autre et en appréciant le son presque métallique ainsi produit. Les gommes sont d'autant plus recherchées qu'elles sont plus dures; c'est une cause de diminution de prix pour elles que d'être laiteuses, car cette particularité indique que la gomme contient de l'eau, ce qui aurait pu être modifié peut-être par une exposition convenable au soleil avant l'expédition; la meilleure gomme est celle brun clair; la trop brune donne des vernis trop colorés. Tels sont les points sur lesquels on se base pour distinguer les diverses catégories de gommes connues par les fabricants de vernis.

Mais la différence la plus importante provient des lieux d'origine.

Voici les principales gommes arrivant sur nos marchés :

La gomme caurie d'Australie, importée par l'Angleterre, se vend aux trois quarts grattée et vaut fr. 1.80 à 3.50 le kilo. Elle est moins transparente que la gomme Congo pour vernis.

La gomme Manille dure grattée, venant par la Hollande : fr. 1.30 à 1.40 le kilo.

La gomme Niger, vendue souvent jusqu'ici sous le nom de gomme Congo, est inégale comme dureté, d'où une fusion à feu nu irrégulière et entrainant une réelle difficulté de fabrication, car l'une partie se brûle alors que l'autre n'est pas encore fondue.

La gomme Benguéla, très dure, très sèche, brune, est une bonne gomme, malheureusement recouverte d'une croûte terreuse.

La gomme Angola rouge, venant par l'Angleterre, très dure et très bonne.

La gomme Angola blanche, de valeur moindre que la précédente : 1 franc à fr. 1.50 le kilo.

La gomme caillou, affectant la forme de cailloux roulés, vient par Hambourg; assez bonne.

La gomme Madagascar, très dure et très bonne.

La gomme Zanzibar, dite gomme Salem, est caractéristique par son aspect extérieur rappelant absolument la chair de poule. C'est la gomme atteignant le prix le plus élevé : 6 à 8 francs le kilo.

Et bien d'autres gommes encore à côté desquelles commencent à prendre place les gommes du Congo.

MM. Lievens et Bloos, fabricants de vernis à Bruxelles, ont bien voulu me fournir, outre les renseignements ci-dessus, leur appréciation d'usiniers sur les gommes du Congo. La voici textuellement :

« La gomme copale du Congo doit être rangée parmi les gommes dures. Elle est bien triée et ne donne pas de perte par le coupage. On ne rencontre pas de morceaux contenant de l'eau.

» Par le triage et le coupage elle donne environ 50 p. % d'une gomme très blanche fournissant un vernis très pâle. Elle fond régulièrement, étant composée de morceaux ayant la même dureté. La fusion se fait à un degré assez élevé.

» Le vernis fabriqué avec cette gomme est pâle, séchant en quelques heures et durcissant rapidement.

» La gomme copale Congo peut être rangée parmi les bonnes gommes copales que l'Afrique nous envoie.

» Sa place est toute marquée dans les annales de la fabrication du vernis, et les fabricants belges ne seront plus obligés, dans un temps donné, de passer par les marchés étrangers pour leurs achats de matière première, à moins peut-être que pour une ou deux espèces, ce que l'avenir nous fera connaître après expérience et mise en usage des vernis Congo. »

MM. Lievens et Bloos ont exposé à Anvers, au compartiment Congolais, les vernis Congo fabriqués dans leur usine.

Au cours d'une visite faite dans leurs ateliers, ils m'ont très obligeamment fourni de précieux renseignements, me montrant les vernis Congo gras, à l'huile de lin, pour meubles ordinaires de tout genre, pour portes et planchers. Leurs expériences sur les vernis d'intérieur sont terminées et décisives : les vernis Congo sont de toute première qualité; quand on passe la main sur un meuble poli au vernis Congo, on ne voit pas trace de la buée terne et désagréable qu'offrent beaucoup de vernis C'est, parait-il, un avantage énorme.

Il y a à faire des expériences pour savoir si les vernis Congo se comporteront aussi bien comme vernis d'extérieur. Si oui, ils pourront être employés pour les voitures, le matériel de chemin de fer, etc., ce qui leur assurerait un débouché illimité.

Comme les gommes Congo expérimentées jusqu'ici ne sont pas solubles dans l'alcool, on n'en peut faire des vernis pour meubles fins et polis.

Il faut remarquer que, actuellement encore, on vend sous le nom de gomme Congo, une gomme provenant des côtes de Guinée et du Gabon, et subissant une perte de 30 p. c. au minimum en poids, à cause de l'épaisse couche terreuse y adhérente, ainsi que des éclats

de bois, des morceaux d'écorce y mélangés. Si ces gommes, appelées faussement gommes Congo, ont dans ces conditions de la valeur sur les marchés, il est certain que la vraie gomme Congo qui peut commencer à arriver par tonnes est aussi un produit de réelle valeur. Son prix a été estimé par les courtiers de fr. 1,50 à 2,50 le kilo. Aussi l'État a-t-il eu soin de recommander immédiatement à ses agents de faire recueillir cette gomme copale et de l'accumuler dans les stations jusqu'à ce que le chemin de fer en permette l'évacuation rémunératrice. A Équateurville je pus recueillir en deux mois environ deux tonnes et demie de ces blocs transparents; il suffisait d'envoyer à la cueillette, après l'exercice du matin, une pirogue avec dix hommes allant fouiller les îles. La cueillette d'une journée atteignait très facilement 30 à 40 kilos, et certains blocs pesaient jusqu'à 4 et 5 kilos.

Dans son travail consciencieux sur les plantes utiles au Congo, M. le docteur Alfred Dewèvre dit qu'il existe d'énormes quantités de copal fossile sur le territoire du Congo, mais que malheureusement il est considéré comme produit fétiche que les noirs refusent de chercher. J'ignore de qui M. Dewèvre tient ces renseignements que je crois erronés.

Les entrepôts de gomme copale conserveront pendant six, sept ou huit ans un produit de rapport, et ce dans des conditions remarquables, car il n'a rien à craindre de l'humidité ni de la sécheresse, et ne demande pas de remuage. Et, lorsque dans six, sept ou huit ans, le chemin de fer aura atteint Léopoldville, la sage prévoyance du Gouvernement aura accumulé des milliers de tonnes de copal qui, avec tous les autres produits que nous envisageons en ce moment, assureront à la voie ferrée du Congo un trafic dont n'ont pas l'air de se douter plusieurs membres de notre Chambre des représentants.

Et puisque les vernis Congo ont les qualités que nous venons de dire, pourquoi tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre congolaise ne s'efforceraient-ils pas, dès maintenant, d'assurer l'utilisation des produits de notre future colonie, en n'employant plus, par exemple, que des vernis Congo: et, lorsque l'importance de la commande le justifierait, en exigeant l'assurance écrite que les vernis qui leur sont fournis ont été fabriqués avec des gommes copales du Congo.

Dans cet ordre d'idées il faut espérer qu'avant peu on pourra demander partout du café du Congo, du cacao du Congo, des meubles de luxe du Congo, etc., etc.

J'y reviendrai, mais pour l'instant et pour en finir avec les gommes, j'ai à dire un mot de la gomme arabique fournie par diverses variétés d'acacias.

A ma connaissance on trouve au Congo l'acacia flamboyant, l'acacia blanc, l'acacia ordinaire, etc., etc. Ces arbres ont été plantés par nous dans nos stations; ils sont pleins de vigueur; ainsi des acacias ordinaires, plantés par graines à Équateurville fin 1891, avaient atteint en juin 1893, soit donc en vingt mois environ 8 mètres de haut. Je dis huit mètres de haut; le tronc avait 15 centimètres de diamètre.

J'ignore si ce sont ces acacias qui fournissent la gomme arabique, et il y a lieu de s'en assurer et en tout cas de faire rechercher si ce produit existe au Congo afin de l'y introduire le cas échéant.

C'est, en effet, un article de commerce important. Voici à ce sujet des renseignements extrait du « n° V des colonies françaises » :

La gomme arabique est, après le mil et l'arachide, le produit végétal le plus important de la Sénégambie.

Cette gomme, presque entièrement produite par diverses variétés d'acacias et principalement par les suivantes : tomentos, adstringeans, fasciculata, vérek, neboueb et seyal, apparaît sous l'influence de certaines conditions morbides; elle provient d'une maladie de l'arbre.

Les gommiers se rencontrent, groupés sur des étendues plus ou moins vastes, dans tout le bassin du Sénégal.

Au mois de novembre, vers la fin de l'hivernage, lorsque le vent sec et chaud du désert commence à souffler, les gommiers perdent leurs feuilles; leur écorce se fendille et laisse exsuder la gomme, qui s'épaissit rapidement et atteint parfois un volume assez considérable.

Ce travail de l'exsudation est souvent aidé, sinon provoqué, par une plante parasite, nommée de loranthus senegalensis.

Au commencement de mai les Maures se rendent aux différentes escales du Sénégal, et bientôt Dagana, Podor, Saldé, Matam et Bakel présentent une animation extraordinaire.

La gomme est échangée contre de l'argent ou des marchandises de troque. Aux escales on distingue deux espèces de gommes : la gomme de Podor (du bas du fleuve) et celle de Galam (du haut du fleuve).

Après un premier triage, très sommaire, les gommes mises en ballots de 80 kilos, sont expédiées à Saint-Louis d'où on les dirige

sur Bordeaux ; dans cette ville, elles subissent un nouveau triage, très méticuleux, et le contenu de chaque balle est répartie en diverses catégories, répondant chacune à un emploi industriel différent. Ces catégories sont au nombre de six, plus les grabeaux, résidus provenant du frottement des morceaux de gomme entre eux pendant le trajet de la forêt à l'escale ; ces grabeaux se subdivisent eux-mêmes en six catégories.

Les gommes blanches sont employées en pharmacie pour les pâtes, les sirops, etc. ; on s'en sert aussi dans la confiserie pour les bonbons; dans la distillerie, et dans la lingerie pour apprêter le linge et les dentelles. Les gommes blondes et les grabeaux sont employés en partie aux mêmes usages, mais on les utilise en outre pour les apprêts ordinaires, les impressions sur tissus, la préparation de la colle pour fournitures de bureau, étiquettes, enveloppes, etc. Enfin la « gomme fabrique » est employée en France, en Angleterre et en Russie, pour apprêter les tissus de laine et de coton.

La production annuelle de la gomme est en moyenne, au Sénégal, de trois millions de kilogrammes. En 1886, il a été vendu : dans les escales, 2,141,237 kilos de gommes de Podor (à environ fr. 2.25 le kilo); 647,197 kilos de gomme de Galam (même prix); 26,061 kilos de gomme friable (à fr. 0.65 le kilo) et, dans les Rivières du Sud 10,225 kilos de gommes mélangées (à 1 franc le kilo).

Aujourd'hui les besoins de l'industrie sont tels que la production pourrait être beaucoup plus considérable ; il est regrettable, dit la notice française, que personne ne songe à accroître les plantations d'acacias, arbres très rustiques, qui viennent à peu près partout et ne demandent aucun soin. On estime qu'un acacia, de l'espèce vérek, tomentos, neboueh, etc., peut donner annuellement de 600 à 800 grammes de gomme.

Pour des colons ou des industriels, une exploitation de ce genre pourrait, au bout d'un certain nombre d'années et sans demander de grands capitaux, donner de sérieux bénéfices.

Tout ceci, je le répète, est textuellement extrait du n° V des notices illustrées sur les colonies françaises, publiées par ordre du sous-secrétariat des colonies, sous la direction de M. Louis Henrique, avec quatorze collaborateurs, parmi lesquels MM. Deloncle (J.-L.), De Fonvielle, Pellegrin, etc.

Je ne puis avancer que la gomme arabique existe au Congo. Je puis seulement redire combien l'acacia y pousse vivace; je puis

seulement signaler qu'au lac Léopold II les factoreries de la Société belge ont pu acheter en un mois 12 tonnes de gommes diverses à propos desquelles l'agent en chef du lac Léopold II vient d'écrire : « Cette récolte pourra continuer dans ces conditions, mais je crois devoir la restreindre jusqu'à ce que nous soyons fixés sur la nature de ces gommes, car parmi le stock en magasin il y a certainement plusieurs espèces bien distinctes, qui demandent à être déterminées. »

Rien ne dit que parmi ces gommes considérées toutes comme gommes copales nous n'allons pas trouver la gomme arabique.

Le capitaine Camp, à qui j'ai déjà eu recours plusieurs fois, me remit un jour un échantillon de gomme recueilli par lui dans une île près de Loulanga, et remarquable par la forte odeur de citron qui s'en dégageait. L'échantillon était malheureusement fort petit. Tel quel, je l'envoyai néanmoins au Gouvernement. J'ignore ce qu'il en advint.

J'ignore aussi quelles recherches ont pu être faites à propos du **bois à feu des mongos** dont nous avons parlé précédemment. J'avais attiré l'attention du Gouvernement sur ce fait que ce bois si léger, si inflammable serait peut-être d'une bonne utilisation dans la fabrication de la poudre.

La question reste ouverte.

Un autre produit dont j'ignore encore la valeur ici, est l'écorce d'un arbre de l'Équateur dont les indigènes fabriquent une poudre à priser. Cette écorce a une odeur alliacée très accentuée.

En certains points des algues (usneés) croissent sur les branches des arbres qui se couvrent d'une sorte de longs filaments d'un vert très clair; ils pendent en formant comme de longues stalactites. Ces végétaux parasites seront exploitables; ils forment l'orseille qui est employée en teinturerie. Il y en a des quantités indéfinies.

Arrivons au chapitre : **bois de construction.** Ici j'ai le champ beau et déjà large.

Tous les voyageurs n'ont pas manqué de s'étendre complaisamment sur la beauté des colosses de la forêt équatoriale. Je n'aurai pas recours à leurs descriptions, car je me place ici surtout sur le terrain économique.

Dès l'arrivée des blancs sur le Haut-Fleuve, la forêt fut mise à contribution pour l'édification des premiers bâtiments : en 1883, à l'Équateur, Van Gèle faisait confectionner des planches d'un bois jaune signalé par les indigènes comme très résistant et inattaqué par les termites. Dix ans plus tard, en 1893, je repris toutes les

planches de Van Géle pour en faire le plancher d'une de nos maisons de Coquilhatville; ces planches bien séches se travaillaient aussi docilement qu'on le pouvait désirer, et, comme l'avaient assuré les indigénes, elles se conservaient parfaitement. Aussi est-ce à ce bois jaune que le blanc a actuellement grand recours, à l'Équateur même, pour ses constructions et pour la confection de tous ses meubles.

A Loukoléla, les missionnaires anglais emploient une essence brun-rouge de toute beauté.

Parmi les bois dont les indigénes font leurs pirogues, nous remarquions des essences aussi belles que l'acajou.

Bref, des échantillons de tous ces bois furent adressés au Gouvernement, qui les fit examiner par des spécialistes dont l'avis fut unique.

Ainsi, MM. Westphal et Spiess, écrivaient le 23 janvier 1893 :

« Pour ce qui concerne l'acajou africain, l'opinion générale sur la place de Hambourg est qu'il est appelé à un grand avenir, bien qu'il le céde en qualité à celui de l'Amérique centrale, qui est introduit ici sous le nom d'acajou de Tabasco. »

D'autre part, des fabricants demandaient des échantillons de grandes dimensions, suffisants pour en confectionner des meubles.

Satisfaction leur fut donnée : les échantillons de bois, si coûteux que fût leur transport, arrivérent de partout, du Mayombe, de l'Équateur, de Basokos, etc.

Ici nous donnons la parole à MM. Fichefet fréres, les entrepreneurs de matériel roulant, de meubles de luxe, etc.

Bruxelles, 27 avril 1894.

. . . .

Notre industrie doit avoir recours à l'importation pour se pourvoir de la plus grande partie des bois employés dans les constructions civiles, la construction du matériel de chemin de fer, les constructions navales, l'ébénisterie, etc.

L'Amérique, les Indes, la Russie, la Scandinavie, etc., nous expédient des bois en énorme quantité.

Le Congo posséde des forêts immenses, boisées d'arbres aux proportions gigantesques; les essences sont multiples; elles peuvent très avantageusement concourir avec celles que notre industrie utilise.

Un premier arrivage de bois encore verts nous est parvenu il y a quelques mois seulement; des échantillons des diverses essences ont été soumis à plusieurs épreuves qui devaient fixer sur leur qualité.

En présence des résultats obtenus, nous n'avons pas hésité à faire construire l'ameublement qui figure dans la section Congolaise de l'exposition universelle d'Anvers. Son

examen fait constater que les bois du Congo se prêtent parfaitement bien aux travaux d'ébénisterie et de sculpture.

Nous exposons également une série d'échantillons de bois polis et bruts; ils accusent les coloris les plus divers et une texture très homogène.

Pour déterminer la qualité de ces bois au point de vue industriel, il a été procédé à des essais au banc d'épreuves de l'Administration des chemins de fer de l'État à Malines.

Les essais ont porté sur la densité, la résistance à la compression et à la flexion.

Le tableau suivant donne les résultats moyens fournis par de nombreuses expériences :

DÉSIGNATION des BOIS.	DENSITÉS par TONNE	CHARGES DE RUPTURE à la compression par CENTIM.² DE SURFACE.	LIMITES DE TENSION à la flexion dans LES FIBRES EXTRÊMES PAR M/M² DE SECTION.
Sanga	950 Kgs	600 Kgs	9.50 Kgs
Séké.	750 »	500 »	9.00 »
Talanti.	750 »	525 »	8.75 »
Kafkaf	775 »	500 »	8.50 »
Sambi	725 »	425 »	8.25 »
Vouckou	600 »	375 »	5 50 »

Pour comparaison, nous donnons le tableau ci-après, qui concerne les principales essences de bois, généralement employées dans l'industrie :

DÉSIGNATION des BOIS.	DENSITÉS par TONNE.	CHARGES DE RUPTURE à la compression par CENTIM.² DE SURFACE.	LIMITES DE TENSION à la flexion dans LES FIBRES EXTRÊMES PAR M/M² DE SECTION.
Sapin rouge. . . .	575 Kgs	275 Kgs	4.00 Kgs
Orme.	525 »	400 »	5.75 »
Chêne du pays. . .	725 »	400 »	6.00 »
Chêne d'Amérique .	800 »	425 »	6.50 »
Teack	700 »	425 »	6.50 »
Hêtre.	700 »	500 »	7.00 »
Pitchpine.	625 »	500 »	8.00 »
Frêne	700 »	525 »	8.00 »

L'examen comparatif de ces deux tableaux montre que la résistance des bois du Congo, malgré un séchage forcé, est généralement supérieure à celle des bois utilisés dans l'industrie.

Les échantillons qui figurent à l'exposition universelle d'Anvers permettent de se rendre compte de la texture et du coloris des divers bois qui ont été soumis au banc d'épreuves de Malines; les autres échantillons dont les noms ne figurent pas dans le tableau ci-dessus, représentent des essences nouvelles qui nous sont parvenues tout récemment du Congo; le temps nous a manqué pour pouvoir en faire les essais de résistance et en rendre compte dans la présente notice.

(Signé) FICHEFET, frères.

Au document précédent, nous sommes en mesure d'ajouter de précieux renseignements dus aussi à MM. Fichefet.

Tout d'abord les bois venus jusqu'ici du Congo ont été reçus avant séchage naturel, ce qui a permis de déterminer leur densité à l'état humide, et par comparaison avec la densité après séchage, de dresser le tableau ci-dessous :

DESIGNATION des BOIS.	DENSITE à L'ÉTAT HUMIDE.	DENSITÉ a L'ÉTAT SEC.	POUR °/₀ DE PERTE en poids PAR LE SÉCHAGE.
Sanga	le mètre cube. 1,102 Kgs	le mètre cube. 950 Kgs	13.80
Séké.	930 »	750 »	19.35
Talanti.	?	750 »	?
Kafkaf	?	775 »	?
Sambi	868 Kgs	725 »	16.45
Vouckou	812 »	600 »	26.10

Ce tableau nous mène à conclure que les bois venant du Congo doivent être séchés sur place.

A propos de séchage, signalons que le vouckou et le sambi peuvent subir un séchage forcé.

Les usiniers demandent que les bois à envoyer d'Afrique ne soient pas coupés à fleur de terre, mais au moins à 1 mètre de hauteur, de manière à n'obtenir que de très belles planches.

Voici maintenant quelques détails sur une vingtaine d'échantillons de bois congolais :

I. **Le sanga** est le hêtre, mais beaucoup plus lourd et beaucoup plus fort. L'écorce du sanga est lisse et ressemble à s'y méprendre à celle du hêtre. Bois de charronnage. Se sculpte très bien. Bon pour les modeleurs.

II. **Le séké** est l'un des bois les plus résistants trouvés jusque maintenant, ainsi qu'il résulte des tableaux donnés ci-dessus. Aux essais de flexion, dès que la charge de rupture est atteinte, le séké, au lieu de se briser suivant une section transversale et irrégulière par rupture des fibres, offre une espèce de détorsion des fibres qui s'allongent et qu'on peut, après l'expérience, détacher tout du long de la pièce d'épreuve; les morceaux ont l'aspect de torons de chanvre détordus. Le séké est analogue au noyer d'Amérique.

III. **Le talanti** a beaucoup d'analogie avec le chêne, sans avoir une texture aussi fine.

IV. **Le kafkaf** est à peu près l'acacia. Trouvera son emploi dans la grosse construction du matériel roulant : voitures de chemins de fer, de tramways, etc.

V. **Le sambi** a beaucoup d'analogies avec le teck. Ebénisterie. Voitures de tout genre.

VI. **Le vouckou** ressemble au poirier. Ébénisterie. Voitures de tout genre.

VII. Bois inconnu dans le commerce, mais de texture et surtout de couleur riches. Sera très bien accueilli sur le marché, car il est bien supérieur à l'acajou sous tous les rapports : finesse de mailles, facilité de travail, etc.

VIII. Sambi plus vieux.

IX. **Gaïac.** Bois d'une dureté exceptionnelle. Très utilisé pour roulettes de pianos, lits, fauteuils, etc. Trop dur pour meubles. Doit être travaillé au tour.

X. **Acajou véritable.** Grande valeur.

XI. **Acajou blanc.** Beaucoup plus beau que l'acajou rouge. Très peu connu. Avenir certain.

XII et XIII. Deux nouvelles essences d'une texture très fine Sont à l'étude.

XIV. **Bois de satin.** Bois moiré, très employé en Hollande et en Angleterre pour chambres à coucher de luxe. Vient surtout d'Amérique, des Antilles.

XV. Bois terne après polissage. Paraît sans valeur.

XVI. **Sénonné.** Bois jaune moins beau et plus rougeâtre que le n° VII ci-dessus, bien qu'étant la même essence, mais plus jeune probablement.

XVII. **Le vrai chêne.** — Bois de valeur.

Ces dix-sept échantillons de bois préparés par MM. Fichefet, ont, d'après eux, une richesse de couleur, de texture, et une facilité de travail qu'on a rarement rencontrées jusqu'ici. La fibre est très longue, de façon que dans la sculpture, le bois se laisse travailler sur toutes ses faces sans s'écailler ni éclater.

La nomenclature ci-dessus se complète comme suit :

XVIII. **Le faux ébène,** employé partout pour l'ébène. Cannes.

XIX. **Le tèze,** analogue au buis de Turquie, plus fin que le buis d'Amérique. Très lourd, employé pour les métiers à tisser, queues de billard, etc...

XX. Un bois dont on fait les flûtes, les clarinettes, etc... C'est peut-être le bois-guitare (luteum quadrangulare ou villosum) employé pour la menuiserie fine et les instruments de musique.

XXI. **Le palissandre.** — Ce bois, écrit le capitaine Camp, peut être appelé le bois impérissable du Congo, pour tous les usages. Il vient à merveille dans le Haut-Fleuve; les immenses pirogues des Falls sont en bois de palissandre.

XXII. **Le bois de fer.** — D'une dureté telle que nos herminettes s'y pliaient et que nos hâches s'y émoussaient.

XXIII. **Le tacoula.** — Bois de teinture rouge, analysé par M. E. Hardman Taylor, à Anvers, et estimé de bon rapport tinctorial.

Ces bois si nombreux, si divers, ne sont-ils donc pas une des richesses de l'Afrique?

Si.

Voici ce qu'écrit Hutton, le commerçant de Liverpool : « Actuellement le principal genre de bois exporté d'Afrique est l'acajou. et pendant ces deux dernières années (1891-1892) le commerce s'est étendu énormément.

» Il y a à peu près trois à quatre ans les exportations étaient virtuellement nulles, tandis que, en 1892, elles ont monté à environ 8 à 9,000 tonnes au seul marché de Liverpool. Ce bois est si favorisé des acheteurs qu'on peut dire que le tout est allé dans la consommation, quoique les importations aient tant excédé les besoins de l'industrie que la consommation a été largement forcée

et qu'il est résulté une baisse du marché pendant l'année. L'acajou de Liverpool vient surtout de la Côte d'Or, et la meilleure qualité vient d'Axim, Assinie, et des environs. »

MM. Westphall et Spiess, de Hambourg, donnent les renseignements suivants :

Prix de l'acajou venant principalement de Calabar, Angola, Dahomey, Roquelle... : 100 à 250 marcks par mètre cube, suivant la qualité et la forme des blocs. Les prix les plus élevés sont ceux atteints par les morceaux appelés à Hambourg « messerblöcke », c'est-à-dire qui sont propres à être découpés en lames minces pour le placage des meubles.

On a commencé aussi à importer de la côte d'Afrique le cèdre qui, jusqu'ici, venait principalement de la Floride et d'Alabama. Le cèdre est employé surtout à la fabrication de crayons et de boîtes à cigares, et arrive soit en blocs, soit déjà débité en petites planchettes (en anglais « slats ») larges de 3 à 6 pouces anglais.

Les prix obtenus récemment étaient :

Cèdre pour crayons : 120 à 260 marcks la tonne;

Cèdre pour boîtes à cigares : 140 à 200 marcks par mètre cube.

Voici, toujours d'après MM. Westphal et Spiess, un aperçu général des entrées en bois étrangers, à Hambourg, dans le courant de 1891 :

Cèdre pour boites à cigares	360	tonnes.	
Cèdre pour crayons	250	id.	
Noyer	1,765	id.	
Buis	237	id.	
Acajou	337	id.	
Bois de satin	116	id.	
Teck	193	id.	
Grenadille d'Afrique	430	id.	(en 1892).
Ebène	630	id.	
Jacaranda d'Afrique	485	id.	

A côté de ces bois dont beaucoup viennent déjà d'Afrique, se placent quantité d'autres essences : l'olivier, le bois de couleuvre, le bois de violette, de perdrix, l'écaille de tortue... Tout fait espérer que les équivalents de ces bois se trouveront au Congo et augmenteront encore l'importance déjà si considérable des exploitations forestières.

Ici encore dois-je répéter que la forêt équatoriale ne rapportera que le jour où le chemin de fer prendra le contact du Stanley-Pool?

Est-ce à dire pour cela que rien n'est à faire avant ce moment? Au contraire, et c'est la place ici de reproduire l'idée si souvent émise d'une grande scierie à Loukoléla, un des points de l'Équateur où la forêt se montre avec le plus de richesses en bois de construction : j'ai vu débiter là par les missionnaires anglais des arbres fournissant 200 à 225 planches de 3 mètres de long sur 30 centimètres de large. Et encore on ne disposait pas de moyens suffisants pour abattre et débiter les vrais géants de la forêt; et les arbres auxquels on s'attaquait, il fallait les aller entamer à 8 et 10 mètres au-dessus du sol, à l'aide d'échafaudages calés entre les contreforts des arbres.

Dès longtemps le Gouvernement fut saisi de l'idée d'établir à Loukoléla une scierie qui approvisionnerait de bois débité tous les établissements européens du Haut-Fleuve, à partir de Léopoldville; l'un voulait une scierie à vapeur, l'autre une scierie à eau, l'autre autre chose.

Pour mon compte, je soumis au Gouverneur un projet complet d'exploitation basé sur l'emploi d'équipes de scieurs s'en allant en forêt et se déplaçant selon les nécessités. Certes une scierie à vapeur s'installera tôt ou tard à Loukoléla ; mais je crois que la véritable solution actuelle est celle qui est appliquée, du reste, dans toutes les stations : le débit à la main par des équipes d'indigènes outillés et dressés par nous.

Actuellement chaque station fait débiter dans ses environs les bois qui lui sont nécessaires; ce serait très bien si tous les points présentaient d'aussi beaux bois que Loukoléla, s'il ne fallait pas souvent se passer de planches parce qu'on manque d'outils, ou parce que avec les outils on n'a aucune idée de leur emploi, etc...

Bref, actuellement, il y a dans le débit des bois de construction par les Européens une dissémination des ressources amenant une grande infériorité de production; tandis que si, en un point bien choisi, ces efforts étaient concentrés, on obtiendrait des résultats remarquablement plus avantageux.

Je proposai donc au Gouvernement, fin 1891, de tenter l'établissement à Loukoléla d'une scierie qui comprendrait deux blancs et soixante noirs pour commencer.

Les blancs seraient : un chef de station et un charpentier de métier, pas un monsieur diplômé, mais un de la rafataille, comme dit Daudet.

Les noirs seraient recrutés sur place; dix seraient aux ateliers mêmes ; les cinquante autres formeraient dix équipes de cinq

hommes : un capita, quatre aides munis de tout le matériel nécessaire au débit des arbres en forêt.

On aurait pu produire avec ce personnel 250 planches par semaine pour débuter.

L'installation des habitations, ateliers, etc., se serait faite à 2 kilomètres de la rive, une allée de 15 à 20 mètres de large allant d'un bon point d'abordage à cette place centrale des bâtiments, puis se continuant en forêt, tandis qu'une seconde allée perpendiculaire à cette première eut fourni les voies nécessaires à bien fouiller la forêt.

Ces deux larges allées eussent été plantées d'arbres fruitiers, de café, cacao, kola, etc. Le maître charpentier eut reconnu les meilleures essences et le Gouvernement aurait eu à examiner la question suivante : « Au lieu de laisser chaque commandant de territoire construire à sa guise, n'y aurait-il pas avantage à créer des types d'habitation dont tous les matériaux seraient parachevés à la scierie de Loukoléla ? »

Pour ma part j'aurais accepté ce dernier procédé, et la scierie de Loukoléla aurait expédié partout et aurait même pu fournir aux particuliers, missionnaires et commerçants, des châlets tout faits et en bois précieux.

Supposons une habitation de 20 mètres de long sur 8 de large, avec vérandah sur une seule face, 5 places, et 4 mètres de hauteur de cloisons ; le plancher couvrira $20 \times 8 = 160$ mètres carrés.

Les cloisons couvriront $4 \times (2 \times 20 + 5 \times 5) = 4 \times 65 = 260$ mètres carrés. Au total 420 mètres carrés de planches sont nécessaires. En supposant des planches de 4 mètres de long sur 25 centimètres de large, une planche couvre 1 mètre carré. Donc notre habitation type demanderait 420 de ces planches.

Or, nous venons de dire qu'avec nos dix équipes de cinq hommes nous fabriquerions 250 planches par semaine.

Il ne faudrait donc que 15 jours pour avoir les 420 planches de notre maison, plus 80 planches pour les meubles et accessoires.

Il faudrait encore pour la maison et ses meubles, 150 montants et traverses de 4 mètres de long et de 10 à 15 centimètres d'équarinage : ce serait le travail de six équipes pendant une semaine.

En chiffres ronds on voit que la scierie de Loukoléla avec le personnel que nous proposons pourrait préparer en trois semaines les matériaux nécessaires à une maison de 20 mètres de long sur 8 de large avec ses meubles.

Les pilotis et les semelles destinés à porter ces maisons devraient être coupés, mis à dimensions et équarris sur place et non plus à Loukoléla, ceci surtout pour la question de transport.

En tablant sur les chiffres suivants :

Payement annuel des 2 blancs	4,400	francs.
Nourriture (conserves et vivres frais)	3,000	id.
60 noirs à 8 francs par mois	5,760	id.
Matériel	500	id.
Divers	500	id.
Total annuel	14,160	francs.

et en supposant que chaque semaine on fabrique 250 planches, traverses ou montants, leur nombre atteindrait en un an 13,000, ce qui mettrait la planche à un peu plus de un franc, et la maison susdite à 800 francs.

Les planches seraient blanchies et mises à dimensions par les dix hommes que nous avons attribués aux ateliers.

En tenant compte des imprévus, on peut porter à 1,000 francs le coût de notre maison pour les matériaux préparés à Loukoléla. Je pense qu'aucun particulier, surtout les missionnaires, n'hésiterait à payer au moins 1,500 francs pour avoir de tels matériaux tout préparés, ce qui assurerait à l'exploitation un bénéfice de 8,500 francs, si en un an on vendait les dix-sept maisons que pourraient préparer notre personnel.

Si maintenant on double le personnel noir, ce qui ne demande aucune augmentation de personnel blanc, les 1,300 planches nouvelles ne coûteront plus que 6,760 francs; la planche vaudra un peu plus de 50 centimes; la maison reviendra à 400 francs, et si on peut la vendre 1,500 francs, le bénéfice me paraît acceptable.

Avec deux blancs et cent vingt noirs, il faut exposer 24,000 francs pour cet essai de scierie, qui peut produire 50,000 francs. Bénéfice : 26,000 francs, soit plus de 100 p. c.

Tout ceci est présenté dans l'hypothèse où la scierie serait établie par l'État.

Pour une scierie à établir par un particulier, il faut tenir compte de l'achat des bois, des taxes diverses, etc.

Quoiqu'il en soit, notre projet soumis au Gouvernement fut suivi de la lettre que voici :

Boma, le 4 février 1892.

Monsieur le commissaire de district,

Le Gouvernement a pris connaissance avec le plus vif intérêt de votre rapport ayant trait à la création à Loukoléla d'une scierie destinée à alimenter les stations du Haut Congo.

Ce projet est fort bien fait, mais les circonstances actuelles ne permettent pas sa réalisation immédiate.

Cette intéressante question ne sera pas perdue de vue et votre projet sera repris en temps opportun.

Le Gouverneur Général,
(Signé) WAHIS.

Depuis, un commencement d'exécution a été donné à cette idée; mais on se borne pour le moment à couper à Loukoléla les bois nécessaires à Léopoldville.

La scierie a été installée par les soins de M. A. Schoü, maître charpentier de navire danois.

Il est possible, avec les données que l'on possède actuellement par cette expérience, de fixer plus nettement les prix de revient des bois ainsi débités et de corriger ce que les chiffres donnés plus haut ont encore d'approximatif.

Je n'ai malheureusement pas ces données que seul le commissaire de district du Stanley-Pool pourrait nous fournir.

A un autre point de vue quel avantage n'y aurait-il pas à prévoir déjà l'achèvement du chemin de fer et à préparer à Loukoléla les blocs de bois destinés à l'exportation. Car il est évident qu'il y aura là une période de tâtonnements occupée par la recherche des essences à sécher, des durées de séchage, des modifications que subiront certains bois par la conservation sous hangar, etc.

Enfin, je ne doute pas que l'indigène ne se mette vite à demander des scies et des herminettes et à travailler « à pièces » en forêt, pour venir vendre ses planches au blanc.

Et à côté de son rôle de scierie, pourquoi la station de Loukoléla n'achèterait-elle pas aux indigènes du caoutchouc et surtout les gommes et les résines abondant dans la forêt?

Je pense en avoir dit assez à propos de la scierie de Loukoléla pour éveiller peut-être quelque nouveau projet plus avantageux. Tout est à faire dans cette voie.

Je pourrais terminer ici l'examen de la flore économique de l'Équateur, mais je tiens à signaler encore les plantes ornementales et enfin les plantes médicinales.

Mon ignorance absolue en botanique m'empêche de mettre des noms sur les très nombreuses fleurs qui parent les rives du fleuve et l'intérieur des forêts; à certaines époques de l'année des rideaux de lianes dégringolant du haut des fromagers et des saucissonniers de la rive se couvrent complètement de bouquets d'un incarnat violent; parfois des kilomètres entiers de rives fleurissent, et l'on ne voit plus de verdure pour ainsi dire, tout est devenu rose; en d'autres points les arbres sont chargés de fleurs blanches dont je ne sais dire ni les formes, ni les caractères. Je sais seulement combien c'était beau!

Et que d'orchidées partout, malheureusement plus étranges que belles, sauf pourtant une orchidée trouvée à l'Équateur, dans des circonstances curieuses à dire :

A certaines périodes de l'année et en certains points de la station, l'air se sucrait d'un parfum violent d'héliotrope. On passait, humant fortement ce parfum et donnant un coup d'œil interrogateur aux environs. Comme là-bas on est toujours affairé, on ne poussait pas plus loin l'examen de ce parfum et les recherches de ses causes. Ce fut seulement à la fin de 1892 que mon attention fut attirée sur une jonchée de feuilles mortes sous un arbre complètement vert. J'examine ces feuilles et je constate qu'il s'agissait non de feuilles mais de fleurs brunes d'où émanait le parfum d'héliotrope. Au-dessus de ma tête la frondaison de l'arbre d'où ces fleurs tombaient; cet arbre était un parasite d'une anonacée ayant poussé au flanc d'une de ces termitières monstrueuses de l'Equateur; on aurait dit qu'au tronc de l'anonacée à larges feuilles et à gros fruits jaunes on avait greffé de longues branches flexibles à petites feuilles tendres et délicates, abritant à leur aisselle des fleurs en étoile, teintées de brun et de blanc seulement, mais d'un dessin plus délicat, plus transparent que l'aile des papillons, et d'un parfum que j'ai comparé à celui de l'héliotrope.

En vain je montrai l'arbre, dont de nombreux spécimens furent bientôt trouvés grâce à leur parfum, à tous ceux qui passaient à l'Équateur. Personne ne put jamais me dire qu'une chose : c'est une orchidée.

Je surveillai notre arbre pour voir si aux milliers de fleurs qui le couvraient allaient succéder des fruits. Il n'en fut rien; toute la

floraison se flétrit sans que rien la remplaçât, du moins ce ne fut que deux mois après que nous découvrîmes en place de toutes ces fleurs deux fruits seulement et bien bizarres: au bout de deux longs rameaux flexibles et pas plus gros que le doigt, se développaient comme deux pommes à côtes, d'un vert sombre et velouté. Pendant trois mois ces fruits bizarres demeurérent sans changement apparent, sauf qu'ils noircissaient un peu; enfin m'étant décidé à en cueillir un, je le trouvai rempli d'une multitude de petits noyaux gris brun, semblables à des petites noisettes.

J'envoyai une poignée de ces noyaux à Boma qui en transmit une partie à Bruxelles. Je les retrouvai à mon retour; ils étaient bien conservés, et en ayant brisé un, je lui trouvai une odeur trés caractérisée d'angélique confite.

J'ignore si des noyaux ont été remis à des botanistes ou horticulteurs. Je sais seulement qu'un camarade, grand amateur de fleurs, en a chipé quelques-uns, mais n'a pas réussi à les faire reproduire.

Ainsi que je l'écrivis au Gouvernement en envoyant les noyaux, l'Orchidée parfumée dont je viens de parler serait ici une fleur de grand luxe et de grand prix.

Voici encore une fleur remarquable signalée par le capitaine Camp:

« Étoile blanche, gloire du matin. »

« La fleur peut n'être pas classée parmi les « gloires du matin », mais certainement elle en a l'apparence, excepté un léger applatissement dans la forme. Elle présente cinq pointes d'une belle couleur de velours blanc. Ces pointes sont réunies par de petites raies d'une couleur crême plus sombre avec de la pluche veloutée. C'est une trés belle fleur mais qui n'a pas d'odeur spéciale. Elle croît dans un sol trés riche, sa tige grimpant par dessus les taillis. Si les graines peuvent arriver en bon état, elles seront certainement un bon appoint pour un jardin botanique. La plante paraît être annuelle. »

Les plantes médicinales, auxquelles il faut rattacher les plantes toxiques, doivent être nombreuses à en juger par toutes les drogues qu'en fabriquent les médicastres négres. Je pourrais bien parler du strophantus hispidus, de la famille des apocynées, dont on empoisonne les flèches, et qui a sur le cœur une action trés marquée, ce qui en a fait un succédané de la digitale; de l'Erythrophlaeum guinéense ou du Téphrosia Vogelii qu'on utilise pour l'épreuve de la casque, jugement de Dieu des négres; et de tant d'autres caesalpiniées, malvacées, rubiacées, etc.

J'aime mieux dire à ma confusion que je n'y connais rien du tout, ce qui heureusement sera largement compensé par les observations des médecins qui ont habité et parcouru le Congo.

Ici s'arrête ce que nous pouvions dire de la flore équatoriale utilisable. A ces premières données ne manqueront pas de venir se joindre toutes celles de nos successeurs, mais je pense avoir déjà suffisamment montré quelles richesses détient la forêt de l'Équateur.

Notre examen économique ne serait pas complet si nous n'envisagions la minéralogie et la géologie. Mais une fois de plus je dois aborder un terrain où je ne me sens pas le pied très sûr. Aussi je ne saurais mieux faire que de citer quelques passages d'une lettre adressée le 19 juillet 1893 au Roi-Souverain par le capitaine américain Camp, commandant sur le Haut-Congo le vapeur « Henry Reed » de la mission américaine. Cette lettre accompagnait une caisse d'échantillons dont mon camarade Camp voulut bien me charger pour Sa Majesté. Parmi les échantillons cités, il s'en trouve dont le lieu d'origine n'est pas spécifié, le capitaine Camp désirant, à just titre, éviter que quelqu'un ne s'empare de ses découvertes à son détriment.

Je traduis de son énumération les passages relatifs à l'Équateur et les passages généraux :

« Echantillon n° 2 : Roche de sable métamorphique trouvée en de nombreux points du Congo, et contenant souvent des minéraux visibles.

» N° 3. Un fragment de roche inconnue, paraissant métallique. La densité est à noter.

» N° 4. Un morceau de pierre à chaux trouvé dans une île à 100 milles (en amont du Pool) Haut-Congo.

» Cette pierre fut trouvée en deux morceaux, pesant chacun environ 60 livres, et suspendue à un acajou. Il me semble que la gomme qui s'écoule de l'aubier de l'arbre, par des blessures de celui-ci, attire les petits escargots ; ils viennent, sont fixés et se solidifient en s'agglutinant en grandes masses. Dans les belles planches de cet arbre, spécialement dans les sections du pied, on peut trouver de petits conglomérats pierreux, qui rendent souvent le bois difficile à blanchir, ces conglomérats émoussant le tranchant des rabots.

» N° 7. Schiste sablonneux. Beaucoup des bancs sablonneux des âges antérieurs, aux temps où le niveau des eaux était beaucoup plus élevé que maintenant, offrent une consistance analogue à celle

de l'échantillon que j'envoie. Fort peu de roches appelées « pierres de sable » sont assez dures pour pouvoir être utilisées en construction.

» N° 8. Fragment de solide recueilli près de Kwamouth.

» N° 9. Conglomérat quartzeux recueilli près de Kwamouth.

» N° 10. Échantillon d'argile (glaise) ou marne existant en quantité près de Loulanga et en d'autres points.

» N° 11. Roche venant de près de la rivière Lawson. Il serait intéressant de voir ce qui lui donne une surface rouge.

» N° 12. Roche sablonneuse du district de Tchoumbiri. Existe en abondance.

» N° 15. Scorie ou minerai de Loulanga. On le dit existant en abondance à Bokomila (rive droite du Congo en amont de Loulanga), où l'on en extraierait une grande quantité de fer. On dit que la majeure partie de la roche sous jacente de Loulanga serait cette scorie et que, anciennement, celle-ci venait du Lopori où on la rencontre à l'état de grosses roches très nombreuses. Les indigènes de Loulanga refusèrent de me montrer l'excavation d'où on l'extrait. Ils parlent aussi de villages à 2 ou 3 heures à l'intérieur où ils obtiennent du cuivre pur en échange des produits manufacturés.

» N° 17. Marne blanche ou belle qualité de kaolin, existant en plusieurs points du Congo.

» N° 18. Pierre à chaux provenant du flanc d'une montagne, découverte faite par moi en février. Des milliers de steamers peuvent venir s'en charger au bord de l'eau. Je ne connais pas l'épaisseur du banc sous le niveau des eaux, mais je dirai qu'il doit avoir au moins vingt pieds d'épaisseur. L'échantillon que j'envoie a été séparé par lévigation du sable blanc cristallisé avec lequel je le trouvai mélangé. La séparation s'effectue dans les proportions suivantes : 2 de sable pour 1 de blanc de chaux.

» N° 19. Sable et mica ou « sassalin », existant partout au Congo.

» N° 20. Sable recueilli dans le Haut-fleuve et contenant un minerai que je voudrais connaître.

» N° 22. Un petit vase employé probablement comme creuset, trouvé dans de l'argile d'alluvion, à deux pieds sous la surface; il doit y avoir été déposé depuis bien des temps par les hautes eaux. De tels vases aujourd'hui ne se voient plus ni ici ni ailleurs. Devant sa petite dimension il faut croire qu'il a été employé pour les métaux supérieurs.

» J'en trouvai trois dans l'excavation susdite. L'un qui doit être

trés ancien, car je le trouvai dans une retraite sur laquelle s'élèvent des arbres ayant au moins 400 ans de croissance. J'ai de bonnes raisons de penser que même la géologie de la région a été modifiée par des soulèvements du terrain, ce qui ferait de ce vase un vestige des âges les plus reculés de l'humanité.

» J'en trouvai un autre à quatre pieds sous un banc d'argile mêlée à un dépôt de vieux vases brisés, présentant des formes et des empreintes différentes de tout ce qu'on peut voir aujourd'hui en aucun point du Congo.

» Celui que j'envoie fut trouvé dans un lit d'argile au sommet d'un ancien soulèvement de roche métamorphique très dure. Je n'ai pas eu le temps d'étudier suffisamment ce point pour pouvoir émettre des considérations à son sujet.

» Il y a à la mission de Léopoldville une enfant d'environ 7 ans, venant de l'Ouéllé, qui parle d'or pur, le reconnaissant à une de mes bagues, et assurant qu'il s'agit bien du même métal. Elle parle d'une tribu qui porte ce métal en ornements de tête, d'oreille et de nez, et dit qu'on se le procure de pierres venant des montagnes. Elle dit encore que cette tribu ne se laisse pas voir par les autres, lorsqu'elle affiche ces ornements. Sa mère lui a dit que le précieux métal existe en abondance près de leur village.

» En remontant aux sources de l'histoire ancienne, on trouve que les premiers Égyptiens tiraient l'or, l'argent, et leurs pierres les plus précieuses d'une région qui, aussi près que je puis arriver, est cette même région, c'est-à-dire celle comprise entre 3° et 7° de latitude nord et entre 22° et 26° longitude est de Greenwich. Ce doit être à proximité ou en ce point même et ce devrait faire l'objet de recherches, parce qu'il est bien possible que ce creuset peu lourd soit venu de là.

» S'il n'en est pas ainsi, nous n'avons « aucun doute » que des métaux précieux existent à proximité du point où furent trouvés les creusets; ils pourraient être découverts aux eaux basses ou dans les terrains plus élevés. Je ne serais pas surpris si des recherches bien conduites faisaient trouver des métaux précieux dans les cataractes, mais ces recherches doivent être sérieuses. »

Tout ceci étant traduit de l'américain, j'ai à réclamer l'indulgence pour le tourmenté de la phrase; je me suis tenu à une traduction aussi littérale que possible.

J'ajoute aux commentaires du capitaine Camp que l'analyse des ornements de cuivre rouge et brun, colliers, bracelets, anneaux de

tout genre, venant de l'Oubanghi, y a révélé l'existence de l'or et de l'étain en faibles proportions.

» N° 23. Pierres précieuses : 73, dont l'une, que je crois un rubis, peut-être pas de qualité supérieure, enveloppée dans un morceau de papier à part. Il doit être de trois carats.

» Il y a aussi un morceau de bois « carbonifié » qui n'a pas été bien comprimé pendant la période carbonifère; mais je ne puis déterminer la qualité du bois.

» Comme je suis ici sans aucun échantillon et que je puis seulement apprécier la qualité des pierres par de vagues souvenirs, je puis fort bien me tromper au sujet de quelques-unes.

» De quelques-uns des échantillons paraissant de belle qualité j'ai d'autres exemplaires; des autres je n'ai pas de doubles de bonne qualité.

» J'ai souvent regretté d'avoir une profession si absorbante qui m'empêche de faire de nombreuses recherches.

» Beaucoup de ces échantillons ont besoin d'être classés par vos sujets; j'attendrai cette classification avec intérêt, car je ne puis la faire moi-même, faute d'échantillons de comparaison. »

Remarquons ici que voilà un homme de bonne volonté, un chercheur qui doit se mordre les poings parce qu'il n'a aucun moyen d'assurer ses recherches, pas même un album colorié qui donnerait toutes les roches connues et permettrait déjà la reconnaissance de bien des points de la géognosie congolaise. A la *Société d'Études coloniales* d'examiner ce *desideratum*.

« N° 24. Ceci est un échantillon que je considère comme du rubis véritable; s'il en est ainsi, j'espère qu'on pourra en trouver encore.

» N° 60. Un minerai ressemblant à la gangue argentifère de Montana; mais je ne crois pas beaucoup que ce soit de l'argent et voudrais bien savoir ce qui en est.

» N° 61. Un corps inconnu. Que peut-il être? Que peut être surtout la substance noire?

» N° 63 Un minerai paraissant être du fer.

» N° 65. Six spécimens d'un corps ressemblant à du quartz cristallisé, ou cristal de roche. Qu'est-ce que le corps d'un blanc bleuâtre? »

J'arrête ici les extraits de la lettre du capitaine Camp. Je suis tout le premier à reconnaître le vague de ses renseignements; il est

certain que ce chercheur manque de base scientifique, et néanmoins j'ai en lui grande confiance, car j'ai vu là-bas combien c'était la rafataille qu'il fallait souvent au lieu des docteurs spéciaux de toute nature. A des chercheurs comme Camp il faut donner encouragement; il faut aussi leur faciliter la besogne par la création d'albums coloriés relatifs à la botanique, à la zoologie, à la minéralogie, etc., tels que nous en avons demandés dans nos considérations sur la région du chemin de fer.

Aux renseignements du capitaine Camp, j'ajouterai que le minerai de fer est très abondant dans toute la boucle équatoriale du Congo. Je n'ai pas eu l'occasion de voir fonctionner les fourneaux où l'on traite ce minerai dans les rivières Lopori, Maringa, Ikélemba, Boun' sira. Je rapportai de cette dernière rivière, du village n'Sombo-n'Kété, un bloc de minerai réduit, ayant encore des allures de scorie et séparé par deux larges entailles en trois fragments prêts à être travaillés par le forgeron et transformés par lui en couteaux, lances, flèches, harpons, hâches, outils divers.

Dans toutes les rivières de l'Équateur l'abondance du fer est évidente par le bon marché des armes et des outils qui en sortent constamment, achetés par les riverains du Congo au cours de leurs expéditions commerciales dans ces rivières à esclaves.

A côté du fer existe aussi en abondance le cuivre, car les lances et les couteaux sont presque toujours ornés de spirales en cuivre rouge; disons à ce propos que les forgerons Mongos signent, pour ainsi dire, toutes les belles armes qui sortent de leurs mains, en y incrustant un certain nombre de rivets en cuivre rouge (4 à 8) souvent peu apparents. C'est un point ethnographique intéressant et curieux.

Les ornements féminins sont de gros anneaux de cuivre rouge brun.

Je n'ai plus à signaler que l'existence générale des terres à poterie, à tuiles, à carreaux et à briques. Les pierres à bâtir existent seulement aux points où la roche émerge à pic : Tchoumbiri; Lopori, vers Bongandanga; aux villages Boun'sira Wonéné, etc.

J'ai dit les connaissances actuelles, au point de vue économique, relatives au district de l'Équateur. Elles suffisent pour fixer nos idées quant à l'avenir qui est réservé à cette région, lorsque les moyens de transport seront assurés par l'achèvement du chemin de fer Matadi-Léopoldville.

Il y a ici un chiffre intéressant à considérer : celui des kilomètres

de rives des voies navigables par steamer reconnues jusqu'ici dans le district de l'Équateur.

En voici le relevé :

Congo, du Kassaï à N'Gombé, une rive	300	kilomètres.
Congo, de N'Gombé au 1er parallèle nord, deux rives .	300	id.
Lac N'Toumba	250	id.
Rouki-Monindou, Boun'sira, Djwäpa et leurs affluents	2,400	id.
Ikélemba	250	id.
Loulongo, Lapori, Maringa et leurs affluents	2,500	id.
Total. . .	6,000	kilomètres.

En supposant que par kilomètre de rive navigable aux steamers on ne recueille mensuellement que 1 kilogramme des produits suivants : caoutchouc, gomme, bois, cela ferait par mois 6 tonnes, par an 72 tonnes; à un bénéfice moyen de 2 francs par kilo; le bénéfice total serait de près de 150,000 francs.

Qu'on veuille bien remarquer que je n'ai parlé ni de l'ivoire, ni du café, ni du cacao, ni de la noix de kola, ni de tout ce que nous avons signalé comme exploitable en dehors du caoutchouc, des gommes et des bois.

Qu'on remarque aussi que dans nos 6,000 kilomètres de rives, nous n'avons pas tenu compte des rives des îles dans lesquelles on recueille surtout les gommes; il est impossible actuellement d'évaluer le pourtour kilométrique des îles qui parsèment le Congo à l'Équateur, et dont beaucoup ont des lieues de développement : telle l'île Nsambala devant Équateur-Camp et Coquilhatville, dont une grande partie est soustraite aux inondations et cultivée par les villages de la rive gauche.

Et pour terminer je demanderai comment on pourrait douter de l'avenir du Congo, à l'achèvement du chemin de fer.

Je veux le prouver.

Depuis quand la vieille Europe commerce-t-elle avec l'Afrique? N'envisageons que la côte occidentale.

Dès l'année 1368, les hardis marins dieppois qui disputaient aux navigateurs portugais l'honneur et les profits des découvertes sur une côte inconnue, abordèrent dans la baie de Dakar : la richesse du sol, la facilité et les gros bénéfices du commerce les y retinrent; ils établirent une suite de comptoirs, depuis le cap Verd jusqu'au fond du golfe de Guinée. Leurs affaires prospérèrent; en échange d'objets de valeur minime, ils obtenaient des peuplades sauvages la gomme, le poivre, l'indigo, l'encens, l'or, l'ivoire, toutes marchandises de haut prix.

C'est de cette époque que date l'industrie de l'ivoire sculpté qui fait encore aujourd'hui la fortune de Dieppe. (J. Ancelle : *Les Français au Sénégal*, Revue de géographie, mars 1883).

Les désastres de la guerre de Cent ans et les guerres civiles arrêtèrent l'essor normand ; les Portugais et les Hollandais occupèrent les comptoirs abandonnés, et continuèrent le trafic avec succès. Les Français reparurent à la fin du XVIe siècle ; le Cap de Bonne-Espérance avait, entretemps, été découvert en 1486 puis revu en 1493, sous le règne de Jean II, par Barthélemy Diaz, amiral portugais ; les orages qu'il y essuya le lui firent nommer « Cabo dos todos tormentos » ou cap de tous les maux ; mais le roi Jean changea ce nom en celui de « Cabo de Buena-Esperanza », qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui.

Un commerce des plus actifs s'établit le long de la côte occidentale d'Afrique que visitent et décrivent des voyageurs nombreux : Georges Thompson (1618-1621) ; Stibbs (1723-1724) ; François Moore (1730-1735) ; Peter Vanden Broeck, hollandais (1605-1606) ; Le Maire, d'abord chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris (1682-1683) ; Villault de Bellefond (1666-1667) ; Jean Barbot (1678) ; Atkins (1721-1723) ; Thomas Phillips (1693-1695) ; Le père Loyer (1700-1703) ; le chevalier Des-Marchais (1724-1725) ; Smith (1726-1727) ; Lamb (1724) ; Snelgrave (1719-1732) ; Jacques Barbot (1699) ; Grazilhier (1699) ; Edouard Lopez (1578-1587) ; André Battél (1589) ; Angelo (1666-1667) ; Carli (1667) ; Merolla (1682-1688) ; Jacques Barbot le Jeune (1700-1701) ; Kolben (1713) ; Hamilton (1720).

Je cesse cette énumération qui deviendrait fastidieuse, pour dire que tous ces voyageurs cherchent des voies de pénétration vers le cœur de l'Afrique. Mais tout le long de la côte, en vain remontent-ils les rivières ; à peu de distance se dressent les redoutables rapides, les barrages, les cataractes qu'ont créés les monts côtiers de l'Afrique occidentale.

De Tanger à Saint-Louis, pas une voie navigable importante.

A Saint-Louis, le Sénégal dont la navigabilité permanente pour les avisos à vapeur s'arrête à Mafou, peut s'effectuer pendant trois mois jusqu'à Bakel, et pendant quatre mois jusqu'à Kayes, en aval du rapide des Kippes, c'est-à-dire au sixième de la distance à vol d'oiseau entre Saint-Louis et le lac Tchad. Cette distance mesurée en ligne droite de Saint-Louis à la pointe la plus occidentale du Tchad, est d'après la carte d'Habenicht de 3,300 kilomètres. Par le Sénégal les Français s'en approchent donc à 2,750 kilomètres.

A Bathurst, la Gambie offre une nouvelle voie d'accès navigable jusqu'à l'île Mac-Carthy, à 280 kilomètres de son embouchure.

Puis tout le long de la côte le Fouta-Djallon, les monts Soulimana, les monts de Kong, les monts Gondja forment à 400 kilomètres environ de la côte une escarpe infranchissable défendant l'intérieur de l'Afrique.

Cette escarpe le Niger la coupe, le Niger ou Dhioliba qui, de ses 3,600 kilomètres, forme un vaste demi cercle vers le nord, puis l'ouest.

Le Niger se divise en trois parties au point de vue de la navigabilité :

Le Bas-Niger, 900 kilomètres, allant de la côte aux chûtes de Boussa, considérées jusqu'ici comme infranchissables; le Moyen-Niger, de Boussa à Bamako, où les rochers de Sotuba barrent le fleuve; le Haut-Niger, où la navigabilité est probable. A 400 kilomètres de la côte le Niger reçoit à Lokodsa la Bénoué dont le cours vient de l'est.

La Bénoué ou Tchadda est une magnifique rivière, profonde et navigable, prenant sa source au nord de N'Gaundéré dans l'Adamaua, et dont un affluent de droite, le Mayo-Kebbi, sert d'émissaire à la grande lagune de Tibouri, confinant à la rive gauche du Logone affluent du Chari, le grand tributaire du Tchad.

La voie de la Benoué est incontestablement une des meilleures voies d'exploitation des royaumes de Sokoto, Adamaua, Bornou et Baghirmi occidental.

Vient ensuite comme voie de pénétration l'Ogooué, dont le cours a 1,200 kilomètres de développement et dont la source, au pays des Batékés, n'est qu'à 200 kilomètres du Congo.

Ce puissant fleuve étend, entre des iles flottantes ou des bas-fonds de sable ou de boue, ses marigots et son vaste delta sans port; il n'est navigable que jusqu'à 335 kilomètres de la côte, pour les bateaux calant un mètre, qui passent, bien que son cours devienne géné par des seuils de rochers. A l'île N'Djolé commencent et durent pendant 200 kilomètres les chutes infranchissables par lesquelles l'Ogooué traverse les monts de Cristal, puis l'Ogooué reste barré par des rapides et des chûtes qui le rendent absolument inutilisable comme voie de jonction de l'Océan avec le Haut-Congo.

Le Niari-Kwilou, d'un développement d'enriron 600 kilomètres reste la seule voie par laquelle la France voudrait arriver sur le Haut-Congo. L'entrée du fleuve est fermée par une barre mobile

assez difficile à franchir; son cours est navigable pendant environ une soixantaine de kilomètres, puis il s'obstine de rapides assez nombreux.

Actuellement on ne se sert nullement de la rivière; la route du Niari-Kwilou est presque entièrement une voie terrestre. Il faut débarquer à Loango et gagner par terre Brazzaville. La dernière partie de la route, qui ne compte que 132 kilomètres de Bouenza (point où se terminera plus tard la navigation sur le Niari-Kwilou), à Brazzaville n'est nullement fatigante à parcourir, les accidents du terrain y étant très peu nombreux et très faibles.

« De beaucoup, la plus commode, la voie du Niari-Kwilou est appelée à un grand avenir. Déjà une étude préliminaire de la contrée et un nivellement complet ont été exécutés au cours des années 1887-1888, et le résultat de ces travaux a permis de s'assurer que la zône des rapides pouvait être utilisée d'une façon fort avantageuse.

» Un décret, en date du 25 janvier 1890, a confié l'étude de la voie du Niari-Kwilou et sa concession à l'industrie privée, qui se trouve ainsi intéressée directement à la mise en valeur et au développement du Congo français. »

Tout ceci est extrait de la sixième notice sur les colonies françaises, édition de 1890, qui dit encore :

« On jugera combien sont grandes les difficultés d'accès par le Bas-Congo, quand on saura que le prix de la tonne revient, à Léopoldville, à 2,000 francs environ; sur l'Ogooué le prix du transport de la tonne, jusqu'à Lékéti, est de 1,500 francs, et de Loango, par le Niari-Kwilou, à Brazzaville, qui est situé en face de Léopoldville, ce prix est d'un peu plus de 1,000 francs seulement. »

Tout ce paragraphe est l'expression de la plus absolue vérité, si on tient compte de quelques petites erreurs, savoir :

La tonne par Matadi-Léopoldville revient à moins de 1,000 francs; par le Niari-Kwilou à 1,500 francs et quant à la voie de l'Ogooué elle attend toujours son utilisation.

Aussi, tandis que le chemin de fer du Congo belge pousse ferme de l'avant, au grand émoi des coloniaux français, la voie du Niari-Kwilou, malgré le décret de 1890, malgré sa concession à l'industrie privée, est, en 1894, ce qu'elle a été dans le passé, et il parait bien peu probable que les projets qu'elle a suggérés reçoivent jamais commencement d'exécution.

J'arrive au Zaïre, au Congo actuel.

C'est par Diégo Cam, officier de la marine portugaise et gentilhomme de la maison de Don Juan II, roi de Portugal, que fut découverte l'embouchure du Congo, en 1484-85.

Quand on lit les chroniqueurs des siècles derniers, en commençant par Duarte Lopez et en finissant par l'Anglais Purchas, on arrive à la conclusion de Stanley qu'on perd son temps à vouloir les suivre.

Les premiers renseignements auxquels nous puissions accorder grande valeur sont rapportés par l'expédition du capitaine James Kingston Tuckey, qui, en 1816, remonta le fleuve jusqu'à 280 kilomètres à l'intérieur des terres; cette expédition perdit, en quatre mois, dix-huit de ses cinquante-six membres.

Ce désastre fit que, pendant plus d'un demi-siècle, aucune nouvelle mission scientifique n'osa se hasarder au Congo.

Le 9 août 1877, 999 jours après avoir quitté Zanzibar, Stanley arrivait à Boma; le Congo était cette fois connu.

De Banane à Matadi il offre 120 kilomètres d'eau profonde où naviguent les steamers de 3,000 tonnes.

De Matadi à Léopoldville, 300 kilomètres presque constamment barrés de chutes.

En amont de Léopoldville un réseau navigable aux steamers, de 30,000 kilomètres de rives actuellement reconnues, ainsi qu'il résulte du document publié par le mouvement géographique du 10 juin dernier. Mais ces 30,000 kilomètres de rives navigables, pour prendre valeur, exigent que le chemin de fer se fasse; alors, en effet, ces rives se trouveront devant le commerce Européen dans les mêmes conditions que la côte occidentale, le long de laquelle, depuis la fin du XIVe siècle, les navigateurs recueillent : ivoire, or, gomme, résines, cires, encens, plumes d'autruche, poivre, café, cacao, kola, tabac, coton, caoutchouc, peaux, huile, sucre, bois de luxe, bois de teinture, orseille, indigo, rocou, arachides, riz, fruits de luxe comme l'ananas, de grande consommation comme l'orange, animaux de tous genres, etc , etc.

Et qui donc concevrait l'abandon par le commerce de la côte occidentale d'Afrique?

Comment alors hésiter à prendre pour champ d'exploitation entièrement semblable le réseau riverain intérieur offrant actuellement 30,000 kilomètres de développement, alors que la côte occidentale d'Afrique de Gibraltar au Cap, n'en offre que 12,500, soit près de trois fois moins?

Oui, l'achèvement du chemin de fer belge au Congo marquera dans l'histoire évolutive du centre Africain; cent peuples nouveaux, sains, ardents, verront luire, ce jour-là, leur véritable initiation au travail rémunérateur et honnête qui remplacera rapidement la hideuse traite, les hécatombes sanglantes, seuls faits saillants jusqu'ici dans l'histoire de ces nègres. Et nous, fils d'un pays bien petit dans ses étroites limites, nous aurons pris, par notre œuvre au Congo, une place si grande au milieu des peuples colonisateurs, que toucher à cette œuvre et aux Belges qui l'auront faite, deviendra une monstruosité que pas un peuple si fort soit-il, si oublieux puisse-t-il être un jour de toute honnêteté politique, n'osera se mettre sur la conscience.

Notre indépendance Européenne, loin d'être compromise par l'œuvre du Roi, ainsi que le veulent ses détracteurs, sera renforcée et assurée à jamais par le plus inébranlable des traités, savoir l'admiration du monde civilisé pour la réalisation à travers tant de dangers, de déboires et de résistances, de la plus grande, de la plus généreuse entreprise qu'ait enfantée un cerveau d'homme. Et ainsi, la Belgique ne saurait plus se soustraire à un impérieux devoir, à l'obligation inéluctable de ne pas perdre le sang de tant de courageux, morts en souriant, car l'œuvre du Congo manifeste aussi sa grandeur en renouvelant des dévouements de martyrs.

Caton, le censeur, avait coutume, au sénat Romain, de s'écrier à la fin de tous ses discours : « *Et nunc addo Carthaginem esse delendam !* »

Ainsi que Carthage était l'ennemie de Rome, le Congo va-t-il continuer à être l'ennemi de la Belgique? Nos pères conscrits vont-ils continuer à entendre ce cri funeste : « Et j'ajouterai encore qu'il faut rejeter le Congo? »

Non, il faut qu'aujourd'hui tous nos travaux s'achèvent par ce cri de combat : « Et j'ajouterai encore que le Congo doit être belge! »

Le rôle d'expectative que garde depuis trop longtemps notre généreuse patrie nous humilie; il doit cesser; l'heure des résolutions viriles sonne! Défaillance, arrière!

BIBLIOGRAPHIE

Congo et Belgique. — (*A propos de l'exposition d'Anvers*), par le lieutenant Lemaire, du 2e régiment d'artillerie, membre correspondant de l'Institut colonial international, Bruxelles, Bulens 1894.

Voici un livre à la fois de conviction raisonnée et d'enthousiasme qui, espérons-le, contribuera à emporter les dernières résistances que l'œuvre africaine rencontre encore en Belgique. Nous entendons les résistances des timorés et des indifférents... les seules qui doivent nous occuper: quant aux hostilités systématiques, heureusement rares, elles sont irréductibles...

A propos de l'exposition d'Anvers — dont le pavillon Con olais, avec ses dépendances, attirait et retenait l'attention des visiteurs — l'auteur fait une description précise, serrée, minutieuse, des produits et des incalculables richesses de ce qu'il appelle notre « quasi-colonie ». C'est là le fond du travail; et cette accumulation de faits incontestables, mieux que les plus éloquents panégyriques, prouve irréfutablement l'excellence de l'entreprise africaine, au point de vue économique. Des débouchés nombreux pour notre industrie, du travail en quantité pour les bras inoccupés de nos concitoyens, le développement de notre commerce, le réveil de l'esprit d'initiative et d'entreprise... ne sont-ce point de puissants dérivatifs aux crises dont souffre notre état social?

Il faut, pour en être convaincu, s'en rapporter aux chiffres qui abondent dans le livre du lieutenant Lemaire.

Malgré sa documentation scientifique et ses statistiques, l'ouvrage est d'une lecture agréable et facile. Avec un art remarquable, l'auteur a coupé son exposé de pittoresques tableaux de la vie d'Afrique, de souvenirs émus et de piquantes anecdotes. En outre, de très artistiques dessins du lieutenant Masui, des photographies, des cartes, des diagrammes, donnent à l'ouvrage un commentaire graphique du plus haut intérêt.

Une foule de questions qui se rattachent à la colonisation Congolaise sont rencontrées successivement. Nous ne pouvons les énumérer ici. Qu'il nous suffise de dire que la valeur *morale* de l'œuvre africaine — non moins que sa valeur économique — est mise en lumière avec une pénétrante intensité. Nous ne parlons pas seulement du côté humanitaire et civilisateur de l'entreprise. A côté des succès militaires, de l'anéantissement des hideux trafiquants de chair humaine, de la pacification de territoires énormes naguère ensanglantés par des luttes affreuses, aujourd'hui prospères, à l'abri du drapeau bleu étoilé d'or, à côté de l'initiation au travail, à l'ordre, à la justice, à la foi, de millions de créatures humaines, hier encore plongées dans la barbarie la plus profonde, il nous semble entrevoir pour nous-mêmes l'aurore de jours plus heureux ; et déjà notre propre régénération nous apparaît comme le résultat des travaux grandioses accomplis là-bas par les meilleurs d'entre nous. La foi des pionniers de l'œuvre africaine se communique à nos concitoyens, de proche en proche, l'enthousiasme s'étend. On se raconte avec émotion les actes des vaillants morts là-bas en héros ;... et le scepticisme désarme. Un idéal nouveau s'affirme, un idéal de patriotisme large et généreux, planant bien au-dessus de nos lamentables querelles de parti, de classes, de langues. Et l'on entrevoit l'union des cœurs et des volontés pour réaliser une Belgique grande, heureuse, glorieuse !

Un rêve ! dira-t-on...

Lisez le livre du lieutenant Lemaire.

Membres nouveaux.

Amerlinck, Docteur en médecine, chaussée de Courtrai, Gand.
Andries, Docteur en droit, rue Lairesse, 70, Liége.
Baetens-Le Bon, rue Jourdan, 66, Saint-Gilles.
Blanpain, Fabricant d'armes, rue des Guillemins, Liége.
Bormans, Stanislas. Administrateur-inspecteur de l'Université de Liége.
Capon, Docteur en médecine, Neufchâteau.

Mme Claes, E., Négociante, rue de Louvain, Tirlemont.
Costermans, Paul, Lieutenant d'Artillerie, avenue d'Auderghem, 21, Bruxelles.
Crick, Ch., Notaire, Place de la Chapelle, 8, Bruxelles.
De Craene, Avocat, rue d'Edimbourg, 16, Ixelles.
de Contreras, rue de Vienne, 13, Ixelles.
de Macar, Ghislain, Avocat, rue Monulphe, 41, Liége.
Derscheid, Lieutenant aux Grenadiers, Bruxelles.
Digneffe, Emile, Conseiller communal, rue Fusch, Liége.
Dusart, Lieutenant aux Grenadiers, Bruxelles.
Duvivier, M., Avocat, place de l'Industrie, 26, Bruxelles.
Fichefet, Eugène, boulevard du Hainaut, 12, Bruxelles.
Firket, Adolphe, Ingénieur en chef, Directeur des mines, rue Dartois, 28, Liége.
Fraipont, Ferd., Docteur en médecine, rue Darchis, 26, Liége.
Francotte, G., Avocat, rue Forgeur, Liége.
Galopin, G., Professeur à l'Université de Liége, St-Jacques (Angleur).
Geerts, L., Docteur en médecine, Wamont (près Landen).
Gilmont, Ed., Étudiant, chaussée de Charleroi, 20, Bruxelles.
Greiner, Directeur de la société Cockerill, Seraing.
Hennebert, Sous-Lieutenant, rue de la Banque, 1, Bruxelles.
Jottrand, Barthel, Substitut du Procureur général, avenue Louise, 2, Bruxelles.
Lambotte, Alfred, Ingénieur, rue des Houblonnières, 9, Liége.
Leruth, Professeur à l'Athénée, chaussée d'Ixelles, 151, Ixelles.
Merghelynck, L., Étudiant, rue Zinner, 4, Bruxelles.
Nagelmackers, E., Sénateur, boulevard d'Avroy, Liége.
Parmentier, Alb., rue Guimard, Bruxelles.
Parmentier, Marc, Docteur en médecine, chaussée de Haecht, 65, Schaerbeek.
Renard, attaché de Légation, avenue de la Porte de Hal, 51, Bruxelles.
Renette, Lieutenant, Ecole régimentaire, Nivelles.
Rolin, Ingénieur, rue Defacqz, 36, Bruxelles.
Sandrard, Vict., Lieutenant de la force publique, rue Sainte-Anne, 22, Schaerbeek.
Slingeneyer de Goeswin, Lieutenant au 2e d'Artillerie, Malines.
Snyers, Aug., rue Schaffen, 7, Diest.
Vandenbroeck, place de l'Industrie, 89, Bruxelles.
Van der Dussen, Directeur au Ministère de l'Intérieur, rue des Étangs noirs, 24, Molenbeek-Saint-Jean.
Van Oolen, Général, quai Saint-Léonard, 71, Liége.
Vercruysse, Sénateur, Gand.
Voituron, Docteur en médecine, boulevard Jamar, 21, Bruxelles.
Wilverth, Lieutenant aux Carabiniers, rue de Milan, 11, Ixelles.
Wodon, Victor, rue Milan, 27, Ixelles.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE ANNÉE — 1894

I. — *Mars-Avril.*

II. — *Mai-Juin.*

III. — *Juillet-Août.*

IV. — *Septembre-Octobre.*

V. — *Novembre-Décembre.*

ERRATUM.

PREMIÈRE ANNÉE. — N° 4.

Au bas de la page 141, après la phrase : « 20 mitakos était le paiement des gamins qui nous servaient comme boys », ajouter le passage suivant :

Un jour, un agent commercial, de passage à l'Équateur, vient demander avec une candeur des plus naïves, le visa d'un engagement de boy, pour 12 mois, à 80 mitakos par mois. Ce brave garçon détriplait du coup la durée d'engagement et quadruplait en même temps le paiement. Heureusement que pour compromettre ainsi les résultats obtenus par nous d'avoir de longs enrôlements à bon marché, il fallait l'autorisation du Commissaire de District. Je m'empressai naturellement de déchirer l'engagement et de tancer l'agent commercial en cause, en lui demandant si c'était son argent qu'il dépensait ou celui de sa Compagnie.

La leçon fut bonne, car moins d'une heure après cet agent me représentait un nouvel engagement, cette fois de 2 ans et à 40 mitakos par mois. Comme le gamin engagé devait se rendre de l'*Équateur* dans l'*Oubanghi*, j'autorisai l'engagement à titre exceptionnel.

Ce fait parmi beaucoup d'autres, doit attirer l'attention des Compagnies de commerce, afin qu'elles recommandent une fois de plus à leurs agents trop novices, de ne pas compromettre par d'intempestives et inutiles maladresses, les résultats économiques que l'autorité a mis parfois tant de temps et de patience à acquérir.

⁂

Nous ne développerons pas plus longuement la question de main-



Avis et communications.

Le Bulletin paraît tous les mois; il est envoyé gratuitement au[x] membres de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES.

Le prix d'abonnement pour les personnes qui n'appartiennen[t] pas à la Société est fixé à 12 fr. par an pour la Belgique; pou[r] l'étranger, le port en sus.

Les travaux publiés dans le recueil doivent être signés pa[r] l'auteur. Leur publication n'engage pas l'opinion de la Sociét[é] (art. 16 des statuts).

Tout ouvrage relatif à l'une des questions se rattachant au[x] études de la Société dont *deux exemplaires* seront adressés a[u] Secrétariat de la rédaction du Bulletin, fera l'objet soit d'un[e] annonce, soit d'un compte rendu.

Séances des sections pendant le mois de Mai.

Section d'études scientifiques : le Samedi 26, à 8 heures.
Section d'études morales et politiques : le Lundi 7, à 3 heures.
Section d'études économiques : le Lundi 21, à 8 heures.
Section d'études juridiques : le Jeudi 10, à 2 1/2 heures.

